

2012 | DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

SOMMAIRE

DOCUMENT DE REFERENCE INTEGRANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1. HISTORIQUE ET PRESENTATION DU GROUPE BOURSORAMA	5
1.1 - BOURSORAMA EN BREF	5
1.1.1 - PRESENTATION DE BOURSORAMA	5
1.1.2 - CADRE REGLEMENTAIRE	6
1.2 - HISTORIQUE	6
1.3 - ORGANIGRAMME DU GROUPE BOURSORAMA ET RELATIONS AVEC SES FILIALES	8
1.3.1 - ORGANIGRAMME	8
1.3.2 – FILIALES	9
1.3.3 - RELATIONS ENTRE BOURSORAMA ET SES FILIALES	10
1.4 - ACTIVITE DE BOURSORAMA	11
1.4.1 - POLITIQUE COMMERCIALE DE BOURSORAMA	11
1.4.2 - MARCHE GEOGRAPHIQUE	14
1.4.3 - LE SYSTEME D'INFORMATION	16
1.4.4 - SECURITE ET QUALITE DES SYSTEMES	16
1.5 - CHIFFRES CLES	21
2. BOURSORAMA ET SES ACTIONNAIRES	22
2.1 - L'ACTION DE BOURSORAMA	22
2.1.1 - INFORMATIONS GENERALES	22
2.1.2 - EVOLUTION DU TITRE BOURSORAMA	23
2.1.3 - DIVIDENDES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION	23
2.2 - INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL	24
2.2.1 - EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	24
2.2.2 - REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	25
2.2.3 - RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS	25
2.2.4 - ACCORDS EXISTANTS ENTRE LA SOCIETE ET SES ACTIONNAIRES	26
2.2.5 - MONTANT DES VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION	26
2.2.6 - INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	26
2.2.7 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR TITRES DE LA SOCIETE	26
2.2.8 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ET LEUR UTILISATION EN 2011	26
2.3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SOCIETE	28
3. RAPPORT DE GESTION	30
3.1 - ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE BOURSORAMA	30
3.2 - INDICATEURS DE GESTION	34
3.3 - SYNTHESE DE RESULTAT SOCIAL - AFFECTATION	34
3.4 - DELAIS DE REGLEMENT	34
3.5 - DIVIDENDES VERSES AU COURS DE TROIS DERNIERS EXERCICES	35
3.6 - DONNEES BOURSIERES	35
3.7 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES	36
3.8 - EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES	36
3.9 - TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	36
3.10 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	37

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	38
<hr/>	
4.1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION	38
4.1.1 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	38
4.1.2 – FONCTIONNEMENT ET COMPETENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	44
4.1.3 – TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012	45
4.2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES DIRECTEURS GENERAUX	45
4.2.1 - ABSENCE DE CONFLIT D'INTERETS	45
4.2.2 - ABSENCE DE CONDAMNATION	45
4.3 - DIRECTION GENERALE	46
4.4 - COMITE EXECUTIF	46
4.5 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	47
4.5.1 - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	47
4.6 - POLITIQUE DE REMUNERATION	51
4.6.1 - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	51
4.7 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	61
4.7.1 - LES CONDITIONS D'EXERCICE DU CONTROLE INTERNE	61
4.7.2 - LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	63
4.7.3 - LA GESTION DES RISQUES	64
4.7.4 - LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE	65
4.8 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	70
4.9 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	71
5. SITUATION FINANCIERE	73
<hr/>	
5.1 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012	73
5.2 - NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	81
5.3 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011	150
5.4 - COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012	151
5.5 - NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	154
5.6 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011	181
6. GESTION DES RISQUES	182
<hr/>	
6.1 – PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'ACTIVITE	182
6.1.1 - LES RISQUES DE CREDIT	182
6.1.2 - LES RISQUES DE MARCHE	189
6.1.3 - LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX, DE CHANGE ET DE LIQUIDITE	189
6.1.4 - LES RISQUES OPERATIONNELS	192
6.2 - RISQUES JURIDIQUES	193
6.3 - AUTRES RISQUES	193
6.3.1 - L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	193
6.3.2 - RISQUE DE MARQUES ET NOMS DE DOMAINE	193
6.3.3 - RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT	193
6.3.4 - RISQUES SUR ENGAGEMENTS HORS BILAN	194
6.3.5 - RISQUE DE BLANCHIMENT	194
6.3.6 - LE RISQUE LIE AUX SYSTEMES D'INFORMATION	194
6.3.7 - DESCRIPTION DES PLANS MONDIAUX D'ASSURANCES	195
6.4 - METHODES UTILISEES	196

7. ELEMENTS JURIDIQUES	197
7.1 - STATUTS	197
7.2 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	204
8 – RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	208
8.1 – DEMARCHE	208
8.2 – PARTIE SOCIALE	208
8.3 – PARTIE ENVIRONNEMENTALE	212
8.4 – ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	214
8.5 – ATTESTATION DE PRESENCE DU VERIFICATEUR INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	217
9. CONTROLE DES COMPTES	218
9.1 – RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES	218
9.2 – TABLEAU RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	219
10. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	220
10.1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	220
10.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	220
11. TABLES DE CONCORDANCE	221
11.1 - TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE	221
11.2 - TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION	223
11.3 - DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	224
12. CONTACTS	227



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18/04/2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

1. HISTORIQUE ET PRESENTATION DU GROUPE BOURSORAMA

1.1 - BOURSORAMA EN BREF

1.1.1 - Présentation de Boursorama

Créé en 1995, le développement du Groupe Boursorama s'est appuyé au cours des années, sur un contexte de marché favorable lié au développement de l'e-commerce, grâce à la pénétration croissante d'Internet et des terminaux mobiles dans les foyers, et à l'élargissement de l'offre de vente en ligne de produits financiers. Premier acteur à proposer en 1995 une offre de courtage de produits dérivés sur minitel à destination des investisseurs particuliers, le Groupe Boursorama est devenu en un peu moins de 20 ans un acteur majeur de l'investissement, de l'épargne et de la banque en ligne en Europe avec 5,1 millions d'ordres exécutés en 2012, 1 040 801 comptes et 16,4 milliards d'euros d'encours gérés (titres vifs, OPCVM, Assurance Vie et dépôts clients) à fin décembre 2012.

Le Groupe est présent dans quatre pays : France, Royaume-Uni, Allemagne et Espagne.

Boursorama est présent en France avec une offre articulée autour de deux pôles, Boursorama Banque et boursorama.com :

- Boursorama Banque : depuis son origine, la gamme de produits de Boursorama Banque n'a cessé de s'étoffer et s'étend à présent du compte bancaire classique au crédit immobilier et personnel en passant par les produits de courtage et d'épargne. En 2012, Boursorama Banque a été élue « meilleure banque en ligne » par L'internaute.com, (mars 2012) et a été classée « banque la moins chère » sur 3 des 4 profils retenus par le magazine Le Point (avril 2012). En février 2013, Boursorama Banque a de nouveau été élue « banque la moins chère du marché » par le magazine Capital et Le Monde Argent (selon le profil « cadre » du magazine Capital, et les profils « employé » et « cadre » du Monde Argent).
- boursorama.com est le portail de référence en matière d'information financière et économique en ligne. Le site boursorama.com agrège les informations économiques, financières, patrimoniales mais aussi généralistes de plus de 70 sources différentes afin de répondre aux attentes de l'ensemble de ses visiteurs, du boursier actif à l'investisseur long terme. En raison de sa notoriété et de son audience de plus de 560 000 visiteurs uniques en moyenne par jour (classement établi par l'OJD, janvier 2013), boursorama.com est un support de communication efficace pour des annonceurs financiers et non financiers souhaitant promouvoir leur marque auprès d'une cible privilégiée d'internautes CSP+. L'accès à Boursorama Banque se fait via le portail www.boursorama.com.

Le Groupe opère également au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne :

Présent au Royaume-Uni au travers de sa filiale Selftrade, Boursorama s'est hissé parmi les acteurs clés du courtage en ligne en 2005 grâce à l'acquisition de Squaregain. En 2006, le Groupe a restructuré ses activités au Royaume-Uni en concentrant son activité de courtage en ligne B2C au sein de Selftrade. En octobre 2006 la finalisation de cette réorganisation s'est concrétisée par la vente de Squaregain à Société Générale Securities Services (SGSS). En 2011, l'obtention de la licence bancaire auprès du Financial Services Authority (FSA) a permis à Selftrade de collecter les dépôts des clients et ainsi de proposer depuis décembre 2011 un Cash Investment Saving Account (Cash ISA), produit d'épargne bilancielle à fiscalité avantageuse complétant ainsi son offre en ligne. Avec plus de 200 000 comptes à fin décembre 2012, Selftrade se positionne au Royaume-Uni parmi les cinq premiers acteurs du courtage en ligne.

Le Groupe s'est implanté en Allemagne en 1997 sous la marque Fimatex, Boursorama a acquis OnVista AG en 2007, propriétaire du premier site d'informations financières en ligne www.onvista.de. Suite à la cession des activités périphériques du Groupe OnVista AG et au lancement de la nouvelle identité OnVista Bank une nouvelle offre commerciale innovante (offre tarifaire Free Buy) destinée en priorité aux traders actifs a été lancée en 2009. Puis en 2010, OnVista Bank a acquis le portefeuille de clients allemands du courtier en ligne suédois Nordnet (environ 10 000 clients).

En 2012, OnVista Bank se positionne comme un challenger du marché du courtage en ligne allemand et un acteur clé de l'information financière en ligne avec le site onvista.de, qui comptait près de 800 000 visiteurs uniques par mois (Source AGOF, novembre 2012).

Présent historiquement au travers d'une activité de courtage en Espagne sous la marque SelfTrade Bank, la filiale Self Bank créée en 2009, est une joint venture entre Boursorama (51 %) et La Caixa (49 %) et propose une offre de courtage, d'épargne et de banque en ligne.

1.1.2 - Cadre réglementaire

Boursorama est un établissement de crédit prestataire de services d'investissement, régi par les dispositions du Code Monétaire et Financier. Boursorama dispose de l'agrément pour effectuer toutes les opérations de banque et les prestations de services d'investissement suivantes : réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, exécution d'ordres pour le compte de tiers, de placement, de tenue de compte-conservation, de conseil en investissement et, depuis le 18 février 2013, de négociation pour compte propre.

L'activité de placement implique la recherche de souscripteurs ou d'acquéreurs pour le compte d'un nouvel émetteur (article 312-5 du Règlement Général de l'AMF) et introduit une obligation d'information importante pour le prestataire.

Afin de répondre à cette obligation, Boursorama offre à ses clients la possibilité de consulter sur son site Internet l'ensemble des informations relatives à la Société. Ces informations proviennent soit de la Société elle-même, soit des Autorités de marché, grâce à des liens hypertextes entre les sites, ce qui permet d'éviter d'éventuelles erreurs de retranscription. La prise d'ordres se fait par les canaux à distance : sur le site Internet et par téléphone.

En tant qu'établissement de crédit, Boursorama est soumis à un dispositif de surveillance prudentiel, qui a pour objet de fixer certaines contraintes pour assurer la solvabilité, la liquidité ainsi que l'équilibre financier des établissements de crédit.

Les ratios à respecter sont les suivants :

- Adéquation des fonds propres par rapport aux risques (risques de crédit et risques opérationnels) ;
- Contrôle des grands risques ;
- Ratio de liquidité ;
- Représentation du capital minimum.

Les premier et deuxième critères sont suivis sur une base consolidée au niveau du Groupe Société Générale. Les troisième et quatrième critères sont suivis sur une base individuelle.

En outre, Boursorama a mis en place un système de contrôle interne répondant aux exigences de la réglementation (Règlement CRBF 97-02).

En application des articles 313-3 et 313-4 du Règlement Général de l'AMF et de sa décision 97-09 du 2 décembre 1997, Boursorama a nommé un déontologue et responsable du contrôle des services d'investissements (RCSI).

Conformément aux dispositions des articles 11-8 et suivants du Règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997, Boursorama a désigné un responsable en charge de la filière « risques ».

1.2 - HISTORIQUE

Boursorama, acteur majeur de la finance en ligne en Europe, est né du rapprochement de Fimatex et de Finance Net (propriétaire du portail boursorama.com) en 2002. Depuis lors, le Groupe a confirmé son implantation européenne grâce aux acquisitions de Selftrade en 2002, de CaixaBank France en 2006 et d'OnVista AG en Allemagne en 2007.

Création (1995-1997)

1995

Fimatex : création de la société et démarrage de l'activité sur Minitel permettant aux particuliers d'intervenir sur le Matif, le Monep et les valeurs mobilières en temps réel.

1996

Fimatex : lancement du GTS (Global Trading System), premier logiciel d'information et de transactions en temps réel.

Finance Net : Patrice Legrand et Stéphane Mathieu créent la société Finance Net.

1997

Fimatex : lancement de la succursale en Allemagne (Francfort).

Finance Net : création et développement du site www.financenet.com.

Selftrade : création de la société Selftrade.

Expansion (1998-1999)

1998

Fimatex : lancement du 1^{er} site transactionnel de courtage en ligne en France (www.fimatex.fr).

Finance Net : création du site d'information financière gratuite (www.boursorama.com).

Selftrade : obtention de l'agrément en qualité d'entreprise d'investissement et démarrage de l'activité.

1999

Fimatex : passation d'ordres sur les téléphones WAP.

Finance Net : www.boursorama.com devient le 1^{er} site d'information économique et financière en France.
Selftrade : mise en place d'une plate forme OPCVM et possibilité d'accéder au marché américain (Nyse & Nasdaq).

IPO (2000)

Fimatex : introduction en Bourse (Nouveau Marché) le 22 mars, www.fimatex.fr est le 1^{er} site Internet en France à recevoir la certification AFAQ Webcert.

Finance Net : www.boursorama.com est élu « clic d'or » du meilleur site de communication financière.

Selftrade : introduction en bourse (Nouveau Marché) le 17 mars. Création de filiales en Espagne et au Royaume-Uni et élargissement de la gamme de produits. Rachat de Selftrade par DAB Bank.

Rationalisation (2001)

Fimatex : élargissement de la gamme vers des produits d'épargne avec Fimatex Transparence PEA et E-Volution (assurance-vie).

Finance Net : lancement du 1^{er} jeu de simulation boursière (plus de 100.000 participants) et création du panel Boursoscan.

Selftrade : lancement du 1^{er} « fonds de pension » français. Agrément bancaire pour les activités en France.

Croissance (2002-2003) : la naissance d'un acteur majeur du courtage en ligne en Europe

2002

Mars : annonce du rapprochement entre Finance Net (portail Boursorama) et Fimatex.

Octobre : lancement de la nouvelle offre commerciale Boursorama-Fimatex.

Décembre : annonce de l'acquisition de la société Selftrade.

2003

Janvier : changement de dénomination sociale du Groupe, Fimatex devient Boursorama.

Mars : finalisation de l'acquisition de Selftrade.

Mai : bascule des plates-formes informatiques et de back-office de Selftrade dans Boursorama.

Septembre : fusion juridique et lancement de la nouvelle offre commerciale commune Boursorama Invest.

Développement (2004-2006) : Boursorama devient une banque en ligne

2004

Mars : lancement de Boursorama Vie, le nouveau contrat d'Assurance Vie du Groupe.

Juin : lancement de l'offre Ultimate Trader à destination des boursiers actifs.

Septembre : lancement de l'offre d'accès gratuit à l'épargne avec 0 % de droit d'entrée sur Boursorama Vie et la commercialisation du compte Boursorama 0 % dédié aux OPCVM.

2005

Janvier : lancement de Boursorama Patrimoine, nouvelle rubrique du portail autour de la thématique patrimoniale.

Février : acquisition de la société de gestion allemande Veritas.

Août : acquisition du courtier en ligne Squaregain (ex Comdirect UK).

Décembre : Boursorama Invest devient Boursorama Banque. Ce changement d'identité s'accompagne de l'enrichissement de la gamme de produits avec un compte courant bancaire auquel peut être associé une carte de paiement.

2006

Février : annonce du rapprochement avec CaixaBank France.

Août : fusion absorption de la société CaixaBank France.

Octobre : finalisation de la réorganisation des activités au Royaume-Uni, vente de Squaregain.

Novembre : fusion technologique avec CaixaBank France.

Décembre : lancement de la nouvelle offre bancaire Boursorama Banque.

Boursorama consolide sa position en France et étend son empreinte européenne

2007

Mars : cession de Caixa Gestion à la Société Générale Asset Management (SGAM).

Juin : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le quotidien « La Tribune ».

Septembre : annonce de l'acquisition d'OnVista AG, propriétaire du premier portail d'informations financières en Allemagne.

2008

Janvier : annonce de la création d'une banque en ligne en joint-venture avec la Caixa. En France, Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le quotidien « Le Monde Argent ».

Mai : lancement du site Internet www.onvista-bank qui se substitue à www.fimatex.de.

Juillet : en Allemagne, cession du gestionnaire d'actifs Veritas. OnVista AG cède ses régies publicitaires Ligatus et Ad2Net ainsi que le portail médical www.onmeda.de.

Septembre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Challenges ».

Octobre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital ».

2009

Février : création de Self Bank en Espagne en partenariat avec la Caixa.

Juin : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital ».
Août : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Le Revenu ».
Décembre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « La Tribune ».

Cap sur la banque en ligne en France

2010

Janvier : Boursorama Banque élue Service Client de l'année 2010 – catégorie Banque en ligne.
Février : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital » et par « Le Monde Argent ».
Mai : nouvelle campagne de communication / « La banque en ligne avec son époque ».
Août : Boursorama poursuit son développement en Allemagne - Acquisition du portefeuille de clients allemands de Nordnet par OnVista Bank.

Confirmation de la stratégie de banque en ligne, accélération des innovations et développement de la banque sur mobile

2011

Février : 2^{ème} version du Money Center, service gratuit et automatisé de gestion des finances personnelles, avec l'agrégation automatique des comptes bancaires externes. Boursorama Banque élue la banque la moins chère « Le Monde Argent ».
Mars/Mai : lancement de l'application mobile bancaire respectivement sur iPhone et Android pour gérer ses finances au quotidien sur mobile, enrichissement de l'application en décembre avec un accès complet à la bourse.
Mai : lancement de « Direct Emetteurs », plateforme de négociation en direct entre les investisseurs particuliers et les émetteurs partenaires sur les warrants, turbos et certificats.
Août : refonte du portail boursorama.com et enrichissement des contenus
Septembre : Boursorama Banque reçoit les trophées de la meilleure banque en ligne et de l'innovation par le magazine « Le Revenu ».
Lancement d'une nouvelle offre tarifaire, le tarif « Découverte » pour accéder à la bourse à moindre frais.
Octobre : Selftrade obtient la licence bancaire au Royaume-Uni auprès du FSA. Prix de l'innovation du Forum de l'Investissement pour le MoneyCenter. Trophée d'Or e-commerce catégorie fidélisation pour les Instants CB.
Novembre : Prix Effie catégorie service pour la campagne de marque.

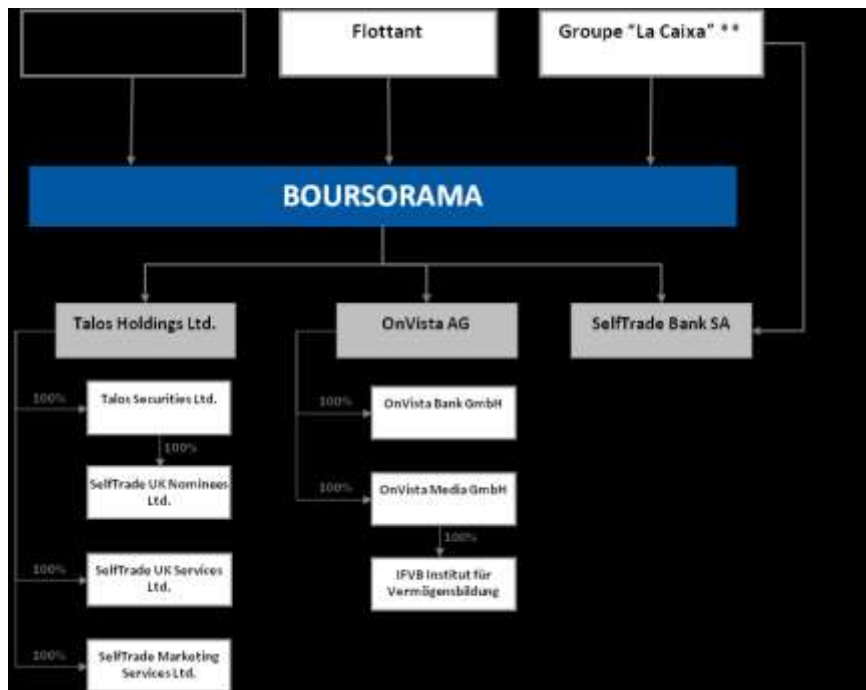
2012

Janvier : agrégation de flux au format vidéo sur le portail boursorama.com
Mars : Boursorama Banque élue la meilleure banque en ligne par « L'internaute.com ». Lancement de l'appli Boursorama sur le Windows Store.
Avril : enrichissement de la plateforme « Direct Emetteurs » (horaires de négociation élargis). Introduction du service de vote en ligne aux Assemblées Générales. Boursorama Banque classée la banque la moins chère sur 3 des 4 profils retenus par le magazine « Le Point ».
Juillet : Boursorama gère désormais un million de comptes au niveau Groupe. Introduction de l'appli tablette et élargissement de l'offre courtage avec « Boursorama Expert » qui donne accès au Forex, CFDs et Futures.
Août : lancement du Compte d'Épargne Financière Pilotée en partenariat avec Oddo Asset Management, une offre d'épargne simple et accessible constituée de fonds OPCVM.
Septembre : lancement de l'Avance sur Titres, une offre de crédit lombard en ligne à un taux très attractif.
Novembre : « Euro Exclusif », un nouveau fonds en Euros à capital garanti, réservé exclusivement aux clients de Boursorama.
Décembre : 90 % des clients recommandent Boursorama Banque (sondage Opinion Way)

1.3 - ORGANIGRAMME DU GROUPE BOURSORAMA ET RELATIONS AVEC SES FILIALES

1.3.1 - Organigramme

Organigramme juridique au 31 décembre 2012.



* Le Groupe Boursorama fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Société Générale.

** Le Groupe "La Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues dans Boursorama par les différentes entités du Groupe : Hodefi (17 039 955 actions), CaixaBank (1 168 103 actions) et EOC Caixa (1 action).

1.3.2 – Filiales

Boursorama dispose de filiales au Royaume-Uni, en Espagne et en Allemagne :

- **Royaume-Uni** : la filiale Talos Holdings Ltd. est une holding de participations détenant Talos Securities Ltd., SelfTrade UK Services Ltd., SelfTrade Marketing Services Ltd et SelfTrade UK Nominees Ltd. Talos Securities Ltd. est un courtier en ligne et depuis le 28 octobre 2011, une institution bancaire autorisée à collecter les dépôts en numéraire des clients conformément à la licence bancaire délivrée par le régulateur britannique, le FSA (Financial Services Authority). SelfTrade UK Nominees Ltd. a une activité résiduelle (i.e. détention de titres pour compte de clients), SelfTrade UK Services n'a plus d'activité et SelfTrade Marketing Services Ltd. fournit des services marketing à Talos Securities Ltd. SelfTrade est le nom commercial utilisé par les participations détenues par Talos Holdings Ltd, dans le cadre de leurs activités.

En début d'année 2013, Talos Securities Limited a initié un programme d'amélioration de ses systèmes. Afin de dégager les ressources humaines nécessaires et en accord avec l'autorité britannique de régulation des marchés financiers, The Financial Services Authority (FSA) Talos Securities Limited n'accepte pas de nouveaux clients pendant cette période.

Les opérations réalisées avec les clients existants ne sont pas affectées ; les investissements et les dépôts des clients gérés par Talos Securities Limited n'ont pas été impactés.

Talos Securities Limited s'engage à mener ces améliorations dans les plus courts délais afin de relancer l'acquisition de nouveaux clients. Les investissements réalisés pour la mise à niveau de l'outil industriel pèseront dans les comptes de 2013.

La contribution aux comptes consolidés de ces entités britanniques est la suivante :

- PNB : 21,3 MEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 2,5 MEur
- Résultat net : 0,8 MEur

- **Allemagne** : OnVista AG est une société allemande spécialisée dans l'information financière en ligne. Elle détient à 100 % OnVista Bank GmbH (anciennement OnVista Financial Services) laquelle exerce une activité de banque et OnVista Média GmbH qui gère le site internet www.onvista.de et www.onvista-bank.de. OnVista Media GmbH détient à 100 % IFVB Institut für Vermögensbildung GmbH qui produit et distribue un éditorial mensuel publiant des analyses et évaluations financières. Les filiales OnVista Beteiligungs Holding GmbH, Trade&Get GmbH, Toast Media GmbH et Namendo GmbH ne sont pas mentionnées dans l'organigramme car elles ne réalisent aucune activité.

La contribution d'OnVista AG aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 14,4 MEur
- Résultat Brut d'Exploitation : -3,0 MEur
- Résultat net : -3,0 MEur

- **Espagne** : la société SelfTrade Bank en Espagne détenue à 51% par Boursorama et 49% par La Caixa a été créée le 5 février 2009 et a une activité de banque en ligne.

Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 7,2 MEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 0,1 MEur
- Résultat net : 0,1 MEur

1.3.3 - Relations entre Boursorama et ses filiales

Les services rendus par Boursorama à ses filiales concernent essentiellement des prestations informatiques et administratives.

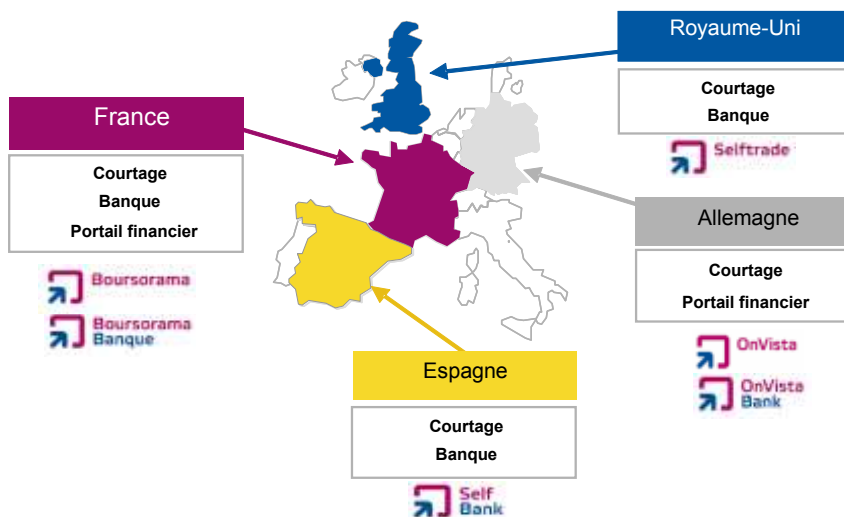
1.4 - ACTIVITE DE BOURSORAMA

1.4.1 - Politique commerciale de Boursorama

1.4.1.1 - Description de l'offre

En Europe, Boursorama intervient dans trois domaines d'activités complémentaires :

- la banque et l'épargne en ligne ;
- le courtage en ligne ;
- l'information financière en ligne.



a) Banque en ligne

En France, l'acquisition de CaixaBank France en 2006 a permis à Boursorama d'accélérer le développement de l'offre bancaire et de proposer aux visiteurs du portail www.boursorama.com une solution bancaire complète, innovante et performante avec des tarifs très compétitifs allant des produits bancaires classiques aux produits d'épargne tels que les OPCVM et les placements en Assurance Vie. Cette offre est commercialisée sur Internet sur le site www.boursorama-banque.com.

En Espagne, Boursorama distribue une offre de produits d'épargne en ligne (OPCVM) et de banque en ligne (comptes à vues, cartes bancaires et des comptes d'épargne rémunérés) sous la marque Self Bank (www.selfbank.es).

Au Royaume-Uni, Selftrade a obtenu auprès du FSA en octobre 2011 une licence bancaire lui permettant de collecter les dépôts des clients. Ce nouveau statut de banque de dépôts va permettre à Selftrade de proposer progressivement des produits de banque et d'épargne à ses clients. Le premier produit distribué, depuis décembre 2011, est un livret d'épargne défiscalisé (Cash ISA).

• Une offre bancaire classique à moindre coût

Depuis décembre 2006, Boursorama Banque propose en France une gamme de produits et services bancaires conçus pour répondre au mieux aux attentes des clients. La particularité de Boursorama est de proposer une offre de banque au quotidien exclusivement en ligne à des tarifs très compétitifs.

- Un compte courant qui permet de réaliser toutes les opérations bancaires courantes sans frais, positionnant ainsi régulièrement Boursorama Banque comme la banque au quotidien la moins chère de France. Les cartes VISA¹ et Visa Premier² sont gratuites sous conditions de revenus du titulaire ;
- Des produits d'épargne réglementée : LDD, PEL/CEL, Livret A ;
- Un compte sur livret à un taux attractif sans limite de durée ni de montant ;
- Des crédits immobiliers : crédit classique à taux fixe ; les clients de Boursorama Banque peuvent également bénéficier de l'Avance sur Titres, une offre de crédit Lombard et depuis avril 2013 d'une offre de crédit personnel.

Depuis 2010, Self Bank en Espagne offre également la possibilité d'ouvrir un compte courant.

¹ Conditions de revenus du titulaire de 1 350 € nets/mois minimum (2 025 € nets/mois pour 2 titulaires) ou de 5 000 € d'encours dans nos livres (7 500 € pour 2 titulaires)

² Conditions de revenus du titulaire de 2 400 € nets/mois minimum (3 600 € nets/mois pour 2 titulaires) ou de 10 000 € d'encours dans nos livres (15 000 € pour 2 titulaires)

- **Epargne en ligne : une offre diversifiée de produits financiers**

Boursorama, au travers de ses différentes entités en Europe permet à des investisseurs privés de gérer leur épargne en ligne de manière autonome en mettant à leur disposition une large gamme de produits d'épargne et de services à des tarifs attractifs.

En France, Boursorama permet d'accéder à l'ensemble des produits d'épargne :

- Le contrat d'Assurance Vie de Boursorama, Boursorama Vie, est accessible sans droits d'entrée et comprend 200 fonds dont 6 trackers et deux fonds en Euros depuis le lancement en novembre 2012 d'« Euro Exclusif », un nouveau fonds en Euros à capital garanti réservé exclusivement aux clients de Boursorama Banque. Depuis septembre 2009, Boursorama propose au sein de Boursorama Vie un service de Gestion Pilotée en association avec Edmond de Rothschild Asset Management sans frais supplémentaires.
- Boursorama distribue une large gamme d'OPCVM et de FCP issus des sociétés de gestion françaises. Parmi 1 500 fonds distribués, environ 850 OPCVM sont proposés sans aucuns frais d'entrée. En août 2012, Boursorama a lancé en partenariat avec Oddo Asset Management, le « Compte d'Épargne Financière Pilotée », une solution d'épargne simple et accessible, constituée de fonds OPCVM.

Au Royaume-Uni, depuis décembre 2011, Selftrade distribue un livret d'épargne défiscalisé devenant le premier acteur du marché à proposer simultanément des comptes Shares ISA et des comptes Cash ISA.

En Espagne, en plus d'un large panel de produits financiers, les investisseurs peuvent également bénéficier depuis 2007 d'une offre très fournie en matière d'OPCVM.

- b) Courtage en ligne : une activité présente dans toutes les implantations**

En France, Boursorama permet d'accéder à l'ensemble des produits financiers : actions, warrants, produits dérivés (options, futures), trackers, obligations, certificats, bons de souscription, etc. afin de répondre au mieux aux différents profils d'investisseurs.

La plateforme « Direct Emetteurs » qui permet aux investisseurs particuliers de négocier en direct avec les émetteurs partenaires sur le marché des warrants, certificats et turbos en bénéficiant d'une tarification attractive (1€ économisé sur chaque transaction effectuée par rapport à NYSE Euronext quel que soit le forfait du client) a été enrichie au cours de l'année 2012 avec des horaires de négociation élargis (09h05-20h00).

Boursorama a également lancé « Boursorama Expert », une offre donnant accès au Forex, CFDs et Futures, destinée principalement aux investisseurs avertis.

Au Royaume-Uni, Selftrade propose depuis 2000 une offre de courtage en ligne et met à disposition de ses clients un large éventail de produits d'investissement allant des actions aux obligations en passant par les produits dérivés, CFDs et spread betting.

En Allemagne, OnVista Bank a développé une offre de courtage complète : actions, obligations ainsi que l'accès aux produits dérivés avec notamment un accès direct aux émetteurs de warrants et certificats.

En Espagne, Self Bank propose une plate-forme de courtage en ligne donnant accès aux principales places de marchés financiers.

- c) L'information financière en ligne : un atout différenciant en France et en Allemagne**

La particularité du site boursorama.com est d'agrèger les informations économiques et financières de plus de 70 sources différentes (AFP, Cercle Finance, Dow Jones, Reuters), les cours de bourse, les indices boursiers, les flux vidéo (AFP, TTV, NYFP, F24, BFM) et de les restituer en un ensemble cohérent et personnalisable par l'internaute.

En Allemagne, le portail onvista.de avec près de 800 000 visiteurs uniques mensuels (données à fin novembre 2012 source : AGOF) fait partie des acteurs majeurs de l'information financière en ligne.

Au Royaume-Uni, un nouveau site a été lancé le 1^{er} décembre 2012. Structuré comme le portail boursorama.com ce site a été enrichi et propose désormais un accès à l'information économique et financière (cours de bourse, actualités économiques, analyses) mais aussi à une information plus généraliste. Un espace communautaire est également à la disposition des internautes.

Après la refonte du site boursorama.com en 2011, les principales nouveautés en 2012 sont l'enrichissement des contenus (nouveaux flux sur les taux, les actions, cartographie des dirigeants d'entreprise, nouveaux partenariats éditoriaux), l'implémentation de nouveaux outils (valorisation de biens immobiliers, simulation d'intérêts de placements patrimoniaux) et le déploiement du portail boursorama.com sur l'ensemble des terminaux mobiles Smartphones et tablettes.

Le site boursorama.com bénéficie de la puissance d'un média traditionnel :

- une audience qualifiée qui atteint 560 000 visiteurs uniques en moyenne par jour au mois de janvier 2013 (Source : OJD)
- une excellente notoriété et une très bonne image de marque.

boursorama.com est aujourd'hui un support en ligne très bien positionné pour toucher une population à fort pouvoir d'achat, le portail est par ailleurs partenaire de la plateforme d'AdExchange La Place Media depuis 2012. L'audience du site permet à Boursorama de commercialiser des espaces publicitaires dont les revenus proviennent principalement des trois pôles d'activité suivants :

- **Publicité commerciale**

Boursorama propose des espaces publicitaires (bandeaux, pop up, interstitiels) à des annonceurs non financiers.

- **Publicité financière**

Boursorama commercialise des espaces publicitaires pour les sociétés cotées ou en phase d'introduction en Bourse qui souhaitent communiquer auprès des visiteurs de boursorama.com, d'investisseurs individuels ou institutionnels. Boursorama propose une large gamme de formats publicitaires : bandeaux spécifiques dans les fiches valeurs, reprise des communiqués de presse dans le fil de news, accès direct aux espaces/clubs d'actionnaires des émetteurs, diffusion de rapports annuels, emailings ciblés, etc.

- **Publicité sur les produits financiers (OPCVM, produits dérivés, FCPI...)**

Boursorama a mis en place une offre de communication spécialement conçue pour les émetteurs de produits financiers et notamment les gérants OPCVM et les émetteurs de warrants et de trackers. Ces espaces se situent pour la majorité sous la rubrique « Bourse » et peuvent prendre la forme de bandeaux publicitaires, liens permanents, fiches de cotation détaillées et de communiqués. Cette offre permet aux sociétés de bénéficier d'une plate-forme de communication vis-à-vis de leurs clients et d'accroître ainsi leur notoriété, leur visibilité et leur recrutement commercial.

Les autres sources de revenus du portail boursorama.com sont essentiellement issues du marketing direct (location de bases de données dans le cadre d'opérations de marketing direct effectuées par des entreprises tierces) et de Boursorama Corporate (offre professionnelle de Boursorama).

Depuis septembre 2007 grâce à l'acquisition de la société OnVista AG, propriétaire du premier portail d'information financière en ligne, une partie des revenus de l'activité Portail Internet de Boursorama proviennent d'Allemagne. Capitalisant sur sa forte notoriété, les revenus d'OnVista AG sont composés majoritairement de la publicité financière en ligne faite sur le site www.onvista.de.

d) Les atouts de l'offre

- **Une offre accessible par de multiples canaux**

- ✓ Internet : www.boursorama.com en France, www.onvista-bank.de en Allemagne, www.selftrade.co.uk au Royaume-Uni et www.selfbank.es en Espagne ;
- ✓ Applications Smartphone et tablette ;
- ✓ Téléphone.

- **Un accès aux principales places financières internationales**

Boursorama offre un accès aux bourses de Paris, Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Londres, Madrid, Milan, New York et Zurich.

- **Une richesse d'information inégalée et gratuite**

Boursorama permet d'accéder à toute l'information nécessaire à la définition et au suivi d'une stratégie d'investissement : cotations et dépêches en temps réel, conseils et analyses de partenaires reconnus pour décrypter l'évolution des marchés (analyse fondamentale et analyse technique), outils permettant d'identifier des opportunités d'investissement (alertes, morning meeting, moteur de sélection de valeurs) ou les allocations d'actif adéquates selon les profils d'investissement.

- **Une relation client personnalisée**

Boursorama a la volonté d'offrir en permanence à ses clients un service de qualité et personnalisé. Le Service Clientèle est ainsi disponible par téléphone du lundi au vendredi de 8h00 à 22h00 et le samedi de 8h45 à 16h30, organisé en agences virtuelles et équipé d'outils permettant aux conseillers de répondre aux questions et aux attentes des clients.

- **Une qualité et une fiabilité de service reconnues**

Boursorama s'appuie sur des partenaires solides afin de pouvoir offrir à ses clients un service fiable et rapide. Cette qualité de service est reconnue par les professionnels de marché. Depuis 2000, en France, Boursorama est certifié AFAQ Service Confiance WEBCERT®.

e) Des innovations au service des clients

L'année 2012 a été marquée par le lancement de nombreuses innovations :

- **Agrégation de vidéos sur le portail boursorama.com** : près de 25 000 vidéos intégrées, 5 millions de vidéos vues.
- **Enrichissement de la plateforme « Direct Emetteurs »** : extension des horaires de négociation en direct (09h05-20h00) entre les investisseurs particuliers et les émetteurs partenaires sur les warrants, turbos et certificats. Les clients de Boursorama Banque ont désormais accès aux ordres tactiques ainsi qu'à de nouveaux outils (matrice warrants, indicateur turbos et sélectionneur de warrants, turbos et certificats).
- **Service de vote en ligne aux Assemblées Générales** : ce service permet aux détenteurs d'un comptes-titre ou d'un PEA au sein de Boursorama Banque de pouvoir voter aux résolutions des Assemblées Générales qui proposent ce service, de demander une carte d'admission ou encore de donner pouvoir au président ou à un tiers de leur choix via une plateforme dédiée en ligne.
- **Introduction de nouvelles alertes gratuites pour les clients** : près d'une trentaine de nouvelles alertes email ou SMS sont désormais disponibles. Ces alertes peuvent être émises par Boursorama ou paramétrées directement par les clients.
- **Application tablette** : la présence de Boursorama en mobilité a été complétée durant l'été avec une application pour les tablettes donnant accès aux trois univers de Boursorama (portail d'information, banque et bourse). Cette application se distingue des autres

applis avec près de 30 opérations bancaires et boursières disponibles incluant la modification des plafonds de carte bancaire instantanément ou l'envoi d'un chèque. Le lancement de l'application tablette a participé à l'augmentation des usages de la banque en mobilité en 2012. En décembre 2012, près de 30 % des clients étaient connectés en mobilité, soit 60 % de plus par rapport à décembre 2011.

- **Lancement de « Boursorama Expert »** : une offre dédiée aux marchés Forex, CFDs et contrats Futures destinée aux investisseurs avertis.
- **Introduction du « Compte d'Épargne Financière Pilotée »** : une offre d'épargne simple et accessible constituée de fonds OPCVM en partenariat avec Oddo Asset Management.
- **Lancement de l'Avance sur Titres** : une offre de crédit lombard en ligne à un taux très attractif
- **« Euro Exclusif »** : mise à disposition d'un nouveau fonds en Euros à capital garanti réservé exclusivement aux clients de Boursorama

1.4.1.2 - Clientèle

Boursorama s'adresse à deux catégories de clientèle selon son activité :

- une clientèle de particuliers qui utilise les produits et les services de Boursorama pour la banque et les investissements en ligne ;
- une clientèle d'entreprises pour laquelle le site boursorama.com est un support de communication.

A fin 2012, Boursorama détient 1 040 801 comptes de clients particuliers en Europe.

• **Particuliers**

Sur son activité de banque en ligne, Boursorama s'adresse à une clientèle de particuliers à la recherche d'un mode de gestion autonome de leur argent.

A fin décembre 2012, Boursorama totalisait 1 040 801 comptes, dont 729 597 en France, 203 681 au Royaume-Uni, 42 257 en Allemagne, et 65 266 en Espagne.

L'encours des dépôts de la clientèle s'élevait en 2012 à 4,3 milliards d'Euros pour le Groupe.

Sur l'année 2012, les clients de Boursorama ont effectué plus de 5,1 millions de transactions, dont 3 millions en France, 0,9 million au Royaume-Uni, 1 million en Allemagne et 0,2 million en Espagne.

• **Entreprises**

Boursorama est un support de communication à la fois pour les annonceurs financiers (sociétés cotées et établissements financiers), et les annonceurs non financiers (principaux secteurs : automobile, luxe, High Tech, loisirs, télécoms) souhaitant s'adresser à une cible de clients potentiels ou existants. En 2012, près de 550 annonceurs (toute catégorie confondue) ont communiqué sur le site boursorama.com.

1.4.2 - Marché géographique

Boursorama intervient dans la distribution en ligne de produits financiers dans toutes ses implantations, propose une offre de banque au quotidien en ligne en France et en Espagne et diffuse de l'information économique et financière en ligne en France et en Allemagne.

1.4.2.1 - France (79 % du produit net bancaire)

• **Le marché de la banque et de l'épargne en France**

Selon la Banque de France, le marché bancaire français compte plus de 73 millions de comptes à vue en septembre 2012 et le taux de bancarisation de la population française âgée de plus de 18 ans s'élève à 99 %, soit l'un des taux les plus élevés d'Europe (rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée, juillet 2012). En 2011, les paiements par carte bancaire représentaient 45 % de l'ensemble des paiements de détail en France et on estime qu'il y avait 85,7 millions de cartes de paiement en France, interbancaires ou privatives (Observatoire de la sécurité des cartes de paiement, octobre 2012). En 2012, près d'un ménage français sur deux est détenteur d'un crédit (48,6 %) selon l'enquête de l'Observatoire des crédits aux ménages de janvier 2013. Enfin le taux d'épargne des français reste élevé puisqu'il s'établit à 16,5 % au deuxième trimestre 2012, soit le deuxième taux le plus élevé en Europe après l'Allemagne. (Source : Fédération Bancaire Française – Chiffres-clés - Relations banques-clients).

En 2012 les incertitudes économiques et les nouvelles mesures fiscales ont conduit à un fort repli des volumes échangés sur les marchés boursiers (-25 % pour Euronext Paris) et pour la première fois, à une situation de collecte nette négative sur le secteur de l'Assurance Vie. Selon la Fédération Française des Sociétés d'Assurance, l'encours total des contrats d'Assurance Vie progresse faiblement à 1 391 milliards d'euros à fin 2012, +3 % par rapport à fin 2011 tandis que le montant des cotisations versées sur les contrats d'Assurance Vie, à fin 2012, diminue de 6 % par rapport à fin 2011 et s'établit à 132,5 milliards d'euros.

Selon Europerformance, le marché français tous OPCVM confondus a lui progressé, le marché était estimé à 763,3 milliards d'euros en 2012, soit une hausse de 4,5 % par rapport à 2011.

Toutefois les épargnants ont privilégié encore plus qu'en 2011 la sécurité et la liquidité de leur épargne, comme en atteste le succès des livrets bancaires réglementés et la collecte record du Livret A et du LDD (342,6 milliards d'euros d'encours à fin 2012) en augmentation de 19 % par rapport à fin 2011.

- **L'utilisation d'Internet dans la banque et l'épargne en France**

L'usage d'Internet poursuit sa progression en 2012, le nombre d'internautes français représente désormais 41,2 millions d'individus, soit une hausse de 3,3 % par rapport à 2011 (source : Médiamétrie).

La 5^{ème} vague du baromètre sur « Les internautes et les services financiers » réalisé par Médiamétrie Net Ratings et la Fevad (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) datée de mai 2012, confirme le rôle majeur d'Internet dans la gestion des finances des particuliers : 77 % des internautes (+2 points en un an) gèrent ainsi leurs produits et services financiers en ligne. De plus, Internet offre un large éventail d'informations pour souscrire à des produits et services financiers : 33 % des sondés utilisent Internet comme première source d'information sur les produits financiers quand 22 % des sondés s'informent en agence traditionnelle. Les principales motivations des internautes pour la recherche en ligne sont la comparaison des produits, la confrontation des prix et le gain de temps apporté.

L'accélération de l'utilisation d'Internet par les particuliers dans la gestion de leurs finances personnelles soutient le développement d'offres bancaires en ligne. Le potentiel des organismes financiers uniquement présents sur Internet est important révèle l'étude puisque 16 % des internautes sont détenteurs d'un compte ou d'un produit chez un « pure player » et 17 % sont prêts à y souscrire (vs 14 % en 2011).

Enfin, le bilan e-commerce 2012 réalisé par la Fevad qui présente les chiffres clés de la vente à distance, montre que le e-commerce s'ancre durablement dans les habitudes de consommation des français. En effet, les achats en ligne ont progressé de 19 % en 2012 à 45 milliards d'euros vs 37,7 milliards d'euros en 2011 et l'on compte désormais 32 millions d'acheteurs en ligne France en à fin 2012 (+5 % vs 2011). En 2012, le chiffre d'affaires réalisé sur l'Internet mobile a représenté 6 % du chiffre d'affaires annuel de 2012, alors qu'en 2011 ces transactions avaient représentées 2 %.

L'année 2012 a également été marquée par l'accroissement de l'utilisation du mobile : 47 % de la population française possède un Smartphone vs 33 % en 2011 et deux tiers des ventes des téléphones mobiles au quatrième trimestre 2012 concernaient des Smartphones (38 % au quatrième trimestre 2010), selon le baromètre du marché mobile français réalisé par la Mobile Marketing Association. En conséquence, le nombre de « mobinautes » a fortement progressé : 23,6 millions au quatrième trimestre 2012 selon Médiamétrie, soit +24 % par rapport au quatrième trimestre 2011. Plus équipés, les français utilisent davantage leur Smartphone : 41 % des français ont utilisé leur mobile pour réaliser une opération bancaire en 2012 vs 35 % en 2011 (source : Etude TNS Sofres « Se connecter à sa banque à l'heure du digital »).

- **L'information financière en ligne**

En France, boursorama.com est le portail de référence en matière d'information économique et financière en ligne gratuite avec plus de 560 000 visiteurs uniques par jour en janvier 2013 (source : OJD).

L'enrichissement des contenus, avec la mise en place de partenariats éditoriaux avec par exemple Le Monde ou L'Express et l'intégration des vidéos en janvier 2012, permet au portail de se positionner comme un acteur de l'information plus généraliste. En janvier 2013, boursorama.com était ainsi le 7^{ème} site d'actualités toutes thématiques confondues (Source : OJD).

1.4.2.2 - Royaume-Uni (11 % du produit net bancaire)

Le marché du courtage en ligne au Royaume-Uni reste encore un marché fragmenté avec plusieurs acteurs qui sont les filiales de banques de détail britanniques et les spécialistes du courtage en ligne. Avec plus de 200 000 comptes à fin décembre 2012, Selftrade se positionne parmi les cinq premiers acteurs du courtage en ligne.

Selon l'Internet World Stats, le taux de pénétration d'Internet au Royaume-Uni est de 84 %, soit près de 53 millions d'utilisateurs à fin juin 2012.

1.4.2.3 - Allemagne (7 % du produit net bancaire)

Le marché du courtage en ligne en Allemagne est très concurrentiel et est divisé en deux groupes d'acteurs : d'un côté les acteurs filiales de grands groupes financiers et de l'autre, les courtiers en ligne de niche, tels qu'OnVista Bank, qui ont gagné des parts de marché ces dernières années grâce à des stratégies tarifaires innovantes.

En Allemagne, le nombre d'internautes est en constante augmentation et représente en juin 2012, 67,5 millions de personnes soit 83 % de la population totale selon l'Internet World Stats (+4 % vs décembre 2011). Plus de 28 millions d'allemands, soit plus de 45 % de la population adulte gèrent leurs comptes bancaires en ligne. (source : association BITKOM, Janvier 2013).

En 2012, le marché allemand de la publicité en ligne était en augmentation de 15 % à 3,8 milliards d'euros. (source : Association allemande pour l'économie digitale, BVDW). Avec 0,84 milliard de pages vues, 124 millions de visites en 2012 (source : Audit Bureau of Circulation of Advertising media, IVW), et 0,8 million de visiteurs uniques/mois (source : AGOF Internet facts 11-2012), www.onvista.de est parmi les portails d'information financière leaders en Allemagne.

1.4.2.4 - Espagne (3 % du produit net bancaire)

En Espagne, le marché du courtage en ligne est dominé par les banques traditionnelles qui se sont spécialisées sur ce secteur, tirant partie de leur notoriété. Les autres acteurs du courtage en ligne sont des pure players, qui se positionnent comme des courtiers plus spécialisés et s'adressent à un public plus autonome dans le choix de ses produits d'investissement.

Le marché de la banque en ligne se structure de la même façon : d'une part les principales banques traditionnelles espagnoles, et d'autre part des pure players, qui proposent une offre de produits et services bancaires à des prix compétitifs.

Le taux de pénétration d'Internet en Espagne continue de progresser puisqu'en juin 2012, 67,2 % de la population dispose d'une connexion Internet, soit 31,6 millions de personnes selon l'Internet World Stats (+9 % vs décembre 2011).

1.4.3 - Le système d'information

Le système d'information de Boursorama est constitué de quatre grandes composantes :

- **La plate-forme Web** de Boursorama sur laquelle sont hébergés les sites Web réalisés par les équipes de Boursorama : portails et sites transactionnels www.boursorama.com, www.onvista-bank.de, www.onvista.de, www.selfbank.es, www.selftrade.co.uk, les applications mobiles à destination des différents univers (iPhone, Android, Windows).
- **La plate-forme Titres** de gestion des portefeuilles et des ordres de bourse des clients, cœur de l'activité de courtage en ligne. Les entités française, allemande et espagnole de Boursorama utilisent l'Order Management System, plate-forme développée, hébergée et exploitée pour Boursorama par Atos Worldline. Le Royaume-Uni utilise la solution EFO cédée en 2006 à SG Securities Services qui la développe, l'héberge et l'exploite pour le compte de Selftrade UK ;
- **La plate-forme de gestion des produits bancaires** de Boursorama : cette plate-forme est utilisée pour l'offre de produits bancaires Boursorama Banque en France et pour la banque en ligne Self Bank en Espagne ;
- **L'informatique interne** de chaque entité européenne de Boursorama qui regroupe notamment les applications de gestion de la relation client (CRM partagé par les entités française, allemande et britannique), les applications de comptabilité, les infocentres et les solutions de courriers électroniques et de bureautique.

a) Plates-formes Web

Tous les sites web du Groupe, à l'exception de www.onvista.de, sont hébergés sur une plate-forme fournie par NTT Europe Online dont l'administration et l'exploitation sont assurées par les équipes de Boursorama. Tous les sites web du Groupe sont développés et maintenus par les équipes de Boursorama.

NTT Europe Online met à disposition de Boursorama des fermes de serveurs dans deux centres distants sécurisés et à haute disponibilité. La granularité du réseau NTT et la présence de leurs infrastructures dans plusieurs régions du monde (notamment en Europe) permet à Boursorama une exposition et une disponibilité sur internet en conformité avec ses besoins.

NTT Europe Online est un acteur majeur d'envergure mondiale dans le monde de l'hébergement d'application critique 24x7x365 et opère son propre réseau global IP. NTT Europe Online est une filiale du Groupe NTT.

Le site www.onvista.de est hébergé par Interactive Data Managed Solution en Allemagne.

b) Plates-formes Titres

La plate-forme Web de Boursorama s'appuie pour les transactions sur la solution « Order Management System » développée, selon les spécifications de Boursorama, hébergée et exploitée par Atos Worldline.

Atos Worldline fournit par ailleurs à Boursorama des sites transactionnels dits « de secours » : au nombre d'un par pays (France, Allemagne, Espagne), ces sites Web sont un niveau supplémentaire de sécurisation en cas de problème grave sur la plate-forme Web de Boursorama. Les clients peuvent alors continuer à accéder à leur portefeuille et intervenir sur les marchés même en cas d'indisponibilité du site Web principal (www.boursorama.com en France par exemple).

Le web transactionnel de Selftrade UK est hébergé sur la plate-forme Web de Boursorama et s'appuie pour sa part sur la Solution « EFO » cédée à Société Générale Securities Services (SGSS) en octobre 2006.

c) Plate-forme Bancaire

La plate-forme bancaire de Boursorama Banque France et de Self Bank Espagne, CIS, est issue de l'acquisition de CaixaBank France en 2006. Cette plate-forme est développée, selon les spécifications de Boursorama, hébergée et exploitée par HP (ex EDS Barcelone).

d) Autres partenariats

En France :

• Outil d'analyse technique

Boursorama met à disposition des clients qui le souhaitent l'outil ProRealTime développé par la société IT Finance.

- **Transmission d'ordres - négociation**

Après transmission via les serveurs et logiciels de la société Sungard pour accéder aux marchés, l'exécution des ordres de Bourse en France est réalisée par SG Securities Paris (SGSP) et Gilbert Dupont (Groupe Crédit du Nord). L'exécution des ordres sur les autres places européennes est assurée par SGSP. Depuis l'été 2012, Boursorama propose une offre de trading sur les CFDs et le FOREX au travers d'une solution en marque blanche développée par SAXO. L'exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities, l'un des principaux brokers sur ces marchés. Enfin, Boursorama a mis en œuvre des connexions directes auprès de plusieurs émetteurs de warrants au travers des plateformes Cats et Lox.

- **Back office**

La conservation et la tenue des comptes titres clients en France sont assurées par le département titres de la Société Générale, qui gère notamment tous les comptes titres des clients de la Société Générale. L'activité de compensation est exercée par Parel, filiale de la Société Générale. Les activités de back office et compensation sur produits dérivés sont réalisées par Newedge.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

Boursorama a passé des accords d'approvisionnement de flux boursiers (cotations, référentiels et caractéristiques d'instruments financiers) pour alimenter ses sites Web et son système de courtage. Les principaux fournisseurs sont SIX Telekurs et Interactive Data.

- **Fournisseurs d'informations**

Boursorama a passé des accords d'approvisionnement de flux d'information auprès d'agences de presse et de sociétés d'analyse financière spécialisées. Des informations émanant de l'AFP, Reuters, Cercle Finance, Agence Option Finance, Factset JCF sont accessibles gratuitement pour les internautes et sont complétées, pour les clients, par des fournisseurs tels que Dow Jones, Day by Day, Gilbert Dupont ou Neo Bourse.

- **Offre Bancaire – Moyens de paiements**

Boursorama s'appuie sur la société MONEXT pour la gestion de son offre monétique et C2i pour la gestion des chèques.

En Allemagne :

- **Outil de gestion sous Windows**

OnVista Bank met à disposition des clients qui le souhaitent l'outil Global Trading System 4.0, adapté pour OnVista Bank par la société VWD Group.

- **Transmission d'ordres**

OnVista Bank est membre de la Deutsche Börse, et route donc directement les ordres de ses clients sur ce marché via les solutions Sungard. L'exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities.

- **Back office**

OnVista Bank a confié son règlement des papiers-valeurs à International Transaction Services GmbH (ITS) filiale de HSBC Trinkaus & Burkhardt. ITS propose le règlement des papiers-valeurs avec le système GEOS développé par la société autrichienne SDS (filiale de T-Systems International). Les activités de back office sur produits dérivés sont réalisées par HSBC.

OnVista AG dispose de son informatique propre sans lien avec le système d'information de Boursorama.

Les sites web d'OnVista AG sont hébergés sur des plates-formes gérées par les équipes internes d'OnVista AG.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

OnVista AG utilise les services de la société Interactive Data Managed Solutions AG (IDMS) pour la fourniture des flux d'information financière qui alimente ses sites ainsi que pour la fourniture de certaines fonctionnalités de ces mêmes sites.

Onvista Bank utilise les fournisseurs SIX Telekurs et Interactive Data.

En Espagne :

- **Transmission d'ordres**

Self Bank est membre direct de la Bourse de Madrid, de Meff et d'Iberclear, ce qui lui permet de faire parvenir directement les ordres aux marchés du comptant et des dérivés. Pour le règlement des opérations, Self Trade Bank SA utilise les services de RBC Dexia.

L'Exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities, l'un des principaux brokers sur ces marchés.

L'Exécution des ordres sur les places Européennes est assurée par Crédit Suisse.

- **Back office**

Le back office titres est pris en charge en interne grâce à l'utilisation, du logiciel de RBC Dexia de tenue de compte et de comptabilité auxiliaire client ainsi que par un logiciel interne. La conservation des titres est assurée par RBC Dexia.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

SelfBank utilise les services de la société Six-Telekurs et Interactive Data pour la fourniture des flux d'information financière sur son site web.

Au Royaume-Uni :

- **Transmission d'ordres**

L'entité britannique est membre du London Stock Exchange. Pour transmettre les ordres de ses clients aux teneurs de marchés (Market Makers), elle fait appel aux outils de Fidessa et Proquote pour les marchés titre, EMX et Cofunds pour les fonds. Les ordres sur les places américaines et européennes incluant les Crest Depositary Interest (CDI) sont transmis par Fidessa/Proquote.

- **Back office**

Le back office est sous-traité à Equiniti Financial Services.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

Selftrade utilise les services de la société Six-Telekurs et Interactive Data pour la fourniture des flux d'information financière sur son site web.

1.4.4 - Sécurité et qualité des systèmes

1.4.4.1 Sécurité informatique

Boursorama a désigné dès 2003 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe Boursorama. La sécurité est décomposée selon trois grands axes : la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations stockées dans les systèmes de Boursorama.

Les missions du RSSI sont les suivantes :

- la mise en place et le suivi de la politique de sécurité ;
- participation au Comité Risques et Conformité ;
- le suivi global de la Sécurité des Systèmes d'Informations ;
- la coordination des dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe.

L'hébergeur du site internet principal du groupe Boursorama pour ses entités, NTT Europe a été certifié ISO/CEI ISO 27001 : 2005. Cette norme reconnue internationalement est l'unique norme de sécurité des systèmes d'informations disponible et demande un investissement important dans le domaine de la sécurité des systèmes d'informations.

Cette certification, très rare en France, est un atout important pour la plateforme Internet de Boursorama. La démarche de certification ISO/CEI ISO 27001 : 2005 entreprise par NTT Europe est structurante et contraint NTT Europe à gérer de façon formelle les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations. La sécurité est également un élément très important de la partie centrale du site transactionnel : le système de gestion des ordres, sous-traité à Atos Origin. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord fournis à Boursorama par Atos Origin.

En outre, Boursorama a déployé un programme global de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'informations pour tous ses salariés.

- **Confidentialité**

L'accès au site Internet transactionnel est chiffré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer), solution largement éprouvée dans le monde de l'Internet, qui assure aux utilisateurs dispersés dans le monde entier un niveau de qualité optimal.

L'accès aux comptes se fait à travers un identifiant et un mot de passe confidentiels.

Les bases nominatives des clients dans chaque pays sont des ressources et des actifs stratégiques de Boursorama. L'accès et la manipulation de ces bases sont strictement contrôlés aussi bien en interne qu'en externe.

- **Intégrité**

Les serveurs Web de Boursorama bénéficient du suivi d'une équipe dédiée d'exploitants. Outre les tâches d'exploitation quotidiennes, cette équipe a aussi pour mission de suivre les alertes de sécurité quotidiennes et d'appliquer les correctifs et patches appropriés à

l'ensemble du parc des serveurs Web. De fait, une réactivité importante et un suivi strict des failles de sécurité sont essentiels pour garantir une sécurité optimale des serveurs Web qui accueillent les connexions des internautes.

La sécurité est un des éléments importants du développement de la gestion des portefeuilles des clients en temps réel, sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité, sur les systèmes et des procédures de sécurité, permet d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur. Les sites transactionnels sont surveillés et exploités continuellement par une équipe exploitation.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes frontaux ("front office") sont menés sur demande de Boursorama par un prestataire spécialisé et indépendant des partenaires actuels de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens mis en œuvre dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires. Ainsi, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne. Boursorama dispose d'une vue globale de la sécurité des systèmes mise en œuvre.

- **Disponibilité**

Outre la sécurité interne, un site physique de secours a été mis en place par Atos Origin dès la fin 2000, grâce auquel les services transactionnels de Boursorama peuvent revenir en ligne, en cas d'indisponibilité du site principal d'hébergement du système. Cette solution de « reprise après désastre » (« D.R.S ») assure les fonctions essentielles, en particulier la possibilité d'effectuer des transactions et d'en vérifier l'exécution.

De plus, le site Web de « backup » développé par Boursorama et hébergé par Atos Origin, tout comme le nom de domaine (www.boursorama2.com) garantit aux clients l'accès à leur portefeuille même si le site principal, et le site secondaire sont hors d'usage.

L'ensemble des équipements réseaux, informatique et de connectique sont dupliqués de façon à éviter les interruptions en cas de panne sur un équipement particulier.

Le site transactionnel principal dispose de courant ondulé et de groupes électrogènes, testés régulièrement. Le site transactionnel secondaire dispose lui aussi d'un groupe électrogène de secours. Ceci vient en surcroît des batteries électriques ne permettant qu'une autonomie limitée.

Les serveurs web du site www.boursorama.com sont hébergés par NTT à Paris qui est l'un des rares hébergeurs en France à être certifié ISO27001. Cet hébergement bénéficie d'un très bon niveau de sécurité avec un dispositif de secours pour la climatisation et la fourniture de courant électrique, les locaux sont protégés 24h/24, 7 jours/7, de nombreux opérateurs télécoms et fournisseurs Internet sont disponibles sur le site même. Un second site disposant du même niveau de sécurité élevé et disposant de la même capacité machine que le premier site permettant donc de tenir la charge nominale est mis en œuvre sur un autre site de NTT en région parisienne. Les deux sites sont exploités en parallèle (architecture actif/actif) et permet donc de s'affranchir de la perte d'un des deux sites d'hébergement de NTT Europe. Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes visibles sur Internet sont menés en parallèle à la demande de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires.

- **Sécurité clients**

La rubrique sécurité du site Web de Boursorama informe les clients sur :

- la sécurisation du site ;
- la gestion des mots de passe ;
- la déconnexion du site ;
- les risques de fraude (phishing, ...);
- les configurations nécessaires pour optimiser la sécurité.

Boursorama Banque est la première banque en France à avoir proposé gratuitement à ses clients le téléchargement du logiciel Trusteer Rapport. Ce logiciel renforce le niveau de sécurité des navigateurs Internet et protège les ordinateurs des clients des logiciels malveillants. Le produit « Trusteer Rapport » protège également la saisie des numéros de cartes bancaires Boursorama. Lorsqu'un client effectue un achat en ligne et saisit son numéro de carte bleue sur un site marchand tiers, « Trusteer Rapport » protège la saisie des 16 chiffres de la carte et empêche les logiciels espions, de type « keylogger » potentiellement présents sur le PC de s'emparer du numéro de carte bancaire saisi. Au niveau mondial, il a été téléchargé par plus de 25 millions d'internautes et est également utilisé par plus de 250 établissements financiers étrangers. En 2012, Boursorama Banque a déployé Trusteer Mobile, une solution qui permet de sécuriser les systèmes d'exploitation des terminaux mobiles des clients contre les applications mobiles défectueuses et les logiciels malveillants.

Toujours sur le sujet de la lutte contre la compromission des ordinateurs utilisés par ses clients, Boursorama détecte à distance les ordinateurs défectueux de ses clients internautes. Cette détection à distance est effectuée automatiquement depuis les serveurs de Boursorama, de façon passive; elle permet d'alerter les clients dont les ordinateurs sont suspectés d'être infectés par un logiciel malveillant ciblant les sites bancaires.

L'accès au site Internet transactionnel est chiffré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer) qui assure aux utilisateurs

dispersés dans le monde entier un niveau de qualité optimal. L'accès aux comptes se fait à travers un identifiant et un mot de passe confidentiels.

En outre, pour les opérations les plus sensibles, les clients utilisent un dispositif de sécurité supplémentaire. Ce dispositif vient en complément du couple « identifiant – mot de passe ». La solution est basée sur une authentification dynamique. Elle consiste à envoyer au client un code non rejouable envoyé par SMS. Afin d'éviter les tentatives de fraudes, ce code a une durée de vie de quelques minutes. Après avoir saisi son identifiant, son mot de passe puis ce code non rejouable, le client a la possibilité d'effectuer des opérations sensibles (par exemple référencer un RIB externe).

1.4.4.2 - Les niveaux de contrôle

- **Le contrôle interne**

Les conditions d'exercice du contrôle interne de Boursorama sont encadrées par le règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997 et par le règlement général de l'AMF. Dans ce sens, un responsable du contrôle permanent, également responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI), et un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et de la Conformité et au Directeur du Contrôle Périodique de Boursorama.

- *Le contrôle permanent*

Le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées, et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, est assuré par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Boursorama qui s'appuie sur les Contrôleurs Internes de chaque pays.

Son rôle est notamment de s'assurer que l'activité de Prestataire de Service d'Investissement, exercée par Boursorama et ses collaborateurs, est en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur. Dans ce cadre, le RCSI rédige chaque année un rapport portant sur la déontologie et sur le contrôle des Services d'Investissement, qui est transmis à l'AMF.

Le Contrôle Permanent est également en charge de la lutte quotidienne contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Un correspondant Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) est nommé auprès de Tracfin et des autorités de tutelle.

Le contrôle permanent s'appuie sur la surveillance permanente : pierre angulaire du système de contrôle interne, celle-ci se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir au niveau opérationnel, la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets : la sécurité au quotidien (formation des collaborateurs, procédures, contrôles a priori) et la supervision formalisée (vérifications régulières et formalisées de l'ensemble des services d'une entité, effectuées par tous les niveaux hiérarchiques).

Le contrôle permanent est complété par d'autres agents exerçant des activités fonctionnelles : la Direction Financière assure le premier niveau de contrôle comptable et financier, la Direction des Risques assure la surveillance des risques de conformité, de crédit, de marchés, des risques opérationnels et de la sécurité et le Secrétariat Général assure la surveillance des risques juridiques et fiscaux.

- *Le contrôle périodique*

L'Entreprise est soumise au contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs mis en place.

Ce contrôle est assuré par le département d'audit interne de Boursorama. La mission de l'audit interne est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de contrôle interne. Il couvre l'ensemble des activités et entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Un plan d'audit annuel est élaboré par le Directeur du Contrôle Périodique, qui est approuvé par le Président Directeur Général de Boursorama et validé par le Comité d'Audit et des Comptes. Les préconisations formulées par les différents audits font l'objet d'un suivi régulier par l'audit interne.

Le rapport annuel 97-02 de l'année 2011, au titre des articles 42 et 43 du règlement précité, a été établi par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et par le Directeur du Contrôle Périodique. Il a été présenté au Comité d'Audit, de contrôle interne et des risques et au Conseil d'Administration du 26 avril 2012.

- **Mesures de contrôle du Forum de www.boursorama.com**

Boursorama a mis en place une organisation interne afin de veiller au bon fonctionnement des forums, en particulier au regard de la législation en vigueur (LCEN du 21/06/04 loi pour la Confiance Economique Numérique et Loi n°2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, Loi Hadopi).

En tant qu'organisateur technique des forums, Boursorama exerce son devoir de vigilance par le biais de mesures de contrôle actif (notamment : suppression des messages injurieux et à caractère diffamatoire).

En outre, Boursorama assure le stockage direct et permanent de tous les messages et peut être amené à collaborer activement avec les autorités judiciaires en communiquant les données d'identification des auteurs des messages litigieux.

1.4.4.3 - AFNOR Certification – Engagement de services WebCert

La qualité de service est un moteur essentiel de développement client. Boursorama poursuit sa démarche de certification engagée depuis 1999. Son label, AFNOR Certification – Engagement de services WebCert obtenu dès 2000, porte particulièrement sur la sécurité des transactions, l'information et la protection du client et des données client, la qualité du service offert, la maîtrise et le contrôle du respect des engagements. Seule Banque en ligne certifiée, Boursorama fait de la qualité de service une priorité.

La certification est reconductible au terme d'une durée de validité de trois ans, pendant lesquels, des contrôles sont effectués par les auditeurs de la société AFNOR. Après sa première obtention par Fimatex (à partir d'un référentiel validé par des professionnels d'Internet et des associations de consommateurs), et à l'origine circonscrit aux « Transactions boursières en ligne », le périmètre de certification s'est élargi depuis décembre 2006 au placement en contrats d'Assurance Vie « Boursorama Vie » et en 2011 à l'ensemble de ses activités. A l'instar des activités précédemment certifiées, des délais de traitement et des obligations de résultats pour les produits bancaires sont contrôlés et respectés (délais de traitement des moyens de paiement, des demandes de financement et modifications de garantie). Le détail des engagements pris à l'égard des clients, ainsi que leurs délais respectifs sont accessibles sur le site.

Cette reconduction de labellisation WEBCERT® est obtenue au terme des processus suivants :

- audits bisannuels d'une durée de trois jours, du site transactionnel de Boursorama Banque. Ils portent principalement sur la réalisation de transactions boursières et bancaires en ligne et la vérification de la présence des éléments d'informations nécessaires sur le site www.boursorama.com ;
- audit annuel des différentes Directions de Boursorama en France (Commercial, Service clientèle, Crédits, Opérations Bancaires et Opérations Placement, Marketing, Ressources Humaines, Informatique, Juridique, Qualité, Risques et Contrôle Permanent) réalisé par un auditeur de l'organisme certificateur l'AFNOR sur une durée de quatre jours.

Le rapport de l'audit sur site en mars 2012 et les rapports suite aux audits transactionnels de mai et novembre 2012 n'ont relevé aucun écart ou non conformité eu égard à nos engagements.

Le maintien du label depuis 2000 et l'élargissement de la certification à l'ensemble des activités en 2011 pérennise la solide culture qualité et processus de Boursorama Banque et ce parallèlement à sa politique de croissance constante, organique et externe.

En 2012, Boursorama a poursuivi sa politique Qualité et l'optimisation de ses processus pour offrir un service toujours plus performant à ses clients tout en leur offrant une offre particulièrement compétitive. Boursorama Banque en France se distingue particulièrement par la grande disponibilité de ses interlocuteurs et la volonté d'offrir en permanence à ses clients un service personnalisé de qualité.

1.5 - CHIFFRES CLES

Comptes de résultat 2012 consolidés en normes IFRS (version agrégée)

En Meur	2012				
	Groupe	France	UK	Allemagne	Espagne
Produit net bancaire	201,5	158,5	21,3	14,4	7,2
<i>Frais généraux hors Marketing</i>	<i>-110,1</i>	<i>-74,2</i>	<i>-15,2</i>	<i>-15,2</i>	<i>-5,6</i>
<i>Charges de marketing</i>	<i>-17,4</i>	<i>-13,5</i>	<i>-2,4</i>	<i>-0,7</i>	<i>-0,8</i>
<i>Amortissements</i>	<i>-7,3</i>	<i>-3,9</i>	<i>-1,2</i>	<i>-1,5</i>	<i>-0,8</i>
Total charges d'exploitation	-134,8	-91,6	-18,8	-17,4	-7,1
Résultat brut d'exploitation	66,6	66,9	2,5	-3,0	0,1
Coût du risque	-2,0	-1,9	0,0	0,0	0,0
Gains et pertes sur actifs immobilisés	-0,6	-0,6	0,0	0,0	0,0
Résultat courant avant impôt	64,0	64,3	2,5	-3,0	0,1
Impôt	-23,8	-21,8	-1,8	-0,2	0,0
Résultat net	40,2	42,5	0,8	-3,2	0,1
Résultat net part du groupe	40,4	42,5	0,8	-3,0	0,1

En 2012, le résultat brut d'exploitation s'élève à 66,6 MEur et le résultat net part du Groupe s'inscrit à 40,4 MEur.

2. BOURSORAMA ET SES ACTIONNAIRES

2.1 - L'ACTION DE BOURSORAMA

2.1.1 - Informations générales

Boursorama est cotée sur NYSE Euronext Paris - Compartiment B
ISIN : FR0000075228 (BRS) – Reuters : FMTX.LN – Bloomberg : BRS FP.

Action éligible au PEA et incluse dans l'indice CAC Mid 100.

Etablissement chargé du service des titres : Gilbert Dupont.

Contrat d'animation : Gilbert Dupont.

Agenda Financier 2013

Résultats de l'exercice 2012	Lundi 11 février 2013 (avant bourse)
Résultats du 1 ^{er} trimestre 2013	Vendredi 3 mai 2013 (avant bourse)
Résultats du 1 ^{er} semestre 2013	Mercredi 31 juillet 2013 (avant bourse)
Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2013	Mercredi 6 novembre 2013 (avant bourse)

Données boursières (au 31/12/12)

Nombre d'actions cotées	87 944 225
Cours de clôture	4,99 Eur
Plus haut (1 an)	6,75 Eur
Plus bas (1 an)	4,53 Eur
Capitalisation boursière au 31/12/12	438 MEur
Volume moyen quotidien (sur 1 an)	28 476
Code ISIN	FR0000075228
Mnémonique	BRS
Code Reuters	FMTX.LN
Code Bloomberg	BRS.FP
Indices Boursiers	CAC Mid 100

2.1.2 - Evolution du titre Boursorama

Mois	Volume échangé (titres)	Capitalisation moyenne (MEur)	Haut (Eur)	Bas (Eur)	Moyenne (Eur)
Janvier 2012	1 516 600	501	6,44	5,26	5,70
Février 2012	742 300	574	6,75	6,20	6,54
Mars 2012	467 100	564	6,64	5,69	6,42
Avril 2012	504 800	488	6,27	4,98	5,56
Mai 2012	334 200	451	5,43	4,78	5,14
Juin 2012	354 300	439	5,12	4,53	5,00
Juillet 2012	280 300	484	5,73	5,08	5,51
Août 2012	354 100	486	5,70	5,12	5,53
Septembre 2012	545 500	473	5,71	5,06	5,39
Octobre 2012	536 000	437	5,58	4,58	4,98
Novembre 2012	935 400	416	5,00	4,54	4,75
Décembre 2012	605 300	441	5,17	4,88	5,03

2.1.3 - Dividendes et politique de distribution

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

2.2 - INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

2.2.1 - Evolution du capital social

Au cours de l'exercice 2012, le capital social a été porté de 35 132 947,20 € à 35 177 690,00 € à la suite de l'exercice d'options.

Tableau d'évolution du capital

Date	Opération	Nominal	Prime	Nombre de titres créés	Nominal créé	Montant cumulé du capital social	Nombre d'actions cumulées
7/06/1989	Constitution	100 FRF	-	2 500	250 000 FRF	250 000 FRF	2 500
18/09/1989	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	97 500	9 750 000 FRF	10 000 000 FRF	100 000
18/09/1989	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	12 000	1 200 000 FRF	11 200 000 FRF	112 000
20/03/1992	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	30 000	3 000 000 FRF	14 200 000 FRF	142 000
27/09/1995	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	110 000	11 000 000 FRF	25 200 000 FRF	252 000
17/11/1995	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	116 000	11 600 000 FRF	36 800 000 FRF	368 000
24/06/1996	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	100 000	10 000 000 FRF	46 800 000 FRF	468 000
AG du 30/06/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	360 000	36 000 000 FRF	82 800 000 FRF	828 000
AG du 27/12/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	262 400	26 240 000 FRF	109 040 000 FRF	1 090 400
23/02/2000	Division du nominal par 40	2,5 FRF	-	42 525 600	-	109 040 000 FRF	43 616 000
CA du 21/03/2000 (introduction en bourse)	Augmentation capital / numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	1 306 308 237 FRF	13 000 000	32 500 000 FRF	141 540 000 FRF	56 616 000
CA du 4/05/2000	Augmentation capital /numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	156 859 317 FRF	1 560 000	3 900 000 FRF	145 440 000 FRF	58 176 000
AG du 29/05/2001	Conversion du capital social en Eur et augmentation du capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission	0,4 €	-1 098 214 €	-	+1 098 214 €	23 270 400 €	58 176 000
AG du 28/06/2002	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	30 963 229,77€	10 091 221	4 036 488,4€	27 306 888,4 €	68 267 221
AG du 29/09/2003	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	2 975 €	1 095	438 €	27 307 326,4 €	68 268 316
CA du 01/03/2004	Exercice d'option	0,4 €	598,47 €	300	120 €	27 307446,4 €	68 268 616
CA du 14/02/2005	Exercice d'option	0,4 €	32 128,94 €	23 799	9 519,6 €	27 316 966,0 €	68 292 415
CA du 13/02/2006	Exercice d'option	0,4 €	430 004,22 €	295 545	118 218 €	27 435 184 €	68 587 960
AG du 16/05/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	117 916 488,60 €	17 039 955	6 815 982 €	34 251 166 €	85 627 915
CA du 27/06/06	Exercice d'option	0,4 €	186 980,22 €	88 644	35 457,6 €	34 286 623,6 €	85 716 559
AG du 1/08/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	50,47 €	6	2,4 €	34 286 626 €	85 716 565
CA du 9/02/07	Exercice d'option	0,4 €	1 106 815,56 €	691 741	276 696,4 €	34 563 322,40 €	86 408 306
CA du 15/02/08	Exercice d'option	0,4 €	1 355 825,42 €	470 396	188 158,4 €	34 751 480,80 €	86 878 702
CA du 12/02/09	Exercice d'option	0,4 €	85 109 €	46 835	18 734 €	34 770 214,80 €	86 925 537
CA du 12/02/10	Exercice d'option	0,4 €	1 378 823,75€	391 023	156 409,20€	34 926 624 €	87 316 560
CA du 14/02/11	Exercice d'option	0,4 €	1 715 307,52 €	391 556	156 622,40 €	35 083 246,4 €	87 708 116
CA du 14/02/12	Exercice d'option	0,4 €	521 788,52 €	124 252	49 700,80 €	35 132 947,20 €	87 832 368
CA du 8/02/13*	Exercice d'option	0,4 €	168 904,07 €	111 857	44 742,80 €	35 177 690 €	87 944 225

* En vertu d'une délégation de pouvoirs par le Conseil d'administration du 8 février 2013, le Président Directeur Général a constaté le nombre et la valeur des actions émises à la suite de la levée d'options.

2.2.2 - Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Au 31/12/2012		Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
	Nombre de titres	Pourcentage du capital et des droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
Société Générale	48 912 760	55,6 %	55,7 %	55,8 %
Flottant	18 081 813	20,6 %	20,5 %	20,2 %
Groupe « La Caixa » *	18 208 059	20,7 %	20,7 %	20,8 %
Auto détention	2 741 593	3,1 %	3,1 %	3,2 %
Total	87 944 225	100 %	100 %	100 %

*Le Groupe "La Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues dans Boursorama par les différentes entités du Groupe : Hodefi (17 039 955 actions), CaixaBank (précédemment Criteria CaixaCorp) (1 168 103 actions) et EOC Caixa (1 action).

Les salariés de Boursorama ne détiennent pas de droits de vote au titre d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ; ils bénéficient du plan mondial d'épargne salariale du Groupe Société Générale.

Aucune personne non membre d'un organe d'administration ou de direction ne détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation applicable.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

Les actions de la société sont libres de tous nantissements, privilèges, garanties ou sûreté.

Il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

2.2.3 - Rachat par la Société de ses propres actions

(Nb : contient un exposé des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat)

- **Une résolution autorisant un nouveau programme de rachat des actions de la Société sera proposée à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale aux fins principalement :**

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achats d'actions et toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi ;
- de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

- **Contrat de liquidité et de tenue de marché**

Un contrat de liquidité a été signé le 18 juillet 2011 entre Boursorama et Gilbert Dupont SNC avec prise d'effet au 1^{er} août 2011. Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée et est établi en conformité avec la charte AMAFI de mars 2011.

- **Compte rendu de l'exécution du programme de rachat autorisé par l'Assemblée du 23 mai 2012**

L'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Les objectifs du programme de rachat d'actions décidés lors de cette Assemblée Générale sont :

- **objectif 1** : d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- **objectif 2** : de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achat d'actions et toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi ;
- **objectif 3** : de remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.

Au cours de l'année 2012, 1 112 651 actions ont été achetées à un prix moyen de 5,42 Eur et 1 112 424 actions ont été vendues à un prix moyen de 5,35 Eur.

Aucune réallocation à d'autres finalités n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Le compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre de l'objectif 1 & 2 se situe au paragraphe 6.3 ci-après.

Données au 31 décembre 2012 (Contrat de liquidité et Programme de rachat d'actions)	
Pourcentage auto-détenu de manière directe ou indirecte :	3,1 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	2 741 593

2.2.4 - Accords existants entre la Société et ses actionnaires

Un pacte d'actionnaires concernant Boursorama a été conclu le 16 mai 2006, entre la Société Générale et Hodefi (SAS) (société du Groupe La Caixa), en présence de Boursorama.

Aux termes du pacte d'actionnaires, les signataires ont déclaré ne pas agir de concert vis-à-vis de Boursorama.

En vertu de ce pacte et sous réserve que la Société Générale détienne le contrôle de Boursorama, la Société Générale dispose d'un droit de préemption sur les actions de Boursorama émises en rémunération de l'apport au profit de Hodefi en cas de :

- transfert par Hodefi hors marché d'un ou plusieurs blocs d'actions émises en rémunération de l'apport représentant, au moment de cette cession, 3 % ou plus du capital social de Boursorama, ou
- cession sur Eurolist par Hodefi sur une période de cinq jours de bourse consécutifs d'un nombre d'actions émises en rémunération de l'apport représentant, au moment de cette cession, 3% ou plus du capital social de Boursorama.

Hodefi doit notifier le projet de cession(s) à la Société Générale en indiquant le prix et l'identité du potentiel acquéreur laquelle pourra exercer son droit de préemption pour acquérir, aux conditions déterminées dans le pacte d'actionnaires, les actions faisant l'objet du projet notifié, étant précisé que la Société Générale sera en droit de se substituer un tiers pour l'achat des actions Boursorama.

Hodefi peut à tout moment et sans aucune restriction (sans que la Société Générale puisse exercer son droit de préemption) (i) céder tout ou partie des actions Boursorama à toute filiale dont elle détiendra au moins 75% du capital social et des droits de vote, sous réserve toutefois, dans ce dernier cas, que ladite filiale transfère en retour lesdites actions à Hodefi lorsqu'elle ne satisfera plus les critères mentionnés ci-dessus et que ladite filiale accepte d'être tenue par les termes du pacte d'actionnaires, et (ii) apporter tout ou partie des actions Boursorama à une offre publique qui serait lancée sur les titres de Boursorama.

Pour information, l'option de vente consentie par la Société Générale à Hodefi pour une durée de trois (3) ans à compter du 16 mai 2006 est devenue caduque le 16 mai 2009.

Le pacte d'actionnaires prendra fin automatiquement à la date à laquelle Hodefi détiendra moins de 3% du capital social de Boursorama ou à la date à laquelle la Société Générale ne détiendra plus aucune action de Boursorama.

2.2.5 - Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant.

2.2.6 - Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, Boursorama doit exposer les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Boursorama considère ne pas avoir de dispositifs spécifiques à ce titre ; les éléments listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont évoqués dans le présent document de référence au titre d'autres obligations :

- participation directe dans le capital : ces renseignements figurent dans le présent chapitre dans la section 2.2.2 « Répartition du capital et des droits de vote »
- accords entre actionnaires dont Boursorama a la connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et l'exercice des droits de vote : ces renseignements figurent dans le présent chapitre dans la section 2.2.4

2.2.7 - Opérations effectuées par les mandataires sociaux sur titres de la Société

Aucune opération sur les titres de Boursorama n'a été effectuée par les mandataires sociaux au cours de 2012.

2.2.8 - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et leur utilisation en 2012

Autorisation de délégation donnée par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration	Date de l'autorisation / durée	Date d'expiration	En 2012
Autorisation de procéder à des attributions d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions	AGM du 15/05/09 pour 38 mois	Valable jusqu'au 15/07/2012	Non utilisée
Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre	AGE du 15/05/2009 pour 38 mois	Valable jusqu'au 15/07/2012	Non utilisée

2.3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SOCIETE

- **Dénomination sociale**

BOURSORAMA

- **Siège social**

18, Quai du Point du Jour - 92 100 Boulogne-Billancourt

Tel : +33 (1) 46 09 50 00

Fax : +33 (1) 46 09 50 01

Site internet : www.groupe.boursorama.fr

- **Forme juridique**

Société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de commerce.

- **Date de constitution et durée de la Société**

La Société a été constituée le 7 juin 1989, sous la dénomination sociale Gif Futures. Cette dernière a été modifiée en Fimatex SA par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 septembre 1995, sans modification de son objet social. Par décision en date du 29 novembre 2002, les actionnaires de la Société ont décidé d'adopter Boursorama comme nouvelle dénomination sociale de la Société, décision prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2003. Par décision en date du 29 septembre 2003, les actionnaires de la Société ont décidé d'opter pour un objet social de banque prestataire de services d'investissement.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés soit jusqu'au 7 juin 2088, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

- **Identification**

Registre du Commerce et des Sociétés : Nanterre 351 058 151.

Code NAF et dénomination du secteur d'activité : 6419Z – Autres intermédiations monétaires (anciennement 651-C : Banque)

Code ISIN : FR0000075228 (BRS)

- **Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société**

Les documents suivants peuvent être consultés en support électronique sur le site <http://groupe.boursorama.fr> ou en support physique au siège social (Boursorama - 18, quai du Point du Jour - 92 100 Boulogne-Billancourt) :

- le document de référence ;
- les statuts de l'émetteur ;
- le règlement intérieur ;
- les comptes ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes ;
- les informations financières générales sur le Groupe ;
- les procès-verbaux d'Assemblées Générales.

- **Objet social (article 2 des statuts)**

Boursorama a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit prestataires de services d'investissement, d'effectuer, essentiellement avec une clientèle de personnes physiques ou de personnes morales détenues majoritairement par des personnes physiques dans le cadre de la gestion de leur patrimoine, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires ;
- les prestations de services d'investissement pour lesquelles Boursorama a reçu un agrément du CECEI ;
- toutes opérations connexes aux services d'investissement ;
- toutes prises de participations.

Boursorama peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, effectuer essentiellement pour les clientèles précitées toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale Boursorama peut également effectuer, pour elle-même et pour le compte d'une clientèle essentiellement de personnes physiques ou de personnes morales susvisées ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

- **Exercice social (article 23 des statuts)**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

- **Assemblées Générales (article 19 des statuts)**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être inscrit en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégeant ce délai.

- **Franchissement de seuils de participation statutaire dans le capital social**

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du cinquième du quart, du tiers, de la moitié ou des deux tiers, du dix-huit vingtième ou du dix-neuf vingtième du capital de la Société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L. 233-14 du Code de commerce et plus particulièrement devra informer immédiatement la Société par lettre recommandée avec avis de réception. Par ailleurs, une autorisation de franchissement de seuil dès 5% devra être donnée par les autorités de tutelle (ACP).

Outre les seuils légaux, aucune déclaration statutaire n'est prévue. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

- **Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables "TPI" (article 7 des statuts)**

Conformément à l'article L 228-2 du Code de commerce, la Société peut recourir à tout moment auprès d'Euroclear France à la procédure d'identification des Titres au Porteur.

- **Droits de vote double (article 9 des statuts)**

Aucun droit de vote double n'est attaché aux actions.

- **Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes**

Néant

- **Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

- **Dispositif ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle**

Néant

- **Cession des actions**

Aucune clause statutaire ne restreint la cession des actions.

- **Documents**

Les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration sont insérés dans le présent Document de Référence.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1 - ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE BOURSORAMA

L'année 2012 a été marquée par un contexte macro-économique difficile et des indicateurs économiques peu porteurs pour l'activité du groupe : croissance négative en zone euro, taux OAT 10 ans et Euribor 3 mois en baisse continue et taux du Livret A maintenu à 2,25 % en France.

Sur les marchés boursiers, les volumes échangés ont fortement baissé. Euronext Paris a accusé un recul des volumes de transactions de 25 %, Deutsche Börse de 24 %, LSE de 15 %. De plus, la volatilité observée sur les marchés a fortement baissé en 2012 : l'indice VIX moyen a chuté de 6 points.

Dans ce contexte difficile, le groupe Boursorama enregistre un Produit Net Bancaire (PNB) de 201,5 millions d'euros pour 2012, en retrait de 8 % en raison du repli de l'activité courtage malgré la croissance de l'activité bancaire en France. Les charges d'exploitation ont été fortement réduites (-10 %) à 134,8 millions d'euros ce qui permet d'enregistrer un Résultat Brut d'Exploitation (RBE) de 66,6 millions d'euros (-4 %) sur l'année, reflétant une performance opérationnelle satisfaisante. Le coût du risque du groupe est faible : 2 millions d'euros. Au total, la solidité du modèle permet d'atteindre un Résultat Net Part du Groupe (RNPG) de 40,4 millions d'euros sur l'année, en repli de 7 %, et d'enregistrer un ratio Core Tier One de 41,3 %.

Pour le quatrième trimestre 2012, le groupe enregistre un PNB en recul de 2 % à 50,8 millions d'euros, des charges d'exploitations en baisse de 6 % à 30,9 millions d'euros, pour un RBE en hausse de 6 % à 19,9 millions d'euros et un RNPG en hausse de 13 % à 11,6 millions d'euros.

Les conditions de marché observées en 2012 s'améliorent nettement en ce début 2013, comme le montrent notamment la hausse des indices depuis le quatrième trimestre 2012 et la hausse des volumes de transaction sur Euronext Paris sur le mois de Janvier 2013 (+12 % vs décembre 2012).

France

En 2012, l'activité bancaire représente près des deux tiers des revenus en France. Le PNB France s'élève à 158,5 millions d'euros, en retrait de 9 %.

- **PNB banque** : 100,0 millions d'euros (+8 %), soit 63 % du PNB France
- **PNB courtage** : 48,4 millions d'euros (-31 %), soit 31 % du PNB France
- **Revenus de l'activité portail Internet** : 10,0 million d'euros (-11 %), soit 6 % du PNB France

Les charges d'exploitation sont en réduction de 13 % et s'établissent à 91,6 millions d'euros sous l'effet du plan de regroupement des moyens et des compétences au siège, du pilotage des dépenses marketing et de la maîtrise des autres frais généraux. Boursorama réalise ainsi une bonne performance opérationnelle et enregistre un RBE de 66,9 millions d'euros sur l'année (-2 %) et un RNPG stable à 42,5 millions d'euros.

Pour le quatrième trimestre, le PNB France est en hausse de 2 % à 40,6 millions d'euros. Les charges d'exploitation, en baisse de 9 % à 19,8 millions d'euros, permettent d'enregistrer une forte progression à la fois du RBE (+15 % à 20,8 millions d'euros) et du RNPG (+31 % à 13,3 millions d'euros).

- **Activité bancaire**

Succès de l'offre bancaire en ligne

Tous les indicateurs de satisfaction client se sont améliorés en 2012 : le taux de recommandation des clients gagne trois points et atteint pour la première fois 90 %³, Boursorama a enregistré un « Net Promoter Score » élevé de +51 %⁴, et est la 1^{ère} banque en France sur cette mesure (en moyenne le score obtenu par le secteur bancaire français est de -13 %). De plus, Boursorama Banque est une nouvelle fois reconnue comme la « banque la moins chère » par le magazine Capital et Le Monde Argent en février 2013⁵.

En conséquence, le fonds de commerce a continué sa progression au rythme soutenu d'environ 60 000 nouveaux comptes courants et 45 000 nouveaux comptes d'épargne bancaire par an. Plus nombreux mais aussi plus actifs, les clients ont réalisé en moyenne 2,3 millions de paiements CB par mois au cours de l'année écoulée, soit une augmentation des paiements de 37 %.

L'accroissement du fonds de commerce s'est accompagné d'une hausse des dépôts bancaires de 13 % à 3,4 milliards d'euros. Les dépôts sur comptes courants progressent de 17 % à 742 millions d'euros, les dépôts sur comptes d'épargne bancaire augmentent de 14 % à 1,9 milliard d'euros, soutenus par la très forte collecte sur les Livret A et LDD liée au relèvement de leurs plafonds et à un taux de rémunération attractif (dépôts en hausse de 87 %). Les dépôts sur comptes titres atteignent 736 millions d'euros, en hausse de 5 %.

Le succès de l'offre bancaire en ligne se confirme et le nombre de clients progresse de 13 % à plus de 425 000.

³ Selon l'enquête Opinion Way, 16^{ème} baromètre satisfaction clients, décembre 2012

⁴ Source : « Customer loyalty in retail banking, global edition 2012 » étude réalisé par le cabinet Bain & Company, classement des banques selon le % de promoteurs de la marque – le % de détracteurs. Boursorama avec un score de 51 % est la 1^{ère} des banques françaises

⁵ Selon le profil "cadre" du magazine Capital et les profils "employé" et "cadre" du Monde Argent

Orientation réussie en faveur du crédit immobilier

L'année 2012 a été marquée par une très forte hausse de la production de crédits immobiliers : +58 % à 473 millions d'euros alors que dans le même temps le marché français reculait de 33 %⁶. Au total, les encours de crédits sont en hausse de 14 % à 1,8 milliards d'euros.

L'orientation de Boursorama en faveur du crédit est un succès. L'offre de crédit en ligne est compétitive et est appréciée des clients grâce à plusieurs caractéristiques, notamment : le maintien d'une politique tarifaire attractive⁷, une notoriété grandissante du produit (75 % des clients connaissent à présent l'offre³) et un processus de souscription en ligne simple, rapide, qu'ils adoptent facilement, comme en témoigne la très forte augmentation des demandes enregistrées (+82 % à 37 000).

L'augmentation de la production s'est accompagnée du maintien du recrutement d'une clientèle haut de gamme : les cadres privés représentent 51 % des emprunteurs et 65 % des clients qui ont souscrit un crédit ont moins de 35 ans. Le montant moyen des crédits octroyés s'élève à 164 500€ sur une durée moyenne de 15 ans.

Assurance Vie : performance satisfaisante

Les performances 2012 ont été satisfaisantes et l'introduction de nouveaux produits et de services innovants a permis de diversifier l'offre.

• **Assurance Vie : nouveau fonds en Euros, innovations et performances**

L'offre d'Assurance Vie a été enrichie d'un nouveau fonds en euros. Le fonds « Euro exclusif » réservé aux clients de Boursorama, est un fonds à capital garanti sans contrainte d'investissement sur des supports en unités de comptes, composé d'actifs avec une diversification immobilière. De plus, les montants des versements minimums sur les contrats Boursorama Vie ont été réduits (dès 150€⁸) et l'adhésion est désormais possible sans envoi de formulaire papier.

Dans un marché pour la première fois en décollecte⁹, Boursorama a enregistré une collecte nette positive chaque mois de 2012 et qui s'élève au total à 96 millions d'euros. Les encours totaux progressent de 7 % et s'établissent à 2,6 milliards d'euros. Les fonds en euros « Euro Exclusif » et « Euroissima » affichent de très bonnes performances avec respectivement 3,62 % nets et 3,42 % nets en 2012. L'offre en Gestion Pilotée avec Edmond de Rothschild Asset Management réalise également une performance très attractive puisque le mandat défensif atteint 7,20 % de rendement net en 2012.

• **OPCVM : lancement du Compte d'Epargne Financière Pilotée**

Le Compte d'Epargne Financière Pilotée lancé en partenariat avec ODDO AM est une offre d'épargne accessible dès 100€, répartie en quatre profils d'investissement et constituée de fonds OPCVM pour profiter de la dynamique des marchés financiers.

Les encours d'OPCVM sont stables à 783 millions d'euros avec toujours une surpondération en fonds non monétaires (89 % des encours).

Forte progression de la notoriété de la marque Boursorama Banque

La progression de la notoriété de la marque, a été remarquable. En effet, Boursorama passe d'un score de notoriété de 0,6 % en 2010 à 10,3 % en 2012 toutes banques confondues, et se positionne ainsi comme la première des banques en ligne.

Tous les indicateurs se sont également améliorés dans l'univers des banques en ligne. Boursorama Banque confirme sa première position en notoriété Top of Mind avec 20,8 %¹⁰ (vs 20,1 % en 2010) et en notoriété spontanée avec 34,1 %¹⁰ (vs 31,8 % en 2010). La notoriété assistée est maintenue à un niveau élevé et progresse à 76,8 %¹⁰ (vs 75,3 % en 2010).

En septembre 2012, la notion de « vraie banque » est apparue parmi les quatre critères caractérisant l'image globale de Boursorama Banque suite à la communication axée sur le crédit immobilier.

- **La banque mobile : une réalité**

Le développement de la banque en ligne et sa déclinaison sur tous les terminaux mobiles a permis à Boursorama d'être encore plus proche de ses clients et d'enregistrer 2,2 millions de contacts clients supplémentaires. Cette hausse s'explique par l'introduction d'une trentaine de nouvelles alertes (100 000 alertes ont été envoyées en moyenne par mois de septembre à décembre), une hausse de 72 % du nombre de SMS pour sécuriser les transactions bancaires (à 4,1 millions) et une augmentation de 32 % des contacts commerciaux (à plus de 360 000).

La présence de Boursorama en mobilité a été complétée durant l'été avec une application pour les tablettes donnant accès aux trois univers : portail d'information, banque et bourse. Cette application se distingue des autres avec ses 30 opérations bancaires et boursières incluant la modification des plafonds de carte bancaire instantanément ou l'envoi d'un chèque. Le magazine Challenges a d'ailleurs sélectionné l'application tablette Boursorama parmi les 100 meilleures applications tablettes existantes. Des applications mobiles ont également été introduites pour OnVista et Self Bank.

Le lancement de l'application tablette a participé à l'augmentation des usages de la banque en mobilité en 2012. En décembre, près de 30 % des clients étaient connectés en mobilité, soit 60 % de plus par rapport à décembre 2011. En un an, la modification des plafonds de carte bancaire en mobilité a été multipliée par 6 et le nombre de virements en mobilité par 2,5.

- **Boursorama : le meilleur du courtage en ligne**

Avec une offre enrichie d'un accès au Forex, CFDs et Futures, des tarifs adaptés aux différents profils d'investisseurs -notamment le tarif « Découverte » lancé fin 2011 et dont le succès s'est poursuivi en 2012-, une qualité et une sécurité des ordres actions exécutés sur Nyse

⁶ Production nationale en retrait de 33 % ; source : Observatoire Crédit Logement CSA - Tableau de bord mensuel décembre 2012

⁷ TEG annuel fixe au 31 décembre 2012 sur 14 ans à 3,11 %, assurance comprise

⁸ Versement initial à partir de 150 € puis versements libres programmés à partir de 50 €/mois, ou bien versement initial de 300 € sans versements libres programmés

⁹ Source Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA), collecte nette négative de 3,4 Mds€ en 2012

¹⁰ Baromètre image notoriété, Smart TEST AEGIS Media, comparaison entre la moyenne des scores obtenus en 2012 et la moyenne 2010

Euronext, une plateforme alternative innovante (« Direct Emetteurs ») permettant d'accéder directement aux warrants et certificats des émetteurs sur des horaires élargis¹¹ et l'outil unique que représente boursorama.com et ses forums, Boursorama propose la meilleure offre de courtage pour les actionnaires individuels.

Le passage d'ordre a également fait partie des opérations en forte augmentation en mobilité : le nombre d'ordres exécutés via Smartphones et tablettes a été multiplié par 2,3 en un an.

Une offre performante, des tarifs adaptés et une information exhaustive sont autant d'atouts qui ont permis à Boursorama d'accroître le nombre de comptes de courtage de 4 % à près de 155 000, ce malgré un contexte, notamment fiscal, peu favorable à l'investissement en bourse des particuliers.

- ***boursorama.com : 1^{er} site d'actualités économiques et financières en France***

Après la refonte du site en 2011, 2012 a été marqué par l'enrichissement des contenus. boursorama.com agrège désormais de nouveaux flux d'informations sur les taux avec les cotations des CDS via Markit, des rendements et avis d'experts d'Edmond de Rothschild, davantage de flux actions via les recommandations de Morningstar, les conseils Small et Midcaps de Cercle Finance et une cartographie des dirigeants d'entreprise via société.com. Des partenariats éditoriaux avec Le Monde, l'Express, le Cercle des Economistes ou encore les Editions Francis Lefebvre ont permis d'enrichir les thématiques économique, juridique, fiscale et patrimoniale. De nouveaux outils ont également été mis à disposition comme la valorisation de biens immobiliers ou la simulation d'intérêts de placements patrimoniaux. Enfin, la chaîne vidéo qui avait été lancée en milieu d'année a séduit les internautes puisque les 25 000 vidéos intégrées ont engendré 5 millions de consultations.

L'offre du portail boursorama.com est désormais déployée sur l'ensemble des terminaux mobiles Smartphones et tablettes.

Le portail boursorama.com est partenaire de la plateforme d'AdExchange La Place Média. Les annonceurs peuvent ainsi diffuser leurs campagnes publicitaires à une audience ciblée et qualifiée.

Ces enrichissements réguliers ont contribué à réaffirmer la position de leader du portail boursorama.com sur l'actualité économique et financière : avec plus de 31,3 millions de visites, près de 345 millions de pages vues et 560 000 visiteurs uniques en moyenne par jour, boursorama.com est le 1^{er} site d'actualités économiques et financières et le 13^{ème} site le plus visité en France¹².

International

Les filiales internationales ont été plus directement impactées par le repli des activités courtage. Le PNB international cumulé est en légère baisse pour l'exercice 2012 et s'élève à 43,0 millions d'euros (-4 %). Le RNPG cumulé est négatif et s'établit en 2012 à -2,1 million d'euros.

- **En Espagne**, la performance a été remarquable : le PNB 2012 en hausse de 5 % atteint 7,2 millions d'euros et le RNPG est à l'équilibre. SelfBank a été récompensée « meilleur service client » pour la deuxième année consécutive¹³.
- **Au Royaume-Uni**, le PNB 2012 progresse de 11 % à 21,3 millions d'euros, soit une augmentation de 4 % à change constant. Le RNPG est en baisse à 0,8 million d'euros. Les investissements réalisés pour la mise à niveau de l'outil industriel pèseront dans les comptes de 2013.
- **En Allemagne**, le ralentissement des activités courtage et média se traduit par une diminution de 23 % du PNB à 14,4 millions d'euros. Le RNPG est négatif et s'établit à -3,0 millions d'euros. Suite à la mise en place d'un plan de retour à l'équilibre, une provision pour restructuration a été comptabilisée à hauteur de 0,5 million d'euros.

¹¹ Horaires de négociation élargis : 09h05-20h00 et Commerzbank a rejoint BNP Paribas, Citi et Société Générale en tant qu'émetteur partenaire

¹² Classement de la fréquentation des sites Internet établi par l'OJD, janvier 2013

¹³ Prix obtenu suite à l'étude menée par l'entreprise Gesfutur XXI et les enquêtes de satisfaction en ligne menées par TNS

L'activité du Groupe en 2012 est résumée dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'ordres exécutés	2011	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	2012
Groupe	6 511 200	1 548 513	1 213 216	1 173 713	1 137 532	5 072 974
France	3 965 966	945 468	701 323	687 535	665 870	3 000 196
Royaume-Uni	1 110 630	255 189	216 731	189 207	192 114	853 241
Allemagne	1 225 951	288 267	236 523	232 892	226 680	984 362
Espagne	208 653	59 589	58 639	64 079	52 868	235 175

Ouvertures de nouveaux comptes	2011	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	2012
Groupe	173 289	45 309	37 077	34 584	38 681	155 651
France	139 131	35 724	30 672	28 449	32 272	127 117
<i>comptes courants</i>	63 367	16 983	14 531	12 831	14 811	59 156
<i>CSL et autres</i>	48 785	13 350	11 216	11 387	11 173	47 126
<i>Assurance Vie et OPCVM</i>	9 918	1 207	1 689	1 682	2 925	7 503
<i>comptes titres</i>	17 061	4 184	3 236	2 549	3 363	13 332
Royaume-Uni	15 703	5 682	3 044	2 338	2 284	13 348
Allemagne	6 499	1 368	1 009	1 354	1 835	5 566
Espagne	11 956	2 535	2 352	2 443	2 290	9 620

Stocks de comptes	2011	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	2012
Groupe	949 733	987 135	998 704	1 015 319	1 040 801	1 040 801
France	629 094	658 559	683 590	706 086	729 597	729 597
<i>comptes courants</i>	217 245	232 172	244 716	255 449	268 167	268 167
<i>CSL et autres</i>	138 536	150 376	160 232	170 077	179 368	179 368
<i>Assurance Vie et OPCVM</i>	124 774	125 207	126 269	127 286	127 915	127 915
<i>comptes titres</i>	148 569	150 804	152 373	153 274	154 147	154 147
Royaume-Uni	221 797	227 658	212 729	204 612	203 681	203 681
Allemagne	41 443	41 532	40 999	41 258	42 257	42 257
Espagne	57 399	59 386	61 386	63 363	65 266	65 266

Encours en M€	2011	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	2012
Dépôts bilanciaux	3 861	4 011	4 152	4 310	4 274	4 274
<i>comptes courants</i>	639	651	718	722	746	746
<i>CSL et autres</i>	1 744	1 899	1 944	1 986	1 998	1 998
<i>comptes titres</i>	1 477	1 462	1 490	1 602	1 530	1 530
OPCVM	1 260	1 364	1 316	1 400	1 413	1 413
Assurance Vie	2 394	2 479	2 472	2 542	2 572	2 572
Titres vifs	6 923	7 878	7 472	8 041	8 170	8 170
Total AUA	14 438	15 732	15 411	16 293	16 430	16 430

3.2 - INDICATEURS DE GESTION

• Analyse du compte de résultat consolidé

Le Groupe a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 un produit net bancaire de 201,5 MEur contre 218,7 MEur au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 7,9 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 134,8 MEur contre 149,0 MEur en 2011 soit une baisse de 9,5%.

Le coût du risque de l'exercice s'élève à 2,0 MEur.

Les gains et pertes nets sur autres actifs s'élèvent à -0,6 MEur.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 23,8 MEur.

Le résultat consolidé de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice (résultat net part du groupe) de 40,4 MEur contre 43,4 MEur au titre de l'exercice précédent.

• Analyse du compte de résultat social

La Société a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 un produit net bancaire de 172,5 MEur contre 167,6 MEur au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 2,9 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 92,6 MEur contre 105,8 MEur en 2011 soit une baisse de 12,4 %.

Le coût du risque de l'exercice s'élève à 1,9 MEur et les gains et pertes sur actif immobilisé s'élèvent à -5,7 MEur.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 28,0 MEur.

Le résultat social de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 44,3 MEur contre 41,8 MEur au titre de l'exercice précédent.

3.3 - SYNTHÈSE DE RESULTAT SOCIAL - AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 44,3 MEur. Il sera proposé aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale, d'affecter ces résultats à la réserve légale à hauteur de 4,5 kEur et au compte report à nouveau à hauteur de 44,263 kEur.

3.4 – DELAIS DE REGLEMENT

L'ancienneté des dettes Fournisseurs de Boursorama France est la suivante :

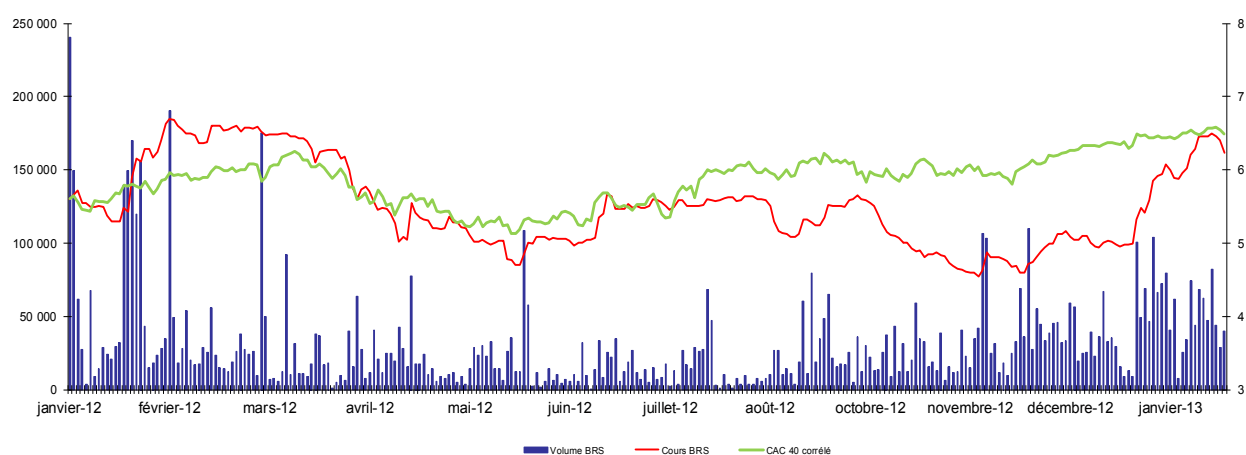
Dettes en K€	31.12.2012		31.12.2011	
Dettes de plus d'un an	-435	9%	-705	10%
entre 90 jours et 1 an	202	-4%	-197	3%
entre 60 et 90 jours	-33	1%	-140	2%
entre 45 et 60	-145	3%	-433	6%
Dettes de moins de 45 jours	-4 604	92%	-5 484	79%
Total	-5 014	100%	-6 959	100%

Les dettes fournisseurs dont les échéances sont supérieures à 60 jours nets constituent 5% du montant total des dettes fournisseurs. Ces dettes sont suivies par la direction comptable et financière et ne nécessitent pas de facturation de frais de retard.

3.5 - DIVIDENDES VERSES AU COURS DE TROIS DERNIERS EXERCICES

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

3.6 - DONNEES BOURSIERES



3.7 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2012, la société détenait 2 741 593 actions propres (dont 143 341 dans le cadre du contrat de liquidité et 2 598 252 dans le cadre du programme de rachat d'actions), soit 3,1 % des actions composant le capital social de Boursorama.

Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité 2012

2012	Achats			Ventes		
	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)
Janvier	88 179	5,66	499 110,73	121 657	5,73	697 310,15
Février	83 822	6,52	546 537,43	70 333	6,52	458 482,42
Mars	82 209	6,41	527 160,95	61 694	6,30	388 784,23
Avril	101 475	5,60	568 272,36	107 172	5,47	586 483,76
Du 1 ^{er} au 23 Mai	53 988	5,20	280 552,31	29 436	5,13	150 918,09
Sur autorisation de l'AG du 23 mai 2012 (du 24 mai 2012 au 31 décembre 2012) :						
Du 24 au 31 mai	26 545	4,95	131 434,92	12 443	4,98	62 012,91
Juin	60 625	4,97	301 020,67	103 775	4,92	511 079,97
Juillet	56 046	5,52	309 258,32	63 224	5,45	344 776,37
Août	83 673	5,47	457 650,18	44 382	5,48	243 081,11
Septembre	106 215	5,41	574 690,11	145 457	5,38	782 428,60
Octobre	144 034	5,07	730 056,28	97 408	4,96	482 877,56
Novembre	109 413	4,72	516 894,75	170 172	4,75	808 641,13
Décembre	116 427	5,02	584 645,75	85 271	5,04	429 465,39
Total	1 112 651	5,42	6 027 285,77	1 112 424	5,35	5 946 341,68

Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions en 2011

Aucune opération n'a été effectuée depuis juin 2009.

3.8 - EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

Boursorama affiche un résultat 2012 supérieur à 40 millions d'euros dans un environnement économique difficile, ce qui démontre la solidité et la pertinence de son modèle. Avec une hausse de 13 % du nombre de clients à plus de 425 000 en France à fin 2012, l'activité bancaire poursuit son développement porté par la notoriété de la marque, le succès du crédit immobilier et de la banque au quotidien et surtout par la satisfaction croissante des clients

En 2013, Boursorama continuera d'offrir le meilleur de la banque, en ligne et au meilleur prix.

Pour ce faire, le groupe Boursorama continuera d'enrichir son offre de produits et de services avec notamment le lancement d'une offre de crédit personnel.

3.9 - TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En kEur

	2012	2011	2010	2009	2008
Situation financière en fin de période					
Capital social (1)	35 178	35 133	35 083	34 927	34 770
Nombre d'actions	87 944 225	87 832 368	87 708 116	87 316 560	86 925 537
Résultats globaux des opérations effectuées					
Produit net bancaire	172 513	167 631	151 007	178 154	155 185
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	60 582	66 437	53 255	120 263	46 287
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 329	813	101	2 607	-
Impôt sur les bénéfices	-28 042	-19 166	-13 422	-28 238	-13 799
Résultat après impôts, amortissements et provisions	44 267	41 778	-3 702	83 812	26 443
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en Eur)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,344	0,529	0,453	1,024	0,374
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,503	0,476	-0,011	0,96	0,304
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel (effectif fin de période)					
Nombre de salariés (sur la base des salariés effectivement présents)	500	518	512	504	594
Montant de la masse salariale (sur la base des salariés effectivement présents)	28 254	28 999	22 633	26 356	29 734

(1) Au 31 décembre 2008, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2008 (46 835 titres), le capital social se compose de 86.925.537 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2009, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2009 (391 023 titres), le capital social se compose de 87.316.560 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2010, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2010 (391 556 titres), le capital social se compose de 87.708.116 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2011, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2011 (124 252 titres), le capital social se compose de 87 832 368 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2012, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2012 (111 857 titres), le capital social se compose de 87 944 225 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

3.10- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Conseil d'administration de Boursorama, réuni le lundi 18 mars 2013, a pris acte de la démission, pour raisons personnelles, de Inès Mercereau de ses fonctions de Président Directeur Général et d'administrateur. Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de coopter Marie Cheval comme administrateur et de la nommer Président Directeur Général de Boursorama. Sa mission sera de poursuivre la stratégie de l'entreprise et notamment l'orientation vers la banque en ligne. Marie Cheval était Directrice Global Transaction and Payment Services de Société Générale depuis janvier 2012.

En avril 2013, Boursorama Banque enrichit sa gamme de produits en lançant une offre de crédit à la consommation innovante et compétitive. Elle est la première banque en ligne à offrir pour ses clients une solution de prêt personnalisée accessible 100% en ligne. La signature 100% en ligne est disponible uniquement pour des prêts d'un montant inférieur à 20 000€.

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Boursorama vise à se conformer, dans la mesure du possible, au code AFEP-MEDEF. Lorsque certaines recommandations ne sont pas suivies, elles sont mentionnées dans ce chapitre 4.

4.1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts, il appartient au Conseil de décider si les fonctions de Président et de Directeur Général sont assurées par la même personne ou sont dissociées. Au sein de Boursorama, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général (PDG) sont exercées par la même personne, le Président Directeur Général soit Mme Marie Cheval, laquelle, par décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2013, a remplacé Mme Inès-Claire Mercereau, démissionnaire.

Considérant l'évolution de la Société, le Conseil d'administration estime que l'organisation actuelle reposant sur l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général par la même personne est la mieux adaptée au fonctionnement de la Société. Il estime que la composition du Conseil d'administration et de ses Comités, leurs modalités de fonctionnement, la manière dont le Président exerce ses fonctions et ses relations avec le Conseil d'administration donnent des garanties suffisantes d'équilibre des pouvoirs.

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs de Directeur Général, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au Règlement Intérieur et aux orientations fixées par le Conseil d'administration.

4.1.1 - Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration comprend actuellement 10 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée.

Dans un secteur en forte croissance et très concurrentiel, Boursorama n'a pas adopté de mandats d'une durée de 4 ans, préférant privilégier une certaine stabilité de son Conseil d'administration.

Au 1^{er} avril 2013, le Conseil d'administration compte quatre femmes, Mme Marie Cheval, le Président Directeur Général, Mme Véronique de la Bachelerie, administrateur, Madame Petra Friedmann, administrateur indépendant et Madame Caroline Guillaumin, représentant permanent de Société Générale, administrateur et six hommes.

La Société s'est conformée aux dispositions de l'article L. 226-4-1, II, 2^{ème} alinéa du Code de commerce (tel que modifié par la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle) et, a d'ores et déjà atteint la proportion des administrateurs de chaque sexe égale à 20% rendue obligatoire par la loi précitée en 2014 au plus tard.

Considérant que le code AFEP-MEDEF recommande que dans les sociétés cotées la part des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration soit d'au moins un tiers, le Conseil d'administration de Boursorama comprend trois administrateurs indépendants, M. Henri Cukierman, M. Alain Taravella et Mme Petra Friedmann. Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, l'administrateur indépendant de Boursorama n'entretient « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ». Le premier administrateur indépendant avait été nommé en 2000.

Boursorama ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé (pour une présentation des administrateurs et de leurs différents mandats voir la section 7.1 ci-dessus du Rapport de Gestion).

L'obligation pour un administrateur de détenir au minimum 1 action Boursorama a été supprimée par l'assemblée générale du 23 mai 2012.

Au cours de l'année 2012, la composition du Conseil d'administration a été affectée par les événements détaillés dans le tableau ci-après.

MANDATS SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Au 1^{er} janvier 2013, le Conseil d'administration est composé de 10 membres.

Au cours de 2012, les mandants sociaux étaient les suivants :

	Date de 1 ^{ère} nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2012	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Inès-Claire MERCEREAU 18 quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt	03/10/2010	31/12/2015	Président– Directeur Général	Aucune	Président du Conseil d'administration : - Self Trade Bank SA (Espagne), - Talos Securities Ltd. (GB) Administrateur : - Sogefinancement (France), - Talos Holdings Ltd. (GB), - Talos Securities Ltd. (GB), - Société Générale (China) Ltd (Chine) - Axa France Vie (France) - Axa France IARD (France) Membre du Directoire : SG VIET FINANCE (Vietnam) Vice-Président du Conseil de Surveillance : Onvista Bank GmbH (Allemagne) Vice-Président du Conseil d'administration : OCBF	Mandats terminés au cours de 2012 Administrateur : Sogecap (France) Membre du Conseil de surveillance : Eurobank (Pologne) Mandats antérieurs à 2012 : Geneval (France), Groupama Banque (France), ALD Automative Bresil (Brésil), SG Leasing and Renting Co Ltd (Chine), ALD International (France), ALD International Participations SAS (France), ALD Automotive Pologne (Pologne), Franfinance (France) SG Consumer France (France), Sogepius (France), Sogessur (France), ALD International Group Holdings GmbH (Allemagne), Axus Italiana (Italie), SG Global Solution Centre Private (Indes), ALD Automotive Roumanie (Roumanie), LLC Rusfinance (Russie), Rusfinance Bank (Russie), SG Equipement Finance (France), ALD Italie (Italie), Prostofinance (Russie), CGL (France), La Banque Postale Financement (France), Fidelity (Italie), ESSOX Sro (République Tchèque), SGEF BRASIL (Brésil), SKT Bank (Russie), Banco Cacique (Brésil), Banco Pecunia (Brésil), Family Credit Ltd (Inde) ALD Automative China (Chine), Banco SG Brazil SA (Brésil), Sogecap (France) Directeur délégué du pôle Services Financiers Spécialisés et Assurances de la Société Générale jusqu'au 03/10/2010

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2012	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Autres administrateurs :						
Jean-François SAMMARCELLI 17 cours Valmy 92 972 Paris La Défense	15/05/2009	31/12/2014	Aucune	Directeur Général Délégué de la Société Générale Directeur des Réseaux de Banque de détail en France de Société Générale	Directeur Général Délégué : Société Générale SGPM Président du Conseil d'administration : Crédit du Nord Administrateur : Amundi Group, Crédit du Nord, Sogecap, SOGEPROM, Sopra Membre du Conseil de Surveillance : Banque Tarneaud, SG Marocaine de Banques Fonds de Garantie des dépôts Représentant permanent du Crédit du Nord, membre du Conseil de Surveillance et Conseil d'administration de Banque Rhône Alpes et la Société Marseillaise de Crédit	Président du Conseil d'administration : CGA Administrateur : - NSGB - CGA - SG Equipment Finance S.A. Membre de Conseil de Surveillance : - SKB Banka - SOGESSUR Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration de Franfinance
SOCIETE GENERALE représentée par : Caroline GUILLAUMIN 17 cours Valmy 92 972 Paris La Défense A remplacé Didier VALET à compter du 23 avril 2012	17/11/1995	31/12/2015 Mandat renouvelé par AGO du 21/05/2010	Aucune	Directeur de la Communication de la Société Générale	Conseil de surveillance : SG Marocaine de Banques Administrateur : Franfinance	
Véronique de la BACHELERIE 17 cours Valmy 92 972 Paris La Défense	19/05/2011	31/12/2016	Aucune	Directeur Financier de Banque de détail en France de Société Générale	Président Directeur Général : Genefimmo, Pirix Administrateur : Genefimmo, SG SFH, SG SCF, SG Ré, Essox, UIB, SG Services Membre du Conseil de surveillance : Généras Représentant : Genefimmo, administrateur de Sogeprom, Genefim	Président du Conseil d'administration : Inter Europe Conseil Directeur Général/Directeur Général Délégué : Genefim, Inter Europe Conseil Administrateur : Inter Europe Conseil, Génébanque, Sophia Bail Représentant : Généfinance, administrateur de Sogéparts, SG et de Socogéfi Genefimmo, administrateur de Odiprom et Maxiges SG, administrateur de UIB

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2012	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Alain BOZZI 17 cours Valmy 92 972 Paris La Défense	02/04/2004	31/12/2015 Mandat renouvelé par AGO du 21/05/2010	Aucune	Adjoint au Directeur Délégué de la Conformité de la Société Générale		Administrateur : SGA SG Acceptance NV, Newedge Singapor PTE Ltd., Newedge Derivatives Hong Kong, Newedge Canada Inc., Newedge Hong Kong, Newedge Group, Newedge Facilities Management Inc., Newedge US LLC, Pareli, Newedge Nominees (UK) Ltd, Newedge Broker Ltd, SGA SG Acceptance NV Directeur Général Délégué : Newedge Group Président et Directeur Général de Pareli Représentant permanent: de la Société Générale pour Fimat SNC, de Newedge Group pour Fimat Futures UK Senior Executive Officer de Fimat futures Ltd.
Henri CUKIERMAN 59 bd de la Saussaye 92 200 Neuilly s/ Seine	16/03/2000	31/12/2012 Mandat renouvelé par AGO du 16/05/2007	Aucune		Président du Conseil de Surveillance : Groupe Rétif Développement Administrateur : Solidarité et Logement SA Gérant : Cities Capital Partners SAS, Cukierman SARL Président de la Chambre de Commerce France Israël	
Petra FRIEDMANN Rue de Lyon 105 1203 Genève Suisse	23/05/2012	31/12/2017	Aucune	Présidente EMEA de Home Away	Directeur Général Europe de Home Away	Directeur Général : Opodo (France, Belgique, Suisse) Président du Directoire : Vivacances

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2012	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Alain TARAVELLA 8 avenue Delcassé 75008 Paris	23/05/2012	31/12/2012	Aucune	Président Fondateur d'Altarea Cogedim	Administrateur : Altarea Espana SLU (Espagne), Aldeta (France), Altarag S.r.l (Italie), Altarea Italia (Italie) Membre et Président du Conseil de surveillance : Altarea France (France), Cogedim (France) Président Directeur Général : Aldeta (France) Président : Alta Pat1 (France), Alta Patrimoine (France), Altafi 2 (France), Altafi 3 (France), Altafi 4 (France), Altafinance 2 (France) Gérant : Altarea (France) Représentant de : Alta Penthievre, administrateur d'Altacom ; Altacom, administrateur de Rue du commerce ; Altarea, administrateur de Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'internet national de la région Parisienne et / ou Semmaris ; Altarea, président d'Alta Blue ; Altarea, président d'Alta Delcasse ; Altarea, président d'Alta Developpement Italie ; Altarea, président d'Alta Rungis ; Alta Faubourg, président d'Alta Montaigne ; Altafinance, gérant de SCI Sainte Anne ; Altarea, membre du Comité de conseil d'AltaFund Value-Add I ; Altarea, co-gérant d'Altalux Italy S.a.r.l. ; Altarea, co-gérant d'Altalux Spain S.a.r.l. ; Altarea, co-gérant d'Alta Spain Archibald B.V. ; Altarea, co-gérant d'Alta Spain Castellana BV	Membre et Président du Conseil de Surveillance : Cogedim Président : Altafi, Altafinance, Foncière Altarea Président et Directeur Général : Altafinance Représentant de : Altarea, Président d'Alta Cité ; Altarea, président d'Alta Developpement (Espagne) ; Altarea, président de SAS Alta Developpement Russie ; Gerec, gérant de Collet Berger ; Altarea, gérant de Foncière Cezanne Matignon ; Altarea, co-gérant de Foncière Cezanne Mermoz ; Altarea, co-gérant de SCCV Les Jardins de la Seine 1 ; Gerec, gérant de la SNC Alta Mulhouse ; Altarea Old, co-gérant de SNC du centre commercial Grand Argenteuil

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2012	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
LA CAIXA Représentée par : Antonio MASSANELL LAVILLA Avenida Diagonal, 621-629 08028 Barcelone Espagne	16/05/2006	31/12/2017 Mandat renouvelé par AGO du 23/05/2012	Aucune	Directeur Général de « CaixaBank »	Administrateur : - TELEFONICA S.A. - TELEFONICA DIGITAL - E-LA CAIXA, S.A. - CAIXA CAPITAL RISC, S.G.E.C.R., S.A. - SOCIEDAD DE GESTION DE ACTIVOS PROCEDENTES DE LA REESTRUCTURACION BANCARIA, S.A. (SAREB) Vice-Président : Mediterranea Beach& Golf Community, S.A. Conseiller: - BARCELONA DIGITAL CENTRE TECNOLÒGIC (Président) -ASSOCIATION BARCELONA CENTRE FINANCER EUROPEU (VicePrésident) - APD ZONA MEDITERRANEA (Conseiller) Membre : Chambre de Commerce de Barcelona	Directeur Général Adjoint Exécutif : « la Caixa » (fin du mandat juin 2011) Président exécutif : SERVEIS INFORMÀTICS «la Caixa », S.A. (fin du mandat : 15/11/2007) Administrateur : - PORT AVENTURA, S.A. (Président) (fin du mandat : 10/12/2012) - IT Now, S.A. (avant SERVEIS INFORMÀTICS « la Caixa », S.A. (SILK)) (fin du mandat : 22/12/2011) - Mediterranea Beach & Golf Community, S.A. (fin du mandat : 22/01/2010) - TELEFONICA DE ESPAÑA, SA (fin du mandat : 31/12/2009) - CAIXA CAPITAL DESARROLLO, S.C.R. de Régimen Simplificado, S.A (fin du mandat : 19/05/08) - ESPACIO PYME, S.A. (fin du mandat : 07/02/2008)
CAIXABANK Représentée par : Tomas MUNIESA ARANTEGUI Avenida Diagonal, 621-629 08028 Barcelone Espagne	16/05/2006	31/12/2017 Mandat renouvelé par AGO du 23/05/2012	Aucune	Directeur Général de « CaixaBank »	Président : - MEFF Sociedad rectora de Productos Derivados, S.A.U. - MEFF Euroservices, S.V.S.A.U. - MEFF Sociedad Rectora de Productos Financieros Derivados de renta Fija, S.A.U. Vice-Président Exécutive (« Directeur Général ») : VidaCaixa Grupo, S.A.U Vice-Président : SegurCaixa Adeslas, S.A. de Seguros y Reaseguros Administrateur : - Consorcio de Compensación de Seguros - GDS Risk Solutions, Correduría de Seguros, S.L (avant GDS-Corredurís de Seguros, S.L.) - Vithas Sanidad, S.L. (avant UMR, S.A.) Administrateur en nom de Caixa Emprendedor XXI, S.A. : Creàpolis, parc de la Creativitat, S.L. (fin du mandat : 27/06/2012) Administrateur de suppléant : Grupo Financiero Inbursa, S.A.B. de C.V Vice-Président III : Bolsas y Mercados Españoles, Sociedad Holding de Mercados y Sistemas Financieros, S.A.	Président : - SegurCaixa Adeslas, S.A. de seguros y Reaseguros (fin du mandat : 29/07/2011) - VidaCaixa S.A. de Seguros y Reaseguros (fin du mandat : 27/11/2008) - RentCaixa, S.A. (fin du mandat : 04/08/2009) - MEFF AIAF SENAF Holding de Mercados Financieros, S.A. (fin du mandat : 03/12/2010) Président en nom de CaixaBank : SegurCaixa Adeslas, S.A. de Seguros y Reaseguros (fin du mandat : 21/05/2008) Directeur Général : VidaCaixa Grupo, S.A.U (fin du mandat : 28/07/2011) Administrateur : Compañía de Seguros Adeslas, S.A. (fin du mandat : 22/12/2010) Administrateur en nom de Criteria CaixaCorp, S.A.: Compañía de Seguros Adeslas, S.A. (fin du mandat : 24/06/2009) Administrateur en nom de Negocio de Finanzas e Inversiones II, S.L.U : Compañía de Seguros Adeslas, S.A. (fin du mandat : 07/06/2010)

Modifications intervenues au sein des organes d'administration et de direction

Au cours de l'année 2012, la composition du Conseil d'administration a été affectée par les événements suivants :

- Par décision de CaixaBank en date du 26 janvier 2012, M. Tomas Muniesa Arantegui a remplacé M. Gortazar Gonzalo Rotaeché en qualité de représentant permanent de CaixaBank, administrateur de Boursorama ;
- Par décision de Société Générale en date du 23 avril 2012, Mme Caroline Guillaumin a remplacé M. Didier Valet en qualité de représentant permanent de Société Générale, administrateur de Boursorama et par décision du Conseil d'administration de Boursorama du 26 avril 2012, Mme Caroline Guillaumin a été nommée membre du COREM ;
- M. Alain Taravella a été coopté par le Conseil d'administration du 11 février 2012 en qualité d'administrateur indépendant de Boursorama, en remplacement de M. Loïc Le Meur, démissionnaire le 2 octobre 2011 ; la cooptation de M. Taravella a été ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2012 pour la durée restant à courir du mandat de M. Le Meur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ;
- Mme Petra Friedmann a été nommée en qualité d'administrateur indépendant par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

4.1.2 – Fonctionnement et compétences du Conseil d'Administration

• Compétences

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. En outre, le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires, en ce compris, une fois par an, sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'administration examine et approuve dans leur ensemble au moins une fois par an les orientations stratégiques du Groupe, les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques en ce compris toutes les opérations de croissance externe du montant unitaire supérieur à 5 millions d'Euros et les opérations de croissance organique significatives et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les Administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations.

• Fonctionnement

Les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont régies par Règlement Intérieur, modifié le 14 février 2011. Celui-ci est convoqué par tous moyens (lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement) et se réunit au moins trois fois par an. Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil peut se réunir par vidéoconférence et tous autres moyens de télécommunications permettant l'identification des administrateurs conformément à la loi sauf pour les opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise. Les Administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles sur les événements ou opérations significatifs pour la société.

Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence sont décrits dans la partie consacrée à la rémunération des dirigeants (cf. section 1.3 de l'Annexe 1).

Le Règlement Intérieur contient en outre des règles déontologiques applicables aux administrateurs définissant notamment le degré de confidentialité auquel est tenu chaque administrateur et les mesures à prendre en cas de conflit d'intérêt. L'article 7 régit les conflits d'intérêts en prévoyant que l'administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Chaque administrateur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun. Aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

Depuis l'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 qui décrit le cadre sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, une liste des initiés a été créée le 12 octobre 2004 dans laquelle les administrateurs de Boursorama ont été inclus.

Boursorama ne dispose pas à ce jour d'outils formels d'évaluation des dirigeants par son Conseil d'administration.

4.1.3 – Travaux du Conseil d'administration 2012

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2012, le 14 février, le 26 avril, le 27 juillet et le 6 novembre. Le taux de présence pour l'année 2012 était de 80 %.

Le Conseil a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels. Il a délibéré sur plusieurs projets stratégiques conformément à son règlement. Il a examiné le budget 2013.

4.2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES DIRECTEURS GENERAUX

4.2.1 - Absence de conflit d'intérêts

A la connaissance de Boursorama :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt entre Boursorama et les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué à titre de leurs intérêts personnels ou professionnels. Le Règlement Intérieur du Conseil (Art.7) régit les conflits d'intérêt ;
- il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec l'un des principaux actionnaires de la société, ses clients, prestataires de services, fournisseurs ou autres, en vertu desquels l'une des personnes susvisées a été sélectionnée pour devenir administrateur ou dirigeant de la Société ;
- il n'existe pas d'accord liant l'une des personnes susvisées avec la société ou l'une des sociétés de son groupe ou l'un de ses dirigeants ;
- aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

4.2.2 - Absence de condamnation

A la connaissance de Boursorama :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des administrateurs, Directeur Général ou Directeur Général Délégué ;
- aucun administrateur, Directeur Général ou Directeur Général Délégué n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur, Directeur Général ou Directeur Général Délégué n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels) ;
- aucun administrateur, Directeur Général ou Directeur Général Délégué n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

4.3 - DIRECTION GENERALE

Au 1^{er} avril 2013 :

Mme Marie Cheval

Président Directeur Général

Première nomination : 18 mars 2013

Echéance du mandat : 2016

Par décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2013, Mme Cheval a remplacé Mme Inès-Claire Mercereau, démissionnaire.

M. Patrick SOMMELET

Directeur Général Adjoint

Nomination : 16 février 2012

(non mandataire social)

4.4 - COMITE EXECUTIF

Au 1^{er} avril 2013, la direction générale est exercée par Mme Marie Cheval en qualité de Président Directeur Général.

Le pilotage stratégique et opérationnel du groupe est assuré, sous l'autorité du Président Directeur Général, par le Comité Exécutif, composé au 1^{er} avril 2013 de membres suivants :

- Mme Marie Cheval, Président Directeur Général de Boursorama
- M. Patrick Sommelet, Directeur Général Adjoint
- M. Benoît Grisoni, Directeur de Boursorama Banque France
- Mme Nicole Viviand, Directeur Adjoint de Boursorama Banque France
- M. Xavier Prin, Directeur du Portail
- M. Ralf Oetting, Directeur Général d'OnVista AG (Allemagne)
- M. Paul Greetham, Directeur Général de SelfTrade (Royaume-Uni)
- M. Alberto Navarro, Directeur Général de SelfBank (Espagne).

Le Comité Exécutif est assisté dans la gestion de l'entreprise par des comités fonctionnels permanents :

- Comité de Résultats Mensuels en charge de la revue des résultats mensuels et proposition de mesures correctives ;
- Comité Financier chargé de définir et surveiller des risques structurels, la politique ALM et la politique commerciale de Boursorama en matière de taux d'intérêts
- Comité Risques et Conformité : cf. section 4.7.2.2 ci-après pour une description détaillée de ses missions ;
- Comité IT chargé de définir et piloter des projets IT, ainsi que de revoir les frais généraux et investissements en la matière ;
- Comité des Ressources Humaines lequel définit et supervise la politique RH du groupe ;
- Comité Nouveaux Produits en charge de l'examen de tout nouveau produit ou service.

Ces comités sont présidés par le Président Directeur Général et se réunissent mensuellement (sauf le Comité Nouveaux Produits, réuni sur demande).

4.5 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport est établi en application de l'article L225-37 du Code de Commerce qui impose au président du Conseil d'administration de toute société cotée ayant son siège social en France, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ».

4.5.1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil

Boursorama est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de Commerce immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°351.058.151.

Boursorama veille également à respecter les recommandations du Code AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Ce Code est consultable sur le site internet AFEP/MEDEF ainsi qu'au siège de Boursorama au 18 Quai du Point du Jour à Boulogne-Billancourt.

Depuis 2003, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration est régi par un Règlement Intérieur adopté le 25 mars 2003 et modifié le 14 février 2011. Le Règlement Intérieur et les statuts de la Société sont mis à la disposition des actionnaires dans le Document de Référence.

4.5.1.1 - Le Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, il appartient au Conseil de décider si les fonctions de Président et de Directeur Général sont assurées par la même personne ou sont dissociées. Au sein de Boursorama, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général (PDG) sont exercées par la même personne, le Président Directeur Général soit Mme Marie Cheval, nommée es qualité le 18 mars 2013, en remplacement de Mme Inès Mercereau, démissionnaire.

Considérant l'évolution de la Société, le Conseil d'administration estime que l'organisation actuelle reposant sur l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général par la même personne est la mieux adaptée au fonctionnement de la Société. Il estime que la composition du Conseil d'administration et de ses Comités, leurs modalités de fonctionnement, la manière dont le Président exerce ses fonctions et ses relations avec le Conseil d'administration donnent des garanties suffisantes d'équilibre des pouvoirs.

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs de Directeur Général, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au Règlement Intérieur et aux orientations fixées par le Conseil d'administration.

a) Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration comprend actuellement 10 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée.

Dans un secteur en forte croissance et très concurrentiel, Boursorama n'a pas adopté de mandats d'une durée de 4 ans, préférant privilégier une certaine stabilité de son Conseil d'administration.

Au 1^{er} avril 2013, le Conseil d'administration compte quatre femmes, Mme Marie Cheval, le Président Directeur Général, Mme Véronique de la Bachelerie, administrateur, Madame Petra Friedmann, administrateur indépendant et Madame Caroline Guillaumin, représentant permanent de Société Générale, administrateur et six hommes.

La Société s'est conformée aux dispositions de l'article L. 226-4-1, II, 2^{ème} alinéa du Code de commerce (tel que modifié par la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle) et, a d'ores et déjà atteint la proportion des administrateurs de chaque sexe égale à 20% rendue obligatoire par la loi précitée en 2014 au plus tard.

Considérant que le code AFEP-MEDEF recommande que dans les sociétés cotées la part des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration soit d'au moins un tiers, le Conseil d'administration de Boursorama comprend trois administrateurs indépendants, M. Henri Cukierman, M. Alain Taravella et Mme Petra Friedmann. Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, l'administrateur indépendant de Boursorama n'entretient « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de

jugement ». Le premier administrateur indépendant ayant été nommé en 2000, aucune procédure de sélection n'avait été mise en place à l'époque.

Boursorama ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé (pour une présentation des administrateurs et de leurs différents mandats voir la section 7.1 ci-dessus du Rapport de Gestion).

L'obligation pour un administrateur de détenir au minimum 1 action Boursorama a été supprimée par l'assemblée générale du 23 mai 2012.

Au cours de l'année 2012, la composition du Conseil d'administration a été affectée par les événements détaillés à la fin de la section 4.1.1 ci-dessus.

b) Fonctionnement et compétences du Conseil d'Administration

• Compétences

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. En outre, le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires, en ce compris, une fois par an, sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'administration examine et approuve dans leur ensemble au moins une fois par an les orientations stratégiques du Groupe, les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques en ce compris toutes les opérations de croissance externe du montant unitaire supérieur à 5 millions d'Euros et les opérations de croissance organique significatives et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les Administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations.

• Fonctionnement

Les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont régies par Règlement Intérieur, modifié le 14 février 2011. Celui-ci est convoqué par tous moyens (lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement) et se réunit au moins trois fois par an. Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil peut se réunir par vidéoconférence et tous autres moyens de télécommunications permettant l'identification des administrateurs conformément à la loi sauf pour les opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise. Les Administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles sur les événements ou opérations significatifs pour la société.

Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence sont décrits dans la partie consacrée à la rémunération des dirigeants (cf. section 1.3 de l'Annexe 1).

Le Règlement Intérieur contient en outre des règles déontologiques applicables aux administrateurs définissant notamment le degré de confidentialité auquel est tenu chaque administrateur et les mesures à prendre en cas de conflit d'intérêt. L'article 7 régit les conflits d'intérêts en prévoyant que l'administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Chaque administrateur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun. Aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

Depuis l'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 qui décrit le cadre sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, une liste des initiés a été créée le 12 octobre 2004 dans laquelle les administrateurs de Boursorama ont été inclus.

Boursorama ne dispose pas à ce jour d'outils formels d'évaluation des dirigeants par son Conseil d'administration.

- **Travaux du Conseil d'Administration 2012**

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2012, le 14 février, le 26 avril, le 27 juillet et le 6 novembre. Le taux de présence pour l'année 2012 était de 80 %.

Le Conseil a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels. Il a délibéré sur plusieurs projets stratégiques conformément à son règlement. Il a examiné le budget 2013.

4.5.1.2 – Comités

Le Règlement Intérieur prévoit que les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des comités spécialisés composés d'Administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Les comités permanents sont au nombre de deux :

- le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (le **CACIR**) (ex-Comité d'audit et des comptes);
- le Comité des rémunérations (le **COREM**)

Les attributions et modalités de fonctionnement des comités sont fixées respectivement aux articles 5 et 6 du Règlement Intérieur.

a) Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR)

- **Composition du CACIR**

Le CACIR est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Au moins un des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Par décision du Conseil d'administration du 14 février 2011, M. Henri Cukierman, administrateur indépendant de Boursorama et membre du Comité, a été nommé le Président du Comité. M. Massanell et, en remplacement de M. Olivier Lecler, Mme Véronique de la Bachelerie ont été nommés membres du Comité par décisions du Conseil d'administration respectivement du 14 février 2011 et du 3 mai 2011 (cette dernière étant confirmée par le Conseil d'administration du 29 juillet 2011).

A la suite de ces nominations, le CACIR est composé au 1^{er} janvier 2013, de quatre membres : M. Henri Cukierman (Président et administrateur indépendant), Mme Véronique de la Bachelerie, M. Alain Bozzi et M. Antonio Massanell.

Le Conseil d'administration du 14 février 2011 a également étendu les attributions du Comité notamment en matière de contrôle des risques et provisionnement et en conséquence a modifié sa dénomination en Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

- **Missions du CACIR**

Les attributions ainsi modifiées du CACIR sont désormais les suivantes :

- a) assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité de dispositifs mis en place et de faire toute proposition en vue de leur amélioration ;
- b) examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ; examiner, à ce titre, le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- c) porter une appréciation sur la qualité de contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et du respect de l'éthique, et proposer, si besoin, des actions complémentaires à ce titre. A cette fin, le Comité :
 - examine le programme de contrôle périodique du groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
 - examine les lettres de suite adressées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
 - examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
 - émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du groupe ;

- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction Financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes.
- d) conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- e) assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- f) examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement, d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes.

Dans le cadre de cet élargissement des missions, le Comité peut également se saisir des questions relatives aux risques de contreparties.

Le Comité peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Par ailleurs, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques peut avoir recours à des experts extérieurs.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Les documents relatifs à une séance d'un Comité d'audit, de contrôle interne et des risques sont communiqués aux membres généralement 4 jours avant la séance.

Compte rendu de l'activité du CACIR pour 2012

Le Comité s'est tenu les 14 février, 26 avril, 27 juillet et 6 novembre 2012. Le taux de présence des administrateurs pour l'année 2012 était de 81 %.

Le Président Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et le Directeur de l'Audit Interne participent à chaque Comité.

Lors de chaque Comité, celui-ci a entendu la présentation des comptes faite par la Direction financière, la présentation des travaux de la direction des Risques et du Contrôle Permanent ainsi que celle de la Direction de l'Audit Interne.

Les Commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux et ont souligné les points essentiels des résultats et des options comptables retenues au cours des Comités des comptes relatifs aux arrêtés semestriels et annuels.

Le Comité a examiné les projets de comptes sociaux et consolidés pour l'arrêté annuel ainsi que les projets de comptes consolidés trimestriels et semestriels avant leur présentation au Conseil. Il échange sur les faits marquants de chaque période. Il suit de près l'évolution des différents revenus et frais généraux ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan. Il donne au Conseil son avis sur ces comptes.

Il a suivi l'évolution des engagements par contrepartie et par maturité et étudié les propositions de contreparties éligibles dans le cadre de la politique d'investissement.

Les rapports suivants ont été présentés aux membres du Comité :

- rapport de gestion de l'exercice ainsi que le rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, en date du 14 février 2012 ;
- rapport spécifique sur à l'AMF sur les rémunérations et avantages perçus de tiers dans le cadre de commercialisation et de distribution indirecte d'instruments financiers, en date du 14 février 2012 ;
- rapport établi en application des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 relatif au Contrôle interne et à la Mesure et la Surveillance des Risques au titre de l'année 2011, en date du 26 avril 2012 ;
- rapport de Boursorama Banque sur la protection des avoirs de la clientèle, en application de l'article 313-17-1 du Règlement Général de l'AMF, en date du 27 juillet 2012 ;

A ces rapports s'ajoute une présentation trimestrielle, lors de chaque Comité, de l'activité marquante en matière de Risques et de Contrôle Permanent.

Par ailleurs, tout sujet concernant des évolutions réglementaires importantes pour Boursorama fait l'objet d'une présentation ad-hoc.

Le Comité a discuté et validé le programme de travail annuel de l'Audit interne, examiné les conclusions des rapports des missions effectuées et a été informé des éventuels manquements dans la mise en place des recommandations formulées par l'Audit.

b) Le Comité des rémunérations

• Composition du COREM

Le COREM est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Au 1^{er} janvier 2013, le COREM est composé de trois membres, M. Henri Cukierman (administrateur indépendant), M. Jean-François Sammarcelli et Mme Caroline Guillaumin laquelle a remplacé M. Didier Valet en qualité de membre du Comité. Le Président Directeur Général peut être présent aux réunions traitant des questions ne le concernant pas.

• Missions du COREM

Le COREM a pour missions :

- de proposer au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, des principaux dirigeants mandataires sociaux ainsi que le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- de proposer au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- de préparer les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- de rédiger un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Informations sur les séances du Comité des rémunérations en 2012

Au cours de l'année 2012, le COREM s'est tenu deux fois le 8 février 2012 et le 18 avril 2012.

Le taux de présence était de 67 %.

Conformément aux critères fixés par décision du Conseil d'administration du 29 octobre 2010, le COREM du 8 février 2012 a préparé une proposition, pour délibération du Conseil d'administration du 14 février 2012, de la rémunération variable du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des membres du Comité Exécutif.

Le COREM du 18 avril 2012 a examiné, pour délibération du Conseil d'administration du 26 avril 2012, les modalités d'attributions de LTI (*long term incentives*) à un nombre limité de collaborateurs de Boursorama dans le cadre du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions de Performance Société Générale 2012.

4.6 - POLITIQUE DE REMUNERATION

4.6.1 - Rémunération des mandataires sociaux

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code du Commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de Boursorama. Pour les mandataires sociaux de Boursorama exerçant des fonctions salariées au sein du Groupe Société Générale, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par Boursorama sont inclus (jetons de présence).

4.6.1.1 - Principes de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration et approuvées par ce dernier.

La rémunération du Président Directeur Général de Boursorama est établie selon les principes suivants :

- la rémunération est conforme aux normes définies par la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD3) du 24 novembre 2010, transposée en droit français par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, qui vise les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du groupe. En application de ces normes, la rémunération du Président Directeur Général comprend une partie fixe susceptible d'être modifiée et une partie variable laquelle se décompose en une part acquise (payée en numéraire et actions Société Générale soumises à des conditions de présence et de performance de Boursorama) et une part non acquise (payée en numéraire et actions Société Générale soumises à des conditions de présence et de performance) dont le paiement est différé de un à trois ans,
- la part acquise est subordonnée à la réalisation des objectifs de performance et se subdivise en deux parties dont une dépend de critères quantitatifs (RNPG, PNB, nombre de comptes à vue ouverts en France, nombre de comptes bourse ouverts en France et à l'étranger) et l'autre dépend de critères qualitatifs établis de manière précise, chaque partie pouvant atteindre 60 % de la rémunération fixe maximum,
- les actions de performance de la part non acquise sont soumises à des conditions de présence et de performance (RNPG, nombre de comptes à vue ouverts en France) et leur valeur plafonnée au montant de la rémunération fixe,
- les jetons de présence dus au Président Directeur Général sont reversés à Boursorama.

Mme Inès-Claire Mercereau continue en outre de bénéficier des dispositions du contrat de travail conclu avec la Société Générale dans le cadre duquel elle a été mise à disposition de Boursorama dans ses fonctions de Président Directeur Général de Boursorama en application d'une convention conclue entre Boursorama et la Société Générale, préalablement approuvée par le Conseil d'administration du 29 octobre 2010 sur le fondement des conventions réglementées.

4.6.1.2 – Rémunération des autres mandataires sociaux : modalités de répartition des jetons de présence

Sur avis du COREM du 8 février 2012, le Conseil a modifié la règle de répartition des jetons de présence pour les allouer aux administrateurs en fonction de leur participation effective aux réunions du Conseil et aux réunions des Comités (CACIR, COREM), Désormais, les jetons de présence sont répartis en proportion du nombre de séances du Conseil ou de chacun des Comités auquel chaque administrateur aura participé, le jeton de présence versé aux membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques étant toutefois majoré d'un tiers. La part des administrateurs absents revient à Boursorama.

Par vote en assemblée générale du 23 mai 2012, le montant global des jetons de présence a été porté de 100 000 Euros à 125 000 Euros pour l'exercice 2012 et les exercices suivants. Cette augmentation a visé à mettre à jour le montant de l'enveloppe fixé en 2004 et de tenir compte de l'accroissement du temps consacré par les administrateurs au service de Boursorama.

Administrateurs	Montant des jetons de présence alloués en Eur (au 31/12/2012)
Société Générale*	3 886
Alain Bozzi*	15 544
Jean-François Sammarcelli	11 658
Véronique de la Bachelerie*	18 135
Henri Cukierman	22 021
Alain Taravella	7 772
La Caixa**	9 067
CaixaBank (ex-Criteria Caixacorp)**	3 886
Inès-Claire Mercereau	7 772
Petra Friedmann	3 886

* Ces administrateurs salariés de la Société Générale ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du groupe Boursorama, ceux-ci revenant à la Société Générale.

** Ces administrateurs salariés de La Caixa ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du groupe Boursorama, ceux-ci revenant à La Caixa.

4.6.1.3 - Rémunération individuelle et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

Les rémunérations fixes annuelles (en brut) des mandataires sociaux dirigeants en 2012 s'élèvent à 250 KEur pour le Président Directeur Général, Mme Inès-Claire Mercereau.

Les rémunérations variables au titre de l'année 2012 ont été décidées lors du Conseil d'administration du 8 février 2013 qui a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 et lors du Conseil d'administration du 18 mars 2013.

4.6.1.4 - Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2000 et l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002 ont autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir au profit de certains mandataires sociaux et salariés des sociétés Boursorama, Fimat Banque, Fimat SNC et de la Société Générale ou de toutes ses filiales en France ou à l'étranger, des options de souscription de la Société (Plans n°1 et 2).

L'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2006 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir au profit de certains mandataires sociaux et salariés de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (Plan n°3).

Les autorisations du 16 mai 2006 ont été remplacées par de nouvelles autorisations de 38 mois consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009 au Conseil d'administration de la Société lequel a été autorisé de consentir au profit de certains mandataires sociaux (et salariés) de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

Les autorisations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009 n'ont pas, à ce stade, été utilisées et en conséquence, aucune option de souscription d'actions nouvelles ou d'achat d'actions existantes de la Société n'a été attribuée aux mandataires sociaux ni actions émises à leur profit sur le fondement de ces autorisations.

L'historique des attributions est indiquée dans le tableau ci-dessous « Suivi des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ».

- **Options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux en 2012**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites n'a été attribuée sur l'année 2012.

Des actions Société Générale soumises aux conditions de performance Boursorama ont été attribuées au titre de l'année 2010 dans le cadre du plan LTI du 7 mars 2011 et au titre de l'année 2011 dans le cadre du plan LTI du 2 mars 2012.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Dates d'échéance	N° du plan
Options attribuées durant l'exercice par chaque mandataire social	aucune	n.a.	n.a.	n.a.
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	aucune	n.a.	n.a.	n.a.

Nombre d'actions attribuées	
Actions gratuites consenties à chaque mandataire social	Aucune

- **Options distribuées et levées par les mandataires sociaux en 2012**

Les options de souscription ou d'achat d'actions suivantes ont été levées par les mandataires sociaux en 2012

	N° du Plan	Date d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties	Prix de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options levées en 2011
Inès-Claire Mercereau	n.a.	n.a.	aucune	n.a.	aucune

4.6.2 - Rémunération du Comité Exécutif autres que les mandataires sociaux en 2012

<i>En Eur</i>	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération globale	Rémunération globale à la charge du Groupe
Membres du Comité Exécutif non mandataires sociaux	923 938	756 271	1 680 209	1 680 209

4.6.3 - Les options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions aux salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2000 et l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002 ont autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir au profit de salariés et de certains mandataires sociaux des sociétés Boursorama, Fimat Banque, Fimat SNC et de la Société Générale ou de toutes ses filiales en France ou à l'étranger, des options de souscription de la Société (Plans n°1 et 2).

De plus, l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2006 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir au profit de salariés et de certains mandataires sociaux de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (Plan n°3).

Les autorisations du 16 mai 2006 ont été remplacées par de nouvelles autorisations de 38 mois consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009 au Conseil d'administration de la Société a été autorisé de consentir au profit de salariés et de certains mandataires sociaux de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

Les autorisations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009 n'ont pas, à ce stade, été utilisées et en conséquence, aucune option de souscription d'actions nouvelles ou d'achat d'actions existantes de la Société n'a été attribuée aux salariés ou mandataires sociaux ni actions émises à leur profit sur le fondement de ces autorisations. L'historique des attributions est indiquée dans le tableau ci-dessous « Suivi des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ».

En outre, le 2 novembre 2010, le Conseil d'administration de la Société Générale a décidé d'attribuer gratuitement 40 actions Société Générale, à l'ensemble des salariés, sous conditions de présence et de performance.

Enfin, des actions Société Générale soumises aux conditions de performance Boursorama ont été attribuées à certains salariés au titre de l'année 2010 dans le cadre d'un plan LTI du 7 mars 2010 (*long terme incentive*) et au titre de l'année 2011 dans le cadre du plan LTI du 2 mars 2012.

Options ou actions gratuites attribuées aux salariés en 2012

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites n'a été attribuée sur l'année 2012.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	N° du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. 10 premiers salariés	aucune	n.a.	n.a.	n.a.

Nombre d'actions attribuées	
Actions gratuites consenties par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux premiers attributaires salariés	aucune

Des actions Société Générale soumises aux conditions de performance Boursorama ont été attribuées à certains salariés au titre de l'année 2011 dans le cadre du plan LTI du 2 mars 2012.

SUIVI DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

- Options de souscription ou d'achat d'actions de Boursorama

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS									
	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :									
les mandataires sociaux	380 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin Olivier Lecler	350 000 30 000	0	50 000 30 000	140 000 70 000	100 000 70 000	0	150 000	55 406	55 406
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	Néant	Néant	Néant	2 500	36 450	Néant	50 001	37 500	137 539
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	Néant	11 857	0	Néant	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	0	0	0	504 913	0	525 002	233 812	422 778

SUIVI DES PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES DE BOURSORAMA

Au 31 décembre 2012, il n'y a plus de plan d'attribution d'actions gratuites de Boursorama en cours.

- Le plan datant du 16 juin 2006 et du 3 novembre 2006 : les actions étaient attribuées, pour chacune des deux tranches, sous réserve du respect d'une condition de performance. Cette condition n'ayant pas été remplie, tous les droits à action ont été radiés le 16 juin 2008 pour la première tranche et le 16 juin 2009 pour la deuxième tranche.
- Le plan datant du 26 juin 2008 : 144 429 actions ont été définitivement attribuées en deux tranches égales, une première tranche le 26 juin 2010 et une deuxième tranche le 26 juin 2011.

TABLEAUX NORMALISES CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DE L'AMF

Tableaux de synthèse des rémunérations 2012

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 8 février 2013 et a proposé de verser aux dirigeants mandataires sociaux des rémunérations comme indiquées ci-dessous.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2012	Exercice 2011
Inès-Claire Mercereau, PDG		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	611 450	633 226
Valorisation* des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice* (détaillées au tableau 6)	100 000	110 000

* à la date de l'attribution.

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Inès-Claire Mercereau				
Président Directeur Général et administrateur à compter du 3 octobre 2010				
Rémunération fixe	250 000	250 000	250 000	250 000
Rémunération variable non différée	100 000	100 000	105 000	105 000
Rémunération variable différée	100 000	Néant	103 620*	103 620*
Rémunération variable différée soumise aux conditions de performance	150 000	Néant	165 000	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	7 772	Néant	6 250	Néant
Avantages en nature	3 678	3 678	3 356	3 356
TOTAL	611 450	353 678	633 226	461 976

*Montant sous forme de 4 432 quasi actions valorisées au cours de conversion de 23,38 Euros.

Tableau 3

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants dus au titre de l'exercice 2012 (non approuvés) (en Euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2011 (en Euros)
Société Générale *		
Jetons de présence	3 886	5 584,02
Autres rémunérations	Néant	Néant
Alain Bozzi *		
Jetons de présence	15 544	16 086,07
Autres rémunérations	Néant	Néant
Véronique de la Bachelerie *		
Jetons de présence	18 135	11 168,03
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-François Sammarcelli		
Jetons de présence	11 658	7 223,36
Autres rémunérations	Néant	Néant
Alain Taravella		
Jetons de présence	7 772	0
Autres rémunérations	Néant	Néant
Henri Cukierman		
Jetons de présence	22 021	14 446,72
Autres rémunérations	Néant	Néant
Petra Friedmann		
Jetons de présence	3 886	0
Autres rémunérations	Néant	Néant
La Caixa **		
Jetons de présence	9 067	13 627,05
Autres rémunérations	Néant	Néant
CaixaBank (exCriteria Caixa Corp) **		
Jetons de présence	3 886	5 584,02
Autres rémunérations	Néant	Néant

* Ces administrateurs salariés de la Société Générale reversent leurs jetons de présence à la Société Générale.

** Ces administrateurs salariés de La Caixa ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du Groupe Boursorama, ceux-ci revenant à La Caixa.

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Inès-Claire Mercereau	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Inès-Claire Mercereau	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant

Tableau 6

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice*	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés Date	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance**
Inès-Claire Mercereau Plan Société Générale de mars 2013	1 673	50 000	mars 2015	octobre 2015	oui
	1674	50 000	mars 2016	octobre 2016	oui
TOTAL	3 347	100 000	Néant	Néant	Néant

*Nombre de quasi actions Société Générale soumises aux conditions de présence et de performance attribuées au titre de l'année 2012 et valorisées au cours de conversion de 29,87 €.

**Voir la section 4.6.1.1 ci-dessus

Tableau 7

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
TOTAL	Néant	Néant	Néant

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX									
	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :									
Les mandataires sociaux	380 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin	350 000	0	50 000	140 000	100 000	0	150 000	55 406	55 406
Olivier Lecler	30 000		30 000	70 000	70 000				
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	Néant	Néant	Néant	2 500	36 450	Néant	50 001	37 500	137 539
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant	Néant	Néant	Néant	11 857	0	Néant	Néant	Néant	

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX									
	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
l'exercice									
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	0	0	0	504 913	0	525 002	233 812	422 778

Tableau 9

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 3	Plan n° 2	Plan Selftrade
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés de l'émetteur dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant				
Options détenues sur l'émetteur levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant				

Des actions Société Générale soumises aux conditions de performance Boursorama ont été attribuées à certains salariés au titre de l'année 2011 dans le cadre du plan LTI du 2 mars 2012.

Tableau 10

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Inès-Claire Mercereau	X*		X			X		X

* Mme Inès-Claire Mercereau bénéficie d'un contrat de travail avec la Société Générale. Dans ce cadre, elle continue à bénéficier des dispositions du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres « hors classification » établi en janvier 1991 par la Société Générale.

4.7 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Le présent rapport est établi en application de l'article L225-37 du Code de Commerce qui impose au président du Conseil d'administration de toute société cotée, ayant son siège social en France, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, «des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et le cas échéant pour les comptes consolidés.»

Ce rapport est approuvé par le Conseil d'administration.

4.7.1 - Les conditions d'exercice du contrôle interne

a) Au plan réglementaire

Boursorama a été dûment habilitée par le CECEI en tant que banque prestataire de services d'investissement. L'exercice du Contrôle interne s'inscrit dans le cadre du règlement n°97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et dans le cadre fixé par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le règlement n°97-02 définit le Contrôle interne comme un outil permettant de vérifier :

- la conformité des procédures d'exercice des différents métiers des entreprises concernées aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques, aux orientations de l'organe exécutif ;
- le strict respect des procédures de décision et de prise de risques ;
- la qualité de l'information comptable et financière, qu'elle soit destinée à l'organe exécutif et à l'organe délibérant, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés ;
- les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information ;
- la qualité des systèmes d'information et de communication.

Il spécifie par ailleurs un certain nombre d'obligations relatives à la mesure des différents risques des activités des entreprises concernées et des procédures via lesquelles l'organe délibérant évalue la qualité du contrôle interne.

En France :

- **L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP)** est chargée de contrôler le respect par les établissements de crédit et par les entreprises d'investissement des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés. Ceci comprend ainsi le respect de la réglementation établie par le CRBF en application de l'article 33 de la loi 84-46 du 24 janvier 1984 qui définit notamment « les règles applicables à l'organisation comptable, aux mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique ainsi que les procédures de contrôle interne ». L'Autorité de Contrôle Prudentiel peut procéder par contrôles sur place ou demander communication des rapports des Commissaires aux comptes ou de manière générale, de tous documents jugés utiles.
- **L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)**, instituée par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et par la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (Directive MIF) entrée en vigueur le 1er novembre 2007, contrôle l'activité de prestataire de services d'investissement de Boursorama. Dans le cadre de son règlement général, l'AMF institue différentes règles devant être respectées par Boursorama (nomination d'un RCSI, cadre des relations contractuelles avec ses clients, cadre des obligations des employés, protection des intérêts du marché et des clients, règles de bonne conduite, contrôle des abus de marché,...).

En Allemagne, les règles générales de Contrôle interne sont définies dans le paragraphe 25a du German Banking act. Par ailleurs, les exigences particulières en matière de Contrôle interne et de Gestion des Risques sont définies dans le MaRisk (Minimum Requirements for Risk Management). OnVista est supervisé par la Deutsche Bundesbank et la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin).

En Espagne, les autorités de tutelle qui contrôlent les activités de Selfbank sont la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV) pour l'activité titre et la Banco de España pour l'activité bancaire.

Au Royaume-Uni, l'activité de la filiale Talos Securities Ltd, sous la marque Selftrade est soumise au Financial Services Authority (FSA), régulateur britannique. Les pouvoirs statutaires du FSA sont fixés par le Financial Services and Markets Act

2000. Le cadre du Contrôle interne est notamment précisé dans le FSA Handbook, Senior Management Arrangements, Systems & Controls (SYSC).

b) Au plan interne

• **L'application du règlement CRBF 97-02**

Dans le cadre du règlement CRBF 97-02, un responsable du contrôle permanent et des risques ainsi qu'un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et au Directeur du Contrôle Périodique de Boursorama.

Le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité, de la validation des opérations réalisées et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, est assuré par la Direction des Risques et de la Conformité de Boursorama, qui s'appuie sur les Contrôleurs Internes de chaque pays dédiés à cette fonction ainsi que sur d'autres agents exerçant des activités fonctionnelles (Cf. 2.2) :

ETP au 31/12/2012	Risque Opérationnel (RCSA, perte, continuité d'activité, surveillance permanente)	Conformité, AML	Sécurité Système d'Information	Total
Siège	0,6	0,5	1	2,1
France	3,1	8,3	3,4	14,8
Allemagne	1,8	2,5	0,3	4,6
Royaume-Uni	3,4	7,6	0,1	11,2
Espagne	3	1	1	5
Total	11,9	19,9	5,8	37,7

Le responsable du contrôle permanent est également en charge de la lutte quotidienne contre le blanchiment et le financement du terrorisme. A ce titre est un correspondant Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) est nommé auprès de Tracfin et des autorités de tutelle de Boursorama.

Boursorama est soumis au contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs mis en place. Ce contrôle est assuré par le département d'Audit Interne de Boursorama, département composé de 5 Auditeurs Internes et supervisé par le Directeur de l'Audit Interne. La mission de l'Audit Interne est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de Contrôle interne. Il couvre l'ensemble des activités et entités du groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

La Direction du Contrôle Périodique de Société Générale (DCPE), regroupant l'Inspection Générale et l'ensemble des corps d'audit, peut également intervenir à tout moment.

La Direction de l'Audit Interne est rattachée à la Direction Générale de Boursorama. Elle reporte fonctionnellement à la Direction du Contrôle Périodique de Société Générale ainsi qu'au Comité d'Audit, de Contrôle interne et des Risques (CACIR) de Boursorama.

Le rapport annuel 97-02 pour l'année 2011, au titre des articles 42 et 43 du règlement précité, a été présenté aux administrateurs de Boursorama membres du Comité d'Audit, de Contrôle interne et des Risques en séance du 26 avril 2012. Le rapport a ensuite été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration en séance du 26 avril 2012 et transmis à l'ACP le 30 avril 2012.

• **L'application du règlement général de l'AMF**

Dans le cadre des règles établies par l'AMF et de ses évolutions, un RCSI (Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement) a été nommé. Son rôle est notamment de s'assurer que l'activité de Prestataire de Service d'Investissement, exercée par Boursorama et ses collaborateurs, est en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur.

Le RCSI a rédigé un rapport spécifique portant sur les inducements, rapport présenté au CACIR le 14 février 2012. Ce rapport a été transmis à l'AMF suite à leur demande expresse.

Par ailleurs, le rapport de Boursorama Banque sur la protection des avoirs de la clientèle, en application de l'article 313-17-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, a été présenté au CACIR du 27 juillet 2012.

4.7.2 - Les procédures de Contrôle Interne

4.7.2.1 - Les modalités de la surveillance permanente

Pierre angulaire du système de contrôle interne, la surveillance permanente se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir au niveau opérationnel la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets :

- La sécurité au quotidien ;
- La supervision formalisée.

• La sécurité au quotidien

La sécurité au quotidien concerne l'ensemble des agents. Elle est la base de la sécurité et de la qualité des opérations. Elle repose sur le respect permanent par chaque agent, pour toutes les opérations qu'il traite, des règles et procédures en vigueur.

Ces dernières sont conçues de façon à respecter les principes fondamentaux du contrôle interne tels que la séparation des fonctions (*Front/Back Office* ; ordonnancement/paiement, etc.), la délimitation des responsabilités, l'enregistrement immédiat et irrévocable de toute transaction, le rapprochement entre informations de provenances différentes (soldes comptables et existences, confirmations, etc.).

• La supervision formalisée

La supervision formalisée a pour objet la vérification par la hiérarchie du respect par les agents des règles et procédures de traitement et de l'efficacité de la sécurité au quotidien. Elle inclut généralement un volet comptable.

Au niveau du groupe Boursorama, la coordination de la surveillance permanente est placée sous la responsabilité de la Direction du contrôle permanent. Celle-ci est notamment chargée d'évaluer, sur la base des informations fournies par un réseau de Correspondants Surveillance Permanente disséminés dans l'ensemble des entités et directions du groupe, le fonctionnement de la Surveillance permanente et d'en informer la Direction Générale de Boursorama. Cette information est fournie lors des Comités mensuels Risques et Conformité qui réunit l'ensemble des Responsables des Risques et de la Conformité de chacune des entités autour de la Direction Générale de Boursorama.

Chaque entité ou Direction fonctionnelle est responsable de la définition et la mise en œuvre de la surveillance permanente dans son périmètre d'activité et, pour cela, s'appuie sur des correspondants permanents qu'elle désigne. Ces correspondants permanents ont notamment pour responsabilités de préparer à partir des résultats de ces contrôles et des constats relevés, des états de synthèse à l'attention de la Direction du contrôle permanent au niveau du groupe Boursorama.

4.7.2.2 Les modalités du contrôle permanent

Outre les Contrôleurs Internes présents dans les principales entités du groupe, les directions fonctionnelles sont également des acteurs du contrôle permanent. Au sein de la Direction des Fonctions Supports :

- la Direction Financière assure le contrôle comptable et financier, conformément à la directive n°90 du Groupe Société Générale ;
- la Direction des Risques assure la surveillance des risques de conformité, de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information assure la gouvernance de la sécurité des systèmes d'information et procède à la vérification de sa bonne application ;
- le Secrétariat Général assure la surveillance des risques juridiques.

L'organe exécutif participe au Comité Risques et Conformité. Sous l'égide de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, ce comité mensuel réunit l'ensemble des membres du Comité Exécutif, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, les responsables des Risques et de la Conformité de chacune des filiales.

Sont inclus dans le périmètre du Comité l'ensemble des problématiques liées aux risques opérationnels, y compris ceux liés à la conformité et à la lutte contre le blanchiment des capitaux, aux risques de Crédit (immobilier, titre, contrepartie), à la Sécurité Informatique et au plan de continuité.

Des sujets ponctuels liés à l'actualité « Risque », à des incidents entraînant des pertes opérationnelles significatives ou révélant un risque particulier, sont revus au-delà des indicateurs récurrents.

Chaque Comité donne lieu à un compte-rendu dans lequel sont mentionnées les décisions prises.

La surveillance permanente à la charge des Contrôleurs Internes locaux, constitue le premier niveau de contrôle formalisé à destination du Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et de la Direction Générale.

Chaque entité du Groupe Boursorama a mis en place un programme de Surveillance Permanente en fonction de son activité et de ses zones de risques. Les filiales de Boursorama sur 2012 ont harmonisé leur programme de surveillance permanente IT, cette démarche s'est traduite par une augmentation du nombre de contrôles. Ainsi, la Surveillance Permanente de Boursorama Banque est composée de 261 points de contrôles, celle d'Onvista Bank de 123 points de contrôles, celle de Selftrade UK de 102 points de contrôles et celle de SelfBank de 103 points de contrôles.

4.7.2.3 - Les modalités du contrôle périodique

En complément des Contrôleurs Internes en charge du contrôle permanent, l'Audit Interne de Boursorama est en charge du contrôle périodique. Le périmètre d'intervention concerne l'ensemble des entités du groupe Boursorama, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne.

Un plan d'audit annuel est élaboré par le Directeur de l'Audit Interne selon la méthodologie d'évaluation des risques de la Direction du Contrôle Périodique de Société Générale. Il est approuvé par le Président Directeur Général de Boursorama et validé par le CACIR.

Les différents constats ou anomalies relevés lors des revues d'audit sont formalisés dans un rapport. Des préconisations sont formulées pour chaque constat et le plan d'action défini par l'audit est validé par l'Audit Interne. Le suivi de la correcte mise en œuvre de ces plans d'action est ensuite réalisé par l'Audit Interne sur la base de pièces justificatives voire sur place si la situation le nécessite.

Le CACIR se tient avant chaque publication des comptes, soit quatre fois par an. Ses attributions sont détaillées dans la section 4.5.1.2 ci-dessus, parmi lesquelles figure la prise de connaissance des préconisations formulées par les différents audits et leur suivi.

En application du règlement 97-02 du CRBF, Boursorama adresse à l'ACP un rapport annuel sur le Contrôle interne. Ce rapport, établi pour partie par le Directeur de l'Audit Interne, est présenté au CACIR ainsi qu'au Conseil d'administration.

4.7.3 - La gestion des risques

Présentation synthétique des principaux risques de l'activité :

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **Risque de crédit** : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.
- **Risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de liquidité** : risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...).
- **Autres risques** : risque de blanchiment et risque lié aux systèmes d'information

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur général et au Directeur général adjoint de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

Missions de la Direction des Risques

La Direction des Risques du Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace.

Elle définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit et risques opérationnels. Elle participe à la définition des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux. Elle contrôle la bonne application de cette politique et le respect des procédures. Elle assure le suivi des remontées de risques opérationnels pour le Groupe. Enfin, elle organise le Comité Risques et Conformité mensuel du Groupe.

Le Comité Risques et Conformité traite des questions relatives aux dysfonctionnements de conformité et effectue une revue des principaux indicateurs de risques de crédit et opérationnels, tels que les dédommagements clients, les comptes erreurs, les fraudes sur cartes bancaires et les pertes opérationnelles supérieures à 10 000 Euros. Ce comité se déroule en présence des Membres du Comité Exécutif de Boursorama, de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent du Groupe Boursorama ainsi que des responsables Risques et Conformité de chacune des entités. Le Comité Risques et Conformité donne lieu à un compte rendu écrit.

4.7.4 - La production et le contrôle de l'information financière et comptable

4.7.4.1 - La production des données financières et de gestion

a) Les acteurs

• L'organisation des directions financières

Les directions financières de chaque entité (succursale ou filiale) sont constituées d'équipes de 3 à 21 personnes, en fonction de la taille de l'entité (3 personnes en Espagne, 6 personnes en Allemagne, 7 personnes au Royaume-Uni et 21 personnes en France). L'ensemble des données financières et de gestion sont établies par chaque direction financière.

Les directions financières reportent au directeur de l'implantation qui valide les informations financières avant de les communiquer au siège du Groupe où elles sont consolidées. Les directions financières reportent donc fonctionnellement à la direction financière du Groupe.

• Les différents reportings établis par les directions financières

Chaque entité établit sur base quotidienne, un reporting sur l'activité de la veille indiquant notamment le nombre d'ordres exécutés et les commissions facturées. Ce reporting quotidien permet de suivre l'évolution de l'activité par rapport au budget ou par rapport aux périodes passées. Tout écart peut ainsi être rapidement identifié afin de mettre en place les mesures correctrices.

Sur base mensuelle, les entités du Groupe produisent deux reportings :

- un reporting comptable (bilan et compte de résultat) ;
- un reporting de contrôle de gestion.

Le reporting comptable permet d'établir des comptes consolidés du Groupe Boursorama sur une base mensuelle. Cette consolidation permet notamment d'établir les reportings réglementaires de Boursorama France et les reportings mensuels au département consolidation de la Société Générale.

Le reporting de gestion est établi selon un format standard pour toutes les entités du Groupe, il s'agit d'un compte de résultat complété de nombreux indicateurs de gestion :

- le Produit Net Bancaire est analysé par type de produit. Les revenus nets des commissions sont ainsi analysés en fonction du nombre d'ordres exécutés, de la taille moyenne des ordres, du ratio d'activité par compte. Les commissions reçues et payées sont également analysées par catégories. Cette analyse est complétée des indicateurs spécifiques à l'activité de chaque entité ;
- en France, la marge financière et les commissions issues de l'activité bancaire (activité monétique notamment) sont analysées en fonction des indicateurs de gestion pertinents ;
- les charges d'exploitation sont réparties par rubrique économique afin de suivre leur évolution de la façon la plus fine possible. Les principales rubriques économiques sont les coûts de personnel, les dépenses marketing, les loyers, les dépenses informatiques détaillées par grands postes (tels que les flux d'information, les coûts liés à l'exploitation du contrat Atos, les coûts télécoms), les amortissements, le coût du risque.

En 2012, les performances mensuelles de l'ensemble des entités du Groupe sont comparées avec le budget qui a également été établi sous ce format de reporting.

Chaque entité s'assure de la concordance entre les deux reportings. Par ailleurs, le rapprochement des données consolidées est également effectué sur base mensuelle.

b) Les normes et principes comptables applicables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Boursorama (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2012.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

NORMES IFRS ET INTERPRETATIONS IFRIC APPLIQUEES PAR LE GROUPE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2012

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union Européenne
Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »	7 octobre 2010	23 novembre 2011
Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20 décembre 2010	11 décembre 2012

c) Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs »

Cet amendement permet d'améliorer la compréhension d'opérations de transfert d'actifs financiers (par exemple, des titrisations). Il impose également de fournir des informations complémentaires si un montant disproportionné d'opérations de transfert est réalisé aux alentours de la fin de la période de reporting.

d) Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immobilisations corporelles et les actifs incorporels évalués ou réévalués à la juste valeur.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

Par ailleurs, les principes comptables et les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont présentés dans les notes annexes aux comptes consolidés.

e) Les modalités de production des données financières et comptables (information trimestrielle et semestrielle)

Les données financières et comptables intermédiaires sont produites par chaque entité. Ces comptes individuels des filiales de Boursorama sont ensuite consolidés au siège du Groupe.

Informations trimestrielles :

Depuis 2004, Boursorama publie des informations trimestrielles. Ces informations font l'objet d'une lecture attentive de la part des Commissaires aux comptes.

Comptes semestriels :

Les comptes consolidés font l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes du Groupe qui établissent un rapport sur cet examen limité.

f) Le système d'information

Les systèmes comptables utilisés sont CODA en France, SAP, SAGE OFFICE Line et Microsoft Dynamics NAV en Allemagne, SAGE Line 50 en Angleterre et CONTAPLUS ELITE en Espagne.

En France, le système comptable est interfacé en amont avec différents systèmes :

- les outils de back office : Cotre, pour la comptabilité titres, est le système utilisé par la Société Générale et mis à disposition de Boursorama ; GMI, pour la comptabilité des opérations sur dérivés, est le système utilisé par Newedge et mis à disposition de Boursorama ; CIS, pour la comptabilité des opérations bancaires, lui-même alimenté par Evolan Treasury, logiciel de gestion des opérations de trésorerie, Saxo Enterprise Manager et Web Connect pour la partie dérivés depuis mi 2012 ;
- le logiciel de gestion commerciale et de facturation des espaces publicitaires du site Boursorama.com : AdFront, développé par la société Fivia ;
- les données de paie sont administrées à l'aide de l'outil Hypervision mis à disposition de Boursorama par la société ADP GSI ;
- l'outil de gestion des immobilisations Abel Immo, développé par la société Abel ;
- les relevés bancaires mis à disposition sous forme électronique de façon quotidienne par la Société Générale sont intégrés dans les outils de rapprochement bancaire, coda pour les comptes gérés par la comptabilité.

En France, le système comptable est interfacé en aval avec différents systèmes :

- l'outil de consolidation Magnitude développé par la société Business Object ;
- le système de reporting à l'Autorité de Contrôle Prudentiel Evolan Report, développé par la société Sopra ;
- le logiciel permettant l'établissement de la liasse fiscale Etafi ;
- Le logiciel de décisionnel Cognos 8 permettant de détailler les indicateurs de gestion.

4.7.4.2 - Le contrôle interne de la production comptable

a) Le contrôle au quotidien (vérification de la réalité économique des informations reportées, gestion des suspens et des passerelles comptabilité/gestion)

Les soldes bancaires sont rapprochés des soldes comptables. En fonction du volume de transactions, ce rapprochement est effectué :

- sur base quotidienne pour les comptes les plus actifs (comptes de back office notamment) ;
- au moins une fois par mois pour les comptes les moins fréquemment mouvementés.

En France, le département opérations bancaires est constitué de 21 personnes. Ce département est en charge du suivi de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'activité des clients de Boursorama. Il effectue, en outre, sur base quotidienne, les rapprochements bancaires des comptes sur lesquels transitent l'ensemble de ces opérations cash : virements entrants et sortants, remises et demandes de chèques, prélèvements, opérations étranger. Ces rapprochements sont effectués pour partie à l'aide d'un outil de rapprochement spécifique développé en interne et pour partie de façon manuelle.

Par ailleurs, la direction financière de chaque entité du Groupe réconcilie les soldes des comptes clients figurant en balance générale avec les soldes extraits des systèmes de back office.

Pour l'activité média en France, la facturation des espaces publicitaires est établie à l'aide du logiciel AdFront. Une personne effectue un suivi de la facturation et du recouvrement des revenus liés à la commercialisation des espaces publicitaires (publicité commerciale et communication financière), des prestations BtoB (sites boursiers, espaces actionnaires).

Les comptes auxiliaires fournisseurs sont également rapprochés du solde figurant en balance générale. En France, une personne est en charge à temps complet du suivi des postes fournisseurs.

Enfin, les autres soldes du bilan sont également analysés sur base mensuelle ou trimestrielle en fonction de leur nature.

b) Le contrôle de premier niveau par les Directions Financières

Les directions financières de chaque entité s'assurent de la pertinence des résultats arrêtés mensuellement. Elles effectuent une revue du résultat par rapport aux mois précédents et par rapport au budget afin d'identifier et de justifier toutes les variations significatives tant au niveau des revenus qu'au niveau des charges.

Les directions financières s'assurent également de la correspondance entre le résultat économique et le résultat comptable ; toute différence, temporaire, est dûment justifiée puis éliminée. Ce travail de rapprochement est également effectué en central au niveau du résultat consolidé.

La Direction Financière du Groupe revoit les comptes consolidés avec la Direction Générale.

Ces comptes sont par ailleurs transmis au Groupe Société Générale pour consolidation. Boursorama reporte, sur base mensuelle, un « package » de consolidation et un reporting économique.

c) Le contrôle de la consolidation

La consolidation des comptes est effectuée sur base mensuelle à l'aide du logiciel Magnitude développé par SAP.

Elle est contrôlée par la direction financière du Groupe à plusieurs niveaux : vérification de la correcte annulation des opérations réciproques, vérification de la correcte annulation des titres de participation et des dotations aux succursales, vérification du tableau de variation des capitaux propres notamment.

Cette consolidation est transmise sur base mensuelle au Groupe Société Générale pour être intégrée dans la consolidation des comptes du Groupe Société Générale, à l'aide du logiciel Magnitude. Elle fait à ce stade également l'objet d'un contrôle par le service consolidation du Groupe Société Générale.

d) Le contrôle comptable (surveillance permanente en matière comptable, certification comptable dans le cadre des missions d'audit, audit des directions financières)

La surveillance permanente mise en place au niveau du groupe Boursorama intègre la fonction finance.

En outre, les vérifications spécifiques prévues par la loi ont été assurées par les Commissaires aux comptes conformément aux normes professionnelles applicables en France.

Dans le cadre du processus I2C mis en place par le Groupe Société Générale en 2011, chaque trimestre, la direction comptable de Boursorama France établit une certification comptable. Cette attestation est validée conjointement par le directeur financier et par le PDG avant d'être transmise au Groupe Société Générale.

4.7.4.3 - La liaison avec les CAC

Les Commissaires aux comptes du Groupe au 31 décembre 2012 sont Deloitte et Associés et Ernst & Young et Autres ; ils audient les comptes consolidés du Groupe.

Ernst & Young audite les comptes des filiales anglaises et des filiales allemandes. Deloitte et Associés est en charge de l'audit de la filiale espagnole. Les deux cabinets se répartissent les tâches pour l'audit des comptes de la France.

La liaison avec les Commissaires aux comptes est aussi fréquente que possible. Ainsi, les options de clôture significatives font l'objet d'une discussion au préalable avec les Commissaires aux comptes afin d'intégrer au plus tôt toutes leurs remarques (comptabilisation des acquisitions par exemple).

Les Commissaires aux comptes du Groupe interviennent à trois reprises au cours de chaque exercice, dans chacune des entités : ils procèdent à un examen limité des comptes au 30 juin (en juillet-août), et audient les comptes du 31 décembre (deux interventions en novembre-décembre et en janvier-février).

A l'issue de chaque intervention, les conclusions des Commissaires aux comptes sont présentées et discutées avec le management des entités dans le cadre de réunion de synthèse.

Dans le cadre de la publication des comptes trimestriels, les Commissaires aux comptes lisent attentivement les comptes consolidés arrêtés par Boursorama.

Les Commissaires aux comptes participent aux comités d'audit et des comptes trimestriels et y présentent les conclusions de leurs travaux. Ils participent également aux séances du Conseil d'administration.

Procédure de sélection des Commissaires aux comptes

La loi sur la Sécurité financière du 1er août 2003 a modifié la législation relative aux règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, en interdisant la fourniture de toute prestation n'entrant pas dans les diligences directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes par le Commissaire aux Comptes auprès de toutes les sociétés du Groupe et

par les membres de son réseau auprès des sociétés qu'il audite, et en renvoyant au code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes le soin de préciser les restrictions à apporter aux prestations délivrées par les membres de son réseau auprès des sociétés du Groupe qu'il n'audite pas.

En choisissant comme Commissaires aux comptes Ernst & Young et Autres et Deloitte et Associés, Boursorama, filiale du groupe Société Générale, s'est conformée au dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe Société Générale et Ernst & Young, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux.

4.8 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Boursorama

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Boursorama et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 17 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Marc Mickeler

David Koestner

4.9 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1. Avec Société Générale, actionnaire majoritaire de votre société

- a. Rémunération de l'excédent de buffer de liquidité LCR

Nature et Objet

Il s'agit de la convention de rémunération conclue le 2 mai 2012 entre votre société et Société Générale pour une durée de un an, et de son avenant n°1 du 27 juillet 2012.

Cette convention a pour objet de rémunérer l'excédent de buffer de liquidité LCR de votre société au sens de la réglementation Bâle III, au-delà du minimum réglementaire.

Cette convention fait suite à une décision du Conseil d'administration de votre société du 26 avril 2012 et du 27 juillet 2012.

Modalités

La rémunération, fixée par la Convention de rémunération à 1,9 M€ pour le premier semestre 2012 a été revue par l'Avenant n°1. Par conséquent, le coût annuel du buffer de liquidité LCR ainsi revu s'est élevé, pour l'année 2012, à 0,63% hors taxes.

Au titre de l'exercice 2012, la rémunération de l'excédent de buffer de liquidité LCR est de 3,9 M€.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Société Générale, actionnaire majoritaire de votre société

- a. Accord entre votre société et la Société Générale relatif à la mise à disposition de Mme Inès Claire Mercereau.

Nature et Objet

Cette convention porte sur la conclusion d'un accord entre votre société et Société Générale relatif à la mise à disposition de Mme Inès Claire Mercereau afin qu'elle y exerce le mandat de président-directeur général. Cette convention fait suite à une décision du Conseil d'administration de votre société du 3 octobre 2010.

Modalités

Mme Mercereau percevra une rémunération annuelle garantie telle que décidée par le Conseil d'administration de votre société. Elle pourra en outre, recevoir une rémunération variable. La charge de l'ensemble incombera à votre société.

A seule fin de faciliter les règlements de Mme Mercereau, votre société donne expressément mandat à la Société Générale de régler à Mme Mercereau, pour son compte, la rémunération lui incombant.

Par conséquent, Société Générale versera à Mme Mercereau, aux dates normalement prévues, la totalité des éléments de rémunération lui revenant et elle établira mensuellement le décompte des rémunérations versées et des charges patronales afférentes, tant fiscales que sociales, supportées pour le compte de votre société qui remboursera le montant exact des dépenses.

Cette convention prend effet à partir du 3 octobre 2010 et elle est conclue pour une durée indéterminée. Les parties signataires pourront dénoncer cette convention en respectant un préavis de deux mois, sauf accord particulier entre les parties.

Au titre de l'exercice 2012, la rémunération brute fixe et variable de Mme Mercereau s'élève à 600 K€.

- b. prêt à durée indéterminée entre votre société et Société Générale

Nature et objet

Un emprunt à durée indéterminée de 110 M€ a été contracté entre votre société (emprunteur) et la Société Générale (prêteur) le 16 mai 2006 pour une durée minimale de cinq ans dans l'optique de renforcer les fonds propres réglementaires dans le cadre de l'acquisition de Caixa Bank. Cet emprunt ne peut être remboursé qu'après accord du secrétariat général de la Commission bancaire.

Modalités

Le paiement des intérêts est établi de la manière suivante :

- Pour les dix premières années (du 16 mai 2006 au 15 mai 2016) : EURIBOR 12 mois + 0,6%.
- Pour les années suivantes (après le 15 mai 2016) : EURIBOR 12 mois + 2,10%.

Votre société ne peut différer le paiement des intérêts durant les exercices où l'entité ne distribue pas de dividendes.

Au 31 décembre 2012, la charge d'intérêts comptabilisée au titre de cet emprunt est de 2 350 K€.

2. Avec la Caixa, actionnaire de votre société

- a. « Joint Venture » entre votre société et la Caixa relative à la création d'une banque en ligne en Espagne.

Nature et objet

Cette convention porte sur la conclusion d'un accord de « Joint Venture » avec la Caixa, relatif à la création d'une banque en ligne en Espagne, filiale des deux sociétés.

Modalités

Dans le cadre de cette convention signée le 2 juillet 2008, l'apport de votre société est de 9 195 K€ initiaux en espèces et de 35 000 K€ additionnels correspondants à la valorisation de la branche espagnole de votre société. L'apport de la Caixa est de 8 835 K€ initiaux en espèces et de 33 627 K€ additionnels en espèces. L'issue de ces apports, les contributions de votre société et de la Caixa au capital de la « Joint Venture » sont de 51 % et de 49 % respectivement.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 17 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Marc Mickeler

David Koestner

5. SITUATION FINANCIERE

5.1 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF		IFRS		
<i>En K EUR</i>		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Caisse, Banques centrales	Note 4	21 160	15 748	3 029
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 5	1 170	1 683	3 093
Instruments dérivés de couverture	Note 6	3	7	55
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 7	919 717	622 702	486 707
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 8	1 379 853	1 296 064	762 523
Prêts et créances sur la clientèle	Note 9	2 037 181	1 826 940	1 775 191
Opérations de location financement et assimilées		3 236	3 699	4 128
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 10	11 760	8 666	5 451
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Actifs d'impôts	Note 11	6 434	8 341	24 210
Autres actifs et comptes de régularisation	Note 12	195 228	184 655	283 449
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 13	84 254	79 254	78 662
Ecarts d'acquisition	Note 14	179 343	178 649	177 377
Total		4 839 338	4 226 408	3 603 874

PASSIF**IFRS**

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat Note 5	1 085	1 506	2 888
Instruments dérivés de couverture Note 6	11 956	8 892	5 614
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit Note 15	77 424	58 266	92 297
Dettes envers la clientèle Note 16	3 800 310	3 323 334	2 731 118
Dettes représentées par un titre Note 17	8	8	8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux Note 10	1	5	24
Passifs d'impôts Note 11	34 813	17 639	7 940
Autres passifs financiers Note 18			
Autres passifs Note 18	122 938	106 582	98 828
Provisions Note 19 / 20	14 680	16 002	13 039
Total dettes	4 063 216	3 532 234	2 951 756
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital souscrit	35 178	35 133	35 083
Instruments de capitaux propres et réserves liées	120 000	120 000	120 000
Réserves consolidées	536 650	494 434	487 344
Résultat de l'exercice	40 387	43 359	7 583
Sous total	732 214	692 927	650 010
Gains ou pertes latents ou différés	17 203	(24 341)	(24 436)
Sous total Capitaux propres part du Groupe	749 417	668 586	625 574
Participations ne donnant pas le contrôle	26 705	25 588	26 543
Total capitaux propres	776 122	694 174	652 118
Total Passif	4 839 338	4 226 408	3 603 874

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
IFRS

<i>En k EUR</i>		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Intérêts et produits assimilés	Note 24	150 494	129 367	108 569
Intérêts et charges assimilées	Note 24	(50 788)	(43 247)	(34 578)
Revenus des titres à revenu variable		37	37	44
Rémunération versée sur actions de préférence				
Commissions (produits)	Note 25	116 385	149 016	145 642
Commissions (charges)	Note 25	(41 169)	(48 505)	(45 136)
Résultat net des opérations financières		884	1 439	53
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 26	837	43	46
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 27	47	1 396	7
Produits des autres activités	Note 28	28 354	32 926	31 040
Charges des autres activités	Note 28	(2 720)	(2 352)	(1 396)
Produit net bancaire		201 477	218 681	204 238
Frais de personnel	Note 29	(62 064)	(60 131)	(55 008)
Autres frais administratifs		(65 448)	(81 735)	(83 615)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(7 328)	(7 141)	(5 359)
Résultat brut d'exploitation		66 637	69 674	60 256
Coût du risque	Note 31	(1 967)	(1 465)	(2 633)
Résultat d'exploitation		64 670	68 209	57 623
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	Note 32	(646)	322	157
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 14	-	-	(29 792)
Résultat avant impôt		64 024	68 530	27 988
Impôts sur les bénéfices	Note 33	(23 793)	(26 154)	(23 096)
Résultat net de l'ensemble consolidé		40 232	42 376	4 892
Participations ne donnant pas le contrôle		155	983	2 691
Résultat net part du Groupe		40 387	43 359	7 583
Résultat par action	Note 34	0,454	0,488	0,071
Résultat dilué par action	Note 34	0,454	0,486	0,070

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2009 au 31 DECEMBRE 2010

	Capitaux propres part du groupe									Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part totale	
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers				Résultat de l'exercice part groupe			Total capitaux propres part groupe
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus		Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt				
<i>En k EUR</i>												
Capitaux propres au 31 Décembre 2009	34 927	120 000	(23 081)	461 629	(202)	(14 267)	(56)	85	48 702	627 736	29 483	657 219
Augmentation de capital	157			1 715						1 872		1 872
Elimination des titres auto-détenus			(572)							(572)		(572)
Emissions d'instruments de capitaux propres										0		0
S O				572						572	34	606
Distribution (1)				(1 751)						(1 751)	0	(1 751)
Sous-total	157	0	(572)	536	0	0	0	0	0	121	34	155
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(18 255)		86	6 147		(12 021)	(283)	(12 304)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat										0		0
Affectation du résultat 2009				48 702					(48 702)	0		0
Résultat au 31 Décembre 2010									7 583	7 583	(2 691)	4 892
Sous-total	0	0	0	48 702	(18 255)	0	86	6 147	(41 120)	(4 439)	(2 974)	(7 413)
Honoraires d'acquisition										0		0
Quote-part dans les variations										0		0
Ecart de conversion et autres variations				130		2 027				2 157	1	2 158
Réserves hors groupe										0		0
Sous-total	0	0	0	130	0	2 027	0	0	0	2 157	1	2 158
Capitaux propres au 31 Décembre 2010	35 083	120 000	(23 653)	510 998	(18 457)	(12 241)	30	6 232	7 583	625 576	26 543	652 118

(1) La distribution de dividendes impactant les capitaux propres part du Groupe correspond au versement des intérêts sur les emprunts subordonnés à durée indéterminée net des impôts différés y afférent.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2010 au 31 DECEMBRE 2011

	Capitaux propres part du groupe								Résultat de l'exercice part groupe	Total capitaux propres part groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part totale
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers							
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus		Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt				
<i>(En kEUR)</i>												
Capitaux propres au 31 décembre 2010	35 083	120 000	(23 653)	510 998	(18 457)	(12 241)	30	6 232	7 583	625 576	26 543	652 118
Augmentation de capital	50			522						572		572
Elimination des titres auto-détenus			(466)							(466)		(466)
Emissions d'instruments de capitaux propres										0		0
S O				949						949	40	990
Distribution (1)				(1 440)						(1 440)	0	(1 440)
Sous-total	50	0	(466)	31	0	0	0	0	0	(385)	40	(344)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(820)		(30)	612		(238)	(13)	(251)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat										0		0
Affectation du résultat 2010				7 583					(7 583)	0		0
Résultat 2011									43 359	43 359	(983)	42 376
Sous-total	0	0	0	7 583	(820)	0	(30)	612	35 777	43 121	(996)	42 125
Honoraires d'acquisition										0		0
Quote-part dans les variations										0		0
Ecart de conversion et autres variations				(59)		334				274		274
Réserves hors groupe										0		0
Sous-total	0	0	0	(59)	0	334	0	0	0	274	0	274
Capitaux propres au 31 Décembre 2011	35 133	120 000	(24 119)	518 553	(19 277)	(11 907)	(0)	6 844	43 359	668 586	25 588	694 174

(1) La distribution de dividendes impactant les capitaux propres part du Groupe correspond au versement des intérêts sur les emprunts subordonnés à durée indéterminée net des impôts différés y afférent.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2011 au 31 DECEMBRE 2012

	Capitaux propres part du groupe								Résultat de l'exercice part groupe	Total capitaux propres part groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part totale
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers							
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt				
<i>(En kEUR)</i>												
Capitaux propres au 31 décembre 2011	35 133	120 000	(24 119)	518 553	(19 277)	(11 907)	(0)	6 844	43 359	668 586	25 588	694 174
Augmentation de capital	45			169						214		214
Elimination des titres auto-détenus			(80)							(80)		(80)
Emissions d'instruments de capitaux propres										0		0
S O				911						911	35	946
Distribution (1)				(2 136)						(2 136)	0	(2 136)
Sous-total	45	0	(80)	(1 056)	0	0	0	0	0	(1 091)	35	(1 056)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					63 365			(22 200)		41 165	1 237	42 403
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat										0		0
Affectation du résultat 2011				43 359					(43 359)	0		0
Résultat au 31 Décembre 2012									40 387	40 387	(155)	40 232
Sous-total	0	0	0	43 359	63 365	0	0	(22 200)	(2 973)	81 552	1 082	82 634
Honoraires d'acquisition										0		0
Quote-part dans les variations										0		0
Ecart de conversion et autres variations				(8)		378				370		370
Réserves hors groupe										0		0
Sous-total	0	0	0	(8)	0	378	0	0	0	370	0	370
Capitaux propres au 31 Décembre 2012	35 178	120 000	(24 199)	560 848	44 088	(11 529)	(0)	(15 356)	40 387	749 417	26 705	776 122

(1) La distribution de dividendes impactant les capitaux propres part du Groupe correspond au versement des intérêts sur les emprunts subordonnés à durée indéterminée net des impôts différés y afférent.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents, les actions de la société sont libres de tous nantissements, privilèges, garanties ou sûreté ainsi il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

L'emprunt subordonné ne pourra être remboursé qu'à l'initiative de l'emprunteur en tout ou partie et après accord préalable du secrétariat général de la commission bancaire.

ETAT DE RESULTAT GLOBAL

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

IFRS

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Résultat Net	40 232	42 376	4 892
Ecarts de conversion	378	334	2 027
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	64 665	(830)	(18 555)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	(30)	86
Réévaluation des immobilisations			
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Quote part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence			
Impôts	(22 263)	610	6 164
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	42 780	83	(10 278)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	83 012	42 459	(5 386)
dont part du groupe	81 930	43 455	(2 412)
dont participations ne donnant pas le contrôle	1 082	(996)	(2 974)

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>K euros</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Trésorerie à l'ouverture	96 696	22 420	150 226
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	300 962	702 827	370 859
Intérêts et commissions perçus	254 870	269 270	245 048
Intérêts et commissions versés	(83 155)	(80 328)	(79 128)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(123 937)	(135 918)	(142 194)
Dépôts de garantie versés	1 787	105 216	16 823
Impôts	(25 655)	1 294	(43 599)
Autres produits d'exploitation	23 070	28 683	29 055
Gains et pertes de change	1 877	1 978	653
<i>Augm/Diminution des actifs opérationnels</i>			
Opérations sur titres autres que titres disponibles à la vente			
Dépôts détenus à des fins réglementaires	(5 414)	(12 718)	(976)
Opérations avec la clientèle	(210 319)	(50 115)	(71 976)
<i>Augm/Diminution des passifs opérationnels</i>			
Dépôts reçus des clients	467 838	575 465	417 153
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(241 801)	(622 760)	(497 971)
Acquisitions d'immobilisations *	(12 846)	(7 296)	(5 921)
Acquisition/Cession de titres disponibles à la vente	(227 737)	(145 389)	(371 884)
Produits des cessions de titres disponibles à la vente	408	1 230	7
Prêts à terme	(17 393)	(495 183)	(123 707)
Emprunts à terme	15 768	20 469	(16 308)
Acquisition de filiale			
Cession de filiales			
Ouverture aux minoritaires			
Entrée de périmètre		(400)	19 842
Sortie de périmètre			
Dividendes reçus			
Trésorerie des activités destinées à être cédées			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(2 968)	(5 791)	(693)
Augmentation de capital	214	572	1 872
Actions propres	161	(300)	106
Dividendes versés	(3 343)	(6 062)	(2 671)
Instruments de capitaux propres			
Trésorerie à la clôture	152 889	96 696	22 420

La trésorerie comprend les éléments suivants : caisse, créances et dettes à vue avec les établissements de crédits, comptes et prêts JJ.

*cf. note 12 des annexes

NOTE 1 - Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Boursorama (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2012.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

NORMES IFRS ET INTERPRETATIONS IFRIC APPLIQUEES PAR LE GROUPE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2012

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union Européenne
Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »	7 octobre 2010	22 novembre 2011

- **Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs »**

Cet amendement permet d'améliorer la compréhension d'opérations de transfert d'actifs financiers (par exemple, des titrisations). Il impose également de fournir des informations complémentaires si un montant disproportionné d'opérations de transfert est réalisé aux alentours de la fin de la période de reporting.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2011 et 2012.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Boursorama et des sociétés françaises et étrangères composant le Groupe Boursorama. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du Groupe Boursorama.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de Boursorama et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

La méthode de consolidation appliquée est l'**intégration globale**.

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITES ETRANGERES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de la période. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en gains ou pertes latents ou différés - écart de conversion.

Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

VARIATIONS DE PERIMETRE DE L'EXERCICE

OnVista Bank GmbH, la filiale de Boursorama en Allemagne, a acquis le portefeuille des clients allemands du courtier en ligne suédois Nordnet.

L'entité Allemande de Nordnet comprend près de 10 000 clients, et représente plus de 870 000 ordres exécutés en 2009. Grâce à cette acquisition, OnVista Bank accentuera sa part de marché en Allemagne, avec 10,000 clients supplémentaires, et bénéficiera d'économies d'échelle.

Périmètre au 31 décembre 2012

Société	Pays	Méthode	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Selftrade Espana	Espagne	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Self Bank	Espagne	Intégration globale	51%	51%	51%	51%
Talos holding	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Selftrade Services	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Selftrade Marketing Services	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Talos Securities	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
OnVista AG	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
IFVB Institut GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
Namendo GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
OnVista Beteiligungs-Holding GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
OnVista Financial Services GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
OnVista Media GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
Trade & Get GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
Toast Media GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ECARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition » ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les Participations ne donnant pas le contrôle sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les Participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les Réserves consolidées, part du Groupe ; de même, en cas de baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part d'intérêts cédés est enregistré dans les Réserves consolidées, part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est alors évaluée à sa juste valeur concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession parmi les Gains ou pertes nets sur autres actifs dans le compte de résultat consolidé.

Au-delà d'une période de 12 mois suivant l'acquisition, l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'un ajustement que dans le cas spécifique de l'activation des reports déficitaires de la société acquise ou d'ajustement du prix d'acquisition. Selon la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », ces écarts d'acquisition font l'objet des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont affectés à une ou plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

La valeur recouvrable de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie auxquelles elles sont rattachées. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne Perte de valeur sur les écarts d'acquisition.

Compte tenu des activités gérées, Boursorama a retenu une segmentation des UGT selon les implantations géographiques : France, Allemagne, Espagne et Royaume Uni.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif, ou le groupe d'actifs et de passifs doit alors être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable que la cession interviendra dans un délai de douze mois.

Pour que tel soit le cas, le Groupe doit être engagé dans un plan de cession de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs et avoir entamé un programme de recherche actif d'un acquéreur ; par ailleurs, la mise en vente de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs doit être effectuée à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle.

Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et de modèles de risques dans le cas des produits complexes.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors le Groupe peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout

intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non-dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

- **Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat**

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance**

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont les actifs financiers non-dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêté. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible.

Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- Si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

- Si des circonstances rares entraînent un changement de stratégie de détention d'actifs financiers non-dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à la juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat. Boursorama n'a pas utilisé cette possibilité de reclassement.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

• Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes: dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus au taux d'intérêt effectif sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus au taux effectif attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- **Instruments financiers dérivés de transaction**

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* au compte de résultat.

- **Instruments financiers dérivés de couverture**

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat*.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste Produits et charges d'intérêts du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises dans des filiales

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés* » tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux de Boursorama. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes,
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Actifs financiers évalués au coût amorti

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels sont similaires à ceux retenus par la réglementation comptable française pour considérer un encours comme douteux.

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un «événement générateur de pertes») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en Coût

du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en Coût du risque, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en Coût du risque une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de *scenarii* de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, jusqu'à 5 000 euros, les pertes sont passées par la Direction des Crédits (créances douteuses non contentieuses) ou le service contentieux (créances douteuses contentieuses). Au-delà de 5 000 euros, le passage à perte est autorisé par le Comité Risques qui se réunit mensuellement.

• **Actifs financiers disponibles à la vente**

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés *Gains ou pertes latents ou différés* et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dette et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

- **Opérations de location financement et assimilées**

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilés* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition ; les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des biens. Les durées d'amortissement ainsi pratiquées sont les suivantes :

Agencements	5 ou 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 ou 5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les actifs non corporels qui peuvent être séparés et être vendus, transférés, concédés par licence, loués ou échangés, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié, ou qui résultent de droits contractuels ou autres droits légaux, que ces droits soient cessibles ou séparables, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Les immobilisations à durée d'utilité finie font l'objet d'un amortissement linéaire pratiqué sur ladite durée. Les durées d'utilité sont examinées chaque année et un test de dépréciation est réalisé dès qu'il y a un indice de perte de valeur. La durée d'amortissement des logiciels est de 1 à 3 ans.

La marque Boursorama, valorisée à 31,5 MEur, la marque Selftrade Espagne, valorisée à 6 MEur, et la marque OnVista, valorisée à 22,2 MEur à l'actif du bilan, sont considérées comme des actifs à durée d'utilité indéterminée. La marque Selftrade n'a pas été valorisée en France dans la mesure où le Groupe exerce son activité sous la marque Boursorama Banque. Il en est de même pour la marque Selftrade au Royaume-Uni du fait du projet initial du Groupe de céder la filiale anglaise.

Ces marques font l'objet d'une revue régulière en utilisant la méthode de la redevance. Celle-ci consiste à évaluer le montant de la redevance que la société paierait si elle n'était pas propriétaire de la marque.

Des tests de sensibilité sur la valorisation des marques ont été effectués. Les résultats de ces tests sont présentés dans les annexes aux comptes consolidés, note 14.

A l'issue de cette revue et en cas de changements défavorables significatifs intervenus, il est procédé à l'enregistrement d'une dépréciation exceptionnelle.

- **Provisions**

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

- **Engagements sur les contrats d'épargne logement**

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

- **Engagements de financement**

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

- **Garanties financières données**

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données considérées comptablement comme des instruments financiers pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

- **Opérations SRD**

Les engagements au titres des ordres stipulés à Règlement Différé sont présentés dans les notes annexes au titre d'engagement de recevoir et de livrer des espèces d'une part et d'un engagement de recevoir et de livrer des titres d'autre part. L'engagement de livrer les espèces est honoré au jour le jour par Boursorama par le versement à ses négociateurs d'appels de fonds correspondant au règlement au comptant des ordres SRD de ses clients.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES - ACTIONS PROPRES

- **Distinction entre dettes et capitaux propres**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres. Dès lors que le remboursement et la rémunération des titres est discrétionnaire par le Groupe, les instruments sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

Ces emprunts subordonnés sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

- **Participations ne donnant pas le contrôle**

Les Participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe ; ils regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

- **Actions propres**

Les actions Boursorama détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédits futurs. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif, qui est le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions - Prestation de services et autres*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraites des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ».

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité des engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Boursorama ne cotise à aucun fonds d'assurance susceptible de couvrir ces dépenses.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies,
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus)
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut),
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT EN ACTIONS AUX SALARIES

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique Rémunérations du personnel selon les modalités décrites ci-après.

• Plans d'options et actions gratuites

Le Groupe attribue à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions et des actions gratuites.

Les options et les actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

La méthode retenue pour la valorisation des plans d'options du Groupe est le modèle Black & Scholes. Les actions gratuites sont valorisées en tenant compte de la probabilité de réalisation des conditions de performance.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres, la juste valeur de ces options, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des réserves consolidées en capitaux propres. A chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour

ajuster le coût global du plan initialement déterminé; la charge comptabilisée dans la rubrique Rémunérations du personnel depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

- **Impôts courants**

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 MEur) instaurée en 2000 ainsi qu'une contribution complémentaire de 5% pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 MEur.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique *Charge fiscale différée* ou en capitaux propres selon le principe de symétrie. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les taux d'imposition observés au 31 décembre 2012 sont :

France	36,10 %
Allemagne	31,6 %
Espagne	30 %
Royaume-Uni	23 %

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation.

3. Présentation des états financiers

UTILISATION DU FORMAT D'ETATS DE SYNTHESE BANCAIRE RECOMMANDE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009.

En application des amendements aux normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, le libellé des rubriques « Intérêts minoritaires » au bilan et dans le compte de résultat consolidés est remplacé par « *Participations ne donnant pas le contrôle* ». Ce changement de libellé n'a pas d'incidence significative sur le contenu de ces rubriques.

REGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

A des fins d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RESULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation le 31 décembre. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles sont présumées avoir été émises en vertu de plans d'options ou d'attributions d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB :	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
	12 novembre 2009, 28 octobre 2010 et 16 décembre 2011	
IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »	12 mai 2011	1er janvier 2015
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	12 mai 2011	1er janvier 2014
IFRS 11 « Accords conjoints »	12 mai 2011	1er janvier 2014
IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités »	12 mai 2011	1er janvier 2014
IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »	12 mai 2011	1er janvier 2013
Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels (séparés) »	12 mai 2011	1er janvier 2014
Amendements à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises »	12 mai 2011	1er janvier 2014
Amendements à IAS 1 « Présentations des éléments de détail de l'OCI »	16 juin 2011	1er janvier 2013
Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel »	16 juin 2011	1er janvier 2013
IFRIC 20 « Coût de démantèlement dans la production d'une mine à ciel ouvert »	19 octobre 2011	1er janvier 2013
Amendements à IFRS 7 et IAS 32 sur la compensation des actifs et passifs financiers	16 décembre 2011	1er janvier 2013
Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20 décembre 2010	1er janvier 2013
Amendements à IAS 32 « Présentation - Compensation des actifs et passifs financiers »	13 décembre 2012	1er janvier 2014

• IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »

Cette norme, qui représente la première phase de la refonte de la norme IAS 39, définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. La méthodologie de dépréciation des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

- **IFRS 10 « Etats financiers consolidés »**

Cette nouvelle norme introduit un modèle unique de contrôle où le recours au jugement est renforcé. Cette nouvelle définition du contrôle doit tenir compte à la fois : du pouvoir exercé sur l'entité, de l'exposition ou droits sur les rendements variables de l'entité et de la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements.

- **IFRS 11 « Accords conjoints »**

Cette norme supprime l'intégration proportionnelle et définit deux types d'accords conjoints (joint venture et joint operation) tout en précisant leurs modes de comptabilisation différents et obligatoires.

- **IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités »**

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter en annexe pour toutes les entités consolidées ainsi que pour les entités structurées consolidées ou non.

- **IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur »**

Cette norme définit la juste valeur, présente un cadre pour les évaluations à la juste valeur et précise l'information à fournir sur les modalités d'évaluations à la juste valeur.

- **Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels (séparés) »**

Les amendements précisent les modalités de comptabilisation des participations dans les états financiers individuels.

- **Amendements à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises »**

IAS 28 est amendée pour tenir compte des modifications liées aux normes IFRS 10 et 11 dans les participations dans les entreprises associées et les joint venture.

- **Amendements à IAS 1 « Présentation des éléments de détail de l'OCI »**

Ces amendements modifient certaines dispositions relatives à la présentation des OCI (autres éléments de résultat global) : présentation groupée des différentes composantes des autres éléments de résultat global (recyclage ou non en résultat) et de l'effet d'impôt lié à chaque composante d'autres éléments de résultat global.

- **Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel »**

Les principales modifications portent essentiellement sur les écarts actuariels qui seront obligatoirement constatés en OCI. De plus, en cas de modification de plan, le coût des services passés sera comptabilisé immédiatement en résultat, que les droits soient acquis ou non.

- **IFRIC 20 « Coût de démantèlement dans la production d'une mine à ciel ouvert »**

Cette interprétation définit les frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert.

- **Amendements à IFRS7 et à IAS 32 sur la compensation des actifs et passifs financiers**

L'amendement à IFRS 7 requiert notamment de présenter les montants bruts des actifs et des passifs financiers (avant effets de compensation), les montants compensés et le montant net présenté au bilan. L'amendement à IAS 32 apporte des clarifications sur la compensation des actifs et passifs financiers : la compensation serait obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire en toute circonstance de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

- **Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »**

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immobilisations corporelles et les actifs incorporels évalués ou réévalués à la juste valeur.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Conseil d'administration de Boursorama, réuni le lundi 18 mars 2013, a pris acte de la démission, pour raisons personnelles, de Inès Mercereau de ses fonctions de Président Directeur Général et d'administrateur. Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de coopter Marie Cheval comme administrateur et de la nommer Président Directeur Général de Boursorama. Sa mission sera de poursuivre la stratégie de l'entreprise et notamment l'orientation vers la banque en ligne. Marie Cheval était Directrice Global Transaction and Payment Services de Société Générale depuis janvier 2012.

En avril 2013, Boursorama Banque enrichit sa gamme de produits en lançant une offre de crédit à la consommation innovante et compétitive. Elle est la première banque en ligne à offrir pour ses clients une solution de prêt personnalisée accessible 100% en ligne. La signature 100% en ligne est disponible uniquement pour des prêts d'un montant inférieur à 20 000€.

NOTE 2 – Gestion des risques associés aux instruments financiers

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **Risque de Crédit** : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.
- **Risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de Liquidité** : risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.
- **Risque Opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...).
- **Autres Risques** : Risque de Blanchiment et risque lié aux systèmes d'information

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur Général de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

1. Organisation, procédures et méthodes

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement à l'organe exécutif de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales.

La gestion des risques structurels de taux, de la liquidité et du change ainsi que le refinancement long terme du Groupe et le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du département ALM de la Direction Financière.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de Boursorama est organisée à l'occasion d'un Comité des risques et de la conformité mensuel réunissant le Comex, le Directeur des Risques Groupe, le Responsable de la Sécurité des Systèmes Informatiques ainsi que les responsables Risques et Conformité de chacune des entités. Sont inclus dans le périmètre du Comité l'ensemble des problématiques liées aux risques Opérationnels, y compris ceux liés à la conformité et à la lutte contre le blanchiment des capitaux, aux risques de Crédit (immobilier, titre, contrepartie), à la Sécurité Informatique et au plan de continuité.

Des sujets ponctuels liés à l'actualité « Risque », à des incidents entraînant des pertes opérationnelles significatives ou révélant un risque particulier, sont revus au-delà des indicateurs récurrents.

Par ailleurs chaque Direction et Filiale doit soumettre tout projet d'activité nouvelle ou produit nouveau, avant les spécifications et/ou le démarrage des développements. Cela se passe à travers le Comité Nouveau Produit qui réunit autour du Comex l'ensemble des compétences internes (Marketing, Operations, Risques, Juridiques, Informatique...). L'ensemble des aspects opérationnels, risques, informatique, juridique...sont revus sur la base de documents formels afin de recueillir la validation ou le rejet de la Direction Générale de Boursorama. Le Secrétariat de ce Comité est assuré par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent du Groupe.

2. Les risques de crédit

2.1. Principes généraux de prise de risque

Boursorama est exposée aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers, crédits consommation ou découverts autorisés pour son activité en France. Sur le troisième trimestre 2012, Boursorama Banque a lancé l'avance sur titres. Ce crédit à la consommation non affecté, collatéralisé par les portefeuilles titres ou assurance vie des emprunteurs détenus dans les livres de Boursorama, permet aux clients d'emprunter entre 10KEur et 150 KEur sur une durée de 3 ans. Le montant maximum du crédit est de 50% de la valorisation des portefeuilles (60% pour l'assurance vie).

Boursorama est également exposée aux interventions de ses clients au Service à Règlement Différé en France, sur un compte de Margin Trading en Espagne et en Allemagne, lors des opérations sur produits dérivés sur les marchés organisés (Monep, Meff et Eurex), ou encore pour son activité de Crédit Lombard en Espagne.

Par ailleurs, Boursorama est exposée aux risques de contrepartie sur son portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits classés en actifs disponibles à la vente. Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvées par le Conseil d'Administration. L'encours par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le Comité d'audit et des comptes et par le Conseil d'Administration.

Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à notre orientation vers la clientèle de particuliers

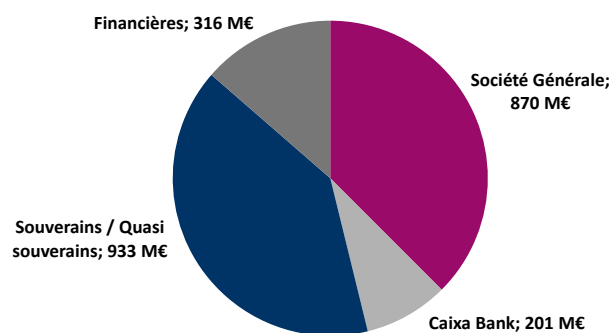
- **Le portefeuille de prêts interbancaires et titres de créances**

Le programme d'investissement bilanciel de Boursorama est lié à sa situation excédentaire en dépôts.

Les investissements de Boursorama sont guidés par (i) le respect des ratios réglementaires, (ii) les limites de contreparties fixées par le CACIR de Boursorama et le Département des Risques de la Société Générale (iii) le respect des limites de sensibilité du bilan de Boursorama fixées par la Direction Financière de la Société Générale, et (iv) la maximisation de la marge d'intérêt.

En conséquence Boursorama a un portefeuille de prêts interbancaires et de titres de créances sur des établissements de crédits (60 %), souverains et quasi-souverains (40 %), classés en actifs disponibles à la vente. Au 31 décembre 2012 il s'élevait à 2 320 548 kEur contre 1 934 514 kEur au 31 décembre 2011.

Répartition des investissements au 31 décembre 2012*



* Contrairement à 2011, les encours déposés auprès de la CDC ont été classés pour 2012 comme « Souverains/Quasi Souverains » et non pas comme contrepartie « Financières ».

Les contreparties financières sur lesquelles l'encours est supérieur à 100 MEuros sont par ordre décroissant la Société Générale et la CaixaBank auxquelles vient s'ajouter la Caisse des Dépôts et Consignation auprès de laquelle Boursorama centralise le remplacement des dépôts Livret A et LDD de ses clients. Les trois premières contreparties souveraines ou quasi-souveraines sont par ordre décroissant l'Etat Français, la Cades et la Banque Européenne d'Investissement.

La politique d'investissement est approuvée par le Comité d'Audit, du Contrôle Interne et des Risques. Chaque nouvel encours, renouvellement d'encours et maturité sur une contrepartie fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la Direction des Risques de Boursorama. Après une première revue le Département des Risques de la Société Générale est préalablement consulté pour s'assurer des limites disponibles au niveau consolidé sur cette contrepartie et de l'absence de risque significatif. Les encours par maturité et par contrepartie sont suivis trimestriellement par le CACIR et mensuellement lors du Comité Risques et Conformité.

- **Les prêts immobiliers et engagements**

Cette activité ne concerne que l'implantation en France. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement. La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé ou d'un prêt immobilier ;
- la centralisation sur la Direction des Crédits ou la Direction des Risques des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque et de la typologie des emprunteurs ;
- l'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle. La grille de délégation en vigueur accorde un niveau de délégation à la Direction des Crédits et à la Direction des Risques en fonction de l'encours sollicité. Au-delà des niveaux de délégations de chacune des Directions, seul le Comité des Risques a le niveau de délégation nécessaire. Ces limites ont été révisées en novembre 2012.

L'objectif de la banque est de prêter à l'emprunteur les fonds dont il a besoin pour réaliser un projet immobilier économiquement justifié. En revanche, notre établissement ne couvre en aucun cas le risque de l'emprunteur en son lieu et place. D'où :

- a) l'étude approfondie du projet et de la capacité de l'emprunteur à rembourser le crédit ;
- b) l'obligation pour l'emprunteur de couvrir ses risques de mauvaise santé et de décès pendant la durée du crédit ;
- c) l'obligation pour l'emprunteur d'apporter des garanties en fonction du financement accordé.

L'activité de Boursorama est orientée vers une clientèle de particuliers ou de SCI principalement familiales, évitant ainsi toute concentration des risques. Le flux des encours est garanti quasi-exclusivement par Crédit Logement (99 %). 67% du stock des encours est cautionné par Crédit Logement ou CNP Caution, le solde étant garanti par des sûretés réelles (affectations hypothécaires et nantissements de produits de placements). Les biens financés, par des crédits amortissables principalement, sont les résidences principales ou secondaires des emprunteurs, les travaux relatifs à ces biens, les investissements locatifs essentiellement à usage d'habitation et des achats de parts de SCPI.

Les frais de notaire et de garantie sont exclus du montant de l'opération. Pour les opérations dont la durée est supérieure à 20 ans, l'apport personnel doit être de 10 % minimum du prix d'acquisition en plus de l'ensemble des frais liés à l'opération. Cette condition d'apport doit être remplie également concernant les travaux quelle que soit la durée du prêt. Les parts de SCPI peuvent être financées à hauteur de 90 % du prix d'acquisition sur une durée comprise entre 7 et 15 ans maximum. Cet investissement ne doit pas excéder 30 % du patrimoine de l'emprunteur et le montant du crédit doit être inférieur au patrimoine immobilier net de l'emprunteur.

Le taux d'endettement, ratio charges/revenus, peut atteindre 40%. Concernant les prêts relais le montant maximum est de 80 % du prix de vente en cas de paiement mensuel des agios et de 70 % dans le cas de paiement in fine. En cas de financement locatif alors le calcul d'endettement se fait en différentiel entre les revenus locatifs et les charges sur la partie locative et avec un endettement total maximum de 35 %.

Par ailleurs, Boursorama Banque octroie des découverts autorisés à sa clientèle de particuliers à hauteur 100euros, et 400euros pour les comptes auxquels une carte Visa internationale est rattachée et 1 000euros en cas de carte Premier. Les augmentations de découvert sont accordées par le Service Clientèle dans la limite 4 000€ correspondant à 50% des revenus domiciliés ou 50% de l'encours déposés dans les livres de Boursorama.

- **Le Service à Règlement Différé**

Ce service est disponible dans l'entité française de Boursorama uniquement. L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 516-1 à 516-13 du Règlement Général de l'AMF et la Décision 2000-04 du CMF relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés. Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier. Chaque client se voit ainsi affecter d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

Les paramètres de couverture sont restés inchangés par rapport à 2011. Les taux de couverture utilisés au 31 décembre 2012 sont de :

- 20 % pour les espèces et les SICAV de Trésorerie (taux identique au marché).
- 33 % pour les obligations françaises et les SICAV Obligataires (contre 25 % autorisé par le marché).
- 40 % pour les actions éligibles au SRD et les SICAV actions françaises (taux identique au marché).
- 100 % pour les autres actions (contre 40 % autorisé par le marché).

- Les actions du Marché Libre, d'Alternext et certaines actions de l'Eurolist qui n'offrent pas une liquidité suffisante ou qui présentent une volatilité élevée ne donnent pas de couverture. Cette liste est disponible sur le site transactionnel de Boursorama.

En outre, Boursorama Banque impose une règle de diversification du risque à ses clients, qui les empêche de prendre, pour les montants supérieurs à 50 kEur, une position unique sur plus de 60 % de leurs engagements totaux.

- **Le marché des dérivés**

Le marché des produits dérivés, futures et options, est disponible dans les implantations française, allemande et espagnole.

En France, Boursorama Banque a lancé en Août 2012 une nouvelle offre dérivé comprenant, en plus des Futures déjà proposés auparavant, des investissements sur CFD's Matières Premières, sur CFD's indices ou Actions ainsi qu'un accès au Forex. L'analyse des risques est gérée en temps réel, les comptes faisant l'objet d'une position non couverte sont immédiatement soldés.

En Allemagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés, options et futures, utilise les paramètres d'Eurex. Afin de limiter les risques sur ces produits, OnVista applique un coefficient multiplicateur de 130% sur ces paramètres de marché.

En outre, OnVista applique un coefficient majoré aux vendeurs d'options supérieurs à 500KEur :

- de 500 kEur à 1 MEur : 140 % ;
- de 1 à 1,5 MEur : 160 % ;
- aucune position vendeuse au-delà de 1,5 MEur n'est autorisée.

En Espagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés repose sur les paramètres de marché de la MEFF, filiale pour les dérivés de la Bolsa y Mercados Espanoles. De la même façon que pour l'Allemagne, et toujours pas mesure de sécurité, un coefficient majoré de 130% est appliqué à ces paramètres de marché

- **Les comptes de margin trading**

Les comptes de margin trading sont proposés par les filiales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un effet de levier pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille. Les titres qui donnent de la couverture sont validés lors des comités des risques et doivent répondre à plusieurs critères tels que l'appartenance à un indice de référence, une volatilité modérée et une liquidité suffisante.

Chaque client se voit ainsi affecter d'une capacité théorique d'engagement sur les comptes de marge, recalculée après chaque ordre transmis, y compris non exécuté.

- **OnVista Bank**

Pour les valeurs éligibles au Margin Trading, Onvista Bank octroie aux clients un pouvoir d'achat supplémentaire correspondant à 70 % de la valorisation des titres détenus en portefeuille, 90 % pour les bons du Trésor allemand et 50 % pour les OPCVM et les trackers.

Une règle de diversification permet de limiter à 60 % la prise de position maximum sur une seule valeur.

En cas de faible liquidité, Onvista Bank applique des taux de couverture dégradés, proportionnellement à la liquidité.

Suite à la reprise de la clientèle de Nordnet en 2010, Onvista Bank a lancé l'activité « Intraday Credit Limit », dont le principe repose sur la prise d'une position et de sa clôture dans la même séance de Bourse. Cette offre permet aux clients de bénéficier d'un pouvoir d'achat supérieur par rapport à l'offre historique « Overnight Credit Limit ».

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs :

- de 0 à 70 kEur, la décision est du ressort du responsable du front office et du responsable des risques ;
- entre 70 kEur et 150 kEur, la décision est du ressort du responsable du front office, du responsable des risques et d'un membre du board ;
- au-delà de 150kEur, la décision est du ressort du responsable du front office, du responsable des risques et de deux membres du board.

- **Self Bank**

Deux produits sont proposés présentant les taux de couverture suivants :

- « Quintuplica » : Le taux de couverture utilisé est de 20 % de la valeur des titres éligibles au Margin Trading (Quintuplica). Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80 %, applicable dès le 1er euro.
- « Tentuplica » : Le taux de couverture utilisé est compris entre 25 % et 10 % selon le type d'actif éligibles au Tentuplica, en fonction du couple volatilité/liquidité. Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80 %, applicable dès le 1er euro.

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 kEur, la décision est locale; de 150 kEur à 1 MEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord ; au-delà de 1 MEur, des collatéraux supplémentaires sont requis.

- **Le crédit « Lombard »**

Self Bank est la seule entité du groupe Boursorama à proposer une offre de crédit Lombard classique à ses clients. Ce produit utilise les règles existantes qui sont appliquées au margin trading (Quintuplica et Tentuplica). L'objectif pour le client est de pouvoir utiliser librement les montants octroyés en utilisant son portefeuille d'actifs comme collatéral.

Le suivi des risques s'effectue de manière identique au margin trading : un suivi des positions en quasi-temps réel, des appels de marge quotidiens et des débouchements immédiats contractuellement possibles. Le montant maximum de cette offre de prêt est de 15 kEur.

2.2. Le suivi et le contrôle des risques

- **Le risque titre**

Pour le risque titre, chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes en portefeuille pour respecter également les contraintes réglementaires en matière de couverture.

En plus du contrôle effectué par la Centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Risques, qui analyse les situations des clients et prend les décisions en fonction de leurs délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau par la centrale des risques** (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients, avant d'être transmises, font l'objet d'un calcul de risque automatisé. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres renseignés par Boursorama, du solde espèces et de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutées dans la journée et ceux en cours pour les comptes d'instruments financiers.
- **Analyse de deuxième niveau par le Service Risques**. Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de Back-office. Les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture, sont suivis par le service Risques, qui analyse les situations des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant.
- **Analyse de troisième niveau lors du Comité Risque et Conformité mensuel**. Les dossiers les plus marquants sont présentés au Comité.

- **Le risque de crédit immobilier**

Concernant le risque sur le portefeuille de crédits immobiliers le système de suivi et des contrôles des risques repose également sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau** réalisée par la Direction des Crédits ou la Direction des Risques de Boursorama, afin de valider les encours octroyés ;
- **Analyse de deuxième niveau** du risque de crédit par l'organe exécutif lors des Comités risques et conformité mensuels ;
- **Analyse de troisième niveau** par l'organe délibérant lors des CACIR trimestriels à travers le coût du risque.

- **Le risque de prêts interbancaires et de titres de créances**

Concernant le risque sur le portefeuille de prêts interbancaires et de titres de créances sur des établissements de crédits, souverains, quasi-souverains le système de suivi et des contrôles des risques repose également sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau** réalisée par la Direction des Risque de Boursorama et celle de la Société Générale, afin de valider les nouveaux encours et leurs maturités sur des contreparties ;
- **Analyse de deuxième niveau** par l'organe exécutif lors des Comités risques et conformité mensuels ;
- **Analyse de troisième niveau** par l'organe délibérant lors des CACIR trimestriels.

2.3. Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de crédit des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

(En KEur)	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Actifs financiers en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	85	177	205
Instruments financiers dérivés de couverture	3	7	55
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	882 785	642 063	505 233
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	1 379 853	1 296 064	762 523
Prêts et créances émis sur la clientèle	2 037 181	1 826 940	1 775 191
Opérations de location-financement et assimilées	3 236	3 699	4 128
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	4 303 143	3 768 950	3 047 334
Engagements de financement donnés	288 696	269 250	254 469
Engagements de garantie donnés	7 770	11 510	16 259
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciations	296 466	280 760	270 728
Total de l'exposition nette de dépréciations (*)	4 599 609	4 049 710	3 318 062

(*) La partie non utilisée des crédits est retenue pour sa totalité

2.4. Couverture du risque de crédit

• Garanties et collatéraux

Compte tenu de notre orientation vers les financements immobiliers, nos encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2012, la répartition de nos encours bruts avec la clientèle était la suivante (hors opération spécifique) :

En MEur	31.12.2012		31.12.2011		31.12.2010	
	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%
Garanties Hypothécaires	545	27%	648	35%	781	44%
CNP Caution	29	1%	22	1%	27	1%
Nantissement de produits de placement	160	8%	46	3%	58	3%
Autres Garanties (y compris caution Crédit Logement)	1155	56%	968	53%	797	45%
Sans Garantie	160	8%	155	8%	125	7%
Encours Brut Total	2 049	100%	1 839	100%	1 789	100%

• Politique de provisionnement

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement) ;
- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité mensuel entre la Direction des Crédits et la Direction Juridique.

Une présentation des dossiers transférés au Contentieux les plus significatifs est réalisée à l'occasion du comité des risques et de la conformité mensuel. A partir de l'entrée en douteux (3 mois après la survenance du débit pour les comptes courants ; 6 mois après le 1^{er} impayé pour les crédits immobiliers), le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100 % pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts). Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre

système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

Le portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits, souverains, quasi-souverains et classés en actifs disponibles à la vente et fait l'objet d'une valorisation mensuelle.

2.5. Analyse du portefeuille de crédit

Les encours du portefeuille crédit au bilan, (prêts et créances émis à la clientèle, prêts et créances émis sur les établissements de crédit et opérations de location-financement et assimilées), se répartissent comme suit au 31/12/2012 :

Encours (En MEur)	31.12.2012			31.12.2011			31.12.2010		
	Clientèle	Etablissements de crédit	Total	Clientèle	Etablissements de crédit	Total	Clientèle	Etablissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	2 013	1 380	3 392	1 797	1 296	3 093	1 744	763	2 507
Encours non dépréciés avec impayés	12		12	18		18	19		19
Encours dépréciés	24		24	24		24	25		25
Total encours bruts	2 049	1 380	3 428	1 839	1 296	3 135	1 789	763	2 551
Dépréciations	-8		-8	-8		-8	-9		-9
Total	2 041	1 380	3 420	1 831	1 296	3 127	1 779	763	2 542

Au 31 décembre 2012, la répartition des encours de crédits est la suivante :

Montant en MEur	
France	
Total opérations avec la clientèle	1 894,8
Dont :	
- Encours bruts de crédits	1 891,7
incluant :	
Intérêts courus non échus	4,0
Comptes bancaires irréguliers et impayés	0,6
Comptes bancaires douteux	3,3
Crédits impayés	10,1
Crédits douteux accordés avant 2007 – book en extinction	17,8
Crédits douteux accordés après 2001 – book en développement	0,8
- Comptes trading débiteurs	2,2
- Comptes trading douteux	1,0
Opérations spécifiques	132,0
Dont :	
- Opération de financement d'un méthanier	72,5
- Opération de financement de porte-conteneurs	56,3
- Crédit bail	3,2
Espagne	
Comptes sur marge	18,5
Comptes débiteurs	0,2
Allemagne	
Comptes sur marge	2,5
Comptes débiteurs	0,8
UK	
Comptes débiteurs	0,0
TOTAL	2 048,9

Les opérations spécifiques de financement d'un méthanier et de 4 porte-conteneurs ont été réalisées en 2004 et 2005 pour des clients de « la Caixa » dont nous avons acquis la filiale française le 16 mai 2006. Ces opérations de financement sont garanties par des dépôts à terme de cash nantis dans les livres de Boursorama.

Conformément à l'activité orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Au 31 décembre 2012, l'encours moyen net d'un dossier de crédit (hors opérations spécifiques) est de 118 kEur

Couverture des crédits douteux en provisions et garanties au 31 décembre 2012 :

	Montant en MEur
Douteux	23,7
Provision	8,5
<i>Provisions / Total Douteux</i>	<i>35,9%</i>
Garantie	15,1
<i>Garanties / Total Douteux</i>	<i>63,7%</i>

✓ **Ventilation par portefeuille de l'exposition du groupe :**

Portefeuille global (En Meur)	31.12.2012	31.12.2011
Catégorie d'exposition		
Souverains	933	123
Etablissements	1 387	1 812
Entreprises	285	381
Clientèle de détail	1 764	1 454
TOTAL	4 369	3 771

✓ **Ventilation du portefeuille clientèle de détail groupe par catégorie d'exposition :**

En MEUR	31.12.2012	31.12.2011
- Prêts immobiliers	1 587	1 310
- Autres crédits particuliers	176	143
- TPE et professionnels	1	1
Total	1 764	1 454

✓ **Répartition des encours bruts de crédits et encours bruts de crédits contentieux par catégorie d'emprunteurs, par objet et par nature de crédit au 31 décembre 2012 :**

Répartition par emprunteurs	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Personnes physiques (salariés, retraités, chefs d'entreprises, professions libérales, artisans, entrepreneurs individuels, ...)	92%	62%
SCI	6%	25%
Personnes morales, hors SCI	2%	12%

Répartition par objet de financements	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Résidence principale	50%	22%
Résidence secondaire	4%	3%
Résidence locative	36%	30%
Rachat de créance	0%	0%
Travaux	1%	8%
Murs ou locaux commerciaux	1%	4%
Autres (usage mixte, acquisition de parts,...)	9%	33%

Répartition par nature de crédits	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Crédits à long terme conformément à l'objet de nos financements	94%	86%
<i>Taux variable et révisable</i>	<i>16%</i>	<i>39%</i>
<i>Taux fixe</i>	<i>78%</i>	<i>45%</i>
Crédits à court terme	0%	14%

✓ **Répartition des douteux par activité et niveau de couverture par provision**

Répartition des douteux par activité (en MEur)	Encours douteux	Valeur des collatéraux	Provision	Ratio de couverture
Comptes bancaires	3,3	0,0	2,2	67%
Crédits	18,6	13,0	5,3	98%
Comptes trading	1,8	0,5	1,3	100%

✓ **Répartition du nombre de dossiers par ancienneté au moment du transfert en contentieux**

< 3 ans	Entre 3 et 10 ans	> 10 ans
4%	14%	82%

✓ **Répartition par garanties**

Compte tenu de notre orientation vers les financements immobiliers, nos encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2012, la répartition de nos encours bruts avec la clientèle était la suivante (hors opération spécifique) :

En MEur	31.12.2012		31.12.2011		31.12.2010	
	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%
Garanties Hypothécaires	545	27%	648	35%	781	44%
CNP Caution	29	1%	22	1%	27	1%
Nantissement de produits de placement	160	8%	46	3%	58	3%
Autres Garanties (y compris caution Crédit Logement)	1155	56%	968	53%	797	45%
Sans Garantie	160	8%	155	8%	125	7%
Encours Brut Total	2 049	100%	1 839	100%	1 789	100%

• **Information relative à la concentration des risques**

Conformément à une activité orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Au 31 décembre 2012, l'encours moyen net d'un dossier de crédit hors opérations spécifiques est de 118 KEur.

• **Répartition des encours non dépréciés avec impayés par âge**

Au 31 décembre 2012, les encours non dépréciés avec impayés se répartissent comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non douteux						Total
	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 à 180 jours	181 à 1 an	+ 1 an	
Etablissements de crédit							-
Collectivité Territoriales Public Sector Entities	26						
Prêts à l'habitat	2 298	3 591	1 318	1 565			8 772
Revolving	564	47	4				615
Particuliers autres crédits	1 857						1 857
TPE	583	468					1 051
Total	5 328	4 106	1 322	1 565	-	-	12 321

Au 31 décembre 2011, les encours non dépréciés avec impayés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non douteux						Total
	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 à 180 jours	181 à 1 an	+ 1 an	
Etablissements de crédit							-
Prêts à l'habitat	5 662	1 994	3 642	761			12 059
Revolving	430	112	18				560
Particuliers autres crédits	4 443	1					4 444
TPE	1 043	77					1 120
Total	11 578	2 184	3 660	761	-	-	18 183

Au 31 décembre 2010, les encours non dépréciés avec impayés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non douteux						Total
	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 à 180 jours	181 à 1 an	+ 1 an	
Etablissements de crédit							-
Prêts à l'habitat	5 971	3 108	1 778	1 166			12 024
Revolving	335		162	53			550
Particuliers autres crédits	4 815	6		12			4 832
TPE	1 181	571					1 752
Total	12 302	3 846	1 831	1 178	-	-	19 158

- **Garanties et collatéraux des encours impayés et dépréciés**

Au 31 décembre 2012, les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se répartissent comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des sûretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des sûretés
Collectivités Territoriales Public Sector Entities			26	0%				
PME	-	-	-	-	742	-	742	100%
Prêts à l'habitat	8 447	304	8 772	99%	11 542	298	12 781	93%
Revolving	-	-	615	0%	-	-	2 772	0%
Particuliers autres crédits	1 533	-	1 857	83%	688	-	3 921	18%
TPE	1 013	-	1 051	96%	1 777	-	3 264	54%
Total	10 993	304	12 321	92%	14 749	298	23 480	64%

Au 31 décembre 2011, les sûretés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des sûretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des sûretés
PME	-	-	-	-	677	-	677	100%
Prêts à l'habitat	10 624	1380	12 059	99%	11 884	140	13 145	91%
Revolving	-	-	560	0%	-	-	2 857	0%
Particuliers autres crédits	2 568	-	4 444	58%	929	-	3 668	25%
TPE	1 065	-	1 120	95%	2 521	-	4 259	59%
Total	14 257	1 380	15 637	85%	15 334	140	24 606	66%

Au 31 décembre 2010, les sûretés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des sûretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des sûretés
Prêts à l'habitat	11 787	214	12 024	100%	12 994	104	14 130	93%
Revolving	-	-	550	0%	-	-	2 591	0%
Particuliers autres crédits	2 229	-	4 832	46%	488	-	4 987	10%
TPE	1 750	-	1 752	100%	1 800	-	3 656	49%
Total	15 766	214	19 158	83%	15 282	104	25 364	61%

3. Risques de marché

Boursorama détient un portefeuille d'instruments financiers destinés à la couverture de son risque de taux (obligations et certificats de dépôts). La mise en place de ces investissements est réalisée à la seule fin de couverture. Il s'agit de couverture globale de la position de taux. Ces instruments sont intégrés au suivi des risques structurels.

4. Les risques structurels de taux, de change et de liquidité

4.1. Organisation de la gestion des risques structurels

Les risques structurels sont suivis par le Comité Financier. Ce Comité rassemble la direction générale, le directeur France, le directeur financier et le responsable de la gestion de bilan ainsi que la direction générale et la direction financière des filiales étrangères. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels ;
- Examen des reportings de liquidité et de taux ;
- Décision de mise en place de couverture des risques structurels si besoin ;
- Validation des conventions d'écoulement des produits non échéancés contractuellement (dépôts à vue principalement) ;
- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité).

Les états de suivi des risques structurels (risques de taux, de change et de liquidité) sont revus par la direction financière du Groupe Société Générale sur base trimestrielle.

4.2. Risque structurel de taux

Objectif du groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du groupe. A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le groupe, validées par le comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle de la courbe des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée au niveau du groupe est de 12 MEUR, elle représente un montant égal à 2,5% des fonds propres prudentiels.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

Couverture du risque de taux

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux : ces opérations sont destinées à réduire la position nette de taux fixe. Elles sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur;
- Caps de taux : ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading ;
- Investissements et placements : ces opérations (prêts à terme, obligations ou certificats de dépôts) sont destinées à couvrir l'excédent de ressources à taux fixe sur certaines maturités.

La décision de mise en place des opérations de couverture et leur dimensionnement sont validés par le Comité financier.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédit), complétées d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (principalement fonds propres et dépôts à vue considérés comme étant largement à taux fixe). La détermination des positions à taux fixe (excédent ou déficit) permet de calculer la sensibilité de la position aux variations de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous consolide les risques de taux en tombées du groupe Boursorama au 31/12/2012 :

31/12/2012 - en MEUR	Exposition nette après couverture*	
	Taux fixe	Taux variable
Moins de 1 an	-25	3
De 1 an à 5 ans	94	-40
Plus de 5 ans	-22	-10

*sur l'intégralité du bilan et hors bilan

Au 31 décembre 2012, la sensibilité de la valeur du bilan du Groupe Boursorama s'établit à -4,7 MEUR est ainsi comprise dans la limite de [-12 MEUR ; +12 MEUR].

Sensibilité des revenus et des capitaux propres comptables

Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une variation de +/- 1% des taux d'intérêt sur le compte de résultat avant impôt (horizon d'un an) et les capitaux propres avant impôts compte tenu des expositions existantes au 31 décembre 2012 :

31/12/2012 - en MEUR	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêt	-1	-53
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêt	1	53

4.3. Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;

- au résultat de l'exercice des filiales hors zone euro.
Pour le groupe Boursorama, le risque structurel de change provient essentiellement de sa filiale Talos en Angleterre.

• Couverture du risque de change

Afin de couvrir la situation nette en GBP, le groupe a mis en place les couvertures suivantes :

- souscription par Boursorama d'un emprunt en GBP afin de couvrir la contribution de Talos à la situation nette du Groupe. Au 31 décembre 2012, la contrevaletur en EUR des 46,6 MGBP empruntés est égale à 57,1 MEUR.
- mise en place d'opérations de change à terme. Au 31 décembre 2012, Boursorama n'a pas d'engagements de contrats de change à terme.

Ces couvertures sont qualifiées de couvertures d'un investissement net dans une entreprise étrangère, les variations de valeur des instruments de couverture étant ainsi comptabilisées par contrepartie des réserves.

La position nette en GBP contrevalorisée au 31 décembre 2012 s'établit après couverture à 2 MEUR.

• Sensibilité au risque de change

Le tableau suivant présente la sensibilité de Boursorama à la hausse de 10 % du taux de change GBP/EUR :

Impact sur les capitaux propres		
Devise GBP	Hausse du taux de change de 10 %	Baisse du taux de change de 10 %
Année 2012 en MEur	0	0
Année 2011 en MEur	1	-1
Année 2010 en MEur	1	-1

Outre l'impact de la variation de la parité GBP/EUR sur la conversion du résultat des filiales anglaises en EUR, le résultat de Boursorama n'est pas soumis au risque de change.

4.4. Risque structurel de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé, soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée déterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est régulièrement informé des problématiques relatives à la gestion du risque de liquidité.

Le comité financier du Groupe, présidé par la Direction Générale et réunissant les membres du Comité Exécutif et la Direction financière :

- Valide les principes d'organisation et de pilotage de ce risque,
- Examine les reportings sur ce risque qui lui sont fournis par le service ALM,
- Revoit les scénarii de crise de liquidité et les dispositifs de limites.

Le service ALM dépendant de la Direction financière :

- Définit les normes de gestion du risque de liquidité,
- Valide les modèles utilisés,
- Assure la centralisation, le contrôle de niveau 2, la consolidation et le reporting de ce risque,
- Valide les scénarii de crise de liquidité.

Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité. A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès de la trésorerie Groupe (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Mesure et suivi de la liquidité

Le dispositif de suivi de la liquidité Groupe prévoit :

- Le suivi du coefficient de liquidité réglementaire à un mois calculé mensuellement. Il concerne le périmètre Boursorama SA. En 2012, Boursorama a systématiquement eu un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement (100%).
- Une analyse du profil de risque de liquidité structurelle du Groupe et de sa déformation au cours du temps :
L'analyse du profil de risque de liquidité structurelle repose sur les reportings des différentes entités détaillant leurs encours du bilan et du hors-bilan par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, dépôts à vue principalement et liquidité des titres de créances détenus en portefeuille).

Le groupe Boursorama est excédentaire en ressources clientèle (dépôts) par rapport aux emplois clientèles (crédits). Cet excédent est remplacé en prêts interbancaires ou en titres de dettes cessibles sur le marché.

Afin de limiter le risque de liquidité, Boursorama a mis en place une ligne de crédit pour une durée de 5 ans et 1 jour auprès de Société Générale pour un montant de 460 MEUR. Cette ligne n'a pas fait l'objet de tirages au cours de l'exercice 2012.

Les passifs financiers au bilan du groupe Boursorama au 31 décembre 2012 ne comportent pas de clauses d'exigibilité immédiate.

Au 31 décembre 2012, la position résiduelle de liquidité du groupe Boursorama (ressources – emplois échancés en encours hors ligne de crédit Société Générale de 460 MEUR à 5 ans) est un excédent de ressources par rapport aux emplois sur l'ensemble des maturités :

31/12/2012 - en MEUR	En Encours
Ressources nettes à 1 an	342
Ressources nettes à 5 ans	161

Les échéancements contractuels des passifs et engagements contractuels par durées restant à courir sont présentés dans la note 22.

Réglementation Bâle 3

Le groupe a travaillé activement à l'adaptation des principes de gestion interne de la liquidité adaptés aux futures contraintes Bâle 3. Les ratios réglementaires LCR et NSFR qui deviendront une composante complémentaire du dispositif de pilotage de la liquidité interne du Groupe.

Celui-ci reposera ainsi, à la cible, sur l'encadrement et le suivi :

- Des exigences réglementaires (LCR et NSFR, en plus du ratio de liquidité d'ores et déjà fixé par le régulateur français) ;
- Des impasses statiques pour suivre les positions de transformation détaillée des divisions, métiers et entités du Groupe ;
- Des stress tests internes de liquidité, déterminés à partir de scénarii propres au Groupe.

NOTE 3 – Juste valeur des instruments financiers

Cette note précise les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes :

Notes	Libellés
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
Note 6	Instruments dérivés de couverture
Note 7	Actifs financiers disponibles à la vente
Note 8	Prêts et créances sur les établissements de crédit (1)
Note 9	Prêts et créances sur la clientèle (2)
Note 10	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts de taux
Note 15	Dettes envers les établissements de crédit
Note 16	Dettes envers la clientèle
Note 17	Dettes représentées par un titre

(1) (2) Modification des données publiées en 2010 et 2011

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

1. Méthodes de valorisation des instruments financiers

1.1. Instruments financiers à la juste valeur au bilan

Pour les instruments financiers à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, certains ne font pas l'objet d'une dotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisée par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps*.

A des fins d'information en annexe des comptes consolidés, les instruments financiers en juste valeur au bilan sont présentés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se composera des niveaux suivants :

- Niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'Etats et de dérivés ;
- Niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix ;
- Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Il s'agit essentiellement des instruments pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat (dérivés ayant des échéances plus longues que celles traitées habituellement sur des marchés) et des instruments financiers des « Actifs gérés en extinction » dès lors que les paramètres de valorisation de ces produits ne sont pas observables.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

- Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de bourse à la date de clôture.

- Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe)

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou au cours fournis par des courtiers à cette date, lorsqu'ils sont disponibles.

- Instruments financier dérivés

La juste valeur est déterminée en actualisant les flux futurs de trésorerie.

1.2. Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan

Pour ces instruments financiers, la juste valeur présentée en annexe ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

- Prêts et créances clients

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux clients en vigueur chez Boursorama à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes maturités.

Pour les prêts et créances à taux variable ainsi que les prêts à taux fixe dont la durée initiale ou résiduelle est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations.

- Prêts et créances sur établissements de crédit

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie sur la base du taux swap auquel est ajouté un spread de liquidité.

Pour les prêts et créances à taux variable ainsi que les prêts à taux fixe dont la durée initiale ou résiduelle est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations.

- Dettes envers les établissements de crédits et envers la clientèle

Pour les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale ou résiduelle est inférieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

NOTE 4 - CAISSE ET BANQUES CENTRALES

<i>(En K EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Caisse	4	6	5
Banques centrales	21 155	15 742	3 024
Total	21 160	15 748	3 029

NOTE 5 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

En k EUR	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
<u>ACTIF</u>						
Portefeuille de transaction						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres instruments de dettes						
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 085			1 085	1 506	2 888
Autres actifs financiers						
Sous-total actifs de transaction	1 085			1 085	1 506	2 888
<i>dont titres prêtés</i>				46	559	596
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres instruments de dettes						
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾						
Autres actifs financiers						
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
<i>dont titres prêtés</i>						
Sous-total actifs distincts relatifs aux avantages au personnel				-	-	-
Instruments de taux d'intérêts						
Instruments fermes						
<i>Swaps</i>						
<i>FRA</i>						
Instruments conditionnels						
<i>Options sur marché organisé</i>						
<i>Options de gré à gré</i>						
<i>Caps, floors, collars</i>		85		85	177	205
Sous-total dérivés de transaction		85		85	177	205
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 085	85	-	1 170	1 683	3 093

⁽¹⁾ Y compris les OPCVM

La filiale espagnole Self Bank permet à ses clients de vendre à découvert certaines actions. Les titres prêtés et empruntés dans ce cadre figurant en portefeuille de transaction ont pour contrepartie une dette sur titres empruntés en passif de transaction pour un montant de 1,1 MEur.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

En k EUR	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
<u>PASSIF</u>						
Portefeuille de transaction						
Dettes représentées par un titre						
Dettes sur titres empruntés	1 085			1 085	1 506	2 888
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert						
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert						
Autres passifs financiers						
Sous-total passifs de transaction	1 085			1 085	1 506	2 888
Instruments de taux d'intérêts						
Instruments fermes						
<i>Swaps</i>						
<i>FRA</i>						
Instruments conditionnels						
<i>Options sur marché organisé</i>						
<i>Options de gré à gré</i>						
<i>Caps, floors, collars</i>						
Sous-total dérivés de transaction						
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 085			1 085	1 506	2 888

La filiale espagnole Self Bank permet à ses clients de vendre à découvert certaines actions. Les titres prêtés et empruntés dans ce cadre figurant en portefeuille de transaction ont pour contrepartie 1,1 MEur.

NOTE 6 - INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

<i>En k EUR</i>	31.12.2012		31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur						
Instruments de taux d'intérêt						
Instruments fermes						
<i>Swaps</i>	-	11 956	-	8 892	-	5 614
<i>FRA</i>						
Instruments conditionnels						
<i>Options sur marché organisé</i>						
<i>Options de gré à gré</i>						
<i>Caps, floors, collars</i>	3		7		25	
Instruments de change						
Instruments fermes						
<i>Swaps financiers de devises</i>						
<i>Change à terme</i>						
Instruments sur actions et indices						
Instruments conditionnels sur actions et indices						
Couverture de cash-flow						
Instruments de taux d'intérêt						
Instruments fermes						
<i>Swaps</i>						
Instruments de change						
Instruments fermes						
<i>Swaps financiers de devises</i>						
<i>Change à terme</i>						
Couverture d'investissement net à l'étranger						
Instruments de change						
<i>Swaps financiers de devises</i>						
<i>Change à terme</i>	-	-	-	-	30	-
Total	3	11 956	7	8 892	55	5 614

NOTE 7 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En k EUR	31.12.2012			Total	31.12.2011	31.12.2010
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché			
Activité courante						
Effets publics et valeurs assimilées	157 178			157 178	11 001	-
Créances rattachées	3 683			3 683	132	-
Dépréciation						
Obligations et autres instruments de dettes	740 177			740 177	594 074	470 525
Créances rattachées	18 392			18 392	17 217	15 925
Dépréciation				-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	156			156	148	125
Créances rattachées						
Dépréciation	(0)			(0)	(0)	(2)
Prêts et avances						
Créances rattachées						
Dépréciation						
Sous-total	919 587	-	-	919 587	622 573	486 573
Titres actions détenus à long terme			166	166	164	169
Créances rattachées						
Dépréciation			(35)	(35)	(35)	(35)
Sous-total	-	-	131	131	129	134
Total des actifs financiers disponibles à la vente	919 587	-	131	919 717	622 702	486 707

(1) Y compris les OPCVM

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

En K EUR	au 31.12.2012	au 31.12.2011	au 31.12.2010
Solde d'ouverture au 1er janvier	622 702	486 707	107 141
Acquisitions	322 307	411 344	723 218
Cessions/remboursements	(116 684)	(297 048)	(336 955)
Amortissement de la prime /décote	(3 469)	(1 160)	(1 216)
Reclassements et variations de périmètre	-	-	0
Gains et pertes sur variations de juste valeur	64 749	(832)	(18 557)
Recyclage en résultat	(59)	-	-
Variation des dépréciations	-	2	6
Pertes de valeur			
Variation des créances rattachées	29 684	22 662	13 071
Différences de change	487	1 027	0
Solde de clôture fin de période	919 717	622 702	486 707

NOTE 8 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Comptes et prêts			
à vue et au jour le jour			
Comptes ordinaires	161 265	102 481	67 061
Prêts et comptes au jour le jour et autres	-	-	-
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-
à terme			
Prêts et comptes à terme	1 175 109	993 147	675 375
Prêts subordonnés et participatifs	7 321	6 216	4 738
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-
Créances rattachées	26 771	19 475	11 037
Total brut	1 370 466	1 121 319	758 211
Dépréciation			
- Dépréciation sur créances individualisées	-	-	-
- Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Total net	1 370 466	1 121 319	758 211
Titres reçus en pension livrée	9 387	174 745	4 312
Total	1 379 853	1 296 064	762 523
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	1 437 301	1 287 107	748 212

NOTE 9 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Prêts et avances à la clientèle			
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾			
Crédits de trésorerie	120 964	131 015	116 881
Crédits à l'exportation	-	-	-
Crédits à l'équipement	133 231	162 431	190 854
Crédits à l'habitat	1 693 506	1 437 222	1 352 484
Autres crédits	61 369	66 452	84 218
Sous-total	2 009 070	1 797 121	1 744 437
Prêts à la clientèle financière	500	580	1 022
Comptes ordinaires débiteurs	7 341	9 166	9 060
Créances rattachées	5 011	4 741	4 736
Total sains	2 021 921	1 811 607	1 759 255
Créances douteuses non compromises			
Créances douteuses	4 022	3 481	4 142
Dépréciation sur créances douteuses	(1 331)	(1 128)	(2 580)
Créances douteuses compromises			
Créances douteuses	19 698	20 199	21 210
Dépréciation sur créances douteuses	(7 130)	(7 219)	(6 837)
Total douteux nets	15 260	15 333	15 935
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Total net	2 037 181	1 826 940	1 775 191
Ecart de réévaluation sur créances clientèle	11 759	8 661	5 427
Valeurs reçues en pension			
Titres reçus en pension livrée	-	-	-
Total des prêts et créances sur la clientèle	2 048 940	1 835 601	1 780 618
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	2 069 453	1 828 583	1 825 331

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Clientèle non financière			
Entreprises	275 824	370 915	418 113
Particuliers	1 731 489	1 423 991	1 323 608
Collectivités locales	27	40	-
Professions libérales	1 637	1 997	2 414
Gouvernements et Administrations Centrales	-	-	39
Autres	92	177	263
Total	2 009 070	1 797 121	1 744 437

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle des douteux

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Clientèle non financière			
Entreprises	9 211	10 501	11 106
Particuliers	14 507	13 174	14 246
Collectivités locales	0	-	-
Professions libérales	3	5	-
Gouvernements et Administrations Centrales	-	-	-
Autres	-	-	-
Total	23 721	23 680	25 352

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle autres concours + douteux hors créances rattachées

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Clientèle non financière			
Entreprises	285 035	381 416	429 219
Particuliers	1 745 996	1 437 166	1 337 854
Collectivités locales	27	40	-
Professions libérales	1 640	2 002	2 414
Gouvernements et Administrations Centrales	-	-	39
Autres	92	177	263
Total	2 032 790	1 820 801	1 769 789

NOTE 10 – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

<i>En k EUR</i>	31.12.2012		31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur						
Opérations avec la clientèle	11 760	1	8 666	5	5 451	24
Total	11 760	1	8 666	5	5 451	24

NOTE 11 - CREANCES ET DETTES D'IMPOTS

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Créances d'impôts exigibles	5	5	14 763
Actifs d'impôts différés	6 429	8 336	9 447
dont sur éléments du bilan	6 429	8 336	9 447
dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents			
Total	6 434	8 341	24 210

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Dettes d'impôts exigibles	8 488	5 982	236
Passifs d'impôts différés	26 326	11 657	7 704
dont sur éléments du bilan	10 970	18 501	13 936
dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	15 356	(6 844)	(6 232)
Total	34 813	17 639	7 940

NOTE 12 - AUTRES ACTIFS

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Dépôts de garantie versés	107 572	109 360	214 576
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	1 354	1 944	518
Charges payées ou comptabilisées d'avance	6 199	5 320	5 558
Autres débiteurs divers	80 651	68 528	63 311
Total brut	195 776	185 152	283 962
Dépréciation	(549)	(497)	(513)
Total net	195 228	184 655	283 449

NOTE 13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Valeur brute au 31.12.2011	Acquisitions	Cessions	Autre	Valeur brute au 31.12.2012	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2011	Dotations aux amortissements de l'année 2012	Cessions	Autres	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2011
<i>En k EUR</i>												
Immobilisations incorporelles												
Logiciel, frais d'étude informatique	37 812	2 001	(1 098)	169	38 885	(31 791)	(3 534)	1 098	(34)	(34 262)	4 623	6 021
Immobilisations générées en interne	5 112	2 772	-	2 334	10 218	(3 029)	(1 535)	-	(1)	(4 564)	5 654	2 083
Marques	59 700	-	-	-	59 700	-	-	-	-	-	59 700	59 700
Immobilisations en cours	867	6 298	-	(1 838)	5 327	-	-	-	-	-	5 327	867
Autres	8 220	6	(493)	(889)	6 843	(1 978)	(959)	74	1 128	(1 735)	5 108	6 242
Sous-total	111 710	11 077	(1 591)	(224)	120 973	(36 798)	(6 029)	1 172	1 094	(40 561)	80 411	74 912
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	15	-	(15)	-	-	(6)	(0)	6	-	-	-	9
Immobilisations en cours	576	-	-	(576)	-	-	-	-	-	-	-	576
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	22 271	1 986	(3 149)	1 342	22 449	(18 515)	(1 559)	3 184	(1 717)	(18 607)	3 843	3 756
Sous-total	22 862	1 986	(3 164)	765	22 449	(18 521)	(1 559)	3 190	(1 717)	(18 607)	3 843	4 341
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles et incorporelles	134 572	13 063	(4 755)	542	143 422	(55 319)	(7 588)	4 362	(623)	(59 168)	84 254	79 254

Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :

	Effet périmètre	Effet Change	Reclassements et autres	Valeur brute - autres mouvements 2012	Effet Périmètre	Effet Change	Reclassements et autres	Amortisse- ments et dépréciations - autres mouvements 2012
<i>En k EUR</i>								
Immobilisations incorporelles								
Logiciel, frais d'étude informatique	-	73	96	169	-	(36)	2	(34)
Immobilisations générées en interne		19	2 316	2 334		2	(2)	(1)
Marques			-	-			-	-
Immobilisations en cours		(20)	(1 818)	(1 838)			-	-
Autres	-	-	(889)	(889)	-	-	1 128	1 128
Sous-total	-	72	(296)	(224)	-	(34)	1 128	1 094
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Terrains et constructions		-	-	-		-	-	-
Immobilisations en cours		17	(593)	(576)			-	-
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés		-	-	-		-	-	-
Autres	-	68	1 273	1 342	-	(59)	(1 658)	(1 717)
Sous-total	-	86	680	765	-	(59)	(1 658)	(1 717)
Total immobilisations corporelles et incorporelles	-	158	384	542	-	(94)	(530)	(623)

NOTE 14 - ECARTS D'ACQUISITION

Ventilation des écarts d'acquisition par UGT

Entités	Valeur nette au 31.12.2010	Valeur brute au 31.12.2011	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Change	Valeur brute au 31.12.2012	Dépréciation au 31.12.2011	Perte de valeur	Dépréciation au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2012
Ecart d'acquisition sur Finance Net	4 339	4 339				4 339			-	4 339	4 339
Ecart d'acquisition sur Fimatex-SG	1 576	1 576				1 576			-	1 576	1 576
Ecart d'acquisition sur Selftrade	19 818	19 818				19 818			-	19 818	19 818
Ecart d'acquisition sur Caixabank	79 556	79 556				79 556			-	79 556	79 556
Sous-total UGT France	105 288	105 288	-	-	-	105 288			-	105 288	105 288
Ecart d'acquisition sur Veritas		-				-			-	-	-
Ecart d'acquisition sur On Vista	42 609	83 801	0			83 800	(40 792)		(40 792)	43 009	43 008
Sous-total UGT Allemagne	42 609	83 801	0	-	-	83 800	(40 792)	-	(40 792)	43 009	43 008
Ecart d'acquisition sur ESGL (1)	29 480	30 352			694	31 046			-	30 352	31 046
Sous-total UGT UK	29 480	30 352	-	-	694	31 046			-	30 352	31 046
Ecart d'acquisition Total	177 377	219 441	0	-	694	220 135	(40 792)	-	(40 792)	178 649	179 343

(1) Le Goodwill ESGL est suivi en devises.

Le groupe a réalisé un test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ont été affectés les écarts d'acquisition. Une perte de valeur est affectée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée par la méthode des flux de trésorerie nets d'impôts actualisés (discounted cash flows). Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT et sont déterminés sur la base des plans d'affaires des entités.

- **Précision sur les travaux menés**

Les plans d'affaires ont été fondés sur le niveau d'activité observé en 2012 (niveau inférieur dans ces UGT à celui de 2011), les budgets 2013 validés et les projections établies par le management de chaque entité en fonction de variables opérationnelles clés et de projets futurs.

Le taux d'actualisation utilisé correspond à un coût du capital calculé selon la méthode du « Capital Asset Pricing Model ». Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente et du pays de l'UGT concernée.

Les taux retenus ont été déterminés par référence aux taux utilisés par les différents analystes qui suivent la valeur du Groupe Boursorama et aux données de marché (taux des obligations d'état à 10 ans et prime de risque des marchés actions) moyennées sur les trois derniers mois.

UGT	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
France	7,74%	3,00%
Allemagne	7,60%	2,50%
UK	11,04%	3,00%

• **Tests de sensibilité**

Pour chacune des UGT, des tests de sensibilités ont été conduits en fonction de variables opérationnelles et de variables financières utilisées dans la modélisation du plan d'affaires: les variables opérationnelles retenues sont le nombre d'ordres de bourse, le nombre d'ouvertures de nouveaux comptes, le niveau des taux d'intérêts et pour l'UGT Allemagne, les revenus média. Les variables financières sont le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini¹⁴.

Au total, la dégradation de l'environnement économique et l'atonie de l'activité dans le secteur du courtage en ligne pour les particuliers en Europe en 2012 a réduit la marge de manœuvre que représente l'écart entre la valorisation réalisée dans le cadre des tests de dépréciation et la valorisation inscrite au bilan consolidé de Boursorama, ce notamment pour les UGT anglaise et allemande, l'UGT France bénéficiant elle d'une marge de manœuvre substantielle. Ainsi :

- Pour l'UGT Allemagne : une baisse du nombre d'ordres de bourse traités de 10%, une baisse du nombre de nouveaux comptes ouverts de l'ordre de 15%, une baisse des revenus média de 10%, une baisse du taux d'intérêt de 50 bp, une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point ou une hausse du taux d'actualisation de 1 point par rapport aux niveaux pris en compte dans le plan d'affaires entraîneraient une dépréciation de l'écart d'acquisition (chaque facteur pris séparément ayant cette conséquence).
- Pour l'UGT UK : une baisse du niveau des taux d'intérêt de 25 points de base ou une baisse importante du nombre d'ordres de bourse traités (-20%) par rapport aux niveaux pris en compte dans le plan d'affaires entraîneraient une dépréciation de l'écart d'acquisition (chaque facteur pris séparément ayant cette conséquence).

1 Il convient de noter que l'UGT Allemagne, en raison du démarrage récent de l'activité en structure cible utilise un plan d'affaire établi sur un horizon temporel de 6 ans, en réduction d'un an par rapport à celui utilisé en 2011. En 2013, le plan d'affaires utilisé aura un horizon temporel de 5 ans.

NOTE 15 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En K EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Dettes à vue et au jour le jour			
Dépôts et comptes ordinaires	50	85	8 730
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	8 331	5 706	35 916
Sous-total	8 380	5 791	44 646
Dettes à terme			
Emprunts et comptes à terme	68 922	52 378	47 574
Valeurs données en pension à terme	-	-	-
Sous-total	68 922	52 378	47 574
Dettes rattachées	122	98	77
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Titres donnés en pension	-	-	-
Total	77 424	58 266	92 297
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	77 424	58 266	92 297

NOTE 16 - DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Comptes d'épargne à régime spécial			
A vue	1 790 972	1 443 956	943 103
A terme	405 133	355 157	339 713
Sous-total	2 196 105	1 799 113	1 282 816
Autres dépôts clientèle à vue			
Sociétés et entrepreneurs individuels	75 049	79 872	75 679
Particuliers	1 352 459	1 184 516	1 078 497
Clientèle financière	8 185	300	112
Autres	3 751	2 500	3 451
Sous-total	1 439 445	1 267 188	1 157 727
Autres dépôts clientèle à terme			
Sociétés et entrepreneurs individuels	128 517	210 514	261 996
Particuliers	602	878	1 576
Clientèle financière	68	19 000	12 300
Autres	-	-	-
Sous-total	129 188	230 392	275 872
Dettes rattachées	35 573	26 640	14 702
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Total dépôts clientèle	3 800 310	3 323 334	2 731 118
Valeurs données en pension à la clientèle	-	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	-	-	-
Total	3 800 310	3 323 334	2 731 118
Juste valeur des dettes envers la clientèle	3 800 310	3 323 334	2 731 118

La filiale anglaise Talos a obtenu la licence bancaire le 31 octobre 2011. Elle est désormais autorisée à collecter les dépôts des clients.

Les dépôts des clients s'élèvent à £ 521 M (638 M€) au 31 Décembre 2012 dont £ 104 M (127 M€) figurent au bilan. Les dépôts des clients s'élevaient à £ 527 M (630 M€) au 31 décembre 2011 dont £ 57 M (68 M€) figurent au bilan.

NOTE 17 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Bons de caisse	8	8	8
Emprunts obligataires			
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables			
Dettes rattachées			
Sous-total	8	8	8
Réévaluation des éléments couverts			
Total	8	8	8
Dont montant des dettes à taux variable			
<i>Juste valeur des dettes représentées par un titre</i>	0		

NOTE 18 - AUTRES PASSIFS

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Dépôts de garantie reçus	3 992	6 168	7 071
Comptes créditeurs sur opérations en devises			
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	535	149	962
Autres opérations sur titres	-	-	-
Charges à payer sur engagements sociaux	15 658	15 712	14 421
Produits constatés d'avance	4 421	5 050	3 577
Autres créditeurs divers	98 332	79 502	72 798
Total	122 938	106 582	98 828

NOTE 19 – COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne-logement			
ancienneté de moins de 4 ans	26 601	18 490	11 364
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	18 856	24 968	24 064
ancienneté de plus de 10 ans	26 964	15 719	10 181
Sous-total	72 421	59 177	45 609
Comptes épargne-logement	12 834	10 660	7 826
Total	85 254	69 837	53 435

2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
ancienneté de moins de 4 ans	516	363	382
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans			
ancienneté de plus de 10 ans			
Total	516	363	382

3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	Dotations	Reprises	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne-logement					
ancienneté de moins de 4 ans	(399)	(399)		-	
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	(87)	-	124	(211)	(89)
ancienneté de plus de 10 ans	(566)	(461)		(105)	(17)
Sous-total	(1 052)	(860)	124	(316)	(107)
Comptes épargne-logement	(0)	27		(28)	2
Total	(1 052)	(833)	124	(343)	(105)

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan. Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) ayant baissé au cours de l'année 2010, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts.

Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques. La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Boursorama des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 20 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

A. Dépréciations d'actifs

<i>En K EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Établissements de crédit			
Crédits à la clientèle	(8 461)	(8 347)	(9 417)
Créances de location financement et assimilées			
Groupes d'actifs homogènes			
Actifs disponibles à la vente	(35)	(35)	(37)
Immobilisations	(450)	(847)	(775)
Ecarts d'acquisition	(40 792)	(40 792)	(40 792)
Autres	(673)	(497)	(513)
Total	(50 411)	(50 518)	(51 535)

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

<i>En K EUR</i>	Stock au 31.12.2011	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Mouvements de réévaluation	Reclassement	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2012
Établissements de crédit										
Crédits à la clientèle	(8 347)	(2 004)	1 191	(813)	660	39		(0)	(0)	(8 461)
Créances de location financement et assimilées										
Groupes d'actifs homogènes										
Actifs disponibles à la vente	(35)									(35)
Immobilisations	(847)	(420)		(420)	74			744		(450)
Ecarts d'acquisition	(40 792)									(40 792)
Autres	(497)	(175)	281	106	102			(384)		(673)
Total	(50 518)	(2 599)	1 472	(1 127)	836	39		359	(0)	(50 411)

B. Provisions

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit			
Provisions sur engagements hors bilan avec la			
Provisions sur avantages au personnel	7 107	6 057	9 956
Provisions fiscales	6	6	6
Provisions pour restructuration	798	3 929	
Provisions pour autres risques et charges	6 769	6 010	3 076
Total	14 680	16 002	13 039

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

<i>En k EUR</i>	Stock au 31.12.2011	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation /PEL CEL	Transfert	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2012
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit									
Provisions sur engagements hors bilan avec la									
Provisions sur avantages au personnel	6 057	960	(841)	120			931		7 107
Provisions fiscales	6								6
Provisions pour restructuration	3 929		(3 131)	(3 131)					798
Provisions pour autres risques et charges	6 010	2 542	(683)	1 860	(167)		(931)	(3)	6 769
Total	16 002	3 503	(4 654)	(1 151)	(167)			(3)	14 680

Dans le cadre de sa revue annuelle des engagements et des provisions pour risques et charges, Boursorama a requalifié une partie de ses provisions long terme en provisions pour risques.

Les provisions sur avantages au personnel sont détaillées en note 21.

NOTE 21 – PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	Coût des services passés	Coût financier	Ecart actuariel	Prestations services	Transfert	31.12.2012
Régimes de retraite	3 688	124	141	(8)	(112)	-	3 833
Autres régimes postérieurs à l'emploi	1 497	-	75	-	(83)	-	1 488
Autres avantages à long terme	872	3	-	-	(21)	931	1 786
Provisions pour avantage au personnel	6 057	127	216	(8)	(216)	931	7 107

Depuis 2004, la courbe des taux d'actualisation utilisée est celle des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observée mi-octobre. Pour les durations où ces taux ne sont pas disponibles, une interpolation est réalisée à partir des taux d'Etat zéro coupon (source Reuters) auxquels est ajouté un spread de taux correspondant à une estimation de la prime de risque exigée sur les obligations corporate notées AA. Une observation complémentaire de ces taux est effectuée début décembre pour ajustement éventuel.

Les taux d'inflation sont déterminés, pour les échéances principales, par la mesure de l'écart entre les taux des obligations non indexées sur inflation et les taux des obligations indexées à une même échéance.

Les différents taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Prime retraite France	3,20%	5,00%	4,13%
Retraite article 19 France	2,00%	4,00%	3,44%
Retraite Allemagne	3,30%	5,10%	4,36%
Médaille du travail France	3,77%	3,77%	3,77%
Régime Mutuelle salariés retraités France	3,10%	5,00%	4,09%

NOTE 22 - ENGAGEMENTS

I) Engagements hors bilan lié au périmètre du groupe consolidé

Le groupe Boursorama n'a pas d'engagement de ce type au 31 Décembre 2012

II) Engagements hors bilan liés au financement de la société

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Engagements donnés			
Engagements reçus			
Lignes de crédit reçues et non encore utilisées	460 000	460 000	460 000

Les lignes de crédit reçues et non encore utilisées correspondent à une ligne de financement reçue de Société Générale destinées à couvrir le risque de liquidité. Cette ligne garantie une couverture minimum de 5 ans et un jour en cas de dénonciation

III) Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de l'émetteur

A. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Facilités d'émission			
Ouvertures de crédits confirmés	189 351	161 191	122 356
Autres ⁽¹⁾	99 345	108 059	132 112
Engagements de garantie			
Donnés aux établissements de crédit	7 486	11 096	15 351
Donnés à la clientèle	284	414	909
Engagements sur titres			
Titres à livrer ⁽²⁾	177 443	178 178	318 007

(1) Engagement de financement accordé à la clientèle dans le cadre de l'activité de margin trading dans les filiales allemande et espagnole

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

Autres engagements

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement			
Reçus d'établissements de crédit	0	0	0
Autres engagements reçus	0	0	0
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit (1)	1 192 689	825 376	0
Autres engagements reçus (2)	207 073	186 260	148 506
Engagements sur titres			
Titres à recevoir (3)	177 443	178 178	318 007

(1) Cet engagement correspond aux garanties reçues du crédit logement dans le cadre des prêts immobiliers à la clientèle

(2) Dont titres reçus en garantie dans le cadre de l'activité de margin trading dans les filiales allemande et espagnole pour un montant de 170 M€ au 31/12/2012.

Reclassement au 31/12/2012 des engagements de garanties reçus de CNP et des autres engagements reçus de la clientèle d'engagement de financement vers autres engagements de garantie reçus pour un montant de 37 M€, ces garanties s'élevaient à 44 M€ en 2011 et 14 M€ en 2010

(3) Cet engagement correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

<i>En k EUR</i>	31.12.2012		31.12.2011		31.12.2010	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts						
Instruments fermes						
<i>Swaps</i>		140 000		50 000		50 000
<i>Contrats à terme de taux</i>						
Instruments conditionnels	25 128	5 875	32 440	8 813	41 252	10 250
Instruments de change						
Instruments fermes						
<i>Euros à recevoir</i>		-		-		1 860
<i>Devises à livrer</i>		0		-		1 830
Instruments conditionnels						
Instruments sur actions et indices						
Instruments fermes						
Instruments conditionnels						
Instruments sur matières premières						
Instruments fermes						
Instruments conditionnels						
Dérivés de crédit						
Autres instruments financiers à terme						

Détail des instruments de couverture au 31 décembre 2012

	Nominal	Date d'échéance	Type de couverture	Juste valeur (K€)	Variation juste valeur 2012 (K€)
SWAPS					
	50 000	01/10/2018	macrocouverture	-9 973	-1 081
	50 000	31/07/2023	macrocouverture	-1 097	-1 097
	40 000	03/10/2024	macrocouverture	-886	-886
Total swaps	50 000			-11 956	-3 065
CAPS					
	500	31/05/2013	macro couverture	0	0
	500	30/09/2013	macro couverture	0	0
	1 000	31/01/2014	macro couverture	0	0
	875	30/11/2014	macro couverture	1	0
	3 000	30/11/2015	macro couverture	3	-4
Total Caps	5 875			3	-4

NOTE 23 - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES PAR DUREE RESTANT A COURIR
Échéances des actifs et passifs financiers

<i>En k EUR au 31 Décembre 2012</i>	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS					
Caisse et Banques centrales	21 160	-	-	-	21 160
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 170	0	0	0	1 170
Instruments dérivés de couverture	3	0	0	0	3
Actifs financiers disponibles à la vente	0	31 677	286 622	601 418	919 717
Prêts et créances sur les établissements de crédit	753 002	109 439	115 091	402 321	1 379 853
Prêts et créances sur la clientèle	198 017	129 608	623 201	1 086 355	2 037 181
Opérations de location financement et assimilées	125	373	2 739	0	3 236
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	11 760	0	0	0	11 760
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	-
Total Emplois	985 236	271 098	1 027 652	2 090 094	4 374 080
RESSOURCES					
Banques centrales	0	0	0	0	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 085	0	0	0	1 085
Instruments dérivés de couverture	11 956	0	0	0	11 956
Dettes envers les établissements de crédit	64 503	600	5 000	7 321	77 424
Dettes envers la clientèle	3 635 692	35 403	107 331	21 885	3 800 310
Dettes représentées par un titre	8	0	0	0	8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1	0	0	0	1
Total Ressources	3 713 245	36 003	112 331	29 206	3 890 785

Échéances des engagements sur instruments financiers dérivés

<i>En k EUR au 31 Décembre 2012</i>	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<i>Instruments de taux d'intérêts</i>				
Instruments fermes				
Swaps			140000	140000
<i>Contrats à terme de taux</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>	4 000	12 520	14 483	31 003
 <i>Instruments de change</i>				
Instruments fermes				
Euros à recevoir				
<i>Devises à livrer</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
 <i>Instruments sur actions et indices</i>				
Instruments fermes				
<i>Instruments conditionnels</i>				
 <i>Instruments sur matières premières</i>				
Instruments fermes				
<i>Instruments conditionnels</i>				
 <i>Dérivés de crédit</i>				
 <i>Autres instruments financiers à terme</i>				

Échéances des engagements Hors Bilan

<i>En k EUR au 31 Décembre 2012</i>	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
- Engagements lié au financement de la société				
Lignes de crédit reçues et non encore utilisées			460 000	460 000
- Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de l'émetteur				
<i>Engagements de financement donnés</i>				
En faveur d'établissements de crédit				
En faveur de la clientèle				
Facilités d'émission				
Ouvertures de crédits confirmés	152 257	34 822	2 272	189 351
Autres ⁽¹⁾	99 345			99 345
<i>Engagements de garantie</i>				
Donnés aux établissements de crédit		7 486		7 486
<i>Engagements sur titres</i>				
Titres à livrer ⁽²⁾	177 443			177 443
Titres à recevoir	177 443			177 443

(1) Engagement de financement accordé à la clientèle dans le cadre de l'activité de margin trading dans les filiales allemande et espagnole

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

NOTE 24- PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Opérations avec les établissements de crédits	51 171	35 501	25 660
Comptes à vue et prêts interbancaires	50 484	35 048	24 682
Titres et valeurs reçus en pension	687	453	978
Opérations avec la clientèle	72 114	72 114	70 363
Créances commerciales	0	0	0
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾⁽²⁾	71 487	71 507	69 959
Comptes ordinaires débiteurs ⁽²⁾	627	608	404
Titres et valeurs reçus en pension	0	0	0
Autres produits			
Opérations sur instruments financiers	26 491	21 531	12 300
Actifs financiers disponibles à la vente	26 228	21 531	11 649
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Prêts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	263	0	652
Opérations de location-financement	718	221	246
Location-financement immobilier	718	221	246
Location-financement mobilier	0	0	0
Total produits d'intérêts	150 494	129 367	108 569
Opérations avec les établissements de crédits	(655)	(825)	(1 044)
Emprunts interbancaires	(655)	(825)	(1 044)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations avec la clientèle	(47 398)	(40 755)	(31 057)
Comptes d'épargne à régime spécial	(35 965)	(26 098)	(14 098)
Autres dettes envers la clientèle	(11 433)	(14 656)	(16 959)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations sur instruments financiers	(2 734)	(1 667)	(2 476)
Dettes représentées par des titres	0	0	0
Dettes subordonnées et convertibles	0	0	0
Emprunts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	(2 734)	(1 667)	(2 476)
Autres charges d'intérêts	0	0	0
Total charges d'intérêts	(50 788)	(43 247)	(34 578)

⁽¹⁾ **Détail des autres concours à la clientèle**

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
- Crédits de trésorerie	779	976	1 104
- Crédits à l'exportation	0	0	0
- Crédits d'équipement	11 148	13 290	15 777
- Crédits à l'habitat	56 709	53 058	49 485
- Autres crédits à la clientèle	2 851	4 183	3 593
Total	71 487	71 507	69 959

⁽²⁾ Dont intérêts sur les créances dépréciées

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Autres concours à la clientèle	39	320	470
Total	39	320	470

NOTE 25 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Produits de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	3 873		
Opérations avec la clientèle	1 135	149 016	145 642
Opérations sur titres	80 889		
Opérations sur marchés primaires	0		
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1 928		
Engagements de financement et de garantie	16		
Prestations de services	28 544		
Autres			
Total des produits	116 385	149 016	145 642
Charges de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	(29)	(48 505)	(45 136)
Opérations sur titres	(24 775)		
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(524)		
Engagements de financement et de garantie	(292)		
Autres	(15 549)		
Total des charges	(41 169)	(48 505)	(45 136)

Au 31 décembre 2012 les produits et les charges de commissions ont été ventilés suivant la nature de l'opération.

NOTE 26 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(48)	(418)	(137)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat sur instruments financiers dérivés et de couverture	(65)	(92)	(113)
Résultat net des opérations de change	950	553	295
Total	837	43	46

NOTE 27 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
<i>Activité courante</i>			
Plus-value de cession	59	1 396	10
Moins-value de cession	(12)	0	0
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(0)	0	0
Plus-value de cession après rétrocession de la participation aux assurés sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)			
Sous total	47	1 396	10
Titres à revenu variable détenus à long terme			
Plus-value de cession	0	0	1
Moins-value de cession	(0)	0	(4)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	0	0	0
Sous total	(0)	0	(3)
Total	47	1 396	7

NOTE 28 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Produits des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	28 354	32 926	31 040
Sous-total	28 354	32 926	31 040
Charges des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	(4)	(4)	(4)
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(2 717)	(2 348)	(1 392)
Sous-total	(2 720)	(2 352)	(1 396)
Total net	25 633	30 574	29 643

NOTE 29 - FRAIS DE PERSONNEL

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Rémunérations du personnel	(40 116)	(40 125)	(36 243)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(14 914)	(16 417)	(15 941)
Charges de retraite - régimes à cotisations définies	(1 938)	-	-
Charges de retraite - régimes à prestations définies	(613)	(284)	(99)
Autres charges sociales et fiscales	(1 324)	-	-
Participation, intéressement, abondement et décote	(2 856)	(3 305)	(2 725)
Refacturation de frais de personnel	(303)	-	-
Total	(62 064)	(60 131)	(55 008)

Au 31 décembre 2012, les charges de retraites et les autres charges fiscales et sociales ont été ventilées.

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 125 Keuros.

Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Effectif fin de période			
Cadres	266	277	300
Non Cadres	529	526	485
Total	795	803	785
Effectif fin de période			
France	534	533	512
Etranger	261	270	273
Total	795	803	785

NOTE 30 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

1. Montant de la charge enregistrée en résultat

<i>En k EUR</i>	31.12.2012			31.12.2011		31.12.2010	
	Part à dénouement en titres	Part à dénouement en cash	Total des régimes	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	887	191	1 078	990	990	606	606
Charges nettes provenant des plans d'options			-		-		-

2. Description des plans de stocks options et d'actions gratuites du Groupe

Le plan d'attribution d'options et d'actions gratuites approuvé par le CA du 16 juin 2006 prévoit pour la première fois la possibilité pour l'Emetteur d'offrir en achat ou en attribution des actions existantes. En d'autres termes, l'exercice des options et l'attribution d'actions ne donnera pas nécessairement lieu à une augmentation de capital, l'Emetteur se réservant la possibilité d'acheter sur le marché les actions destinées à couvrir le plan.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS									
	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :									
les mandataires sociaux	380 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin Olivier Lecler	350 000 30 000	0	50 000 30 000	140 000 70 000	100 000 70 000	0	150 000	55 406	55 406
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	Néant	Néant	Néant	2 500	36 450	Néant	50 001	37 500	137 539
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	Néant	11 857	0	Néant	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	0	0	0	504 913	0	525 002	233 812	422 778

Plans d'avantages en actions

Description du plan d'attribution gratuite d'actions bénéficiant à l'ensemble des collaborateurs du groupe Société Générale

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe à la réussite du programme Ambition SG 2015, le Conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe Société Générale. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions et d'interdiction de cession est fonction de la localisation de l'entité dans laquelle travaille le collaborateur :

- en France : la période d'acquisition s'étend du 2 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans.

- à l'international : du 2 novembre 2010 au 31 mars 2015 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2016 pour la deuxième tranche soit 24 actions. Il n'y a pas de période d'interdiction de cession.

Les actions seront acquises en fonction des conditions de performance suivantes :

- pour la première tranche, atteinte d'un objectif de ROE net d'impôt du Groupe Société Générale de 10% pour l'année 2012

- pour la deuxième tranche, progression entre 2010 et 2013 de la satisfaction clients dans les trois principaux métiers du Groupe Société Générale (Réseaux France, Réseaux Internationaux et Banque de Financement et d'Investissement)

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31/12/2012.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,1 EUR. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en % du titre à l'attribution) s'établissent à :

- en France : 85% pour la première tranche et 82% pour la deuxième tranche,
- à l'international : 82% pour la première tranche et 79% pour la deuxième tranche.

Une hypothèse de turn-over annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan ; elle s'établit en moyenne à 3,5% par an sur la population éligible au plan en France et à 12% sur la population éligible au plan à l'international.

Description des nouveaux plans mis en place sur l'exercice

Émetteur	Société Générale
Année	2012
Type de plan	attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	25.05.2010
Décision du Conseil d'Administration	02.03.2012
Nombre d'actions attribuées	21 593
Modalités de règlement	titres SG
Période d'acquisition des droits	02.03.2012 - 31.03.2014
Conditions de performance	oui (1)
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de licenciement	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR)(7)	25,39
Actions livrées au 31.12.2012	-
Actions perdues au 31.12.2012	0
Actions restantes au 31.12.2012	21 593
Nombre d'actions réservées au 31.12.2012	21 593
Cours des actions réservées (En EUR)	29,75
Valeur des actions réservées (En M EUR)	1
1ère date de cession	01.04.2016
Période d'interdiction de cession	2 ans (2)
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	86%
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage

(7) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006, au 1er trimestre 2008 et au quatrième trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(8) Les conditions de performance sont décrites dans la partie "Gouvernement d'entreprise".

(12) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée de deux ans et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des titres.

Options distribuées et levées par les mandataires sociaux.

	N° du Plan	Date d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties	Prix de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options levées en 2011
Inès-Claire Mercereau	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

3. Hypothèses utilisées pour le calcul de la juste valeur des options et actions gratuites attribuées

Date du Conseil d'Administration	Stock options				
	30-juin-04	27-juil-05	16-juin-06	26-juin-08	26-juin-08
Nombre d'options pouvant être allouées	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Juste valeur	2,46	2,46	2,91	2,60	2,60
Méthode de valorisation	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes
Strike	5,91	5,91	10,06	7,00	7,00
Spot	5,78	5,78	9,6	6,29	6,29
Durée de l'option	6,5	6,5	5,5	5,5	5,5
Taux sans risque (%)	4,02%	4,02%	4,00%	4,88%	4,88%
Volatilité (%)	33%	33%	38%	40%	40%

Date du Conseil d'Administration	Actions gratuites					
	16-juin-06	16-juin-06	03-nov-06	03-nov-06	26-juin-08	26-juin-08
Nombre d'actions pouvant être allouées	167 500	167 500	7 000	7 000	85 009	85 009
Date d'acquisition des actions	16-juin-08	16-juin-09	03-nov-08	03-nov-09	26-juin-10	26-juin-11
Juste valeur à la date d'attribution des droits	5,420	5,570	5,420	5,570	5,377	5,155
Méthode de valorisation	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage
Condition de performance	Cours au 16/06/08 > 10,06 EUR	Cours au 16/06/09 > 10,06 EUR	Cours au 03/11/08 > 10,22 EUR	Cours au 03/11/09 > 10,22 EUR	non	non
Taux d'emprunt par le salarié	4,070%	4,070%	4,070%	4,070%	6,61%	6,61%
Spot à la grant date (EUR)	9,600	9,600	9,600	9,600	6,290	6,290

NOTE 31 - COUT DU RISQUE

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Risque de contrepartie			
Dotations nettes pour dépréciation	(967)	(330)	(890)
Pertes non couvertes	(1 616)	(1 213)	(1 918)
- sur créances irrécouvrables	(591)	(889)	(399)
- sur autres risques	(1 025)	(324)	(1 519)
Récupérations	642	453	525
- sur créances irrécouvrables	642	453	525
- sur autres risques			
Autres risques			
Dotations nettes aux autres provisions	(27)	(376)	(350)
Total	(1 967)	(1 465)	(2 633)

NOTE 32 – GAINS ET PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Gains et pertes nets sur immobilisations d'exploitation	(646)	322	157
Gains et pertes nets sur filiales consolidées	0	0	0
Total	(646)	322	157

NOTE 33 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Charge fiscale courante	(28 283)	(19 502)	(14 355)
Charge fiscale différée	4 490	(6 652)	(8 741)
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	(23 793)	(26 154)	(23 096)

⁽¹⁾ La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Charge d'impôt théorique sur le résultat consolidé du groupe :	(22 044)	(24 739)	(9 636)
Impôt sur différences permanentes	(680)	109	(11 078)
Ecart de taux	(1 070)	(924)	(943)
Ecart sur déficits non activés		(600)	(1 438)
Activation complémentaire		-	-
Charge nette d'impôts	(23 793)	(26 154)	(23 096)

- La situation des reports déficitaires au 31 décembre 2012 s'analyse comme suit :

	Résultats fiscaux déficitaires	Equivalents impôts			Montant activé 31.12.2012
		Imposition au taux en vigueur dans la société consolidante	Impôt lié au différentiel de taux d'imposition avec les pays étrangers	Charge totale d'impôt différé	
<i>En k EUR</i>					
France					
Allemagne	9 260	3 343	(417)	2 926	2 563
Espagne	18 225	6 579	(1 112)	5 467	2 229
Royaume-Uni	30 220	10 909	(3 959)	6 951	6 285
Total	57 705	20 832	(5 488)	15 344	11 077

NOTE 34 – RESULTAT PAR ACTION

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net part du Groupe	40 387	43 359	7 583
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires (1)	38 670	41 493	5 999
Nombre d'actions ordinaires en circulation (2)	85 202 632	85 091 002	84 969 566
Résultat par action (en EUR)	0,454	0,488	0,071

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires (1)	38 670	41 493	5 999
Nombre d'actions ordinaires en circulation	85 202 632	85 091 002	84 969 566
Nombre de titres retenus au titre des éléments dilutifs	-	260 353	597 338
Nombre d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	85 202 632	85 351 354	85 566 904
Résultat dilué par action (en EUR)	0,454	0,486	0,070

(1) : L'écart correspond aux intérêts nets d'impôts à verser aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée

(2) : nombre d'actions émises hors titres d'auto-détention

NOTE 35 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Information sectorielle de premier niveau : ventilation par zone géographique

<i>En M EUR</i>		France	Allemagne	Royaume-Uni	Espagne	Total
Produit Net Bancaire	31.12.2010	165,1	13,8	19,6	5,7	204,2
	31.12.2011	173,9	18,7	19,2	6,9	218,7
	31.12.2012	158,5	14,4	21,3	7,2	201,5
Résultat d'exploitation	31.12.2010	64,3	-5,9	3,9	-4,8	57,6
	31.12.2011	67,0	0,5	2,8	-2,1	68,2
	31.12.2012	65,0	-3,0	2,5	0,1	64,7
Résultat net (part totale)	31.12.2010	42,1	-34,9	2,4	-4,8	4,9
	31.12.2011	42,6	0,5	1,4	-2,1	42,4
	31.12.2012	42,5	-3,2	0,8	0,1	40,2
Immobilisations	31.12.2010	39,6	29,2	1,8	8,1	78,7
	31.12.2011	40,8	28,2	3,5	6,8	79,3
	31.12.2012	43,3	28,4	6,4	6,2	84,3
Ecarts d'acquisition	31.12.2010	105,3	42,6	29,5	0,0	177,4
	31.12.2011	105,3	43,0	30,4	0,0	178,6
	31.12.2012	105,3	43,0	31,0	0,0	179,3
Autres actifs	31.12.2010	3 062,7	139,4	19,2	102,4	3 323,6
	31.12.2011	3 645,4	139,3	86,3	89,2	3 960,2
	31.12.2012	4 151,8	155,9	160,0	101,6	4 569,3
Autres passifs	31.12.2010	2 740,1	122,8	5,0	75,9	2 943,8
	31.12.2011	3 238,1	121,5	74,2	80,8	3 514,6
	31.12.2012	3 658,9	138,6	142,9	88,0	4 028,4

Information sectorielle : ventilation par secteur d'activité

En 2010, le groupe a modifié la répartition de ses revenus par secteur d'activité. Les activités suivies sont désormais la banque en ligne, le courtage en ligne et l'activité portail Internet.

Le groupe ne suit pas ces activités en termes de contribution au résultat net. A partir de l'exercice 2010, le suivi des produits d'exploitation a été remplacé par le suivi du produit net bancaire par activité.

<i>En M EUR</i>		Bourse	Banque	Media	Total
Produit Net Bancaire	31.12.2010	94,4	91,0	18,9	204,2
	31.12.2011	92,8	106,4	19,5	218,7
	31.12.2012	69,1	116,2	16,2	201,5

NOTE 36 – OPERATIONS EN DEVISES

<i>En k EUR</i>	31.12.2012		31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	4 636 348	4 638 842	4 099 041	4 109 618	3 544 677	3 559 587
USD	148	191	103	160	537	501
GBP	202 842	200 305	127 264	116 629	58 660	43 785
JPY			-	-	-	-
Autres devises			-	-	-	-
Total	4 839 338	4 839 338	4 226 408	4 226 408	3 603 874	3 603 874

NOTE 37 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. Rémunération des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

<i>(En K EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Avantages à court terme	522	744	1 295
Avantages postérieurs à l'emploi			
Avantages à long terme	132		
Indemnités de fin de contrat de travail		623	
Paiements en actions		22	31
Total	654	1 389	1 326

Le document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

2. Entités associées

Le groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part les administrateurs, le Président Directeur Général et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les sociétés du Groupe Société Générale et La Caixa.

Encours actifs avec les parties liées

En k EUR	31.12.2012		31.12.2011		31.12.2010	
	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées
Comptes ordinaires débiteurs et créances rattachées	56 227	3 558	14 403	5 437	2 833	9 657
Compte et prêts JJ	-	-	-	-	-	-
Comptes et prêts à terme	557 874	13 190	669 698	17 197	490 784	-
Prêts à la clientèle financière	-	70	-	580	-	1 022
Titres reçus en pension livrée et créances rattachées	-	9 387	-	169 545	-	3 082
Titres disponibles à la vente	277 378	122 354	276 437	107 651	239 005	107 973
Autres actifs	4 476	98 410	54	103 681	44	207 923
Total encours actifs	895 956	246 969	960 592	404 091	732 666	329 657

Encours passifs avec les parties liées

En k EUR	31.12.2012		31.12.2011		31.12.2010	
	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées
Comptes ordinaires créditeurs	-	-	-	-	8 675	-
Emprunts JJ	-	-	-	-	26 501	-
Emprunts à terme	61 643	-	46 185	-	42 857	-
Dettes envers la clientèle	-	-	19 004	-	1 800	-
Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	2 335	690	1 430	690	1 288	1 639
Instrument de capitaux propres	120 000	-	120 000	-	120 000	-
Total encours passifs	183 978	690	186 619	690	201 121	1 639

PNB avec les parties liées

En k EUR	31.12.2012		31.12.2011		31.12.2010	
	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées
Intérêts reçus	41 850	5 712	30 776	4 576	20 991	2 919
Intérêts payés	(3 447)	-	(2 638)	-	(3 271)	-
Produits de commission	3 873	1 734	-	1 757	-	1 983
Charges de commission	(12 935)	(8 953)	(13 114)	(15 581)	(11 988)	(17 364)
Résultat net des opérations financières	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	182	380	60	878	176	926
PNB	29 523	(1 127)	15 084	(8 370)	5 908	(11 536)

Frais généraux

En k EUR	31.12.2012		31.12.2011		31.12.2010	
	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées
Autres charges générales d'exploitation	(2 212)	(1 442)	(1 350)	(1 458)	(1 080)	(2 022)
Frais généraux	(2 212)	(1 442)	(1 350)	(1 458)	(1 080)	(2 022)

Engagements avec les parties liées

En k EUR	31.12.2012		31.12.2011		31.12.2010	
	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées
Engagements sur instruments financiers à terme	171 003	-	91 253	-	101 502	-
Titres à livrer	35 811	-	-	39 282	-	146 325
Devises à livrer	-	-	-	-	1 830	-
Engagements de financement reçus	460 000	-	460 000	-	460 000	-
Titres à recevoir	141 632	-	138 896	-	207 664	-
Euros à recevoir	-	-	-	-	1 860	-

Par ailleurs, les administrateurs de Boursorama peuvent réaliser des transactions avec Boursorama, conclues dans des conditions normales. Ces opérations ne sont pas significatives au regard de la société.

NOTE 38 – GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	Période	31.12.2011
Ecarts de conversion	(11 529)	378	(11 907)
Ecart de réévaluation de la période		378	
Recyclage en résultat		-	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	45 066	64 665	(19 599)
Ecart de réévaluation de la période		64 665	
Recyclage en résultat			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(0)	-	(0)
Ecart de réévaluation de la période		-	
Recyclage en résultat		-	
Impôts	(15 421)	(22 280)	6 858
dont impôt sur instruments dérivés de couverture	0	-	0
dont impôt sur instruments de capitaux propres	(15 421)	(22 280)	6 858
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	18 115	42 763	(24 648)

Au 31.12.2012, les écarts de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente s'élèvent à 45.066 Keur. La décomposition de ce montant se présente comme suit :

<i>En k EUR</i>	Plus values latentes	Moins values latentes	Réévaluation nette
Obligations et autres instruments de dettes	47 607	(2 621)	44 985
Actions et autres instruments de capitaux propres	81		81
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	47 688	(2 621)	45 066

5.3 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Boursorama, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède selon les modalités décrites dans cette même note à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des marques, des écarts d'acquisition, des impôts différés, ainsi que des engagements postérieurs à l'emploi, avantages à long terme et des indemnités de fin de contrat de travail. Nous avons, d'une part, examiné les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Marc Mickeler

David Koestner

5.4 - COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012

BILAN ET HORS BILAN SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF

<i>En k EUR</i>		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Caisse, Banques centrales	Note 2	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	Note 5	141 031	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 3	1 191 221	1 167 679	629 282
Prêts et créances sur la clientèle	Note 4	2 020 065	1 811 743	1 757 150
Obligations et autres titres à revenus fixes	Note 5	562 824	485 511	402 503
Actions et autres titres à revenus variables	Note 5	50	101	101
Participations et autres titres détenus à long terme	Note 6	131	129	134
Parts dans les entreprises liées	Note 6	174 416	175 055	173 800
Opérations de location financement et assimilées		3 271	3 732	4 157
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 7	64 900	62 557	61 002
Actions propres	Note 5	13 789	15 147	21 860
Autres actifs et comptes de régularisation	Note 8	185 608	173 535	286 139
Total		4 357 306	3 895 189	3 336 128

PASSIF

<i>En k EUR</i>		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Banques centrales				
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	106 189	88 690	105 986
Dettes envers la clientèle	Note 10	3 448 855	3 067 922	2 551 072
Dettes représentées par un titre	Note 11	8	8	8
Autres passifs et comptes de régularisation	Note 12	115 634	93 452	80 084
Provisions	Note 13/14	12 916	15 236	12 112
Dettes subordonnées	Note 15	121 385	122 041	121 375
Total dettes		3 804 985	3 387 349	2 870 637
CAPITAUX PROPRES		552 320	507 839	465 490
Capital souscrit		35 178	35 133	35 083
Prime d'émission		359 663	359 495	358 973
Réserve légale		3 513	3 493	3 493
Réserves et report à nouveau		109 699	67 942	71 644
Résultat de l'exercice		44 267	41 778	(3 702)
Total		4 357 306	3 895 189	3 336 128

HORS-BILAN

<i>En k EUR</i>		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Engagements donnés				
Engagements de financement donnés	Note 16	201 597	173 157	122 352
Engagements de garantie donnés	Note 16	20 024	11 510	16 259
Engagements sur titres	Note 16	177 443	178 178	318 007
Devises à livrer	Note 16	0	0	1 830
Engagements reçus				
Engagements de financement reçus	Note 16	460 000	460 000	460 000
Engagements de garantie reçus ⁽¹⁾	Note 16	1 229 406	869 478	14 284
Titres à recevoir	Note 16	177 443	178 178	318 007
Euros à recevoir	Note 16	0	0	1 860
Engagements sur instruments financiers à terme				
Swaps	Note 16	140 000	50 000	50 000
Caps de trading	Note 16	25 128	32 440	41 252
Caps de couverture	Note 16	5 875	8 813	10 250

(1) Reclassement au 31/12/2012 des engagements de garanties reçus de CNP et des autres engagements reçus de la clientèle d'engagement de financement vers autres engagements de garantie reçus pour un montant de 37 M€, ces garanties s'élevaient à 44 M€ en 2011 et 14 M€ en 2010

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2012

<i>En k EUR</i>		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Intérêts et produits assimilés	Note 17	135 475	116 294	98 940
Intérêts et charges assimilés		(53 388)	(45 643)	(36 460)
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		1 173	649	641
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées		(464)	(429)	(398)
Revenus des titres à revenu variable		37	3 845	5 076
Rémunération versée sur actions de préférence				
Commissions (produits)	Note 18	87 862	116 585	117 555
Commissions (charges)	Note 18	(31 026)	(35 790)	(34 076)
Résultat net des opérations financières				
<i>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</i>	Note 19	168	6	(329)
<i>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</i>	Note 20	15 465	(6 668)	(18 686)
Produits des autres activités	Note 21	18 105	19 151	18 766
Charges des autres activités	Note 21	(893)	(370)	(22)
Produit net bancaire		172 513	167 631	151 007
Frais de personnel	Note 22	(44 455)	(43 200)	(38 481)
Autres frais administratifs		(43 987)	(59 334)	(57 882)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(4 164)	(3 233)	(2 708)
Résultat brut d'exploitation		79 907	61 863	51 936
Coût du risque	Note 23	(1 922)	(1 447)	(2 471)
Résultat d'exploitation		77 985	60 416	49 466
Gains ou pertes sur actif immobilisé	Note 24	(5 676)	527	(39 746)
Résultat courant avant impôt		72 309	60 944	9 720
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices		(28 042)	(19 166)	(13 422)
Résultat net		44 267	41 778	(3 702)

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En kEUR)</i>	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2010	35 083	358 973	3 493	71 644	-3 702	465 490
Changement de méthode comptable						0
Capitaux propres au 01/01/2011	35 083	358 973	3 493	71 644	-3 702	465 490
Augmentation de capital	50	522				571
Fusion						
Affectation du résultat 2010			0	-3 702	3 702	0
Résultat 2011					41 778	41 778
Capitaux propres au 31/12/2011	35 133	359 495	3 493	67 942	41 778	507 839
Augmentation de capital	45	169				214
Affectation du résultat 2011			21	41 757	-41 778	0
Résultat 2012					44 267	44 267
Capitaux propres au 31/12/2012	35 178	359 663	3 513	109 699	44 267	552 320

Au 31 décembre 2012, le capital social se compose de 87 944 225 actions d'une valeur nominale de 0,4€.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents, les actions de la société sont libres de tous nantissements, privilèges, garanties ou sûreté ainsi il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

Note 1 – Notes annexes aux comptes annuels

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Boursorama exerce une activité d'intermédiation sur marchés financiers et de banque en ligne pour une clientèle de particuliers.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de Boursorama relatifs à l'exercice 2012 ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit en France (règlements 99-04 et 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

- **Créances envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Boursorama de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence d'une garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

- **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition aux valeurs d'apport. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilité, selon la méthode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Agencements	5 ou 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 ou 5 ans
Matériel informatique	3 ans pour les ordinateurs et écrans. 5 ans pour les serveurs.
Logiciels acquis	1 ou 3 ans
Frais d'établissement	3 ans

Les fonds de commerce issus des fusions absorptions de Selftrade et CaixaBank France par Boursorama ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est déterminée en utilisant la méthode des cash flows futurs actualisés des activités générées en France.

- **Portefeuilles titres**

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres détenus à l'origine dans le cadre d'activités de mainteneurs de marché ou les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Boursorama a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Boursorama, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec Boursorama, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même Groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Boursorama.

Il s'agit d'autre part des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Boursorama, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu

de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique Gains nets sur actifs immobilisés.

- **Actions propres**

Conformément au règlement CRC n°2008-15 du 4 décembre 2008, les actions propres sont divisées en deux catégories :

- Les actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans d'attributions gratuites ou à des plans d'options d'achat d'actions déterminés. Un passif est alors comptabilisé égal au produit entre le coût d'entrée des actions, diminué du prix d'exercice dans le cas des plans d'options d'achat, par le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution.
- Les actions disponibles pour être attribuées aux salariés ou pour régularisation des cours de bourse. Elles sont évaluées au plus bas de leur valeur d'usage (représentée par la valeur de marché) et de leur prix d'acquisition.

- **Opérations sur les instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net des opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes ...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes.

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net des opérations financières*.

- **Provisions pour risques et charges**

Ces provisions sont déterminées sur la base d'une analyse au cas par cas des risques et charges que supportera la société. En application du règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- **Dettes subordonnées**

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

- **Impôt courant**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000 ainsi qu'une contribution de 5 % pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus de 250 MEur. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

- **Avantages au personnel**

Boursorama, en France et à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir l'intégralité de ces engagements. Elle est évaluée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Par ailleurs, Boursorama ne cotise à aucun fonds d'assurance susceptible de couvrir ces dépenses.

- **Reconnaissance des revenus**

Boursorama enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant les services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

- **Commissions**

Boursorama applique le règlement CRC n°2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

Dans ce cadre Boursorama a opté pour la méthode alternative basée sur un étalement des frais au prorata du capital restant dû.

- **Résultat exceptionnel**

La rubrique Résultat exceptionnel comprend les produits et charges encourus par Boursorama dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Boursorama.

EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Le Conseil d'administration de Boursorama, réuni le lundi 18 mars 2013, a pris acte de la démission, pour raisons personnelles, de Inès Mercereau de ses fonctions de Président Directeur Général et d'administrateur. Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de coopter Marie Cheval comme administrateur et de la nommer Président Directeur Général de Boursorama. Sa mission sera de poursuivre la stratégie de l'entreprise et notamment l'orientation vers la banque en ligne. Marie Cheval était Directrice Global Transaction and Payment Services de Société Générale depuis janvier 2012.

NOTE 2 – CAISSE, BANQUES CENTRALES

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Caisse	-	-	-
Banques centrales	-	-	-
Total	-	-	-

NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Comptes et prêts			
à vue et au jour le jour	60 941	20 855	10 116
Comptes ordinaires	60 941	20 855	10 116
Prêts et comptes au jour le jour et autres	-	-	-
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-
à terme	1 096 678	959 980	607 368
Prêts et comptes à terme	1 089 357	953 764	602 630
Prêts subordonnés et participatifs	7 321	6 216	4 738
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-
Créances rattachées	24 216	17 300	8 717
Titres reçus en pension livrée	9 387	169 545	3 082
Total	1 191 221	1 167 679	629 282

⁽¹⁾ Les titres reçus en pension livrée correspondent au placement d'une partie des dépôts de la clientèle Boursorama, replacée sous forme de titres reçus en pension livrée auprès du Groupe Société Générale.

Répartition par échéance : prêts et titres reçus en pension livrée par durée restant à courir

<i>(En K EUR)</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts à terme par durée restant à courir	621 357	93 000	375 000
Titres reçus en pension livrée par durée restant à c	296	9 091	-

NOTE 4 – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Prêts et avances à la clientèle			
Créances commerciales	-		-
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾			
- Crédits de trésorerie	120 964	131 015	116 881
- Crédits à l'exportation	-	-	-
- Crédits à l'équipement	133 231	162 431	190 854
- Crédits à l'habitat	1 693 506	1 437 222	1 354 137
- Autres crédits	42 854	50 768	65 340
Sous-total	1 990 555	1 781 436	1 727 212
Prêts à la clientèle financière	5 000	5 080	5 522
Comptes ordinaires débiteurs	4 769	5 191	3 851
Créances rattachées	4 965	4 713	4 683
Total sains	2 005 289	1 796 420	1 741 269
Créances douteuses non compromises ⁽²⁾⁽³⁾			
- Créances douteuses	3 145	3 036	3 470
- Dépréciation sur créances douteuses	(938)	(693)	(1 963)
Créances douteuses compromises ⁽²⁾⁽³⁾			
- Créances douteuses	19 698	20 199	21 210
- Dépréciation sur créances douteuses	(7 130)	(7 219)	(6 837)
Total douteux nets	14 776	15 323	15 881
Total des prêts et créances sur la clientèle	2 020 065	1 811 743	1 757 150

Opérations avec la clientèle par durée restant à courir

<i>En k EUR</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et avances à la clientèle	280 999	623 201	1 086 355
Prêts à la clientèle financière	500	4 500	-
Comptes ordinaires débiteurs	4 769		
Créances douteuses	22 843		

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Clientèle non financière			
- Entreprises	275 824	370 915	418 113
- Particuliers	1 712 974	1 408 307	1 306 384
- Collectivités locales	27	40	-
- Professions libérales	1 637	1 997	2 414
- Gouvernements et Administrations Centrales	-	-	39
- Autres	92	177	263
Total	1 990 555	1 781 436	1 727 212

⁽²⁾ Répartition par nature des créances douteuses non compromises et compromises

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Créances douteuses non compromises			
Créances douteuses			
- Crédits de trésorerie	65	4	258
- Crédits à l'exportation			
- Crédits à l'équipement			
- Crédits à l'habitat	1 088	615	262
- Autres crédits	1 996	2 418	2 951
Dépréciation sur créances douteuses			
- Crédits de trésorerie	(0)	(0)	(19)
- Crédits à l'exportation			
- Crédits à l'équipement			
- Crédits à l'habitat	(28)	(20)	(6)
- Autres crédits	(910)	(673)	(1 938)
Créances douteuses compromises			
Créances douteuses			
- Crédits de trésorerie	1 790	1 773	1 107
- Crédits à l'exportation			
- Crédits à l'équipement	685	678	814
- Crédits à l'habitat	13 003	13 090	15 044
- Autres crédits	4 220	4 659	4 245
Dépréciation sur créances douteuses			
- Crédits de trésorerie	(571)	(502)	(451)
- Crédits à l'exportation			
- Crédits à l'équipement	(318)	(227)	(359)
- Crédits à l'habitat	(3 008)	(3 209)	(3 453)
- Autres crédits	(3 233)	(3 281)	(2 575)
Total	14 779	15 323	15 881

⁽³⁾ Répartition par type de clientèle des créances douteuses non compromises et compromises

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Créances douteuses non compromises			
Créances douteuses			
- Entreprises	529	865	234
- Particuliers	2 619	2 170	3 234
- Collectivités locales	0	-	-
- Professions libérales	0	2	3
- Gouvernements et Administrations Centrales			
- Autres	-	-	0
Dépréciation sur créances douteuses			
- Entreprises	(25)	(24)	(5)
- Particuliers	(956)	(949)	(1 604)
- Collectivités locales			
- Professions libérales		(0)	(1)
- Gouvernements et Administrations Centrales			
- Autres			
Créances douteuses compromises			
Créances douteuses			
- Entreprises	7 412	7 446	9 248
- Particuliers	11 552	12 030	11 245
- Collectivités locales			
- Professions libérales	360	364	372
- Gouvernements et Administrations Centrales			
- Autres	374	360	346
Dépréciation sur créances douteuses			
- Entreprises	(1 959)	(1 846)	(2 389)
- Particuliers	(4 395)	(4 371)	(3 981)
- Collectivités locales			
- Professions libérales	(359)	(362)	(362)
- Gouvernements et Administrations Centrales			
- Autres	(374)	(360)	(346)
Total	14 779	15 323	15 993

NOTE 5

a) Titres de transaction

Boursorama ne possède aucun titre de transaction.

b) Titres de placement

	31.12.2010	31.12.2011	Acquisition, Dotations /2012	Cessions, remboursements 2012	Autres	31.12.2012
<i>En k EUR</i>						
Effets publics	-	-	137 937	-	(440)	137 497
Obligations et autres titres à revenus fixes	406 424	490 028	116 978	(55 513)	(678)	550 815
Créances rattachées	13 739	14 398	2 674	(22 292)	23 366	18 146
Dépréciation	(17 661)	(18 916)	-	16 313	-	(2 603)
Sous-total Obligations et autres titres à revenus fixes	402 503	485 511	257 589	(61 492)	22 248	703 855
Actions et autres titres à revenus variables	101	101	-	(51)	-	50
Dépréciation	-	-	-	-	-	-
Sous-total Actions et autres titres à revenus variables	101	101	-	(51)	-	50
Total Titres de placement	402 604	485 612	257 589	(61 543)	22 248	703 905
<i>dont titres cotés</i>	406 475	490 079				688 311

Ventilation des effets publics, obligations et autres titres à revenus fixes et créances rattachées par durée restant à courir

<i>En k EUR</i>	<3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Effets publics, obligations et autres titres à revenus fixes et créances rattachées	10 481	15 370	174 276	506 330

c) Actions propres

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Actions propres	22 597	22 758	23 098
<i>dont actions propres affectées à des plans déterminés</i>	-	-	637
<i>dont actions propres disponibles</i>	22 597	22 758	22 461
Dépréciation des actions propres	(8 808)	(7 611)	(1 238)
Total des actions propres	13 789	15 147	21 860

NOTE 6 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Valeur brute au 31.12.2011	Acquisitions	Cessions	Change	Autre	Valeur brute au 31.12.2012	Cumul des dépréciations au 31.12.2011	Dépréciations de l'année 2012	Reprises de l'année 2012	Autres	Cumul des dépréciations au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2011
<i>En k EUR</i>													
Participations et autres titres détenus à long terme	126	0	38	0	2	166	-35	0	0	0	-35	131	91
Parts dans les entreprises liées	225 646	0	0	777	3 756	230 178	-50 592	-5 171	0	0	-55 763	174 416	175 055
Sous-total	225 772	0	38	777	3 757	230 344	-50 627	-5 171	0	0	-55 798	174 546	175 145
Avances	38		-38								0	0	38
total	225 811	0	0	777	3 757	230 344	-50 627	-5 171	0	0	-55 798	174 546	175 184

Provisions sur titres de participation

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Provision sur parts dans les entreprises liées	(55 763)	(50 592)	(50 592)
Provisions sur autres titres de participation	(35)	(35)	(35)
Total Provisions sur titres de participation	(55 798)	(50 627)	(50 627)

NOTE 6 A – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Informations financières										
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé (2012)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice (clos) (2012)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<i>En k EUR</i>											
Filiales et participations											
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société											
1. Filiales (détenues à plus de 50%)											
Talos Holding	8 387	44 573	100	57 676	57 676	-	-	18	17	-	
OnVista AG	6 700	24 925	93	128 247	77 656			727	(2 829)		
Selfbank	86 658	(11 268)	51	44 195	39 024			7 247	100		
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
Néant											
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société											
Filiales françaises											
Filiales étrangères	60	(32)	100	60	60	-	-	-	-		
Participations dans les sociétés françaises											
Participations dans les sociétés étrangères											
C. Renseignements globaux sur les titres											
Filiales françaises											
Filiales étrangères				230 178	174 416						
Participations dans les sociétés françaises											
Participations dans les sociétés étrangères											

NOTE 7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Valeur brute au 31.12.2011	Acquisitions	Cessions	Autre	Valeur brute au 31.12.2012	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2011	Dotations aux amortissements de l'année 2012	Reprises d'amortisse- ments de l'année 2012	Autres	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31/12/2012	Valeur nette au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2011
<i>En k EUR</i>												
Immobilisations incorporelles												
Logiciel, frais d'étude informatique	17 713	2 618	-	2 412	22 743	(13 731)	(2 730)	-	-	(16 462)	6 281	3 982
Immobilisations en cours	849	2 940	-	(2 412)	1 377				-		1 377	849
Autres	56 591	-	(493)	-	56 098	(1 555)	(731)	74	385	(1 827)	54 271	55 037
Sous-total	75 153	5 558	(493)	0	80 218	(15 286)	(3 461)	74	385	(18 288)	61 930	59 867
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	15	-	(15)	-	-	(6)	(0)	6	-	-	-	9
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-				-		-	-
Autres	13 378	1 602	(1 315)	(0)	13 665	(10 697)	(963)	1 350	(385)	(10 695)	2 971	2 681
Sous-total	13 393	1 602	(1 330)	(0)	13 665	(10 703)	(963)	1 356	(385)	(10 695)	2 971	2 690
Total immobilisations corporelles et incorporelles	88 547	7 160	(1 823)	(0)	93 883	(25 989)	(4 424)	1 430	0	(28 983)	64 900	62 557

Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :

	Mises au rebut	Sortie de périmètre	Virement comptable	Valeur brute - autres mouvements 2011	Mises au rebut	Sortie de périmètre	Virement comptable	Amortissements et dépréciations - autres
<i>En k EUR</i>								
Immobilisations incorporelles								
Logiciel, frais d'étude informatique	0	-	2 412	2 412	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	(2 412)	(2 412)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	(0)	-	385	385
Sous-total	0	-	-	0	(0)	-	385	385
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(0)	-	-	(0)	0	-	(385)	(385)
Sous-total	(0)	-	-	(0)	0	-	(385)	(385)
Total immobilisations corporelles et incorporelles	(0)	-	-	(0)	0	-	0	0

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Créances auprès des marchés SRD			
Dépôts de garantie versés	103 205	102 680	206 740
Créances fiscales	298	353	15 246
Autres actifs	51 632	44 069	41 015
Créances douteuses	585	561	396
Total brut	155 720	147 662	263 397
Dépréciation	(477)	(428)	(289)
Total net	155 244	147 234	263 108

COMPTES DE REGULARISATION

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Charges constatées d'avance	4 679	4 556	4 754
Produits divers à recevoir	11 306	10 563	9 684
Comptes d'encaissement	4 139	8 585	7 968
Autres comptes de régularisation	10 241	2 597	624
Total brut	30 365	26 301	23 031

NOTE 9 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Dettes à vue et au jour le jour			
Dépôts et comptes ordinaires	378	360	9 009
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	7 978	5 294	35 916
Sous-total	8 357	5 654	44 925
Dettes à terme			
Emprunts et comptes à terme	96 605	82 431	60 708
Valeurs données en pension à terme	-	-	-
Sous-total	96 605	82 431	60 708
Dettes rattachées	1 227	605	353
Titres donnés en pension	-	-	-
Total	106 189	88 690	105 986

<i>(En K EUR)</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes à terme par durée restant à courir	62 501	24 483	9 621

NOTE 10 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Comptes d'épargne à régime spécial			
A vue	1 736 020	1 401 293	900 639
A terme	405 133	355 157	339 713
Sous-total	2 141 153	1 756 449	1 240 352
Autres dépôts clientèle à vue	1 143 102	1 054 695	1 020 244
Dépôts à terme de la clientèle financière	68	19 000	12 300
Autres dépôts clientèle à terme	128 959	211 137	263 474
Dettes rattachées	35 573	26 640	14 702
Total dépôts clientèle	3 448 855	3 067 922	2 551 072
Valeurs données en pension à la clientèle	-	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	-	-	-
Total	3 448 855	3 067 922	2 551 072

La filiale anglaise Talos a obtenu la licence bancaire le 8 novembre 2011. Elle est désormais autorisée à collecter les dépôts des clients.

Les dépôts des clients s'élèvent à £ 521 M (638 M€) au 31 Décembre 2012 dont £ 104 M (127 M€) figurent au bilan. Les dépôts des clients s'élevaient à £ 527 M (630 M€) au 31 décembre 2011 dont £ 57 M (68 M€) figurent au bilan.

Opérations avec la clientèle par durée restant à courir :

<i>(En K EUR)</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	374 417	24 951	5 764
Dépôts à terme de la clientèle financière	68		
<i>Autres dépôts clientèle à terme</i>	30 459	82 379	16 121

NOTE 11 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Bons de caisse	8	8	8
Emprunts obligataires	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-
Total	8	8	8

NOTE 12 – AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

Autres passifs

Autres passifs <i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Dépôts de garantie reçus	-	2 106	2 590
Charges à payer sur engagements sociaux	13 934	13 387	13 607
Dettes d'impôts	9 929	6 959	1 252
Autres passifs	59 300	57 321	52 779
Dettes sur titres empruntés	-	-	-
Total	83 164	79 773	70 228

Comptes de régularisation

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Produits constatés d'avance	3 891	3 346	3 504
Charges à payer	1 069	447	485
Comptes d'encaissement	16 168	7 037	4 599
Autres comptes de régularisation	11 342	2 849	1 268
Total	32 470	13 679	9 856

NOTE 13 – COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne-logement			
ancienneté de moins de 4 ans	26 601	18 490	11 364
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	18 856	24 968	24 064
ancienneté de plus de 10 ans	26 964	15 719	10 181
Sous-total	72 421	59 177	45 609
Comptes épargne-logement	12 834	10 660	7 826
Total	85 254	69 837	53 435

2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
ancienneté de moins de 4 ans	516	363	382
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans			
ancienneté de plus de 10 ans			
Total	516	363	382

3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	Dotations	Reprises	31.12.2011
Plans d'épargne-logement				
ancienneté de moins de 4 ans	(399)	(399)		-
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	(87)	-	124	(211)
ancienneté de plus de 10 ans	(566)	(461)		(105)
Sous-total	(1 052)	(860)	-	(316)
Comptes épargne-logement	-	27	-	(27)
Total	(1 052)	(833)	-	(343)

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan. Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) ayant baissé au cours de l'année 2010, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts.

4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques. La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Boursorama des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 14 – PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

A- DEPRECIATION D'ACTIFS

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Établissements de crédit	-	-	-
Crédits à la clientèle	(8 068)	(7 913)	(8 800)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes			
Titres de placement et actions propres	(11 411)	(26 526)	(18 899)
Immobilisations	(1 866)	(1 108)	(1 375)
Titres de participation	(55 798)	(50 627)	(50 627)
Autres	(477)	(428)	(289)
Total	(77 619)	(86 602)	(79 989)

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

<i>En k EUR</i>	Stock au 31.12.2011	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Variations de périmètre	Autre	Stock au 31.12.2012
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle (1)	(7 913)	(1 940)	1 109	(831)	637	39	-	(0)	(8 068)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes									
Titres de placement et actions propres	(26 526)	(1 249)	16 365	15 116	-	-	-	-	(11 411)
Immobilisations	(1 108)	(708)	260	(448)	74	-	-	(385)	(1 866)
Titres de participation	(50 627)	(5 171)	-	(5 171)	-	-	-	-	(55 798)
Autres	(428)	(171)	20	(151)	102	-	-	0	(477)
Total	(86 602)	(9 240)	17 755	8 515	813	39	-	(385)	(77 619)

B- PROVISIONS

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	6 883	5 841	9 425
Provisions fiscales	-	-	-
Provisions pour restructuration	798	3 929	-
Provisions pour autres risques et charges	5 235	5 466	2 687
Total	12 916	15 236	12 112

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

<i>En k EUR</i>	Stock au 31.12.2011	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Transfert	Stock au 31.12.2012
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	5 841	942	(831)	111	-	931	6 883
Provisions fiscales	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	3 929	-	(3 131)	(3 131)	-	-	798
Provisions pour autres risques et charges	5 466	1 418	(683)	736	(36)	(931)	5 235
Total	15 236	2 360	(4 644)	(2 285)	(36)	-	12 916

Dans le cadre de sa revue annuelle des engagements et des provisions pour risques et charges, Boursorama a requalifié une partie de ses provisions long terme en provision pour risques.

^(a) C- REPARTITION PAR NATURE DES PROVISIONS NON COMPROMISES ET COMPROMISES

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Créances douteuses compromises	(323)	166	(905)
Dotations crédits à la clientèle	(580)	(993)	(2 020)
Pertes non couvertes	(3)	(12)	0
Récupération de l'exercice sur créances passées en perte	3	0	9
Reprises sur dépréciations	257	1 171	1 106
Créances douteuses non compromises	(785)	(65)	(427)
Dotations crédits à la clientèle	(1 360)	(670)	(317)
Pertes non couvertes	(529)	(907)	(1 825)
Pertes couvertes	(1 025)	-	-
Récupération de l'exercice sur créances passées en perte	640	452	516
Reprises libres sur dépréciations	1 489	1 060	1 199
Total	(1 108)	101	(1 331)

NOTE 15 – DETTES SUBORDONNEES

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Dettes subordonnées	120 000	120 000	120 000
Dettes rattachées	1 385	2 041	1 375
Total	121 385	122 041	121 375

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

L'emprunt subordonné ne pourra être remboursé qu'à l'initiative de l'emprunteur en tout ou partie et après accord préalable du secrétariat général de la commission bancaire.

NOTE 16 – ENGAGEMENTS

A. Engagements donnés et reçus

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit	12 253	11 972	
En faveur de la clientèle			
Facilités d'émission			
Ouvertures de crédits confirmés	189 344	161 185	122 352
Autres ⁽¹⁾	-	-	-
Engagements de garantie			
Donnés aux établissements de crédit	19 740	11 096	15 351
Donnés à la clientèle	284	414	909
Engagements sur titres			
Titres à livrer ⁽²⁾	177 443	178 178	318 007

(1) Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole - Suite à la filialisation des activités des succursales, ce poste est maintenant à zéro

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

Engagements reçus

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement			
Reçus d'établissements de crédit	460 000	460 000	460 000
Reçus de la clientèle			
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	1 192 689	825 376	
Autres engagements reçus ⁽²⁾	36 718	44 102	14 284
Engagements sur titres			
Titres à recevoir ⁽³⁾	177 443	178 178	318 007

(1) Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole - Suite à la filialisation des activités des succursales, ce poste est en forte baisse

(2) Reclassement au 31/12/2012 des engagements de garanties reçus de CNP et des autres engagements reçus de la clientèle d'engagement de financement vers autres engagements de garantie reçus pour un montant de 37 M€, ces garanties s'élevaient à 44 M€ en 2011 et 14 M€ en 2010

(3) Cet engagement correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

<i>En M EUR</i>	31.12.2012		31.12.2011	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>		140 000		50 000
<i>Contrats à terme de taux</i>				
Instruments conditionnels	25 128	5 875	32 440	8 813
Instruments de change				
Instruments fermes				
<i>Euro à recevoir</i>		-		-
<i>Devises à livrer</i>		-		-
Instruments conditionnels				
Instruments sur actions et indices				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Instruments sur matières premières				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Dérivés de crédit				
Autres instruments financiers à terme				

NOTE 17 – PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Opérations avec les établissements de crédits	41 790	27 106	18 030
Comptes à vue et prêts interbancaires	41 103	26 652	17 051
Titres et valeurs reçus en pension	687	453	978
Opérations avec la clientèle	71 172	70 868	70 345
Créances commerciales	0	0	0
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	70 765	70 538	70 062
Comptes ordinaires débiteurs	407	330	282
Titres et valeurs reçus en pension	0	0	0
Autres produits			
Opérations sur instruments financiers	22 513	18 321	10 566
Actifs financiers disponibles à la vente	22 251	18 321	9 914
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Prêts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	263	0	652
Total produits d'intérêts	135 475	116 294	98 940
Opérations avec les établissements de crédits	(4 130)	(4 203)	(3 583)
Emprunts interbancaires (*)	(4 130)	(4 203)	(3 583)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations avec la clientèle	(46 524)	(39 773)	(30 401)
Comptes d'épargne à régime spécial	(35 356)	(26 098)	(14 098)
Autres dettes envers la clientèle	(11 168)	(13 675)	(16 303)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations sur instruments financiers	(2 734)	(1 667)	(2 476)
Dettes représentées par des titres	0	0	0
Dettes subordonnées et convertibles	0	0	0
Emprunts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	(2 734)	(1 667)	(2 476)
Autres charges d'intérêts	0	0	0
Total charges d'intérêts	(53 388)	(45 643)	(36 460)
<i>(*) dont intérêts sur dettes subordonnées</i>	(2 686)	(2 920)	(2 415)

⁽¹⁾ IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4

⁽¹⁾ **Détail des autres concours à la clientèle**

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
- Crédits de trésorerie	779	976	1 104
- Crédits à l'exportation	0	0	0
- Crédits d'équipement	11 148	13 290	15 777
- Crédits à l'habitat	56 709	53 058	49 485
- Autres crédits à la clientèle	2 129	3 214	3 696
Total	70 765	70 538	70 062

NOTE 18 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Produits de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	3 873		
Opérations avec la clientèle	1 135	116 585	117 555
Opérations sur titres	56 706		
Opérations sur marchés primaires	0		
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	985		
Engagements de financement et de garantie	69		
Prestations de services	25 095		
Autres	0		
Total des produits	87 862	116 585	117 555
Charges de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	(29)	(35 790)	(34 076)
Opérations sur titres	(15 084)		
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(319)		
Engagements de financement et de garantie	(292)		
Autres	(15 302)		
Total des charges	(31 026)	(35 790)	(34 076)

NOTE 19 – GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(53)	(287)	(54)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat sur instruments financiers dérivés et de couverture	(1)	170	(355)
Résultat net des opérations de change	222	123	80
Total	168	6	(329)

NOTE 20 – GAINS OU PERTES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Activité courante			
Plus-value de cession	641	1 154	20
Moins-value de cession	(292)	(195)	(20)
Gains ou Pertes de valeur des titres à revenu variable	15 116	(7 627)	(18 686)
Total	15 465	(6 668)	(18 686)

NOTE 21 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Produits des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	18 105	19 151	18 766
Sous-total	18 105	19 151	18 766
Charges des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(893)	(370)	(22)
Sous-total	(893)	(370)	(22)
Total net	17 212	18 781	18 744

NOTE 22 – FRAIS DE PERSONNEL

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Rémunérations du personnel	(25 468)	(25 741)	(22 633)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(12 974)	(13 604)	(13 128)
Charges de retraite - régimes à cotisations définies	(1 938)		
Charges de retraite - régimes à prestations définies	(171)	(600)	(87)
Autres charges sociales et fiscales	(1 118)		
Participation, intéressement, abondement et décote	(2 786)	(3 255)	(2 633)
Total	(44 455)	(43 200)	(38 481)

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 125 Keuros.

Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

<i>Effectif fin de période (France)</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Cadres	252	255	262
Non Cadres	282	278	250
Total	534	533	512

NOTE 23 – COUT DU RISQUE

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Risque de contrepartie			
Dotations nettes pour dépréciation	(981)	(591)	(884)
Pertes non couvertes	(1 556)	(933)	(1 832)
- sur créances irrécouvrables	(532)	(609)	(312)
- sur autres risques	(1 025)	(324)	(1 519)
Récupérations	642	453	525
- sur créances irrécouvrables	642	453	525
- sur autres risques			
Autres risques			
Dotations nettes aux autres provisions	(27)	(376)	(279)
Total	(1 922)	(1 447)	(2 471)

NOTE 24 – GAINS OU PERTES SUR ACTIF IMMOBILISE

<i>En k EUR</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Titres de participation et de filiales :			
Gains et pertes sur titres de filiales			
Gains et pertes sur titres de participation détenus à long terme			(3)
Dépréciations des titres de filiales	(5 171)		(39 592)
Dépréciations des titres de participation détenus à long terme			
Immobilisations et autres actifs :			
Gains et pertes sur cessions d'immobilisations et autres actifs	(504)	527	(152)
Total	(5 676)	527	(39 746)

NOTE 25 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées regroupent les opérations avec les sociétés du Groupe Société Générale ainsi qu'avec La Caixa.

Encours actifs avec les parties liées

<i>(En K EUR)</i>	31.12.2012		31.12.2011	31.12.2010
	Sociétés mères	Autres parties liées		
Comptes ordinaires débiteurs et créances rattachées	56 227	3 558	16 538	6 093
Compte et prêts JJ	-	-	-	-
Comptes et prêts à terme	557 874	13 190	667 190	457 240
Prêts à la clientèle financière	-	4 599	5 109	5 522
Titres reçus en pension livrée et créances rattachées	-	9 387	169 545	3 082
Titres de placement	277 378	122 354	374 935	343 857
Autres actifs	4 476	99 501	102 812	206 840
Total encours actifs	895 956	252 589	1 336 130	1 022 633

Encours passifs avec les parties liées

<i>(En K EUR)</i>	31.12.2012		31.12.2011	31.12.2010
	Sociétés mères	Autres parties liées		
Comptes ordinaires créditeurs	-	329	311	8 955
Emprunts JJ	-	-	-	26 501
Emprunts à terme	61 643	28 847	76 811	56 322
Dettes clientèle	-	-	19 004	1 800
Dettes rattachées	-	-	-	0
Autres passifs	2 335	690	2 323	2 971
Dettes subordonnées et dettes rattachées	120 000	-	122 041	121 375
Total encours passifs	183 978	29 867	220 490	217 924

PNB avec les parties liées

<i>En k EUR</i>	31.12.2012		31.12.2011	31.12.2010
	Sociétés mères	Autres parties liées		
Intérêts reçus	41 850	5 853	34 739	23 144
Intérêts payés	(3 447)	(808)	(3 131)	1 274
Produits de commission	3 873	1 787	66	235
Charges de commission	(12 935)	(8 953)	(23 877)	(23 951)
Résultat net des opérations financières	-	-	-	-
Dividendes reçus	-	-	3 808	5 032
Autres produits d'exploitation	182	1 828	1 602	1 507
PNB	29 523	(292)	13 207	7 242

Frais généraux

<i>En k EUR</i>	31.12.2012		31.12.2011	31.12.2010
	Sociétés mères	Autres parties liées		
Autres charges générales d'exploitation	(2 212)	(1 442)	(2 474)	(1 121)
Frais généraux	(2 212)	(1 442)	(2 474)	(1 121)

Engagements avec les parties liées

<i>En k EUR</i>	31.12.2012		31.12.2011	31.12.2010
	Sociétés mères	Autres parties liées		
Engagements de financement donnés	-	12 253	-	-
Engagements de garantie donnés	-	12 253	-	-
Engagements sur instruments financiers à terme	171 003	-	91 253	50 000
Titres à livrer	35 811	-	39 282	51 324
Devises à livrer	-	-	-	1 830
Engagements de financement reçus	460 000	-	460 000	460 000
Titres à recevoir	141 632	-	138 896	207 664
Euros à recevoir	-	-	-	1 860

Par ailleurs, les administrateurs de Boursorama peuvent réaliser des transactions avec Boursorama, conclues dans des conditions normales. Ces opérations ne sont pas significatives au regard de la société.

5.6 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Boursorama, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans cette même note à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation ainsi que l'évaluation des engagements postérieurs à l'emploi, avantages à long terme et des indemnités de fin de contrat de travail . Nous avons d'une part, examiné, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas toutes les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte de votre société. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

DELOITTE & ASSOCIES

David KOESTNER

Jean-Marc MICKELER

6. GESTION DES RISQUES

6.1 – PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'ACTIVITE

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **Risque de crédit** : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.
- **Risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de liquidité** : risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...).
- **Autres risques** : risque de blanchiment et risque lié aux systèmes d'information

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur général et au Directeur général adjoint de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

Par ailleurs, Boursorama a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

6.1.1 - Les risques de crédit

Boursorama est exposée aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers, crédits consommation ou découverts autorisés pour son activité en France. Sur le troisième trimestre 2012, Boursorama Banque a lancé l'avance sur titres. Ce crédit à la consommation non affecté, collatéralisé par les portefeuilles titres ou assurance vie des emprunteurs détenus dans les livres de Boursorama, permet aux clients d'emprunter entre 10KEur et 150 KEur sur une durée de 3 ans. Le montant maximum du crédit est de 50% de la valorisation des portefeuilles (60% pour l'assurance vie).

Boursorama est également exposée aux interventions de ses clients au Service à Règlement Différé en France, sur un compte de Margin Trading en Espagne et en Allemagne, lors des opérations sur produits dérivés sur les marchés organisés (Monep, Meff et Eurex), ou encore pour son activité de Crédit Lombard en Espagne.

Par ailleurs, Boursorama est exposée aux risques de contrepartie sur son portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits classés en actifs disponibles à la vente. Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvées par le Conseil d'administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le Comité d'audit et des comptes et par le Conseil d'administration.

Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à notre orientation vers la clientèle de particuliers.

✓ Le portefeuille de prêts interbancaires et titres de créances

Le programme d'investissement bilanciel de Boursorama est lié à sa situation excédentaire en dépôts.

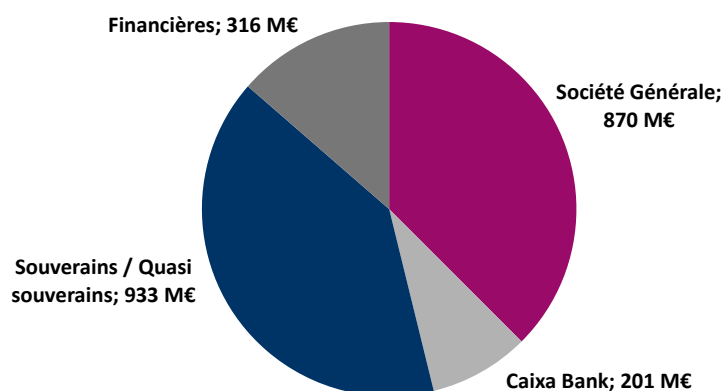
Les investissements de Boursorama sont guidés par (i) le respect des ratios réglementaires, (ii) les limites de contreparties fixées par le CACIR de Boursorama et le Département des Risques de la Société Générale (iii) le respect des limites de sensibilité du bilan de Boursorama fixées par la Direction Financière de la Société Générale, et (iv) la maximisation de la marge d'intérêt.

En conséquence Boursorama a un portefeuille de prêts interbancaires et de titres de créances sur des établissements de crédits (60 %), souverains et quasi-souverains (40 %), classés en actifs disponibles à la vente. Au 31 décembre 2012 il s'élevait à 2 320 548 kEur contre 1 934 514 kEur au 31 décembre 2011.

✓ Expositions souverains

L'évolution de la conjoncture financière a conduit Boursorama à faire évoluer sa politique d'investissement des excédents de trésorerie de manière continue tout au long de l'année afin de conforter sa stratégie prudente d'investissement. Boursorama ne détient pas d'obligations souveraines émises par les pays les plus affectés par la crise actuelle de la zone euro et notamment grecques.

Répartition des investissements en kEur au 31 décembre 2012*



* Contrairement à 2011, les encours déposés auprès de la CDC ont été classés pour 2012 comme « Souverains/Quasi Souverains » et non pas comme contrepartie « Financières ».

Les contreparties financières sur lesquelles l'encours est supérieur à 100 MEuros sont par ordre décroissant la Société Générale et la CaixaBank auxquelles vient s'ajouter la Caisse des Dépôts et Consignation auprès de laquelle Boursorama centralise le remplacement des dépôts Livret A et LDD de ses clients. Les trois premières contreparties souveraines ou quasi-souveraines sont par ordre décroissant l'Etat Français, la Cades et la Banque Européenne d'Investissement.

La politique d'investissement est approuvée par le Comité d'Audit, du Contrôle interne et des Risques. Chaque nouvel encours, renouvellement d'encours et maturité sur une contrepartie fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la Direction des Risques de Boursorama. Après une première revue le Département des Risques de la Société Générale est préalablement consulté pour s'assurer des limites disponibles au niveau consolidé sur cette contrepartie et de l'absence de risque significatif. Les encours par maturité et par contrepartie sont suivis trimestriellement par le CACIR et mensuellement lors du Comité Risques et Conformité.

✓ Les prêts immobiliers et engagements

Cette activité ne concerne que l'implantation en France. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement. La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé ou d'un prêt immobilier ;
- la centralisation sur la Direction des Crédits ou la Direction des Risques des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque et de la typologie des emprunteurs ;
- l'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle. La grille de délégation en vigueur accorde un niveau de délégation à la Direction des Crédits et à la Direction des Risques en fonction de l'encours sollicité. Au-delà des niveaux de délégations de chacune des Directions, seul le Comité des Risques a le niveau de délégation nécessaire. Ces limites ont été révisées en novembre 2012.

L'objectif de la banque est de prêter à l'emprunteur les fonds dont il a besoin pour réaliser un projet immobilier économiquement justifié. En revanche, notre établissement ne couvre en aucun cas le risque de l'emprunteur en son lieu et place. D'où :

- a) l'étude approfondie du projet et de la capacité de l'emprunteur à rembourser le crédit ;

b) l'obligation pour l'emprunteur de couvrir ses risques de mauvaise santé et de décès pendant la durée du crédit ;

c) l'obligation pour l'emprunteur d'apporter des garanties en fonction du financement accordé.

L'activité de Boursorama est orientée vers une clientèle de particuliers ou de SCI principalement familiales, évitant ainsi toute concentration des risques. Le flux des encours est garanti quasi-exclusivement par Crédit Logement (99 %). 67% du stock des encours est cautionné par Crédit Logement ou CNP Caution, le solde étant garanti par des sûretés réelles (affectations hypothécaires et nantissements de produits de placements). Les biens financés, par des crédits amortissables principalement, sont les résidences principales ou secondaires des emprunteurs, les travaux relatifs à ces biens, les investissements locatifs essentiellement à usage d'habitation et des achats de parts de SCPI.

Les frais de notaire et de garantie sont exclus du montant de l'opération. Pour les opérations dont la durée est supérieure à 20 ans, l'apport personnel doit être de 10 % minimum du prix d'acquisition en plus de l'ensemble des frais liés à l'opération. Cette condition d'apport doit être remplie également concernant les travaux quelle que soit la durée du prêt. Les parts de SCPI peuvent être financées à hauteur de 90 % du prix d'acquisition sur une durée comprise entre 7 et 15 ans maximum. Cet investissement ne doit pas excéder 30 % du patrimoine de l'emprunteur et le montant du crédit doit être inférieur au patrimoine immobilier net de l'emprunteur.

Le taux d'endettement, ratio charges/revenus, peut atteindre 40%. Concernant les prêts relais le montant maximum est de 80 % du prix de vente en cas de paiement mensuel des agios et de 70 % dans le cas de paiement in fine. En cas de financement locatif alors le calcul d'endettement se fait en différentiel entre les revenus locatifs et les charges sur la partie locative et avec un endettement total maximum de 35 %.

Par ailleurs, Boursorama Banque octroie des découverts autorisés à sa clientèle de particuliers à hauteur 100euros, et 400euros pour les comptes auxquels une carte Visa internationale est rattachée et 1 000euros en cas de carte Premier. Les augmentations de découvert sont accordées par le Service Clientèle dans la limite 4 000€ correspondant à 50% des revenus domiciliés ou 50% de l'encours déposés dans les livres de Boursorama.

✓ **Le Service à Règlement Différé**

Ce service est disponible dans l'entité française de Boursorama uniquement. L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 516-1 à 516-13 du Règlement Général de l'AMF et la Décision 2000-04 du CMF relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés. Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier. Chaque client se voit ainsi affecter d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

Les paramètres de couverture sont restés inchangés par rapport à 2011. Les taux de couverture utilisés au 31 décembre 2012 sont de :

- 20 % pour les espèces et les SICAV de Trésorerie (taux identique au marché).
- 33 % pour les obligations françaises et les SICAV Obligataires (contre 25 % autorisé par le marché).
- 40 % pour les actions éligibles au SRD et les SICAV actions françaises (taux identique au marché).
- 100 % pour les autres actions (contre 40 % autorisé par le marché).
- Les actions du Marché Libre, d'Alternext et certaines actions de l'Eurolist qui n'offrent pas une liquidité suffisante ou qui présentent une volatilité élevée ne donnent pas de couverture. Cette liste est disponible sur le site transactionnel de Boursorama.

En outre, Boursorama Banque impose une règle de diversification du risque à ses clients, qui les empêche de prendre, pour les montants supérieurs à 50 kEur, une position unique sur plus de 60 % de leurs engagements totaux.

✓ **Le Marché des Dérivés**

Le marché des produits dérivés, futures et options, est disponible dans les implantations française, allemande et espagnole.

En France, Boursorama Banque a lancé en Août 2012 une nouvelle offre dérivé comprenant, en plus des Futures déjà proposés auparavant, des investissements sur CFD's Matières Premières, sur CFD's indices ou Actions ainsi qu'un accès au Forex. L'analyse des risques est gérée en temps réel, les comptes faisant l'objet d'une position non couverte sont immédiatement soldés.

En Allemagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés, options et futures, utilise les paramètres d'Eurex. Afin de limiter les risques sur ces produits, OnVista applique un coefficient multiplicateur de 130% sur ces paramètres de marché.

En outre, OnVista applique un coefficient majoré aux vendeurs d'options supérieurs à 500kEur :

- de 500 kEur à 1 MEur : 140 % ;
- de 1 à 1,5 MEur : 160 % ;
- aucune position vendeuse au-delà de 1,5 MEur n'est autorisée.

En Espagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés repose sur les paramètres de marché de la MEF, filiale pour les dérivés de la Bolsa y Mercados Espanoles. De la même façon que pour l'Allemagne, et toujours pas mesure de sécurité, un coefficient majoré de 130% est appliqué à ces paramètres de marché.

✓ Les comptes de margin trading

Les comptes de margin trading sont proposés par les filiales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un effet de levier pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille. Les titres qui donnent de la couverture sont validés lors des comités des risques et doivent répondre à plusieurs critères tels que l'appartenance à un indice de référence, une volatilité modérée et une liquidité suffisante.

Chaque client se voit ainsi affecter d'une capacité théorique d'engagement sur les comptes de marge, recalculée après chaque ordre transmis, y compris non exécuté.

• **OnVista Bank**

Pour les valeurs éligibles au Margin Trading, Onvista Bank octroie aux clients un pouvoir d'achat supplémentaire correspondant à 70 % de la valorisation des titres détenus en portefeuille, 90 % pour les bons du Trésor allemand et 50 % pour les OPCVM et les trackers.

Une règle de diversification permet de limiter à 60 % la prise de position maximum sur une seule valeur.

En cas de faible liquidité, Onvista Bank applique des taux de couverture dégradés, proportionnellement à la liquidité.

Suite à la reprise de la clientèle de Nordnet en 2010, Onvista Bank a lancé l'activité « Intraday Credit Limit », dont le principe repose sur la prise d'une position et de sa clôture dans la même séance de Bourse. Cette offre permet aux clients de bénéficier d'un pouvoir d'achat supérieur par rapport à l'offre historique « Overnight Credit Limit ».

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs :

- de 0 à 70 kEur, la décision est du ressort du responsable du front office et du responsable des risques ;
- entre 70 kEur et 150 kEur, la décision est du ressort du responsable du front office, du responsable des risques et d'un membre du board ;
- au-delà de 150kEur, la décision est du ressort du responsable du front office, du responsable des risques et de deux membres du board.

• **Self Bank**

Deux produits sont proposés présentant les taux de couverture suivants :

- « Quintuplica » : Le taux de couverture utilisé est de 20 % de la valeur des titres éligibles au Margin Trading (Quintuplica). Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80 %, applicable dès le 1er euro.
- « Tentuplica » : Le taux de couverture utilisé est compris entre 25 % et 10 % selon le type d'actif éligibles au Tentuplica, en fonction du couple volatilité/liquidité. Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80 %, applicable dès le 1er euro.

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 kEur, la décision est locale; de 150 kEur à 1 MEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord ; au-delà de 1 MEur, des collatéraux supplémentaires sont requis.

✓ Le crédit « Lombard »

Self Bank est la seule entité du groupe Boursorama à proposer une offre de crédit Lombard classique à ses clients. Ce produit utilise les règles existantes qui sont appliquées au margin trading (Quintuplica et Tentuplica). L'objectif pour le client est de pouvoir utiliser librement les montants octroyés en utilisant son portefeuille d'actifs comme collatéral.

Le suivi des risques s'effectue de manière identique au margin trading : un suivi des positions en quasi-temps réel, des appels de marge quotidiens et des débouchements immédiats contractuellement possibles. Le montant maximum de cette offre de prêt est de 15 kEur.

Boursorama France a lancé en 2012 l'Avance sur Titres. Ce crédit est une forme de crédit Lombard qui permet aux clients d'emprunter entre 10 kEur et 150 kEur sur une durée de 3 ans en nantissant leurs compte-titres, PEA et/ou Assurance-vie ouverts dans les livres de Boursorama. Le montant maximum du crédit est de 50 % de la valorisation des portefeuilles, seuls les actions éligibles au SRD et certains OPCVM peuvent être utilisés comme collatéraux.

Le suivi et le contrôle des risques

Pour le risque titre, chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes en portefeuille pour respecter également les contraintes réglementaires en matière de couverture.

En plus du contrôle effectué par la Centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Risques, qui analyse les situations des clients et prend les décisions en fonction de leurs délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau par la centrale des risques** (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients, avant d'être transmises, font l'objet d'un calcul de risque automatisé. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres renseignés par Boursorama, du solde espèces et de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutées dans la journée et ceux en cours pour les comptes d'instruments financiers.

- **Analyse de deuxième niveau par le Service Risques.** Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de Back-office. Les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture, sont suivis par le service Risques, qui analyse les situations des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant.

- **Analyse de troisième niveau lors du Comité Risque et Conformité mensuel.** Les dossiers les plus marquants sont présentés au Comité.

Concernant le risque sur le portefeuille de crédits immobiliers le système de suivi et des contrôles des risques repose également sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau** réalisée par la Direction des Crédits ou la Direction des Risques de Boursorama, afin de valider les encours octroyés ;

- **Analyse de deuxième niveau** du risque de crédit par l'organe exécutif lors des Comités risques et conformité mensuels ;

- **Analyse de troisième niveau** par l'organe délibérant lors des CACIR trimestriels à travers le coût du risque.

Concernant le risque sur le portefeuille de prêts interbancaires et de titres de créances sur des établissements de crédits, souverains, quasi-souverains le système de suivi et des contrôles des risques repose également sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau** réalisée par la Direction des Risque de Boursorama et celle de la Société Générale, afin de valider les nouveaux encours et leurs maturités sur des contreparties ;

- **Analyse de deuxième niveau** par l'organe exécutif lors des Comités risques et conformité mensuels ;

- **Analyse de troisième niveau** par l'organe délibérant lors des CACIR trimestriels.

Politique de provisionnement

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement) ;

- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité mensuel entre le service de gestion des incidents et recouvrement et le service contentieux.

A partir de l'entrée en douteux (3 mois après la survenance du débit pour les comptes courants ; 6 mois après le 1^{er} impayé pour les crédits immobiliers), le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100 % pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts). Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

Les ouvertures frauduleuses de comptes sont provisionnées dans leur totalité dès la découverte de la fraude.

Analyse du portefeuille de crédit

Au 31 décembre 2012, la répartition des encours de crédits est la suivante :

	Montant en MEur
France	
Total opérations avec la clientèle	1 894,8
Dont :	
- Encours bruts de crédits	1 891,7
<i>incluant :</i>	
<i>Intérêts courus non échus</i>	4,0
<i>Comptes bancaires irréguliers et impayés</i>	0,6
<i>Comptes bancaires douteux</i>	3,3
<i>Crédits impayés</i>	10,1
<i>Crédits douteux accordés avant 2007 – book en extinction</i>	17,8
<i>Crédits douteux accordés après 2001 – book en développement</i>	0,8
- Comptes trading débiteurs	2,2
- Comptes trading douteux	1,0
Opérations spécifiques	132,0
Dont :	
- Opération de financement d'un méthanier	72,5
- Opération de financement de porte-conteneurs	56,3
- Crédit bail	3,2
Espagne	
Comptes sur marge	18,5
Comptes débiteurs	0,2
Allemagne	
Comptes sur marge	2,5
Comptes débiteurs	0,8
UK	
Comptes débiteur	0,0
TOTAL	2 048,9

Les opérations spécifiques de financement d'un méthanier et de 4 porte-conteneurs ont été réalisées en 2004 et 2005 pour des clients de « la Caixa » dont nous avons acquis la filiale française le 16 mai 2006. Ces opérations de financement sont garanties par des dépôts à terme de cash nantis dans les livres de Boursorama.

Conformément à l'activité orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Au 31 décembre 2012, l'encours moyen net d'un dossier de crédit (hors opérations spécifiques) est de 118 kEur.

- **Répartition des encours bruts de crédits et encours bruts de crédits contentieux par catégorie d'emprunteurs, par objet et par nature de crédit au 31 décembre 2012**

Répartition par emprunteurs	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Personnes physiques (salariés, retraités, chefs d'entreprises, professions libérales, artisans, entrepreneurs individuels, ...)	92%	62%
SCI	6%	25%
Personnes morales, hors SCI	2%	12%

Répartition par objet de financements	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Résidence principale	50%	22%
Résidence secondaire	4%	3%
Résidence locative	36%	30%
Rachat de créance	0%	0%
Travaux	1%	8%
Murs ou locaux commerciaux	1%	4%
Autres (usage mixte, acquisition de parts,...)	9%	33%

Répartition par nature de crédits	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Crédits à long terme conformément à l'objet de nos financements	94%	86%
<i>Taux variable et révisable</i>	16%	39%
<i>Taux fixe</i>	78%	45%
Crédits à court terme	0%	14%

- **Répartition des douteux par activité et niveau de couverture par provision**

Répartition des douteux par activité (en MEur)	Encours douteux	Valeur des collatéraux	Provision	Ratio de couverture
Comptes bancaires	3,3	0,0	2,2	67%
Crédits	18,6	13,0	5,3	98%
Comptes trading	1,8	0,5	1,3	100%

- **Répartition du nombre de dossiers par ancienneté au moment du transfert en contentieux**

< 3 ans	Entre 3 et 10 ans	> 10 ans
4%	14%	82%

- **Répartition par garanties**

Compte tenu de l'orientation vers les financements immobiliers, les encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2012, la répartition des encours bruts avec la clientèle était la suivante (hors opération spécifique) :

En MEur	31.12.2012		31.12.2011		31.12.2010	
	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%
Garanties Hypothécaires	545	27%	648	35%	781	44%
CNP Caution	29	1%	22	1%	27	1%
Nantissement de produits de placement	160	8%	46	3%	58	3%
Autres Garanties (y compris caution Crédit Logement)	1155	56%	968	53%	797	45%
Sans Garantie	160	8%	155	8%	125	7%
Encours Brut Total	2 049	100%	1 839	100%	1 789	100%

La valeur des hypothèques est mise à jour manuellement par le service gestion des crédits ou par le service contentieux
 La valeur des produits de placement est mise à jour de façon automatique et mensuelle lorsque les produits sont gérés par un établissement partenaire (La Mondiale, Generali, etc.) ou bien de façon manuelle lorsque le dossier est transféré au service contentieux.

6.1.2 - Les risques de marché

Boursorama détient un portefeuille d'instruments financiers destinés à la couverture de son risque de taux (obligations et certificats de dépôts). La mise en place de ces investissements est réalisée à la seule fin de couverture. Il s'agit de couverture globale de la position de taux. Ces instruments sont intégrés au suivi des risques structurels.

6.1.3 - Les risques structurels de taux, de change et de liquidité

Les risques structurels sont suivis par le Comité Financier. Ce Comité rassemble la direction générale, le directeur France, le directeur financier et le responsable de la gestion de bilan ainsi que la direction générale et la direction financière des filiales étrangères. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels ;
- Examen des reportings de liquidité et de taux ;
- Décision de mise en place de couverture des risques structurels si besoin ;
- Validation des conventions d'écoulement des produits non échancés contractuellement (dépôts à vue principalement) ;
- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité).

Les états de suivi des risques structurels (risques de taux, de change et de liquidité) sont revus par la direction financière du Groupe Société Générale sur base trimestrielle.

- ✓ **Risque structurel de taux**

- **Objectif du groupe**

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du groupe. A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le groupe, validées par le comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle de la courbe des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée au niveau du groupe est de 12 MEUR, elle représente un montant égal à 2,5% des fonds propres prudentiels.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

- **Couverture du risque de taux**

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux : ces opérations sont destinées à réduire la position nette de taux fixe. Elles sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur;
- Caps de taux : ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading ;
- Investissements et placements : ces opérations (prêts à terme, obligations ou certificats de dépôts) sont destinées à couvrir l'excédent de ressources à taux fixe sur certaines maturités.

La décision de mise en place des opérations de couverture et leur dimensionnement sont validés par le Comité financier.

- **Mesure et suivi du risque structurel de taux**

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédit), complétées d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (principalement fonds propres et dépôts à vue considérés comme étant largement à taux fixe).

La détermination des positions à taux fixe (excédent ou déficit) permet de calculer la sensibilité de la position aux variations de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous consolide les risques de taux en tombées du groupe Boursorama au 31 décembre 2012 :

31/12/2012 - en MEUR	Exposition nette après couverture*	
	Taux fixe	Taux variable
Moins de 1 an	-25	3
De 1 an à 5 ans	94	-40
Plus de 5 ans	-22	-10

*sur l'intégralité du bilan et hors bilan

Au 31 décembre 2012, la sensibilité de la valeur du bilan du Groupe Boursorama s'établit à -4,7 MEUR est ainsi comprise dans la limite de [-12 MEUR ; +12 MEUR].

- **Sensibilité des revenus et des capitaux propres comptables**

Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une variation de +/- 1% des taux d'intérêt sur le compte de résultat avant impôt (horizon d'un an) et les capitaux propres avant impôts compte tenu des expositions existantes au 31 décembre 2012 :

31/12/2012 - en MEUR	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêt	-1	-53
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêt	1	53

- ✓ **Risque structurel de change**

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au résultat de l'exercice des filiales hors zone euro.

Pour le groupe Boursorama, le risque structurel de change provient essentiellement de sa filiale Talos en Angleterre.

- **Couverture du risque de change**

Afin de couvrir la situation nette en GBP, le groupe a mis en place les couvertures suivantes :

- souscription par Boursorama d'un emprunt en GBP afin de couvrir la contribution de Talos à la situation nette du Groupe. Au 31 décembre 2012, la contrevaletur en EUR des 46,6 MGBP empruntés est égale à 57,1 MEUR.

- mise en place d'opérations de change à terme. Au 31 décembre 2012, Boursorama n'a pas d'engagements de contrats de change à terme.

Ces couvertures sont qualifiées de couvertures d'un investissement net dans une entreprise étrangère, les variations de valeur des instruments de couverture étant ainsi comptabilisées par contrepartie des réserves.

La position nette en GBP contrevalorisée au 31 décembre 2012 s'établit après couverture à 2 MEUR.

• Sensibilité au risque de change

Le tableau suivant présente la sensibilité de Boursorama à la hausse de 10 % du taux de change GBP/EUR :

Devise GBP	Impact sur les capitaux propres	
	Hausse du taux de change de 10 %	Baisse du taux de change de 10 %
Année 2012 en MEur	0	0
Année 2011 en MEur	1	-1
Année 2010 en MEur	1	-1

Outre l'impact de la variation de la parité GBP/EUR sur la conversion du résultat des filiales anglaises en EUR, le résultat de Boursorama n'est pas soumis au risque de change.

✓ Risque structurel de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé, soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée déterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

• Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est régulièrement informé des problématiques relatives à la gestion du risque de liquidité.

Le comité financier du Groupe, présidé par la Direction Générale et réunissant les membres du Comité Exécutif et la Direction financière :

- Valide les principes d'organisation et de pilotage de ce risque,
- Examine les reportings sur ce risque qui lui sont fournis par le service ALM,
- Revoit les scénarii de crise de liquidité et les dispositifs de limites.

Le service ALM dépendant de la Direction financière :

- Définit les normes de gestion du risque de liquidité,
- Valide les modèles utilisés,
- Assure la centralisation, le contrôle de niveau 2, la consolidation et le reporting de ce risque,
- Valide les scénarii de crise de liquidité.

Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité. A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès de la trésorerie Groupe (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

• Mesure et suivi de la liquidité

Le dispositif de suivi de la liquidité Groupe prévoit :

- Le suivi du coefficient de liquidité réglementaire à un mois calculé mensuellement. Il concerne le périmètre Boursorama SA. En 2012, Boursorama a systématiquement eu un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement (100%).
- Une analyse du profil de risque de liquidité structurelle du Groupe et de sa déformation au cours du temps :
L'analyse du profil de risque de liquidité structurelle repose sur les reportings des différentes entités détaillant leurs encours du bilan et du hors-bilan par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, dépôts à vue principalement et liquidité des titres de créances détenus en portefeuille).

Le groupe Boursorama est excédentaire en ressources clientèle (dépôts) par rapport aux emplois clientèles (crédits). Cet excédent est replacé en prêts interbancaires ou en titres de dettes cessibles sur le marché.

Afin de limiter le risque de liquidité, Boursorama a mis en place une ligne de crédit pour une durée de 5 ans et 1 jour auprès de Société Générale pour un montant de 460 MEUR. Cette ligne n'a pas fait l'objet de tirages au cours de l'exercice 2012.

Les passifs financiers au bilan du groupe Boursorama au 31 décembre 2012 ne comportent pas de clauses d'exigibilité immédiate.

Au 31 décembre 2012, la position résiduelle de liquidité du groupe Boursorama (ressources – emplois échéancés en encours hors ligne de crédit Société Générale de 460 MEUR à 5 ans) est un excédent de ressources par rapport aux emplois sur l'ensemble des maturités :

31/12/2012 - en MEUR	En Encours
Ressources nettes à 1 an	342
Ressources nettes à 5 ans	161

Les échéancements contractuels des passifs et engagements contractuels par durées restant à courir sont présentés dans la note 22.

Par ailleurs, Boursorama a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

• Réglementation Bâle 3

Le groupe a travaillé activement à l'adaptation des principes de gestion interne de la liquidité adaptés aux futures contraintes Bâle 3. Les ratios réglementaires LCR et NSFR qui deviendront une composante complémentaire du dispositif de pilotage de la liquidité interne du Groupe.

Celui-ci reposera ainsi, à la cible, sur l'encadrement et le suivi :

- Des exigences réglementaires (LCR et NSFR, en plus du ratio de liquidité d'ores et déjà fixé par le régulateur français) ;
- Des impasses statiques pour suivre les positions de transformation détaillée des divisions, métiers et entités du Groupe ;
- Des stress tests internes de liquidité, déterminés à partir de scénarii propres au Groupe.

6.1.4 - Les risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc.). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque stratégique et le risque d'image. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions de contrôle réalisées par l'audit.

Des correspondants risques opérationnels ont été désignés dans chaque entité de Boursorama. Ils organisent, à leur niveau, la collecte des informations sur les pertes intervenues et leur remontée vers la Direction des Risques du Groupe.

Les pertes opérationnelles d'un montant supérieur à 10 000 Eur sont reportées au Groupe Société Générale dès qu'elles sont enregistrées en comptabilité. La notion de perte comprend aussi bien les pertes dont le montant est déjà arrêté que les provisions constituées au titre des incidents de risques opérationnels pour lesquels le montant de la perte n'est pas encore connu avec certitude.

Cette base de données permet d'analyser les pertes (par catégorie d'événement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés. En plus des montants et causes de ces pertes opérationnelles, les solutions mises en place à court terme et à long terme pour éviter que ces risques se renouvellent sont décrites.

Dans le cadre du passage en méthode avancée pour le calcul relatif aux exigences de fonds propres (Bâle II), le groupe Boursorama réalise des contrôles d'exhaustivité trimestriels sur les pertes opérationnelles.

6.2 - RISQUES JURIDIQUES

Les principes comptables relatifs aux provisions sur risques et litiges sont décrits dans la section 5.2 (Notes aux comptes consolidés / Principes comptables et méthodes d'évaluation - page 83). Le provisionnement des litiges clients fait l'objet d'une étude au cas par cas par le Comité Risques. Pour les crédits clientèle (comptes débiteurs et prêts), à partir de l'entrée en douteux, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100 % pour tous les crédits. Pour les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la structure financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

En France, au 31 décembre 2012, le risque de litiges avec la clientèle est provisionné pour 1 394KEur. Cette provision, comptabilisée en « provision sur risque clientèle » comprend notamment 15 contentieux.

En Allemagne, Boursorama n'est actuellement en contentieux avec aucun client.

En Espagne, Boursorama est actuellement en contentieux avec un client (provisionné en totalité à hauteur de 9 KEur).

Au Royaume-Uni, Boursorama n'est actuellement en contentieux avec aucun client-

6.3 - AUTRES RISQUES

6.3.1 - L'environnement concurrentiel

Boursorama fait face à une concurrence importante sur les différents marchés sur lesquels il intervient. A l'échelle de ses implantations européennes (Allemagne, Espagne, France et Royaume-Uni), Boursorama est un acteur de taille réduite par rapport aux grandes institutions bancaires et financières présentes dans ces pays.

Face à la concurrence, Boursorama dispose de plusieurs atouts :

- un positionnement original et innovant dans le compartiment de marché en forte croissance de la banque et de l'épargne en ligne ;
- un modèle de développement basé sur Internet qui lui confère une structure souple ;
- une capacité à réagir rapidement à toute nouvelle offre commerciale de la concurrence.

6.3.2 - Risque de marques et noms de domaine

Boursorama protège et est titulaire (directement ou indirectement à travers ses filiales) des marques qu'elle exploite, principalement Boursorama, Boursorama Banque, Selftrade, SelfBank, OnVista et OnVista Bank et des marques produits (exemple : Money Center, Direct Emetteurs) dans les pays européens où elle opère ou désire opérer.

Par ailleurs, la marque Boursorama est protégée par une marque communautaire couvrant l'Union Européenne.

De surcroît, Boursorama mène une politique défensive de ses marques en adaptant sa stratégie de dépôt de marques au fur et à mesure de l'évolution de son activité, et en s'opposant à l'enregistrement de toute marque qui pourrait porter atteinte à ses droits de marques, et ce grâce à la surveillance en Union Européenne des marques considérées comme les plus importantes.

Concernant les noms de domaine, Boursorama a réservé et renouvelé les noms de domaine sous les extensions géographiques des pays européens concernés (exemples : boursorama.fr, selftrade.es, onvista.de, onvistabank.de), sous l'extension « .eu ». Boursorama surveille également en Union Européenne les noms de domaine considérés comme les plus importants.

Le droit français appliqué aux signes distinctifs ainsi que la jurisprudence en France et dans les autres pays européens permettent de se défendre contre la réservation abusive et de mauvaise foi d'un nom de domaine identique ou très similaire à la marque Boursorama, ce qui permet de réduire le risque qu'un tiers puisse utiliser un nom de domaine identique ou très similaire à la marque Boursorama pour des services identiques ou similaires à ceux désignés par cette dernière. Il subsiste un risque de voir des adresses voisines adoptées par des sociétés non concurrentes de Boursorama. Le risque économique est cependant relativement faible, le cas des sociétés concurrentes étant en principe couvert par le droit des marques.

Boursorama détient actuellement un portefeuille de 108 marques enregistrées et environ 500 noms de domaine.

6.3.3 - Risques industriels et liés à l'environnement

Néant.

6.3.4 - Risques sur engagements hors bilan

Le « hors bilan » constate :

- les ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle ;
- une ligne de refinancement accordée par SG ;
- une ligne de refinancement accordée par Boursorama à sa filiale Talos (s'agissant d'un engagement intra-groupe, cette ligne est éliminée en consolidation) ;
- des engagements donnés et reçus par les entités allemandes et espagnoles dans le cadre de son activité de « margin trading » :
 - ✓ engagements reçus : les titres achetés par les clients à l'aide de crédit accordé par Boursorama sont nantis ;
 - ✓ engagements donnés : il s'agit de la différence entre le montant des prêts accordés aux clients et le montant maximum des prêts auxquels les clients ont droit ;
- des engagements de garantie reçus dans le cadre de nantissement de titres ;
- un engagement de financement reçu de la clientèle, lié à une opération de financement exceptionnel ;
- des engagements reçus dans le cadre des crédits octroyés
- les engagements SRD.

Dans le présent document de référence, Boursorama n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif ou qui pourrait le devenir.

6.3.5 - Risque de blanchiment

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est un enjeu majeur pour les établissements financiers. Boursorama a continué à développer la lutte contre le blanchiment autour de quatre piliers :

- La formation : chaque nouveau salarié de Boursorama a bénéficié d'une formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. L'ensemble du personnel a également reçu un rappel de formation sur ce sujet ;
- La prévention : pour tous les nouveaux clients, nous nous assurons de la présence de l'exhaustivité des documents, ainsi que de leur cohérence, nous permettant de vérifier leur identité et leur domicile, nous recueillons les éléments de connaissance clients qui sont régulièrement mis à jour ;
- La vigilance : les opérations présentant une certaine typologie sont examinées par le Contrôle Permanent à travers des outils spécifiques de filtrage et de profilage ;
- Des missions régulières de contrôle réalisées sur les opérations effectuées par la clientèle.

En outre, nos bases clients sont filtrées avec les listes officielles d'embargo ou de personnes sous procédure de gel des avoirs.

6.3.6 - Le risque lié aux systèmes d'information

La sécurité est décomposée selon trois grands axes qui sont la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité.

Boursorama a désigné un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe, indépendant du département informatique, dont les missions principales consistent à :

- élaborer et mettre en place une politique de sécurité globale pour le groupe Boursorama ;
- définir des méthodologies applicables ;
- diffuser les bonnes pratiques ;
- piloter les dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe.

• Sécurité informatique

La sécurité est un élément important du développement du site web de Boursorama. Une solution de détection de perte d'intégrité sur les systèmes et les procédures de sécurité, permettent d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur.

Le site web de Boursorama.com est hébergé chez NTT, qui est l'un des rares hébergeurs en France à être certifié ISO27001. La société HP, qui est un fournisseur important de Boursorama, est également certifié ISO27001. Ce label atteste du bon niveau de gestion de la sécurité informatique.

Par ailleurs, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne. Boursorama dispose ainsi d'une vue globale de la sécurité des systèmes.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes visibles sur internet sont menés sur demande de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires.

En outre, Boursorama a déployé un programme global de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'informations pour tous ses salariés.

Boursorama propose à tous les clients de ses quatre entités européennes d'améliorer de façon significative la sécurité de leur ordinateur et de l'accès à leur compte. Boursorama met à la disposition de ses clients l'outil « Trusteer Rapport », qui protège la navigation sur internet. Une fois installé sur le poste de travail, ce logiciel détecte et désactive les logiciels malveillants (virus, cheval de Troie, enregistreur de frappe du clavier...) qui peuvent s'installer sur les ordinateurs des clients. Boursorama a été la première banque en France à proposer ce logiciel. Depuis lors, la Société Générale le propose également à ses clients. Au niveau mondial, il est également utilisé par plus de 250 établissements financiers.

Cet outil est édité par la société Trusteer, leader mondial sur ce domaine.

Toujours sur le sujet de la lutte contre la compromission des ordinateurs utilisés par ses clients, Boursorama détecte à distance la compromission des ordinateurs de ses clients internautes. Cette détection à distance est effectuée automatiquement depuis les serveurs de Boursorama, de façon passive; elle permet d'alerter les clients dont les ordinateurs sont suspectés d'être infectés par un logiciel malveillant ciblant les sites bancaires.

En outre, pour ses applications mobiles pour smartphones et dans le but de protéger ses clients, Boursorama met en œuvre une solution de sécurité qui détecte la présence de logiciels malveillants bancaires présents sur les smartphones.

• Le plan de continuité des affaires

Cette activité consiste à développer, au niveau de chaque entité du groupe Boursorama, des organisations, des procédures et des moyens destinés à faire face à des sinistres d'origine naturelle, accidentelle ou à des actes volontaires de nuisance, en vue de protéger le personnel, les actifs et activités essentielles et de permettre la poursuite nos prestations de service.

Le Plan de Continuité d'Activité mis en place par Boursorama se décompose en deux grandes parties :

- Le BCP – Business Continuity Plan – plan de secours utilisateurs. Ce plan consiste à mettre en place les procédures pour les collaborateurs ainsi que l'organisation globale à mettre en œuvre en cas de désastre ;
- Le DRS – Disaster Recovery Systems – systèmes de secours des plateformes informatiques. Il s'agit de systèmes informatiques situés dans une autre localisation géographique.

La politique globale mise en œuvre par Boursorama est la suivante : chaque élément critique pour Boursorama doit disposer d'une solution de secours et chaque solution de secours est testée au minimum une fois par an en France et à l'étranger. Par ailleurs, Boursorama s'appuie sur des prestataires externes (faisant ou non partie du Groupe Société Générale). L'ensemble de ces prestataires est soumis aux mêmes règles que Boursorama.

6.3.7 - Description des plans mondiaux d'assurances

En tant que filiale de la Société Générale, Boursorama est principalement intégrée aux plans mondiaux d'assurance de la Société Générale.

Les plans mondiaux se décomposent en deux parties :

1. Le Plan Mondial Partie I se compose des garanties suivantes

- La Responsabilité Civile Professionnelle couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par le Groupe, en raison de toute erreur de fait ou de droit dans l'exercice de son activité.
- Vol, Fraude, Détournement, Malveillance
- La Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité personnelle encourue par le dirigeant de droit ou de fait, en raison de toute erreur dans l'exercice de son mandat.
- La Perte d'Exploitation couvre les pertes de revenus subies pendant l'arrêt de l'exploitation, ainsi que les frais supplémentaires engagés pour rétablir l'exploitation normale.

Les polices d'assurance du Groupe Société Générale sont négociées et souscrites par la direction des assurances de la Société Générale. La répartition des primes entre les entités du Groupe s'opère en fonction du Produit Net Bancaire et des effectifs. En cas de sinistre, la direction des assurances de la Société Générale gère les relations avec les courtiers et les assureurs.

2. le Plan Mondial Partie II se compose des garanties suivantes

- L'assurance Multirisques (dont tous risques informatiques et bris de machine) : est garanti l'ensemble des biens meubles ou immeubles dont l'assuré a la propriété, l'usage, la détention ou la garde.
- L'assurance Responsabilité Civile Exploitation : sont assurées les conséquences pécuniaires que doit supporter l'assuré en raison de préjudices corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers quelle que soit la nature de la responsabilité et la base juridique

Les risques courants de l'exploitation des implantations étrangères sont assurés localement dans le Plan Mondial Partie II, contrat cadre souscrit en local et contrat « chapeau » permettant un complément d'indemnisation à Paris.

Par ailleurs, Boursorama a également souscrit une assurance au titre de la distribution de produits d'assurance.

6.4 - METHODES UTILISEES

Mise en place de la réforme Bâle II

Boursorama s'intègre dans le projet Société Générale pour la mise en place de la réforme Bâle II dans le domaine des risques opérationnels et des risques de crédit.

Le Groupe Boursorama est passé en méthode AMA (méthode avancée) sur les risques opérationnels en 2009.

Dans le domaine du risque de crédit, Boursorama utilise depuis 2008 la méthode avancée (IRBA) de Société Générale sur un certain nombre de portefeuilles (souverains, banques, collectivités locales et grandes entreprises). Pour une partie de la clientèle de détail (prêts immobiliers et découverts autorisés), Boursorama utilise la méthode standard.

7. ELEMENTS JURIDIQUES

7.1 - STATUTS

Article 1 – Forme

Il est formé, entre les propriétaires des actions, ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Article 2 - Objet

Boursorama a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit prestataires de services d'investissement, d'effectuer, essentiellement avec une clientèle de personnes physiques ou de personnes morales détenues majoritairement par des personnes physiques dans le cadre de la gestion de leur patrimoine, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires ;
- les prestations de services d'investissement pour lesquelles Boursorama a reçu un agrément du CECEI ;
- toutes opérations connexes aux services d'investissement ;
- toutes prises de participations.

Boursorama peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par arrêté du Ministre de l'économie et des finances, effectuer essentiellement pour les clientèles précitées toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale Boursorama peut également effectuer, pour elle-même et pour le compte d'une clientèle essentiellement de personnes physiques ou de personnes morales susvisées ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Cet objet social ne pourra être modifié ultérieurement qu'après autorisation préalable du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'investissement."

Article 3 – Dénomination

La dénomination sociale est : BOURSORAMA

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société anonyme" ou des initiales "S.A." et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 4 - Siège Social

Le siège social est fixé : 18 Quai du Point du Jour - 92100 Boulogne Billancourt.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Article 5 – Durée

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Article 6 - Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de trente-cinq millions cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-dix euros (35.177.690 €), divisé en quatre-vingt-sept millions neuf cent quarante-quatre mille deux cent vingt-cinq (87.944.225) actions de 0,40€ de nominal chacune, entièrement libérées ».

Au cours de la vie sociale, des modifications peuvent être apportées au capital social, conformément aux prescriptions légales.

Article 7 - Actions - Forme - Libération – Rompus

Les actions (ci-après "les actions") entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur. La Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires.

Les actions de numéraire sont libérées dans les conditions légales.

Les titulaires d'actions formant rompus à l'occasion d'opérations impliquant échange, regroupement, attribution ou souscription de titres font leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, des achats ou des ventes nécessaires de titres ou de droits.

Article 8 - Cession et Transmission des Actions

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 9 - Droits et Obligations Attachés aux Actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent; au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

Article 10 - Conseil d'Administration

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix huit au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La durée des fonctions d'un administrateur est de six (6) années maximum.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales ordinaires, par suite de décès ou démission, le conseil d'administration peut procéder à une ou des nominations à titre provisoire.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, la nomination des administrateurs en cause est annulée, mais les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales; ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente; ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Article 11 - Bureau du Conseil

Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres personnes physiques un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration nomme de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le conseil peut nommer également un Secrétaire même en dehors de ses membres.

Le Président, les vice-présidents et le Secrétaire peuvent toujours être réélus.

Le conseil d'administration peut révoquer le Président à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

Le Président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président du conseil d'administration reçoit communication par l'intéressé des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Le Président communique la liste et l'objet desdites conventions aux membres du conseil et aux commissaires aux comptes.

Article 12 - Délibération du Conseil

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit, même à l'étranger, indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens et, notamment, par lettre, télégramme, télex ou verbalement.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Article 13 - Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Article 14 - Direction Générale - Délégation de Pouvoirs

I. La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général, soit par le Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Le choix est opéré par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le conseil d'administration de la Société dans les conditions définies par décret en Conseil d'État.

Lorsque la direction de la Société est assumée par le Président du conseil d'administration, les dispositions relatives au directeur général lui sont applicables et le Président du conseil d'administration prend le titre de Président-directeur général.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de Président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

II. Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

III. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Article 15 - Conventions entre la Société et un Administrateur un Directeur Général, un directeur général délégué, un administrateur ou un actionnaire

I. Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une Société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, doit être soumise à autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée. Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

L'intéressé est tenu d'informer le conseil dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Le président du conseil d'administration donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et soumet celles-ci à l'approbation de l'assemblée générale.

Les commissaires aux comptes présentent sur ces conventions un rapport spécial à l'assemblée qui statue sur ce rapport conformément à l'article L.225-40, alinéa 3 du Code de commerce.

II. A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique au directeur général, aux directeurs généraux délégués, et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'applique également au conjoint, ascendants et descendants des personnes ci-dessus, ainsi qu'à toute personne interposée.

III. Les dispositions du I. ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

Article 16 - Commissaires aux Comptes

Un ou deux commissaires aux comptes et, le cas échéant, un ou deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi.

Article 17 - Assemblées Générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Article 18 - Convocation et Lieu de Réunion des Assemblées Générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être inscrit en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Article 19 - Quorum - Vote - Nombre de Voix

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par décret.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Article 20 - Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent;

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 21 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, un quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Si l'assemblée générale extraordinaire statue sur une proposition d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les conditions de quorum et de majorité sont exceptionnellement celles prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Sous réserve des dispositions légales particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 22 - Exercice Social

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social commencera à courir à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés jusqu'au 31 décembre 1990.

Article 23 - Inventaires - Comptes Annuels

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi.

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse, également, le bilan décrivant les éléments actifs et passifs et faisant apparaître de façon distincte les capitaux propres, le compte de résultat récapitulatif des produits et les charges de l'exercice, ainsi que l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Il est procédé, même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, aux amortissements et provisions nécessaires. Le montant des engagements cautionnés avalisés ou garantis par la Société est mentionné dans l'année susvisée.

Le conseil d'administration établit le rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement.

Article 24 - Fixation, Affectation et Répartition des Bénéfices

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions ou en numéraire. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende afférent aux actions dont il est titulaire.

Article 25 - Dissolution – Liquidation

Hors les cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, il y aura dissolution de la Société à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par cette assemblée générale extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'assemblée générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

Article 26 – Contestations

Toutes contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires, les administrateurs et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes à propos des affaires sociales, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

7.2 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adopté par le Conseil d'administration le 25/03/2003 et modifié par le Conseil d'administration le 14/02/2010 et le 14/02/2012

Article 1er – Compétences

Le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

En outre, le Conseil :

- a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les examine dans leur ensemble au moins une fois par an ;
- b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;

Sauf urgence justifiée, cette procédure d'approbation préalable concerne :

- les opérations de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 5 millions d'euros ;
- les opérations de croissance organique significatives et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique ;
- les cessions.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain conseil.

- c) délibère de la situation des risques de toute nature, au moins une fois par an ;
- d) approuve le compte-rendu d'activité du Conseil et des Comités à insérer dans le rapport annuel ;
- e) fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations ;
- f) approuve le rapport de gestion ainsi que les chapitres du rapport annuel traitant du Gouvernement d'entreprise et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques et présentant la politique suivie en matière de rémunération et d'options de souscription ou d'achats d'actions.

Article 2 - Réunions

Le Conseil tient au moins trois réunions par an. Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. A cette fin, les moyens retenus transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique et par tout autre moyen y compris verbalement.

Sur décision du Président, toute personne de la société ou, le cas échéant, des personnes extérieures à l'entreprise dont la présence est utile aux délibérations peuvent assister à tout ou partie des séances du Conseil d'administration.

Article 3 - Information du Conseil d'Administration

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la société.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Article 4 - Les Comités du Conseil

Les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de direction du Groupe et demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Les Comités permanents sont au nombre de deux :

- le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
- le Comité des rémunérations.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités "ad hoc".

La présidence des Comités est assurée par un administrateur désigné par le Conseil d'administration.

Le secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

Article 5 - Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations :

- a) propose au Conseil les principes de la politique de la rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les critères de détermination, la structure et le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- b) propose au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- c) prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- d) fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataire dirigeant social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des règles de gouvernement de l'entreprise.

Le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué peuvent être présents aux réunions traitant des questions ne concernant ni l'un ni l'autre.

Article 6 - Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- a) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité de dispositifs mis en place et de faire toute proposition en vue de leur amélioration ;
- b) d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ; d'examiner, à ce titre, le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- c) de porter une appréciation sur la qualité de contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et du respect de l'éthique, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. A cette fin, le Comité, notamment :
 - examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
 - examine les lettres de suite adressées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
 - examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
 - émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ;
 - examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction Financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes.
- d) de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- e) de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- f) d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement, d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes.

A cette fin, il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du respect de l'éthique et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni mandataire dirigeant social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Article 7 - Conflits d'intérêt

Tout administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Article 8 - Jetons de présence

Le jeton de présence est réparti en proportion du nombre de séances du Conseil ou de chacun des Comités auquel chaque administrateur aura participé, toutefois le jeton de présence versé aux membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques étant toutefois majoré d'un tiers. La part des administrateurs absents revient à Boursorama.

Pour leur participation aux séances du Conseil, la rémunération des Censeurs est égale au montant du jeton de présence versé aux Administrateurs non membres de Comités selon les modalités définies ci-dessus.

Article 9 - Secret

Chaque administrateur ou Censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ou de Censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

8 – RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

8.1 – DEMARCHE

Conformément à la publication du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II, le Groupe Boursorama publie pour la première année des indicateurs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ainsi que des informations sur ses engagements sociétaux.

Les données indiquées concernent le Groupe Boursorama ou Boursorama France (hors filiales étrangères) suivant les précisions fournies, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Boursorama France regroupe près de 70 % des effectifs et compte pour 80 % de l'activité du Groupe Boursorama. En 2012, le périmètre d'activité a été identique tout au long de l'année, aucune acquisition ou cession n'a été opérée.

Le Groupe Boursorama s'inscrit dans la démarche RSE du Groupe Société Générale, les données et indicateurs détaillés ci-après font l'objet d'un reporting annuel puis sont consolidées avec les indicateurs métiers, sociaux, environnementaux et de mécénat diffusés par le Groupe Société Générale.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les activités du Groupe Boursorama ont un impact direct limité sur l'environnement puisque l'offre est proposée exclusivement en ligne. Ainsi aucun document commercial ou relevé de compte n'est envoyé par voie postale.

Ce modèle de banque 100 % en ligne repose sur la distribution de produits financiers de qualité, simples et proposés à un tarif très compétitif. Au fil des ans, Boursorama s'est engagé à proposer une offre de plus en plus vaste pour couvrir au mieux les besoins des clients : information financière et économique gratuite, banque au quotidien, courtage, épargne bancaire et financière, crédit immobilier et crédit personnel.

8.2 – PARTIE SOCIALE

Parce que la satisfaction des clients est un objectif prioritaire, le partage d'expertises et le développement des compétences de chacun représentent les axes principaux de la politique de ressources humaines de Boursorama.

La culture du Groupe est fondée sur trois valeurs fortes :

- **L'engagement** : répondre aux exigences des clients grâce à des collaborateurs impliqués, dont le professionnalisme et la disponibilité sont le gage d'une relation client de qualité.
- **La transparence** : offrir aux clients des produits et des services diversifiés dont les prix et les taux sont affichés en toute transparence.
- **L'innovation** : anticiper les attentes des clients pour leur apporter des solutions ciblées.

8.2.1 – Emploi

La politique de recrutement favorise la diversité des profils et des talents afin de créer un environnement dynamique et riche en échanges.

A fin décembre 2012, le Groupe Boursorama compte 793 collaborateurs dont 354 femmes et 439 hommes, les femmes représentent 45 % de l'effectif total.

- **Répartition des salariés du Groupe par pays**

Nombre de salariés	2010	2011	2012
France	512	533	534
Allemagne	118	115	104
Espagne	49	45	45
Royaume-Uni	106	109	110
Total	785	802	793

Parmi les 534 salariés en France, on compte 515 salariés en CDI et 19 salariés en CDD dont 17 alternants.

- **Recrutements**

En 2012, le Groupe Boursorama a recruté 152 collaborateurs dont 116 en France, deux personnes en contrat de détachement ont également rejoint Boursorama France au cours de l'année 2012.

En France, plus de la moitié des recrutements concernent les équipes du service client. 57 personnes ont ainsi été embauchées pour accompagner la croissance du fonds de commerce et permettre ainsi à tous les clients de joindre un conseiller rapidement. Le service commercial de Boursorama France, en charge d'accompagner les prospects dans leur démarche d'ouverture de compte est le deuxième département à avoir le plus recruté en 2012 avec 21 nouveaux collaborateurs. Le développement de l'offre de crédit immobilier en ligne a également nécessité l'engagement de 11 nouveaux salariés.

Les recrutements de ces trois services représentent près de 70 % des embauches réalisées en France.

Le nombre de collaborateurs recrutés en France est proche de celui de l'année dernière (126), ce rythme de recrutement s'explique par la croissance soutenue de l'activité et le renouvellement des équipes liées à la vente et à la relation avec les clients.

- **Départs**

En 2012, le Groupe Boursorama a enregistré 163 départs à fin décembre 2012 dont 117 en France (vs 106 en 2011).

Les principaux services concernés sont le service client et le service commercial (la majorité des départs est liée au projet de regroupement des moyens et des compétences commerciales détaillé ci-dessous).

Afin de répondre aux évolutions toujours plus rapides du marché bancaire et de sauvegarder sa compétitivité, Boursorama a déployé en France depuis le 18 novembre 2011 un projet de regroupement des moyens et des compétences commerciales au siège de Boulogne-Billancourt qui impliquait la fermeture des douze points de vente physiques, accompagné d'un plan de reclassement et d'accompagnement des collaborateurs, essentiellement des employés dans des fonctions commerciales.

Les salariés concernés ont pu à 75 % être reclassés au sein du Groupe Société Générale, les autres salariés ayant des projets professionnels en dehors du groupe ou restant en attente de reclassement.

- **Rémunérations**

En 2012, la politique de rémunération au sein du Groupe Boursorama se base sur les principes suivants :

- Le respect des législations sociales, juridiques et fiscales ;

- Une rémunération individuelle :

- La rémunération fixe est revue en fonction des obligations réglementaires, des promotions professionnelles, l'élargissement des responsabilités, de la gestion de la grille des classifications le cas échéant et des salaires du marché en tenant compte des résultats financiers de l'entreprise.

- La rémunération variable tient compte des résultats financiers de l'entreprise, ses performances commerciales et sa progression en nombre de clients d'une année sur l'autre. Elle rémunère la performance individuelle par l'analyse de la réalisation des objectifs fixés chaque année, l'implication dans le Groupe Boursorama et le respect des trois valeurs de Boursorama : Engagement, Innovation et Transparence.

- LTI (Long Term Incentives) : ce dispositif assure la fidélisation des collaborateurs clés et à potentiel par l'attribution d'actions Société Générale soumise aux conditions de performance de Boursorama.

- Une rémunération collective, pour la France uniquement :

Boursorama France dispose d'un accord d'intéressement et de participation. La révision de l'accord d'intéressement effectuée en juin 2012 a permis de mettre en place un calcul distinct pour la participation et l'intéressement, un plafond limitant les montants attribués (participation et intéressement) à 3 % du résultat d'exploitation et l'introduction d'un critère qualité dans la détermination de l'intéressement. Cette révision a pour le but de sensibiliser les collaborateurs à la qualité de service vis-à-vis des clients.

- Le développement de l'actionnariat salarié par la possibilité d'acheter des actions Société Générale dans le cadre de l'Épargne Salariale ;

Cette politique de rémunération est définie par le PDG de Boursorama sur proposition de la Direction des Ressources Humaines. Elle est validée par le Conseil d'administration après information et avis du Comité des Rémunérations.

Les rémunérations à l'embauche sont fondées sur un benchmark réalisé par le cabinet de conseil Towers Watson utilisé également par le Groupe Société Générale.

8.2.2 – Organisation du travail

- **Organisation du temps de travail**

L'organisation du temps de travail est propre à chacun des quatre pays où le Groupe Boursorama est présent. Cette organisation est établie en fonction du droit du travail local et selon les fonctions exercées par les collaborateurs.

Pour Boursorama France, l'organisation du temps de travail résulte de l'accord conclu le 01/03/2001, puis modifié les 24/12/2004, 23/10/2007 et 10/09/2010. L'accord du 23/10/2007 prévoit une durée de travail hebdomadaire de 38 heures ainsi que la mise en place d'horaires variables pour plusieurs services notamment pour le service client qui est ouvert de 8h à 22h en semaine et de 8h45 à 16h30 le samedi. Afin d'optimiser l'accueil des clients au téléphone, une revue des horaires de travail des équipes du service client a été opérée en 2012 notamment pour répondre aux nombreux appels intervenants dans les tranches horaires 10h-11h et 18h30-19h30. En Espagne le temps de travail hebdomadaire est de 39 heures, au Royaume-Uni et en Allemagne la durée hebdomadaire de travail est de 40 heures.

- Temps partiel

Certains collaborateurs bénéficient d'un régime de travail à temps partiel.

Au niveau Groupe, 49 salariés travaillent à temps partiel soit 6,18 % des effectifs.

En France, le travail à temps partiel concerne 22 salariés, soit 4,12 % de l'effectif français.

• Absentéisme

Le taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence/nombre total de journées payés), observé pour le Groupe Boursorama est de 4,7 %. Les principaux motifs sont les suivants : maladie (2,8 %) et maternité (1,9 %).

8.2.3 – Relations sociales

• Organisation du dialogue social en France

Le dialogue social s'appuie sur un processus de concertation entre l'employeur et ses salariés (ou leur représentants), sur des questions relatives à la politique économique et sociale de l'entreprise présentant un intérêt commun. Cette concertation peut intervenir tant au niveau global de l'entreprise, qu'au niveau d'un établissement et prendre diverses formes, du simple partage d'information, à la négociation d'un accord, en passant par la consultation.

Les statuts de Boursorama prévoient une représentation du personnel auprès de son Conseil d'Administration par l'intermédiaire de salariés élus par l'ensemble du personnel. En France, afin d'assurer le dialogue social dans l'entreprise, Boursorama a mis en place, conformément au Code du Travail, des Instances Représentatives du Personnel.

Ces instances se décomposent ainsi :

- La **représentation syndicale** est assurée par les sections syndicales, les délégués syndicaux et les représentants syndicaux. Les délégués syndicaux ont le monopole en matière de négociation collective.
 - En 2012, un nouvel accord d'intéressement des salariés a été conclu.
- Le **Comité d'Entreprise** est l'instance consultative pour tout ce qui concerne la marche générale de l'entreprise, le comité assure également la gestion des activités sociales et culturelles pour le personnel. Ce comité se réunit, au minimum une fois par mois.
 - En 2012, il a été consulté, entre autre, sur l'aménagement des locaux, l'aménagement d'horaires, la révision des systèmes de rémunérations variables, l'accord d'intéressement, des réorganisations internes. Il a été sollicité lors de l'examen annuel des comptes de l'entreprise ou encore pour les questions relatives au plan de formation.
- Les **Délégués du Personnel** rassemblés sur une base mensuelle, présentent les réclamations individuelles ou collectives des salariés en vue du respect de la réglementation et des accords collectifs.
- Le **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)** qui se réunit au minimum une fois par trimestre, contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, à l'amélioration des conditions de travail et à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires.
 - En 2012, dans le cadre d'une démarche commune avec la Direction, le CHSCT a entamé une démarche visant à prévenir les risques psychosociaux.

• Bilan des accords collectifs

En 2012, un accord collectif sur la politique d'intéressement des salariés a été signé pour Boursorama France.

En Allemagne, quatre accords collectifs ont été signés et concernent l'utilisation des comptes e-mail et d'Internet, l'enregistrement des conversations téléphoniques et la compensation du travail nocturne.

Aucun accord n'a été signé en Espagne ni au Royaume-Uni.

8.2.4 – Santé et sécurité

• Conditions de santé et de sécurité au travail

- Accompagnement psychologique

En France, Boursorama avait mis en place en accord avec le CHSCT, dans le cadre notamment de la réorganisation entamée fin 2011 en France, un dispositif d'aide et d'accompagnement psychologique par téléphone au bénéfice de tous ceux qui ressentiraient le besoin d'échanger avec des professionnels extérieurs.

- Risques psychosociaux

En France, pour lutter contre les risques psychosociaux au travail, Boursorama propose depuis 2008 avec la Médecine du travail, la possibilité d'évaluer le degré du stress ressenti par les salariés. De plus, en novembre 2012, le cabinet SECAFI agréé par le Ministère du travail, a été missionné par le CHSCT de Boursorama avec l'aval de la Direction pour mener une expertise sur la prévention des risques psychosociaux au sein de l'entreprise. Dans ce cadre, le cabinet SECAFI a proposé une démarche de diagnostic de la situation des risques psychosociaux chez Boursorama qui sera suivie de l'élaboration d'un plan d'actions d'ici la fin du premier semestre 2013.

- Santé

L'année 2012 a vu la reconduction des campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière en France et au Royaume-Uni, au total trente-quatre salariés ont bénéficié de cette prestation médicale.

Au Royaume-Uni, les collaborateurs ont également la possibilité d'avoir des évaluations de santé gratuites (calcul de la pression artérielle, du taux de cholestérol, de l'indice de masse corporelle).

Les collaborateurs de Boursorama France bénéficient deux fois par semaine d'une livraison de fruits frais à la cafétéria et ont accès à un service en ligne de livraison de produits frais (fruits et légumes de saison) qui leur permet de recevoir leur commande directement au siège de Boursorama. Au Royaume-Uni, tous les trimestres, des professionnels du bien-être interviennent dans l'entreprise.

• Bilan des accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé et de sécurité au travail

Voir ci-dessus les « conditions de santé et de sécurité au travail ».

• Fréquence des accidents du travail

4 accidents de travail et 16 accidents de trajet ont été recensés en 2012 pour Boursorama France.

Aucun accident de travail ou de trajet n'a été enregistré dans les filiales internationales.

• Maladies professionnelles

Aucune maladie professionnelle n'a été enregistrée au sein du Groupe en 2012.

8.2.5 – Formation

• Politique mise en œuvre en matière de formation au niveau du Groupe

Attentif à l'évolution professionnelle des collaborateurs, le Groupe Boursorama a mis en place une politique active en matière de formation. Dans un contexte où l'innovation joue un rôle majeur, le Groupe accorde une attention particulière à ce que les collaborateurs puissent bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout au long de leur carrière et disposer d'un programme de formation conforme à leur parcours professionnel. Ainsi, Boursorama contribue au développement personnel des collaborateurs, tout en assurant en continu l'adéquation des compétences aux besoins du Groupe.

De plus, depuis le 1er juillet 2010 tous les salariés amenés à informer ou conseiller la clientèle en vue de transactions sur des instruments financiers doivent obtenir une certification AMF. Cette certification garantit par la vérification des connaissances des Prestataires de Services d'Investissement (PSI), la protection du client, la transparence et la qualité des informations transmises à ces derniers. Au 31 décembre 2012, 87 personnes ont reçu cette certification.

En 2012, 563 salariés ont bénéficié d'au moins une formation, soit plus de 71 % des salariés du Groupe Boursorama.

• Nombre total d'heures de formation

En 2012, 23 889 heures de formation ont été dispensées au total au sein du Groupe Boursorama, soit l'équivalent de 3 413 jours (près de 4 jours par collaborateur). Parmi les principaux sujets de formation, on peut noter qu'un tiers des heures de formation dispensées concernent les formations métiers (banque, bourse, crédit, assurance-vie, fiscalité) destinées principalement aux conseillers du service client, les formations permettant l'obtention de diplômes (Institut des Techniques Bancaires, Brevet Professionnel) représentent près de 15 % des formations, les formations de perfectionnement en langues étrangères ou en informatique représentent chacune 8 %.

• Evaluation et évolution de carrière des collaborateurs

Chaque année, les collaborateurs du Groupe Boursorama bénéficient dans le cadre de la « campagne d'évaluation et de fixation des objectifs », d'un suivi individuel dans la gestion et l'évolution de leur carrière au sein du groupe. Cette campagne se matérialise par des entretiens physiques entre collaborateurs et managers et permet de définir les principaux axes d'amélioration et les perspectives de carrière des salariés.

8.2.6 – Egalité de traitement

• Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes

Boursorama respecte la loi Copé-Zimmermann du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration ainsi que le projet de directive de l'Union Européenne qui vise à imposer 40 % de femmes dans les

conseils d'administration des entreprises européennes, puisque aujourd'hui, quatre des dix administrateurs du Conseil d'Administration de Boursorama France sont des femmes et deux femmes sur huit collaborateurs font partie du Comité Exécutif France.

Le Groupe Boursorama compte 354 femmes sur 793 salariés, soit 45 % de son effectif.

Boursorama a établi un diagnostic des écarts de salaires hommes/femmes et à poste égal il n'y a pas d'écart significatif (c'est à dire supérieur à 5 %) de salaires entre hommes et femmes.

Un accord sur l'égalité hommes/femmes a été signé à la fin du 1^{er} trimestre 2013.

- **Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

En 2012, le Groupe Boursorama emploie 13 salariés handicapés, soit 1,64 % de l'effectif.

- **Politique de lutte contre les discriminations**

Chaque entité du Groupe Boursorama s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit à l'égard de son personnel et de ses candidats à l'embauche. Il n'y a pas de politique spécifique à cet égard.

8.2.7 – Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

- **Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective**

Le Groupe Boursorama, en tant que filiale du Groupe Société Générale, applique le Code de Conduite du Groupe qui veille notamment au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail, du poste de travail et/ou des horaires de travail comme détaillé précédemment.

- **Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession**

Le Groupe Boursorama s'interdit de pratiquer tout acte discriminant à l'égard de son personnel et des candidats à l'embauche, mais aussi de ses clients, ses partenaires d'affaires ou encore ses fournisseurs.

8.3 – PARTIE ENVIRONNEMENTALE

8.3.1 – Politique générale en matière environnementale

- **Organisation du Groupe Boursorama pour prendre en compte les questions environnementales**

Le Groupe Boursorama propose une offre de produits et services financiers entièrement en ligne et ne dispose pas d'un réseau d'agences physiques. Ce mode de distribution exclusivement sur Internet permet au Groupe de limiter l'impact de ses activités sur l'environnement. Par exemple, les clients reçoivent par défaut un e-reporting à la place d'un relevé de compte papier, aucun document commercial n'est envoyé aux clients ou aux prospects par voie postale et les contacts avec les conseillers se font par téléphone ou email.

Dans le cadre de sa politique de transport et dans le but de réduire ses émissions de CO₂, le Groupe Boursorama favorise, quand la distance le permet, les déplacements de ses collaborateurs en train par rapport à l'avion.

Pour limiter les déplacements professionnels, le système de visioconférence est utilisé quotidiennement, notamment avec les équipes Web basées à Nancy et les trois filiales étrangères.

Lors d'événements organisés en dehors du siège social de Boursorama France (séminaire, réunion, conférence), un service de covoiturage est proposé aux collaborateurs de façon à limiter le nombre de voitures utilisées.

En conséquence, la quantité de carbone émise par collaborateur lors de déplacements professionnels est très faible, en 2012, 0,11 tonne de carbone/collaborateur a été produite sur l'ensemble des déplacements effectués en France.

En tant que filiale du Groupe Société Générale, le Groupe Boursorama participe au plan de neutralité carbone visant une réduction de CO₂ par occupant de 11 % par rapport à 2007 et un objectif de compensation de 100 % de ses émissions pour l'année 2012. Cette politique a notamment donné lieu à la mise en place d'une taxe carbone interne qui permet de financer la compensation des émissions via l'achat de certificats carbone. En 2012, le Groupe Boursorama a contribué à cette taxe à hauteur de 1 600 €.

Depuis 2011 Boursorama France réalise un bilan des émissions de gaz à effet de serre conformément aux exigences réglementaires (SCOPES 1 et 2 selon la norme ISO 14 064-1). D'après le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, ce bilan doit distinguer : les émissions directes produites par les sources fixes et mobiles nécessaires aux activités de la personne morale et les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur, nécessaires aux activités de la personne morale.

Ce bilan prend également en compte les émissions indirectes associées aux déplacements professionnels (autres que les déplacements en voiture) et la consommation de papier.

Pour maîtriser la consommation d'énergie du Groupe, les plus gros efforts portent sur les bâtiments et l'informatique. Société Générale incite les entités du Groupe à mettre en œuvre une évaluation environnementale de leurs bâtiments et des plans d'actions spécifiques d'amélioration de la performance énergétique. Une instruction interne va être mise en place d'ici 2015 dans ce sens. Son champ

d'application visera dans un premier temps, les immeubles dont la surface est supérieure à 5 000 m², le siège social de Boursorama France est donc concerné.

- **Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement et moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

Aucune action de formation ou d'information n'a été menée en ce sens au cours de l'année 2012.

- **Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement**

Compte tenu de la nature des activités de la société il n'y a pas de provision pour risques environnementaux.

8.3.2 – Pollution et gestion des déchets

- **Mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets pour Boursorama France**

- *Recyclage du papier*

Dans le cadre de la politique en faveur du recyclage du papier, Boursorama France a mis en place un système de collecte qui a permis de recycler 4,5 tonnes de papier en 2012.

- *Gestion des équipements informatique obsolètes*

Le matériel informatique usagé est racheté par un prestataire externe. Ce dernier estime la valeur du matériel une à deux fois par an et dédommage Boursorama France selon la valeur des biens. Le même prestataire est également en charge de la destruction des disques durs devenus obsolètes.

- **Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

Sans pertinence pour l'activité exercée.

8.3.3 – Utilisation durable des ressources

- **Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

La consommation d'eau du Groupe Boursorama ne peut être déterminée avec précision puisque les différents sièges sociaux se trouvent dans des immeubles loués également par d'autres entreprises.

Cependant on peut estimer qu'au niveau du Groupe Boursorama la consommation d'eau est d'environ de 4 200 m³.

- **Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation**

La nature des activités du Groupe Boursorama n'entraîne pas une consommation de papier importante (aucun document commercial n'est envoyé aux clients et aux prospects, système d'e-reporting défini par défaut pour limiter l'impression de relevé de compte).

La consommation de papier de bureau dans le Groupe Boursorama s'élève à 68 tonnes. Pour optimiser cette consommation, 45 containers destinés à recycler les documents confidentiels ont été installés au siège de Boursorama France. De plus, le remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes collectives qui permettent l'impression en recto verso devrait permettre de réduire dès l'année prochaine la consommation de papier au siège de Boursorama France.

- **Consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

La consommation nette d'électricité au niveau Groupe en 2012 est de 2 344 000 Kwh pour 866 occupants, soit une consommation de 2 707 Kwh par occupant et de 201 Kwh/m².

- **Utilisation des sols**

Non significatif par rapport à l'activité exercée.

8.3.4 – Changement climatique

Le Groupe Boursorama n'anticipe pas de fortes transformations de ses émissions de gaz à effet de serre liées au changement climatique. En revanche, ces émissions sont suivies conformément aux exigences réglementaires (SCOPES 1 et 2).

8.3.5 – Protection de la diversité

- **Mesures prises pour préserver et développer la biodiversité**

Aucune mesure significative n'a été prise pour préserver et développer la biodiversité, cependant, depuis 2009, trois ruches sont installées sur les toits de l'immeuble où se situe le siège social de Boursorama France.

Près d'une centaine de litres de miel sont ainsi récoltés chaque année puis distribués aux collaborateurs et aux partenaires.

8.3.6 – Synthèse des informations environnementales du Groupe Boursorama

Nombre total de collaborateurs du Groupe en 2012	793
Emissions de carbone en tonnes équivalentes en France en 2011*	224
<i>Dont émissions CO2 en tonnes équivalentes liée à la consommation d'électricité</i>	98
Compensation des émissions de carbone en 2012 (achat de certificats)	1 600 €
Pollution et gestion des déchets en 2012 en France	
<i>Quantité de carbone émise lors de déplacements professionnels</i>	0,11 tonne/collaborateur
<i>Mesure en faveur du recyclage du papier (système de collecte)</i>	4,5 tonnes de papier recyclé
Utilisation durable des ressources en 2012 pour le Groupe	
<i>Dont consommation nette d'électricité</i>	2 344 000 Kwh
<i>Consommation nette d'électricité/occupant</i>	2 707 Kwh/occupant
<i>Consommation nette d'électricité/m²</i>	201 Kwh/m ²
<i>Dont consommation de papier</i>	68 tonnes

* Les émissions 2012 sont en cours de fiabilisation suite à un changement de méthodologie au cours de l'exercice

8.4 – ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

8.4.1 – Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

- **En matière d'emploi et de développement régional**

L'activité du Groupe Boursorama est concentrée à hauteur de 80 % en France, les recrutements concernent en majorité les activités de Boursorama France et plus précisément les équipes du service client, du service commercial et du service commercial crédit. Ces équipes se situent au siège de Boursorama France à Boulogne-Billancourt. Boursorama est très attentif à l'internalisation des compétences afin d'offrir aux clients le meilleur service, ces postes n'ont donc pas vocation à être délocalisés.

8.4.2 – Relations avec les parties prenantes

- **Conditions du dialogue avec ces parties prenantes**

La transparence et l'engagement, deux des trois valeurs de Boursorama, s'expriment au quotidien dans les relations entretenues par l'entreprise avec les différentes parties prenantes.

- *Salariés*

L'organisation sociale et les relations avec les salariés sont détaillées au point 8.2 ci-dessus.

- *Clients*

Les clients de Boursorama disposent d'une offre transparente, sans frais cachés. Boursorama a été le premier acteur à proposer la gratuité de la carte bancaire et plus de quinze services courants sont également gratuits.

Boursorama Banque se distingue des autres banques en ligne en offrant une proposition commerciale dans la durée, elle est par exemple la seule banque en ligne à commercialiser un compte sur livret au meilleur taux possible sans limite de temps ni plafond de versements à tous les clients. De plus, en s'associant à des partenaires reconnus dans leurs domaines (Generali, EDRAM, ODDO Asset Management), Boursorama Banque propose une expertise produit à des tarifs très compétitifs.

Pour offrir aux clients davantage d'autonomie et de confort dans l'utilisation de leur banque, Boursorama conduit également une politique active d'introduction de services innovants, tel que le fait d'envoyer un chèque ou d'augmenter ses plafonds de Carte Bancaire en ligne ou via mobile sans avoir besoin de contacter un conseiller. Le client utilise la banque comme il l'entend selon ses besoins, au moment où il le souhaite.

A l'image de son offre de produits et services, les campagnes de communication de Boursorama sont transparentes et affichent les conditions tarifaires et d'accès à ses produits et services sans ambiguïté.

Le portail boursorama.com, premier site d'actualités économique et financières et treizième site Internet le plus visité en France¹⁵, offre un accès gratuit à toute l'information économique et financière (économie, bourse, taux, matières premières, devises, patrimoine, fiscalité, immobilier, retraite, etc.). Les internautes et les clients disposent ainsi d'une information gratuite et exhaustive pour gérer au mieux leurs finances.

Des enquêtes de satisfaction clients sont organisées régulièrement. D'après l'enquête de satisfaction Opinion Way menée au mois de décembre 2012, 90 % des clients recommandent Boursorama Banque. La satisfaction des clients se traduit également par le faible taux d'attrition des clients, ce dernier était de 2,7 % en 2012.

Boursorama Banque est par ailleurs la seule banque en ligne certifiée AFNOR, cette certification témoigne l'engagement de Boursorama à traiter les demandes des clients dans un délai imparti : ouverture de compte en 3 jours ouvrés, ouverture de compte additionnel en 4 clics sur le site effective en 2 jours, traitement d'une réclamation en 3 jours ouvrés etc.

- Investisseurs et actionnaires

Le Groupe Société Générale, actionnaire majoritaire du Groupe Boursorama à hauteur de 55,6 %, siège au Conseil d'administration, de même que le Groupe bancaire espagnol La Caixa, actionnaire à hauteur de 20,7%.

Le département en charge des relations avec les investisseurs et les actionnaires diffuse la communication financière trimestrielle et informe à cette occasion les investisseurs et les actionnaires des résultats et de la stratégie du Groupe. En 2012, 8 jours de road shows ont été organisés pour rencontrer des investisseurs et des actionnaires à Amsterdam, Boston, Bruxelles, Londres, Lyon, New-York et Paris. Tous les actionnaires ont la possibilité d'assister à l'Assemblée Générale annuelle de Boursorama : en mai 2012, 117 actionnaires étaient représentés.

- Régulateurs

Dans tous les pays où le Groupe Boursorama est présent, chaque entité veille à entretenir de bonnes relations avec les autorités bancaires, financières et réglementaires locales. Des échanges réguliers ont lieu afin de comprendre leurs attentes, d'expliquer les activités de l'entité et de mettre en œuvre les recommandations.

• Actions de partenariat ou de mécénat

L'année 2012 a été marquée par l'engagement personnel des collaborateurs de Boursorama France qui, en dehors de leur temps de travail, ont participé à plusieurs actions caritatives au profit d'associations. La démarche de mécénat participatif développée au sein de Boursorama France et véritablement portée par les salariés, a permis de consacrer l'équivalent de 120 jours/hommes au profit des organismes suivants :

- **HTAP & Bretagne solidarité Cambodge** : collectes d'objets divers (vêtements, lunettes, jouets, livres...) pour des hôpitaux situés au Cambodge et à Paris ;

- **GIAA** : (Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes) 23 collaborateurs ont participé à l'enregistrement d'un livre de contes pour enfants aveugles et 2 collaborateurs se sont portés bénévoles permanents en faveur de cette association, à raison de 3 heures par semaine.

- **Coup de Pouce Humanitaire** : 6 personnes sont parties en mission humanitaire en Afrique pendant l'été 2012 et ont œuvré à la construction d'une salle polyvalente et d'une maternité.

Quatre collaborateurs de Boursorama France ont également participé à une course à vélo organisée par la Société Générale dans le cadre de la « citizen week » (« Paris to London bike ride ») alliant exploit sportif et caritatif, permettant de collecter 2 700€ au profit des associations Care et Emmaüs Défi.

En octobre 2012, Boursorama France a été le sponsor « premium » du startup weekend de Nancy, un événement destiné à rassembler des entrepreneurs expérimentés ou plus novices pour échanger des idées, construire des produits et lancer des startups.

A l'international, plusieurs initiatives de mécénat solidaire ont été menées en 2012 : aide pour des enfants atteints de cancer en Allemagne, accueil de personnes en difficulté physique au Royaume-Uni, actions pour l'insertion sociale en Espagne, qui ont permis d'apporter une aide financière à ces associations pour un montant global de 21 500€.

8.4.3 – Sous-traitance et fournisseurs

• Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

Le Groupe Boursorama en tant que filiale du Groupe Société Générale applique la politique d'achat du Groupe. En intégrant les préoccupations RSE dans sa politique d'achats, le Groupe Boursorama affirme son ambition de contribuer avec et grâce aux fournisseurs, à la maîtrise des risques opérationnels du Groupe et à la prise en compte des opportunités liées à une réflexion RSE.

¹⁵ Source : OJD, janvier 2013

8.4.4 – Loyauté des pratiques

• Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption ou de blanchiment

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est un enjeu majeur pour les établissements financiers. En 2012, Boursorama a continué à développer la lutte contre le blanchiment autour de quatre piliers : la formation, la prévention, la vigilance et la mise en place de missions de contrôle. Chaque salarié a ainsi suivi au cours de l'année une formation « e-learning » contre le blanchiment.

Par ailleurs, les transactions suspectes sont systématiquement analysées et reportées à l'organisme Tracfin, en charge de la lutte contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en France.

Conformément à la réglementation MiFID (Markets in Financial Instruments Directive), Boursorama informe ses clients en amont via un questionnaire qui détermine leur profil d'investisseur sur les risques que ces derniers encourent lorsqu'ils négocient des produits non garantis en capital : risque de marché, risque de crédit, risque de change.

Le dispositif de contrôle interne et les conditions d'exercice de ce contrôle sont détaillés en page 20 du présent document.

• Mesures prises en faveur de la sécurité des consommateurs et des informations transmises

La sécurité informatique, pré-requis de la relation à distance, est décomposée selon trois axes qui sont la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité.

Boursorama a désigné un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe, indépendant du département informatique, dont les missions principales consistent à :

- élaborer et mettre en place une politique de sécurité globale pour le Groupe Boursorama ;
- définir des méthodologies applicables ;
- diffuser les bonnes pratiques ;
- piloter les dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe.

Le site web de boursorama.com est hébergé chez NTT, qui est l'un des rares hébergeurs en France à être certifié ISO27001. La société HP, qui est un fournisseur important de Boursorama, est également certifié ISO27001. Ce label atteste du bon niveau de gestion de la sécurité informatique.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes visibles sur Internet sont menés en parallèle à la demande de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires.

Par ailleurs, Boursorama Banque est la première banque en France à avoir proposé gratuitement à ses clients le téléchargement du logiciel Trusteer Rapport. Ce logiciel renforce le niveau de sécurité des navigateurs Internet et protège les ordinateurs des clients des logiciels malveillants. En 2012, Boursorama Banque a déployé Trusteer Mobile, une solution qui permet de sécuriser les systèmes d'exploitation des terminaux mobiles des clients contre les applications mobiles défaillantes et les logiciels malveillants.

Toujours sur le sujet de la lutte contre la compromission des ordinateurs utilisés par ses clients, Boursorama détecte à distance les ordinateurs défaillants de ses clients internautes. Cette détection à distance est effectuée automatiquement depuis les serveurs de Boursorama, de façon passive; elle permet d'alerter les clients dont les ordinateurs sont suspectés d'être infectés par un logiciel malveillant ciblant les sites bancaires.

L'accès au site Internet transactionnel est chiffré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer) qui assure aux utilisateurs dispersés dans le monde entier un niveau de qualité optimal. L'accès aux comptes se fait à travers un identifiant et un mot de passe confidentiels.

En outre, pour les opérations les plus sensibles, les clients utilisent un dispositif de sécurité supplémentaire. Ce dispositif vient en complément du couple « identifiant – mot de passe ». La solution est basée sur une authentification dynamique. Elle consiste à envoyer au client un code non jouable envoyé par SMS. Afin d'éviter les tentatives de fraudes, ce code a une durée de vie de quelques minutes. Après avoir saisi son identifiant, son mot de passe puis ce code non jouable, le client a la possibilité d'effectuer des opérations sensibles (par exemple référencer un RIB externe).

Les bases nominatives des clients du Groupe Boursorama sont des ressources et des actifs stratégiques, c'est pourquoi l'accès et la manipulation de ces bases sont strictement contrôlés aussi bien en interne qu'en externe et respectent des règles strictes en matière de confidentialité.

8.4.5 – Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

Le Groupe Boursorama conduit son développement dans le respect des droits sociaux fondamentaux dans chaque pays où il est présent.

8.5 – ATTESTATION DE PRESENCE DU VERIFICATEUR INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Boursorama

Exercice clos le 31 décembre 2012

A l'attention de la Direction Générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Boursorama, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration de la société Boursorama d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés par la société et disponibles sur demande.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012. Il ne nous appartient pas en revanche de vérifier la pertinence de ces informations.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note 8.1 intitulée « démarche présentée » du rapport de gestion ;
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

Le Vérificateur indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud

9. CONTROLE DES COMPTES

9.1 - RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES

9.1.1 - Commissaires aux Comptes titulaires

DELOITTE & ASSOCIES, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER
185, Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.
Date de première nomination : 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG démissionnaire.
Le mandat de la société Deloitte & Associés a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008.

ERNST & YOUNG et Autres, membre du réseau ERNST & YOUNG et de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
Représenté par Monsieur David KOESTNER
1-2, Place des Saisons
Paris La Défense 1
92400 Courbevoie

Le mandat de la société Ernst & Young et Autres a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.
Date de première nomination : 13/11/2000.

9.1.2 - Commissaires aux Comptes suppléants

Société BEAS

Représenté par Monsieur Pascal PINCEMIN
195, avenue Charles de Gaulles
92524 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008.
Date d'expiration du mandat : l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

La société BEAS a été nommée en remplacement de Monsieur Alain Pons qui avait été nommé, par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Gérard RIVIERE démissionnaire.

La société BEAS est affiliée au réseau international Deloitte Touche Tohmatsu.

Picarle & Associés

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
1-2, Place des Saisons
Paris La Défense 1
92400 Courbevoie

Le cabinet Picarle & Associés a remplacé Monsieur Gabriel GALET, dont le mandat est arrivé à l'échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.
Date de première nomination : 23/05/2012.

9.1.3 – Informations historiques par incorporation de référence

En application de l'Article 28 du règlement CE N°809/2004 du 29 avril 2004 de la commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent figurant aux pages 139 et 167 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2012 sous le numéro D. 12-0429
- Les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent figurant aux pages 136, 165-166 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2011 sous le numéro D. 11-0376.

Les chapitres des documents de référence D. 12-0429 et D. 11-0376 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

Le rapport sur les comptes consolidés et le rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 des Commissaires aux Comptes, comportant la justification des appréciations des Commissaires aux Comptes établie en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, sont inclus dans le présent document de référence en pages 150 et 181, respectivement.

Le rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de Boursorama décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, est inclus dans le présent document de référence en page 70.

9.2 – TABLEAU RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Ernst and Young				Deloitte et Associés			
	Montants HT en K€ur		Pourcentage du total des honoraires		Montants HT en K€ur		Pourcentage du total des honoraires	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	150	153	29%	30%	150	153	75%	74%
Filiales intégrées globalement	324	281	63%	55%	51	53	25%	26%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement	40	78	8%	15%	0	0	0%	0%
Total	513	512	100%	100%	200	206	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	513	512	100%	100%	200	206	100%	100%

Les données 2011 du cabinet Ernst & Young ont été complétées de 28k€ suite à l'obligation de réaliser des travaux réglementaires complémentaires au titre de l'exercice 2011 à l'issue de l'obtention de la licence bancaire de Talos en 2011.

10. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

10.1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Madame Marie CHEVAL, Président Directeur Général

10.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (cf. table de concordance du rapport de gestion page 223) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le cabinet Ernst & Young et Autres et la société Deloitte et Associés, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 150 et 181 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2011 et 2010, respectivement en pages 139 et pages 167 du document de référence 2011 et pages 136 et 165-166 du document de référence 2010. Le rapport des contrôleurs légaux référant aux comptes annuels 2011 et aux comptes annuels 2012 contient une observation. »

Le 17 avril 2013,

Président Directeur Général
Marie CHEVAL

11. TABLES DE CONCORDANCE

11.1 - TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

DOCUMENT DE REFERENCE Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Page
1. PERSONNES RESPONSABLES	p.219
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	p.217
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	p.73-180
4. FACTEURS DE RISQUE	p.181-195 / p.97-113
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	p.5-29
5.1.1. Raison sociale et nom commercial	p.28
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	p.28
5.1.3. Date de constitution et durée de vie	p.28
5.1.4. Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège	p.28
5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités	p.6-8
5.2. Investissements	p.122 / p.166
5.2.1. Principaux investissements réalisés	p.122 / p. 166
5.2.2. Description des investissements en cours	P.122
5.2.3. Projets d'investissements	p.159
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1. Principales activités	p.11-14
6.2. Principaux marchés	p.14-16
7. ORGANIGRAMME	p.9
7.1. Description sommaire du Groupe	p.5
7.2. Liste des filiales importantes	p.8-10 / p.82
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	p.122 / p.166
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	p.213
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1. Situation financière	p.30-34
9.2. Résultat d'exploitation	p.30-34
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Information sur les capitaux de l'émetteur	p.76-78
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	p.80
10.3. Informations concernant les sources de financement attendus qui seront nécessaires pour honorer les engagements aux points 5.2.3	p.159
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	n.a.
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	p.36
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	n.a.
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1. Conseil d'Administration et Direction générale	p.38-46
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	p.45
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	p.51-60
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	p.139-143
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	p.40-46
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	p.45
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	p.49-51
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise	p.38

17. SALARIES	
17.1. Nombre de salariés	p.208
17.2. Participations et stock options des administrateurs	p.54-55 /p.140-141
17.3. Accord prévoyant une participation des salariées dans le capital de l'émetteur	p.209
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	p.25
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	p.25
18.3. Contrôle de l'émetteur	p.25-26
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure entraîner le changement de son contrôle	p.26
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	p.147-149
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	p.73-151
20.2. Informations financières pro forma	n.a.
20.3. Etats financiers	p.73-151
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	p.150 / p.181
20.5. Date des dernières informations financières	p.73-151
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
20.7. Politique de distribution des dividendes	p.23
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	n.a.
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	n.a.
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1. Capital social	p.24-26 / p.140-143
21.2. Acte constitutif et statuts	p.28-29 / p.197-203
22. CONTRATS IMPORTANTS	p.16-18
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET	n.a.
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p.28
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p.8-10
RAPPORT FINANCIER	
	Page
Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel	p.219
Rapport d'activité	p.30-35
Comptes consolidés	p.73-151
IFRS 7	p.95-111
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p.150
Comptes annuels	p. 151-180
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p.181
RAPPORT DE GESTION	
	Page
Table de concordance du rapport de Gestion	p.223

11.2 - TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION	Page
I – Activité et résultats du Groupe Boursorama	p.30-35
1.1 Indicateurs de gestion	p.34
1.2 Synthèse de résultat social – affectation	p.34
1.3 Ecart d'acquisition	p.124
1.4 Délais de règlement	p.34
1.5 Opérations avec les apparentés / sociétés liées	p.147-148
II – Dividendes	p.34
III – Données Boursières	p.35
IV – Perspectives	p.36
V – Evénements postérieurs à la clôture	p.37
VI – Organigramme – Capital Social	p.8
6.1 Organigramme du groupe Boursorama	p.9
6.2 Information sur le capital social	p.24-26
6.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	p.25-26 et p.35
VII – Gouvernement d'entreprise	p.38
7.1 Mandats sociaux au cours de l'exercice 2012	p.39-43
7.2 Rémunération des mandataires sociaux	p.51-60
VIII – Partie Sociale	p.208-212
Annexes au rapport de gestion	
I – Préparation et organisation des travaux du Conseil	p.47
1.1 Le Conseil d'Administration	p.47-49
1.2 Les Comités	p.49-51
1.3 Politique de rémunération	p.51-60
II – Les procédures de contrôle interne	p.63
2.1 Les conditions d'exercice du contrôle interne	p.63-64
2.2 La production et le contrôle de l'information financière et comptable	p.65-68
2.3 La liaison avec les CAC	p.68-69
III – Rapport des Commissaires aux Comptes établi sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	p.70
Annexe 2 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'Eur)	p.36
Annexe 3 : Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions	p.53-56
Annexe 4 : Tableau des délégations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration	p.27
Annexe 5 – Tableau des honoraires versés aux CAC - exercice 2012	p.219

11.3 - DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

11.3.1 - Informations périodiques et occasionnelles

Informations disponibles sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org et/ou sur <http://groupe.boursorama.fr>

Date	Documents
2 janvier 2012	Bilan semestriel au 31 décembre 2011
3 janvier 2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Décembre 2011
5 janvier 2012	Déclaration de droits de vote - Décembre 2011
6 février 2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Janvier 2012
7 février 2012	Déclaration de droits de vote - Janvier 2012
2 mars 2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Février 2012
7 mars 2012	Déclaration de droits de vote – Février 2012
2 avril 2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions – Mars 2012
10 avril 2012	Déclaration de droits de vote – Mars 2012
7 mai 2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions – Avril 2012
7 mai 2012	Déclaration de droits de vote - Avril 2012
4 juin 2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Mai 2012
6 juin 2012	Déclaration de droits de vote – Mai 2012
3 juillet 2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Juin 2012
5 juillet 2012	Déclaration de droits de vote - Juin 2012
10 juillet 2012	Bilan semestriel au 30 juin 2012
2 août 2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Juillet 2012
3 août 2012	Déclaration de droits de vote - Juillet 2012
5 septembre 2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Août 2012
6 septembre 2012	Déclaration de droits de vote - Août 2012
2 octobre 2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions – Septembre 2012
3 octobre 2012	Déclaration de droits de vote - Septembre 2012
5 novembre 2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions – Octobre 2012
7 novembre 2012	Déclaration de droits de vote - Octobre 2012
4 décembre 2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions - Novembre 2012
7 décembre 2012	Déclaration de droits de vote - Novembre 2012

11.3.2 - Informations diffusées via des communiqués de presse

Date	Document
15 février 2012	Résultats annuels 2011 : succès du modèle de croissance, résultats en forte hausse
16 février 2012	Nomination
1 mars 2012	L'application Boursorama est disponible sur le Windows store
2 avril 2012	Nomination
4 avril 2012	« Direct Emetteurs » : une offre encore plus riche
27 avril 2012	Résultats du premier trimestre 2012
23 mai 2012	Nominations
30 mai 2012	Boursorama introduit de nouvelles alertes gratuites pour ses clients
15 juin 2012	Boursorama et Morningstar donnent la parole aux investisseurs
21 juin 2012	Palmarès Investor Awards 2012 : 20 sociétés distinguées par les investisseurs
4 juillet 2012	Phone House et Boursorama innovent pour offrir le meilleur de la banque mobile
19 juillet 2012	Lancement de l'appli tablette Boursorama
30 juillet 2012	Résultats du deuxième trimestre 2012
29 août 2012	« Boursorama Expert » : une offre attractive dédiée au Forex, CFDs et Futures
26 septembre 2012	Boursorama lance le Compte d'Epargne Financière Pilotée
3 octobre 2012	Nomination
7 novembre 2012	Résultats du troisième trimestre 2012
10 janvier 2013	Boursorama.com : premier site d'actualités économiques et financières en France
15 janvier 2013	Boursorama lance l'Avance sur Titres
29 janvier 2013	Assurance Vie : innovations et performances Assurance Vie : performances 2012 de la Gestion Pilotée ;
27 février 2013	OPCVM : la Gestion Pilotée désormais disponible
13 mars 2013	Boursorama Banque plébiscitée par ses clients
18 mars 2013	Communiqué du Conseil d'administration

11.3.3 - Publicité financière

Date	Objet	Support
15 février 2012	Résultats 2011	Business Wire
27 avril 2012	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2012	Business Wire
30 juillet 2012	Résultats du 2 ^{ème} trimestre 2012	Business Wire
7 novembre 2012	Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2012	Business Wire
11 février 2013	Résultats 2012	Business Wire

11.3.4 - Informations publiées au BALO

Date	Document
22 février 2012	Situation au 31 décembre 2011
18 avril 2012	Avis de réunion valant convocation pour l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012
16 mai 2012	Situation au 31 mars 2012
27 juin 2012	Comptes annuels : comptes sociaux et comptes consolidés au 31 décembre 2011 – Rapports des Commissaires aux Comptes
3 septembre 2012	Situation au 30 juin 2012
16 novembre 2012	Situation au 30 septembre 2012
13 février 2013	Situation au 31 décembre 2012
12 avril 2013	Avis de réunion valant convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2013

11.3.5 - Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

Date de dépôt	Objet	Support
1 mars 2012	Augmentation de capital suite à l'exercice d'option au cours de l'exercice 2011	Décision du Président du 15 février 2012
16 mars 2012	Changement de représentant permanent d'un administrateur personne morale	Décision de nomination du représentant permanent du 26 janvier 2012
16 mars 2012	Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire	Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 14 février 2012
22 mai 2012	Changement de représentant permanent d'un administrateur personne morale	Décision de nomination du représentant permanent du 26 avril 2012
25 juin 2012	Changement de commissaire aux comptes titulaire et suppléant Nomination d'un nouvel administrateur	Résolutions de l'Assemblée générale du 23 mai 2012
25 juin 2012	Dépôt des comptes annuels	Résolutions de l'Assemblée générale du 23 mai 2012
26 février 2013	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options au cours de l'exercice 2012	Décision du Président du 8 février 2013
28 mars 2013	Démission du Président Directeur Général - Nomination du nouveau Président Directeur Général	Décision du Conseil d'administration du 18 mars 2013

11.3.6 - Informations publiées et publication dans un journal d'annonces légales

Date	Objet	Support
27 février 2012	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options au cours de l'exercice 2011	Les Affiches Parisiennes
9 mars 2012	Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale	Les Affiches Parisiennes
9 mars 2012	Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire	Les Affiches Parisiennes
9 mai 2012	Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale	Les Affiches Parisiennes
22 juin 2012	Changement de commissaire aux comptes titulaire et suppléant Nomination d'un nouvel administrateur	Les Affiches Parisiennes
15 mars 2013	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options au cours de l'exercice 2012	Les Affiches Parisiennes
26/27 mars 2013	Démission du Président Directeur Général - Nomination du nouveau Président Directeur Général	Les Affiches Parisiennes

12. CONTACTS

SITE INTERNET : WWW.BOURSORAMA.COM

SITE GROUPE : GROUPE.BOURSORAMA.FR

RELATIONS PRESSE ET INVESTISSEURS

Tél. : +33 (0)1 46 09 58 10
service.comm@boursorama.fr

BOURSORAMA

18 Quai du Point du Jour
92659 Boulogne Billancourt Cedex

Tél. : +33 (0)1 46 09 50 00

Société anonyme au capital de 35 177 690 €
351 058 151 RCS Nanterre